

*Bibliothèque numérique*

**medic@**

**Bulletin de la Société française  
d'histoire de la médecine**

*1908, n° 07. - Paris : Alphonse Picard & Fils, 1908.  
Cote : Fonds de la SFHM, 1908, n° 07*



**(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)**  
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?bsfhmx1908x07>

**BULLETIN**  
DE LA  
**Société française d'Histoire de la Médecine**





---

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'HISTOIRE  
DE  
LA MÉDECINE

Publié par M. le Dr Albert PRIEUR

*Secrétaire général*



PARIS

ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82



## LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 1<sup>er</sup> avril 1908

- ACHARD (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue du Faubourg-Saint-Honoré, 164* (1).
- ALEZAIS (D<sup>r</sup>), Médecin des hôpitaux, *rue d'Arcole, 3, Marseille*.
- AUBERT (D<sup>r</sup>), Chirurgien en chef de l'Antiquaille, *rue Victor-Hugo, 33, Lyon*.
- BALLET (D<sup>r</sup> Gilbert), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue du Général-Foy, 39*.
- BARBILLON (D<sup>r</sup>), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *avenue de l'Observatoire, 24*.
- BEAUDOT, pharmacien, *place Darcy, à Dijon*.
- BAUDOUIN (D<sup>r</sup> Marcel), *rue Linné, 21*.
- BEAUVOIS (D<sup>r</sup>), *rue d'Orléans, 21, Neuilly-sur-Seine*.
- BELUZE (D<sup>r</sup>), *rue des Francs-Bourgeois, 54*.
- BÉRILLON (D<sup>r</sup>), Directeur de la *Revue de l'Hypnotisme*, *rue Castellane, 4*.
- BERGOUNIOUX (D<sup>r</sup>), ancien médecin en chef de l'*Hôpital militaire de Poitiers, 9, rue Lakanal, Toulouse*.
- BINOT (D<sup>r</sup>), Chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, *rue Cassette, 22*.
- BLACHE (D<sup>r</sup> René), membre de l'Académie de médecine, *rue de Surène, 5*.

---

(1) Là où le nom de la ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

- BLANCHARD (Dr Raphaël), Professeur à la Faculté, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Saint-Germain, 226.*
- BONAPARTE (prince Roland), *avenue d'Iéna, 10.*
- BORNE (Dr G.), *rue de Louvois, 8.*
- BOS (Dr Alphonse), *cours Lientaud, 52, Marseille.*
- BOURNEVILLE (Dr), Médecin de l'Hospice de Bicêtre, Rédacteur en chef du *Progrès Médical, rue des Carmes, 14.*
- BOUTINEAU, Membre de la Société archéologique, *rue de l'Alma, 73, à Tours.*
- BREMER (Dr), professeur à l'Ecole de pharmacie de Toulouse.
- BRISAUD (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Bonaparte, 5.*
- BUGIEL (Dr), *boulev. Saint-Marcel, 53.*
- BURET (Dr F.), Secrétaire général de la Société de médecine de Paris, *rue Casimir-Delavigne, 2.*
- CAPITAN (Dr), ancien Président de la Société d'anthropologie, *rue des Ursulines, 5.*
- CARBONNELLI (Dr), Directeur de la Maternité, *Saint-Massimo, 33, Turin.*
- CARTAZ (Dr), ancien Interne des hôpitaux, *boulevard Haussmann, 39.*
- CAYLA (Dr), *avenue de Neuilly, 31, Neuilly-sur-Seine.*
- CHAPUT (Dr H.), Chirurgien des hôpitaux, *avenue d'Eylau, 21.*
- CHARCOT (Dr Jean), ancien chef de clinique, *avenue de l'Alma, 36.*
- CHASSEVANT (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, *rue du Mont-Thabor, 21.*
- CHAUFFARD (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Simon, 2.*
- CHAUMONT (Dr), *rue de Vaugirard, 63.*
- CHAUVEAU (Dr), *boulevard Saint-Germain, 225.*

- CHEYLUD (Em.), Pharmacien, à la *Roche-Chalais (Dordogne)*.
- CLARET (Dr André), *Le Havre (Seine-Inférieure)*.
- COMAR, *rue des Fossés-Saint-Jacques, 20*.
- CORDIER (Dr), aux Etablissements français de Pondichéry (*Inde*).
- CORNILLOT (Dr), Sous-bibliothécaire à la Faculté de Paris, *rue Gazan, 39*.
- CORNU (Dr), à *Neauv (Yonne)*.
- COURTADE (Dr A.), ancien Interne des hôpitaux, *rue Castellane, 14*.
- CUMSTON (Dr Charles), *Beacon Street, 871, Boston, Mass., Etats-Unis*.
- DARDEL (Dr), *rue d'Edimbourg, 10, L'été à Aix-les-Bains*.
- DÉJERINE (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Saint-Germain, 179*.
- DELAUNAY, Interne des hôpitaux, *14, rue de la Préfecture, Le Mans*.
- DELORME (Dr), Membre de l'Académie de médecine, Directeur de l'*Hôpital du Val-de-Grâce*.
- DEMMLER (Dr), *rue de la Verrerie, 34*.
- DESNOS (Dr), *rue de la Boétie, 59*.
- DIGNAT (Dr), *avenue Carnot, 14*.
- DORVEAUX (Dr), Bibliothécaire de l'Ecole de pharmacie, *avenue d'Orléans, 58*.
- DRUELLE (Dr), *rue de Clichy, 55*.
- DUCHÉ (Dr), *Saint-Barthélemy-de-Bellegarde (Dordogne)*.
- DUBREUIL-CHAMBARDEL (Louis), *rue Jeanne-d'Arc, 3, à Tours*.
- DUPRÉ (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Georges, 47*.
- FABRE (Dr), Membre correspondant de l'Académie de médecine, *Commentry (Allier)*.



- FAREZ (D<sup>r</sup>), *boulevard Haussmann, 154.*  
 FAY (Marcel), *boulevard Haussmann, 85.*  
 FAY (Maurice), *boulevard Haussmann, 85.*  
 FIESSINGER (D<sup>r</sup>), Rédacteur en chef du *Journal des Praticiens*, Membre correspondant de l'Académie de médecine, *4, rue de la Renaissance.*  
 FLANDRIN (D<sup>r</sup>), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital, *place Grenette, 11, Grenoble.*  
 FLEURY (D<sup>r</sup> Maurice de), ancien interne des hôpitaux, *boulevard Haussmann, 139.*  
 FLORENCE (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, *rue Calatte, 3, Lyon.*  
 FOURNIER (D<sup>r</sup> Alfred), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue de Miromesnil, 77.*  
 FOURNIER (D<sup>r</sup> Henri), *rue de Lisbonne, 11.*  
 FRANÇILLON (M<sup>me</sup> la D<sup>esse</sup> Marthe), *18, avenue de Friedland.*  
 FRANCKLIN (Alfred), ancien Conservateur de la Bibliothèque Mazarine, *boulevard Bonne-Nouvelle, 28.*
- GARIEL (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine, *rue Edouard-Detaille, 6.*  
 GAUCHER (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Petersbourg, 11.*  
 GEAY (D<sup>r</sup>), de Paris.  
 GÉNÉVRIER (D<sup>r</sup> J.), *rue du Pré-aux-Clercs, 8.*  
 GILBERT (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue de Rome, 27.*  
 GLEY (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Secrétaire général de la Société de biologie, *rue Monsieur-le-Prince, 14.*  
 GRASSET (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, *rue J.-J.-Rousseau, Montpellier.*  
 GUELLIOT (D<sup>r</sup> Octave), Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, *rue du Marc, Reims.*

- GUÉPIN (D<sup>r</sup>), ancien Interne des hôpitaux, *boulevard Malesherbes, 21 bis.*
- GUIART (D<sup>r</sup>), professeur à la Faculté de Médecine de Lyon.
- GUILLON (D<sup>r</sup> PAUL), *boulevard Malesherbes, 69.*
- GUYON (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, Membre de l'Institut, *rue Roquépine, 11 bis.*
- GYORY (D<sup>r</sup> de), Privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université de Budapest. *IV, Zoldfa, u, 21.*
- HAHN (D<sup>r</sup>), Sous-Bibliothécaire à la Faculté, *rue Gay-Lussac, 28.*
- HALLOPEAU (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Malesherbes, 91.*
- HAMONIC (D<sup>r</sup>), ancien Interne des hôpitaux, *rue Clauzel, 7 ter.*
- HAMY (D<sup>r</sup>), Professeur au Muséum, Membre de l'Institut, *rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.*
- HERVOT (D<sup>r</sup>), *rue Saint-Vincent, 7, Saint-Malo.*
- HOUSSAY (D<sup>r</sup> Fr.), à *Pontlevoy (Loir-et-Cher).*
- JABLONSKI (D<sup>r</sup>), Médecin des hôpitaux, *rue des Arènes, Poitiers, 17.*
- JEANSELME (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue de Miromesnil, 92.*
- JENNINGS (D<sup>r</sup>), *Au Vésinet (S.-et-O.).*
- KLEIN (D<sup>r</sup> Gustav), à Munich (Bavière).
- LABADIE-LAGRAVE (D<sup>r</sup>), Médecin des hôpitaux, *avenue Montaigne, 8.*
- LACASSAGNE (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, Directeur des *Archives d'anthropologie criminelle, place Raspail, 1, Lyon.*
- LANDOUZY (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue de l'Université, 15.*

- LANGLOIS (Dr), à *Maubeuge (Nord)*.
- LAPERSONNE (Dr DE), Professeur à la Faculté, 90, *boulevard Malesherbes*.
- LECLAIR (Edmond), Pharmacien des hôpitaux, *rue de Puebla, 35, à Lille*.
- LEGRAND (Noé), Sous-bibliothécaire à la Faculté de Paris, *rue des Feuillantines, 10*.
- LE PILEUR (Dr), Médecin de Saint-Lazare, *rue de l'Arcade, 15*.
- LEJARS (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, *rue de la Victoire, 96*.
- LEDÉ (Dr Fernand), Membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, *quai aux Fleurs, 19*.
- LERI (André), *rue de Sontay, 4*.
- LEUDET (Dr), *rue de Miromesnil, 66*.
- LOCART (Dr Edmond), *quai de la Charité, 28, Lyon*.
- LEW (Dr Pierre), Villa Bénédicte, à *Cannes (Alpes-Maritimes)*.
- LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Dr), Chirurgien des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *avenue Montaigne, 3*.
- LUTAUD (Dr), Médecin de Saint-Lazare, Rédacteur en chef du *Journal de médecine de Paris*, *rue Pierre-Charron, 31*.
- MAC-AULIFFE (Dr), *boulevard Haussmann, 43*.
- MAGNAN (Dr), Médecin de Sainte-Anne, Membre de l'Académie de médecine, *rue Cabanis, 1*.
- MARIE (Dr A.), Médecin en chef de l'Asile de Villejuif (Seine).
- MEIGE (Dr Henri), *rue de Seine, 10*.
- MÉNÉTRIÈRE (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Paris, Médecin des hôpitaux, *boulevard Saint-Michel, 59*.
- MERCIER (Dr Raoul), *boulevard Heurteloup, 41, à Tours*.
- MEUNIER (Dr), Médecin des hôpitaux, 16, *rue Thiers, Pontoise*.

- MOTET (D<sup>r</sup>), Membre de l'Académie de médecine, *rue de Charonne, 161.*
- MOULÉ, Chef de section au service vétérinaire sanitaire de Paris et du département de la Seine, *avenue Sainte-Marie, 33, Saint-Mandé.*
- NASS (D<sup>r</sup>), *rue de Montreuil, 68, Vincennes.*
- NEGELI-ÅKERBLOM (D<sup>r</sup>), Privat-docent à l'Université de Genève.
- NETTER (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *boulevard Saint-Germain, 129.*
- NEVEU (D<sup>r</sup> Raymond), *rue de Paris, 141, à Clamart (Seine).*
- NICAISE (D<sup>r</sup> Victor), Ancien Interne des hôpitaux, *rue Mollin, 3.*
- NIGAY (D<sup>r</sup>), à *Vichy (Allier).*
- NICOLAS (D<sup>r</sup>), Médecin consultant au *Mont-Dore (Puy-de-Dôme).*
- ŒFELE (D<sup>r</sup> VON), *Bad Neuenarh (Rheinpreussen).*
- PAGEL (D<sup>r</sup>), Professeur d'Histoire de la médecine à l'Université, *Chausseestrasse, Berlin.*
- PERGENS (D<sup>r</sup>), à *Maeseyck (Belgique).*
- PRÉVOST, Rédacteur au Secrétariat de la Faculté de Médecine de Paris, *15, rue de l'École-de-Médecine.*
- PRIEUR (D<sup>r</sup> Albert), Rédacteur en chef de la *France médicale, place des Vosges, 1.*
- PRIEUR (Léon), Avocat à la Cour d'appel, *rue de Bourgogne, 23.*
- RAILLET (D<sup>r</sup>), Professeur à l'École d'Alfort, Membre de l'Académie de médecine, à *Alfort (Seine).*
- RAMBAUD, Pharmacien en chef de l'Hôpital, *Poitiers.*
- RAVON (D<sup>r</sup>), *rue de la Préfecture, 42, à Saint-Etienne.*
- REBER, Pharmacien, à *Genève, 3, Cour Saint-Pierre.*
- REVUE MÉDICALE DE NORMANDIE, *quai du Havre, 17, à Rouen.*
- RIBIER (D<sup>r</sup> DE), Médecin consultant à *Châtel-Guyon.*

RICHER (D<sup>r</sup>), Membre de l'Académie de médecine, *rue du Luxembourg, 30.*

ROCHER (D<sup>r</sup> Henri), *27, boulevard Sébastopol.*

ROUBINOWITCH (D<sup>r</sup>), Médecin de la Salpêtrière, *rue du Faubourg-Poissonnière, 115.*

ROUCAYROL (D<sup>r</sup>), *rue du Rocher, 49.*

ROUYRE (Edouard), Editeur, *rue de la Tour, 104.*

ROUXEAU (D<sup>r</sup>), Professeur à l'Ecole de Médecine, *rue Héronnière, 4, Nantes.*

RUELLE, ancien Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, *5, rue Soufflot, Paris.*

SAINTIGNON (D<sup>r</sup> Henri), *place de Laborde, 10.*

SAINT-YVES MÉNARD (D<sup>r</sup>), Membre de l'Académie de médecine, *rue Ballu, 8.*

SCHEIL (Abbé), *rue de la Chaise, 7.*

SCHÖNE (D<sup>r</sup>), *Hersche-Strasse, 12, (III) à Königsberg (Prusse).*

SCHWARTZ (D<sup>r</sup>), Prof. agr. à la Faculté, Chir. des Hôp., *boulevard Saint-Germain, 183.*

SEMELAIGNE (D<sup>r</sup> René), ancien Interne des Hôpitaux de Paris, *avenue de Madrid, 10, Neuilly-sur-Seine.*

STORER (D<sup>r</sup>), à *Newport (Etats-Unis).*

SUDHOFF (Pr), Directeur de l'Institut historique, à *Leipzig (Allemagne).*

TORAUDE, Pharmacien, *Grande rue, 23, à Asnières.*

TORKOMIAN (D<sup>r</sup>), *rue Taxim, 23, Péra, Constantinople.*

TRIAIRE (D<sup>r</sup>), Membre correspondant de l'Académie de médecine, *Villa Montevideo, Cannes.*

TRUC (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, *Carré-du-Roi, 3, Montpellier.*

TUFFIER (D<sup>r</sup>), Prof. agr. à la Faculté, Chir. des Hôp., *avenue Gabriel, 42.*

VADAM (Philippe), Chimiste-Expert, *rue de Mogador, 29.*

VERCHÈRE (D<sup>r</sup>), *rue du Bac, 101.*

VIAL, Dessinateur-archéologue, *rue Sager, 5.*

VIEILLARD (Camille), Pharmacien, à *Randan*, (Puy-de-Dôme).

VIDAL (D<sup>r</sup> Edmond), Rédacteur en chef des *Archives de thérapeutique*, à *Alger.*

VIDAL (D<sup>r</sup> Ch.), *27, rue du Temple, à Castres.*

WALLICH (D<sup>r</sup>), Acc. des Hôp., *rue de Bourgogne, 17.*

WEILL (D<sup>r</sup> Albert), *rue d'Edimbourg, 21.*

WICKERSHEIMER (D<sup>r</sup> Ernest), *5, place Possoz.*

**Composition du bureau  
pour l'année 1908.**

---

**PRÉSIDENT :** M. le Dr **Paul Richer**, membre de l'Institut, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École des Beaux-Arts.

**VICE-PRÉSIDENTS :** MM. le Dr **Gilbert Ballet**, professeur à la Faculté de Paris, médecin des hôpitaux ; M. le Dr **Paul Dorveaux**, bibliothécaire de l'École de Pharmacie.

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :** M. le Dr **Albert Prieur**, rédacteur en chef de la *France Médicale*.

**SECRÉTAIRES :** MM. les Drs **Victor Nicaise** et **Génévrier**.

**ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE :** M. le Dr **Eugène Beluze**.

**TRÉSORIER :** M. le Dr **Raymond Neveu**.

**MEMBRES DU CONSEIL :**

*Membres résidents :*

MM. **Déjerine**, professeur à la Faculté de Paris.

**Ruelle**, ancien administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Le Dr **Le Pileur**, médecin de Saint-Lazare.

**Moulé**, chef de section, au service vétérinaire sanitaire de Paris.

Le Dr **Edouard Jeanseime**, professeur agrégé, médecin des Hôpitaux, rue de Miromesnil, 92.

*Membres non résidents :*

M. **Pierre Rambaud**, pharmacien des hôpitaux de Poitiers.

Le Dr **Grasset**, professeur à la Faculté de Montpellier.

Le Dr **Triaire**, à Cannes.

*Ancien Président :*

Le Dr **E.-T. Hamy**, membre de l'Institut, professeur au Muséum.

---

## Procès-verbaux des séances.

Séance du 8 janvier 1908.

Présidence de M. PAUL RICHER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le *Secrétaire général* lit les lettres de MM. Léon Vincent Le Pileur, Nicaise et Génévrier, qui ne peuvent assister à la séance.

M. Ernest Roucayrol offre à la Société sa thèse inaugurale : *CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES SUR LA BLENNORRHAGIE*, in-8°, 244 p., avec 38 fig. et 1 pl. hors texte. Paris, Steinhil, 1907.

Voici les conclusions de l'A :

I. — La blennorrhagie a existé de tout temps, on en retrouve la description dans les écrits les plus anciens que l'on connaisse. Son histoire peut se diviser en trois grandes périodes.

II. — La première va du xv<sup>e</sup> siècle av. J.-C. jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle de notre ère, exactement en 1594, date de l'apparition de la syphilis. Elle est caractérisée par une conception inexacte de la nature de l'écoulement, que l'on croit provenir des vésicules. Les auteurs qui se distinguent dans cette période sont tour à tour ceux de l'école grecque, de l'école latine, de l'école arabe.

III. — Il résulte de leurs livres qu'ils connaissaient le cathétérisme qui remonte à la plus haute antiquité ; le document le plus ancien qui existe à ce sujet semble être la sonde en bronze retrouvée dans les fouilles de Pompéi.

IV. — La seringue, dont certains avaient fait remonter l'invention au xv<sup>e</sup> siècle, paraît avoir été connue de Galien, en tous cas elle est minutieusement décrite par Albucasis.



V. — Dans cette première période, on soigne la blennorrhagie par un traitement général judicieux. Mais le traitement local reste encore primitif. On explore le canal tour à tour avec des tiges de plantes, avec des sondes en or, en argent, en cuivre, en étain, en parchemin, avec des bougies en cire et en plomb.

VI. — L'accident principal qui inquiète les auteurs est la rétention d'urine qu'ils attribuent à l'inflammation ou à des carnosités produites par l'écoulement. Ils la combattent par le cathétérisme forcé ou par la taille périnéale.

VII. — La deuxième période va de la fin du xv<sup>e</sup> au commencement du xix<sup>e</sup> siècle. Sous l'influence des charlatans, la blennorrhagie est prise bientôt pour un symptôme de la syphilis ; on lui attribue même le pouvoir de la provoquer ; et comme conséquence on traite par le mercure les porteurs de cet écoulement.

VIII. — Mais vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, la nature commune de la blennorrhagie et de la syphilis commence à être mise en doute. Deux écoles se forment : celle des *identistes*, qui soutient la vieille conception en prenant comme principal argument l'inoculation malheureuse de J. Hunter ; et celle des *non-identistes*, à la tête desquels se trouve Benjamin Bell, qui essaie de prouver par des raisonnements que la blennorrhagie et la syphilis sont deux affections distinctes.

IX. — Pendant un certain temps, les deux partis se livrèrent à des discussions passionnées où parfois domina la note discourtoise. Il fallait un fait positif pour séparer les deux adversaires : ce fut Hernandez qui l'apporta par les inoculations probantes qu'il fit sur les forçats de Toulon.

X. — La doctrine identiste était ébranlée dans sa base, mais les plus acharnés refusaient de se laisser convaincre. Ricord apporta à la recherche de la vérité un soin inconnu jusqu'à lui ; il chercha le chancre partout et fut le premier à le voir au niveau du col utérin ; il reprit les inoculations, fit et refit cent fois mêmes expériences et arriva à poser ces principes : 1<sup>o</sup> la blennorrhagie et le chancre sont deux affections distinctes ; 2<sup>o</sup> la blennorrhagie est contagieuse, non virulente, inflammatoire ; 3<sup>o</sup> la blennorrhagie simple ne

donne jamais naissance à la vérole; 4<sup>o</sup> la blennorrhagie simple peut se produire spontanément, ne produit jamais que la blennorrhagie.

XI. — Pendant ce temps, le traitement local se perfectionnait. On essaie de détruire le rétrécissement tour à tour par les escarotiques (Alphonse Ferri, Lacuna, Thierry de Héry, Amatus Lusitanus), par une intervention sanglante (Ambroise Paré).

Ces méthodes, en des mains malhabiles, donnent des mécomptes et l'on revient au simple cathétérisme. Les sondes se perfectionnent peu à peu. Les accidents graves provoqués par les sondes rigides à demeure stimulent l'ingéniosité des chirurgiens; on fabrique des sondes souples qui vont en se perfectionnant, jusqu'au jour où Bernard fabrique les premières sondes de gomme.

XII. — Après des années d'abstention on essaie de nouveau de détruire le rétrécissement en l'attaquant directement au nitrate d'argent. On le sectionne, on le scarifie, on le dilate avec des bougies de formes et de natures diverses. On essaie même le premier dilatateur mécanique.

XIII. — L'anatomie pathologique fait des progrès sur le cadavre, et, sur le vivant, grâce à Désormeaux qui tire un admirable parti de son endoscope, appareil rudimentaire et d'une utilisation pratique impossible.

XIV. — La troisième période ne comprend que quelques années. La blennorrhagie était identifiée; il fallait en connaître l'agent. En 1879, Neisser signale la présence constante dans le pus blennorrhagique d'un diplocoque auquel il donne le nom de gonococcus.

Le *Secrétaire général* offre au nom de l'auteur :

1<sup>o</sup> L'OFICINA DI UN FALSO MONETARIO NEL XIV SECOLO par le Dr G. Carbonelli, de Turin, in-8<sup>o</sup>, 14 p., Milan, 1906.

2<sup>o</sup> IL « DE SANITATIS CUSTODIA » DI MAESTRO GIACOMO ALBINI DI MONCALIERI, CON TRI DOCUMENTI SULLA STORIA DELLA MEDICINA NEGLI STATI SABAUDI NEI SECOLI XIV<sup>o</sup> E XV, par le même; in-8<sup>o</sup>, 188 p., avec nombreux pl. hors texte. Pignerol, 1906.

Parmi les derniers travaux historiques le *Secrétaire général* signale la thèse inaugurale du Dr de *Vezeaux de Laver-*

gne : DU CARACTÈRE MÉDICAL DE L'ŒUVRE DE LA METTRIE, in-8°, 78 p. Lyon, Rey, 1907.

L'A. dit dans son Introduction.

« La Mettrie eut l'ambition de bannir la philosophie de la médecine et de philosopher en médecin. Comme médecin il fut un défenseur ardent de l'anatomie pathologique ; il demandait à ses confrères des recueils d'observations cliniques, non des théories ; des expérimentations, non des systèmes. C'est encore au nom de la médecine qu'il voulait expliquer l'esprit par le corps et réduire les problèmes de métaphysique à des questions de physiologie nerveuse. De même il se servait de ses connaissances scientifiques pour apporter des explications d'histoire naturelle dans les discussions sur l'origine de l'homme et sa spécificité dans la nature. Cette attitude était nouvelle quand il la prit. Il ne la prit point, du reste, sans soulever bien des colères ; il ne la prit pas non plus sans voir paraître bien des imitateurs. Il ne fut, à vrai dire, suivi que partiellement, incomplètement. Cependant, tandis que ses rivaux étaient célébrés comme des initiateurs, La Mettrie restait sans gloire, malgré la priorité de ses ouvrages, malgré, surtout, l'unité de sa doctrine, bien plus riche que ne le fut celle des Diderot, des Lamarck et même des Cabanis... »

\*  
\* \*

*M. Hamy* qui signalait, en terminant sa note sur Salomon de Bombelles communiquée à la dernière séance, l'usage de donner aux médecins du roi, pour suivre les obsèques du souverain défunt, un certain nombre d'aunes de drap noir, relève un nouvel exemple de cette coutume, à l'occasion des cérémonies funèbres qui ont suivi la mort du roi Henri II, blessé dans un tournoi, comme l'on sait, le 29 juin 1559 et mort le 10 juillet suivant. Le compte de l'argenterie de cette année (*Arch. Nat.*, KK 125, f<sup>o</sup> <sup>c</sup> <sup>xx</sup> XIII III 1) mentionne en effet parmi les sommes versées « a Jehan de Bordeaux marchand » qui s'élèvent au total de 31.891 l. 10 s. tournois « pour les parties par luy fournies pour les obseques et funerailles du feu roy Henry que Dieu absolle » le prix de « sept aunes et

demye » de drap à maistre Jehan Pépin, médecin du Roy » d'une part et d'autre part « à Maistre Jehan Rousseau » qualifié également de « médecin du Roy » (*Ibid.* f<sup>o</sup> XIII<sup>1</sup> III vj).

xx

\* \* \*

M. *Raphaël Blanchard* communique à la Société une étude d'ensemble sur le MOUVEMENT MÉDICO-HISTORIQUE ACTUEL.

En voici les conclusions :

« La longueur de cet exposé dépasse mes prévisions. Je crois du moins avoir mis en évidence à quel point divers pays rivalisent de zèle et d'ardeur dans les voies nouvellement ouvertes à l'histoire de la médecine. On a assez étudié les Grecs, les Romains et les Arabes pour qu'ils aient droit à quelque repos; l'activité se porte maintenant de préférence soit vers la médecine de civilisations encore plus anciennes, soit vers celle d'époques plus récentes, et les moissons déjà faites en ces nouveaux domaines sont des plus encourageantes. A côté de la discussion abstraite des textes et des doctrines, l'étude des traditions, des objets, des coutumes, revendique une place qui se fait chaque jour plus importante.

« L'évolution que l'histoire des peuples et des civilisations a subie depuis moins de quarante ans, l'histoire des sciences, et spécialement l'histoire de la médecine, la subit à son tour : elle descend des hauteurs éthérées autant que nuageuses de la spéculation purement cérébrale pour entrer en contact avec la vie matérielle. L'historien ne trouve plus dans les seules ressources de son esprit l'explication des théories et des faits; il la cherche dans une documentation aussi variée que possible; il la rencontre dans les objets les plus divers, dont la possession et la conservation deviennent pour lui une source précieuse et indispensable de renseignements.

De ce besoin impérieux de documentation matérielle sont nées les collections publiques ou privées dont nous avons cité maint exemple; à cette même cause se rattachent les

expositions médico-historiques de Dusseldorf, de Leyde et de Londres, ainsi que les musées de Lyon, de Rouen et de Leipzig, pour ne rappeler que ceux qui sont exclusivement consacrés à l'histoire de la médecine et de la pharmacie<sup>(1)</sup>.

Les collections publiques, les musées sont devenus indispensables : ils sont l'instrument sans lequel on ne saurait désormais en histoire de médecine, faire œuvre utile et durable. Il est nécessaire de créer des collections de ce genre dans les grands centres universitaires. L'exemple est parti de Lyon, et ce sera un titre de gloire pour les professeurs Lacassagne et Florence, auxquels est due cette très heureuse initiative. Cet exemple doit être suivi par les autres Facultés de médecine et, avant tout, par celle de Paris. Les paroles que je prononçais à ce propos en 1905, au sein de la *Société française d'histoire de la médecine*, n'ont rien perdu de leur exactitude ; je les citerai en terminant :

« En présence de cette énergique poussée vers les études médico-historiques qui se manifeste actuellement dans des pays si divers, sans oublier les Etats-Unis d'Amérique, il me paraît plus que jamais déplorable que la Faculté de médecine de Paris, à laquelle j'ai soumis deux projets successifs de création d'un musée historique au nom de notre Société, n'ait pas prêté à mes propositions l'attention qu'elles méritaient. Cette création est indispensable ; elle se fera quelque jour ; la Faculté, qui aurait pu se mettre à la tête du mouvement et se signaler par son initiative, ne pourra plus maintenant que suivre des exemples venus de partout. »

(1) « Il n'existe encore nulle part, dit Reber (a), un musée médical véritable. La Faculté de médecine de Paris en a décidé un, mais cette décision n'est pas encore exécutée. »

Ce passage renferme deux inexactitudes. D'abord, la Faculté de médecine de Paris n'a, on l'a vu, nullement décidé la création d'un musée médico-historique. En outre, à l'époque où Reber prononçait devant la réunion des médecins et naturalistes allemands le discours auquel nous empruntons ce passage, le musée de Leipzig était encore en voie de formation et, par conséquent, pouvait être négligé, mais celui de Lyon était déjà constitué depuis plusieurs années.

(a) B. REBER, Ueber die Notwendigkeit und den Wert von Sammlungen die Geschichte der Medizin betreffend. *Verhandl. der Versammlung der deutschen Naturforscher und Aerzte*, p. 92, 1906.

*M. Marcel Baudouin.*— « Il me semble qu'il faut rapprocher du mouvement que vient de mettre en relief d'une façon si lumineuse, M. le P<sup>r</sup> R. Blanchard, celui qui s'est produit ces derniers temps en faveur des traditions populaires et du folklore, qui touchent par de nombreux côtés à la *Médecine pratique*. Aussi je me permets d'ajouter qu'on s'efforce actuellement de créer dans les grands centres provinciaux, et même dans chaque département français, des *Musées de traditions populaires*, où les historiens futurs de la Médecine pourront trouver d'utiles et rares documents sur les *débuts de la Médecine*, et même sur la Médecine préhistorique, dans notre pays de France.

« J'ai fait au Congrès de l'A. F. D. S. à Reims., en 1907, voter un vœu dans ce sens par la section compétente. Au III<sup>e</sup> Congrès préhistorique à Autun, en août 1907, ce même vœu a été adopté à l'unanimité (1). On sait, d'autre part, que la sous-commission des Musées, nommée par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a émis un vœu analogue récemment. Il faut donc, à mon sens, encourager ce mouvement par tous les moyens possibles... Il serait désolant de voir disparaître à jamais tant de collections médicales, curieuses et précieuses et tant de documents paramédicaux sûrement voués à la destruction, si l'on n'intervient pas énergiquement dans un espace de temps très restreint. Ne laissons pas se produire des événements irréparables ! »

La séance est levée.

#### Séance du 12 février 1908.

Présidence de M. PAUL RICHER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. Marcel Baudouin donne lecture d'une note dans laquelle il demande la création d'un RÉPERTOIRE DES OBJETS DU RESSORT DE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE DANS LES DIFFÉRENTS MUSÉES DE FRANCE.

(1) *Bull. de la Société française d'histoire de la méd.*, IV, p. 262, 1905.

Cette proposition est adoptée.

Le *Secrétaire général* donne correspondance des lettres de MM. E. Beluze et R. Neveu, qui ne peuvent assister à la séance.

M. le *Président* offre à la Société, au nom de l'auteur :  
UNE CLINIQUE GRECQUE AU V<sup>e</sup> SIÈCLE (*Vase attique de la collection Peytel*), par E. Pottier, professeur à l'École des Beaux-Arts, membre de l'Institut, in-4<sup>o</sup>, avec pl. hors texte. (Extrait des *Documents et mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris, 1907.)

[D'après M. Pottier il s'agirait de la représentation d'une saignée.]

Le *Secrétaire général*, qui a eu l'occasion, grâce à l'obligeance de M. Pottier, de voir le vase dont il s'agit croit qu'en effet il s'agit bien là d'une saignée, et non d'une application d'un appareil (pour fracture du bras par exemple) ainsi qu'on l'avait pensé tout d'abord.

Il fait remarquer que, contrairement à l'usage généralement établi dans l'antiquité, le praticien est représenté par un homme tout jeune et d'une particulière beauté.

M. Marcel Baudouin. — La figure principale, ou du moins celle qui ne peut laisser aucun doute (1), du vase décrit par M. Pottier, pourrait bien représenter une scène chirurgicale. Il faut y voir, en effet, à mon sens, soit une saignée du bras, soit une incision (d'abcès par exemple) du pli du coude. Ce qui me fait citer ici ces deux opérations, c'est qu'elles étaient connues certainement à une époque très antérieure à celle de la civilisation grecque correspondant à ce vase. En effet, chez des peuplades sauvages qui en sont encore à la période de la pierre polie, comme par exemple les indigènes des îles Fidji en Océanie, on trouve déjà en vigueur, non seulement ces deux opérations, mais d'autres encore. S'il en est ainsi, il ne faut pas s'étonner que les Grecs, qui étaient de la période suivante (âge des métaux), aient connu la saignée et l'incision des abcès du bras !

(1) Quant aux autres peintures, leur interprétation peut certainement prêter à discussion.

Il serait fort intéressant de déterminer la nature de l'instrument (*bois, silex ou métal*) qu'a à la main le médecin de la peinture en question ; mais nous ignorons si la chose est possible, n'ayant pas eu l'occasion d'examiner le vase lui-même (1).

En tout cas, la chirurgie fijiienne est encore fort primitive. Les instruments consistent en un *bambou tranchant*, et depuis quelque cent ans en tessons de bouteille. On y pratique 4 opérations chirurgicales seulement : 1° la *section du cordon ombilical* ; 2° la *circoncision* ; 3° la *vei-ta* ou *saignée* ; 4° la *ponction des abcès ou veicili* (2).

1° On coupe le cordon avec ces bamboux tranchants à 4 doigts de l'ombilic. Jadis, on le laissait saigner ; actuellement on y fait deux ligatures. Avouons que nous sommes loin déjà des *mâchonnements* du cordon par les animaux, et très près de l'opération de la chirurgie classique d'il y a trente ans !

2° La *circoncision* se pratique de 12 à 15 ans. C'est toujours le *bambou* qui s'emploie, au lieu du *silex* des primitifs de la Turquie d'Asie. — Il est curieux de constater combien cette opération est vieille ; elle est presque aussi vieille que l'humanité civilisée.

3° La *saignée* ou *vei-ta* se pratique dans les maladies internes et les mauvaises plaies. En réalité, ce n'est pas une vraie saignée : C'est par une simple incision cutanée (tessons de bouteille) qu'on laisse saigner.

4° Le *veicili* se pratique au *bambou* aiguisé ou avec un tesson de bouteille ; l'emploi de cet outil est évidemment récent.

Le Secrétaire général offre à la Société :

1° Au nom des auteurs : LA GAULE THERMALE, *Sources et stations thermales et minérales de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, par L. Bonnard et Percepied, in-8°, 521 p. avec 75 plans et gravures. Paris, Plon-Nourrit, 1908.

(1) D'après le dessin seul il est impossible de se prononcer.

(2) Ces détails sont extraits d'un remarquable article de Emmanuel Rongier (de Nailibi, Rewa, Fiji), paru dans la belle revue intitulée *l'Anthropos* (1907, n° 6, p. 994).



Ce travail comprend à la fois l'identification de certaines stations anciennes avec les localités que recommande la thérapeutique moderne, l'élucidation des problèmes de géographie historique qui s'y rattachent, des recherches sur le caractère religieux des sources et le culte dont on les entourait, une étude documentée des vestiges de construction et du mobilier balnéaire romain découverts autour des établissements actuels. Pour la réalisation de ce programme, les auteurs ont dû parfois franchir les limites de la Gaule et s'avancer jusqu'en Germanie. La partie technique a été réservée à M. Percepied, qui a décrit les généralités relatives à l'hydrothérapie chez les Romains et le chapitre ayant trait aux ex-voto à caractère médical.

2° Au nom de l'auteur, M. le Dr O. *Gueillot*, de Reims :

a. — *LES MUSEUX, CHIRURGIENS RÉMOIS*. in-8°, 24 p. et 1 pl. h. texte. Reims, 1837.

Il s'agit de Pierre Museux, reçu maître chirurgien en 1717 ; — de Nicolas Museux, neveu du précédent, reçu maître en 1736, qui inventa, pour la rescission des amygdales, la pince qui porte son nom ; — de Pierre Museux, fils de Nicolas, reçu maître en 1769.

b. — *DEUX NOUVEAUX OCULISTES GALLO-ROMAINS*, in-8°, 11 p. Reims, s. d.

Il s'agit du cachet de *C. Sempronius doctus*, etc., d'un bâton de collyre à la marque *M. Jucundus*.

c. — *CACHET INÉDIT DE L'OCULISTE GENTIANUS*, in-8°, 10 p. Reims, 1891.

Cachet trouvé à Reims dans des travaux de terrassement qui mirent au jour plusieurs tombeaux, le 16 janvier 1890.

d. — *SIMON BARBIER, CHIRURGIEN ET POÈTE RÉMOIS*, in-8°, 10 p. Reims, 1886.

La famille rémoise des Barbier compte au moins quatre chirurgiens de ce nom : *Gaspard*, au xvi<sup>e</sup> siècle ; *Jehan*, qui exerçait de 1570 à 1590 ; *Claude*, signalé en 1584 ; — Simon était déjà chirurgien en 1607, et il fut nommé, en 1628, chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Il mourut de la peste le 27 ou 28 mai 1635.

e. — LES THÈSES DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE DE REIMS, in-8°, 175 p. Reims, 1879.

L'A. a consulté la collection d'anciennes thèses qui se trouve à la Bibliothèque de la Ville de Reims et qui provient de Raussin, de Maldan (qui avait réuni celles groupées par Caqué et Navier), — et la collection du Dr Jolicoeur, qui possédait toutes les thèses réunies par Le Camus, son aïeul.

3° Au nom de l'auteur : LES SECRETS DE L'HOMÉOPATHIE, par le Dr Jules Gallevardin. — LISTE DES ŒUVRES DE HAHNEMANN, par le Dr Duprat, de Genève, in-18, 32 p. Genève, 1908.

MM. Lucien Hahn et Ernest Wickersheimer offrent à la Société :

*Un cas d'hypertrophie mammaire illustré par Horace Vernet*, par Lucien Hahn et Ernest Wickersheimer. — Paris, Masson, 1907, in-8°, 7 pp., 1 pl. (Extrait de la *Nouvelle iconographie de la Salpêtrière*, n° 5, septembre-octobre 1907.)

C'est l'état de la poitrine d'une jeune femme, après une opération chirurgicale pratiquée en 1858 par le docteur Manec, à l'hôpital de la Charité, pour une double hypertrophie mammaire, qu'Horace Vernet a fixé sur une toile que possède actuellement la Société de Chirurgie de Paris.

De plus M. Wickersheimer présente à la Société trois photographies. L'une d'elles représente la plaie opératoire presque cicatrisée, et paraît par conséquent, à peu de jours près, contemporaine du tableau d'Horace Vernet. Les deux autres photographies sont antérieures à l'opération. L'une, représentant la malade de face, a été reproduite par M. Witkowski dans : *Tetoniana. Curiosités médicales, littéraires et artistiques sur les seins et l'allaitement* (Paris, Maloine, 1898, in-8°, p. 15), et avec plus d'exactitude dans le n° du 21 juillet 1907, du *Courrier médical*. Dans l'autre la malade est montrée de dos, mais l'hypertrophie des seins est telle qu'on les voit déborder le tronc de chaque côté et atteindre presque le siège sur lequel la malade est assise.

La Société procède à l'Élection de M. le Dr *Henri Roché*, de Paris, présenté par MM. Pierre Rambaud et Albert Prieur; — et de M. le Dr *Adolphe Fonahn*, de Christiania, présenté par MM. Raphaël Blanchard et von Cefele.

\*  
\* \*

M. le *Président* déclare ouverte l'Assemblée générale de 1908.

M. le *Secrétaire général* donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS,

« Dans une précédente assemblée, en passant en revue devant vous les travaux de l'année, j'avais émis le projet de remplacer cette énumération qui, en somme, n'apprend à personne rien de nouveau, par l'exposé de la vie d'un de nos devanciers dans la carrière médicale, en choisissant surtout parmi ceux vis-à-vis desquels la postérité fut négligente et qui forment l'imposante cohorte des inconnus ou des oubliés. Ce procédé, à mon sens, avait un double avantage; d'abord il offrait une occasion de faire sortir de l'ombre certaines figures intéressantes et de mieux connaître aussi le champ (bien plus vaste qu'on ne le suppose) où les médecins de tous les temps exercèrent leur action, je ne dirai pas seulement scientifique, mais aussi politique et sociale; — de mieux préciser, dans l'histoire de notre pays, le rôle que jouèrent ces hommes d'une culture en général très élevée et d'une influence si pénétrante et si persistante, dans les conseils des maîtres du jour, dans l'éclusion des réformes et dans l'évolution des événements; ... mais encore ce mode et ce choix nous permettent d'éviter le reproche de plagier les autres Compagnies médicales où chaque année on prononce l'éloge de quelque grand protagoniste de l'art de guérir, dont la notoriété est incontestable et souvent universelle, dont la

biographie ne recèle pour ainsi dire aucun détail ignoré du public, d'où il s'ensuit que ledit éloge est, plutôt qu'une œuvre de recherche historique, un magnifique prétexte à l'éclosion d'un joli morceau d'éloquence et de littérature...

« Ce projet me souriait d'autant plus, Messieurs, quand je vous en fis la proposition, que j'en avais dans l'esprit une application immédiate et saisissante. Il s'agissait d'un personnage singulier dont le nom ne subsiste que dans quelques ouvrages spéciaux, dont les souvenirs reposent dans des cartons d'archives et qui, cependant, ayant vécu de nombreuses années, eut la fortune, non exempt de périls, de traverser les jours les plus troubles de notre histoire et d'assister en acteur aussi bien qu'en spectateur aux bouleversements les plus profonds et aux transformations les plus inattendues. Obscur au début de la carrière, porté par les événements aux charges les plus en vue, menacé, traqué même par ses collaborateurs de la veille, obligé d'attendre à l'étranger des jours meilleurs, puis revenant dans sa patrie, reprendre, officielle cette fois, la vie médicale interrompue par un si long et si tragique intermède... ce personnage offrait véritablement, dans sa vie privée comme dans sa vie publique et sa carrière scientifique, une occasion bien tentante pour inaugurer le projet, et je croyais bien que dans notre réunion d'aujourd'hui j'aurais le plaisir de vous conter cette histoire et de vous faire cette surprise.

« Un mauvais sort, Messieurs, en a voulu autrement.

« Au moment où l'on se sent en intimité complète avec son sujet, où l'on voit se dissiper peu à peu la grande tache d'ombre à laquelle on s'était attaqué au début, le comble de l'infortune est bien de se sentir tout à coup arrêté par une misérable question de santé, et, au lieu de la liberté tant souhaitée, de voir se succéder toute une série de malchances du même ordre venant

ajouter la souffrance physique au désappointement et au découragement... C'est ce qui m'arrive et c'est ce qui, hélas ! est aujourd'hui mon excuse et fait mon regret : c'est ce qui m'autorise à vous demander crédit jusqu'à l'occasion prochaine, dans mon espérance d'avoir, d'ici là, lassé le mauvais sort.

« Vais-je alors, Messieurs, reprendre avec vous le chemin parcouru depuis l'année dernière ? Que non pas, rassurez-vous. Cette revue d'ensemble était utile et, indispensable dans nos premières années, pour vous prouver l'état florissant de notre Société, l'accueil qu'y firent ceux qui aiment l'histoire de notre profession et de nos institutions, et le souci qu'ont beaucoup d'entre eux de venir grossir nos rangs, — mais aujourd'hui que votre opinion est faite, que vous êtes renseignés sur le présent et rassurés sur l'avenir, un résumé nouveau ne ferait qu'amoindrir, pour vous qui êtes les assidus de ces séances, l'agréable impression que nous laissa la lecture des travaux eux-mêmes, et pour ceux que leurs occupations ou leur résidence tiennent éloignés de nous, ce ne serait qu'un résumé de plus qui ne leur apprendrait rien de nouveau.

« Toutefois, avant de vous permettre d'entendre notre trésorier et notre bibliothécaire vous dire leur satisfaction de l'état matériel de notre Société, et de vous laisser aborder notre ordre du jour encore plus chargé que de coutume, je vous demande la permission d'insister sur un fait dont l'importance et la signification n'ont échappé à personne.

« L'un des nôtres, Messieurs — pardonnez-moi, je vous prie, l'irrespect de cette expression pour désigner un des maîtres qui ont bien voulu diriger les premiers pas de notre Compagnie, mais je l'emploie ici à dessein — l'un des nôtres vient d'être placé à la tête de l'enseignement officiel français de l'Histoire de la Médecine. Etant donné les qualités d'esprit du nouveau professeur,

étant donné la place prépondérante qu'il a immédiatement occupée partout où son activité l'a entraîné, étant donné la haute autorité que lui confèrent sa puissance d'observation de psychiatre, son labeur de savant et son intelligente curiosité d'historien, étant donné son amour raffiné pour les élégances de la forme, pour l'accouplement indispensable du langage impeccable et de la force de l'idée, si bien qu'on ne sait distinguer en lui le gentilhomme de lettres du maître de la Faculté; — étant donné enfin qu'il est des *nôtres*—j'y reviens,—c'est-à-dire qu'il a bien voulu dire ainsi très haut son culte pour l'histoire, prendre ainsi à tâche, avant d'y être officiellement désigné, d'appeler à l'étude de cette histoire de nouveaux et fervents adeptes... étant donné toutes ces raisons qui président à l'enseignement nouveau qui se prépare, on peut dire que la nomination de M. Gilbert Ballet est le signe d'une évolution nouvelle qui autorise toutes les espérances et est comme l'expression d'une revanche que l'Histoire de la Médecine a bien méritée.»

M. le *Trésorier* lit un rapport constatant l'état satisfaisant des ressources financières de la Société.

M. l'*Archiviste bibliothécaire* donne, sur le mouvement de la bibliothèque, les renseignements suivants :

Messieurs,

« Dans le prochain numéro du Bulletin que vous recevrez figurera un catalogue complet de notre bibliothèque reproduisant les 639 fiches qu'elle comporte actuellement. Vous pourrez ainsi d'abord vous rendre un compte exact de son contenu; puis, en outre, trouver facilement et sans recherches les ouvrages que vous y viendrez consulter sur place.

« La publication de ce catalogue pourrait dispenser de tout autre commentaire. Un fait pourtant semble intéressant à signaler, c'est que le quart de nos fiches

(160) concerne la variole, l'inoculation ou la vaccine. Cette riche collection de documents embrassant un siècle et demi (1711-1860) provient en entier de la bibliothèque d'Auzias-Turenne. Celle-ci, par héritage, était arrivée en ces dernières années aux mains de M. Mathieu, vétérinaire à Sèvres, qui mit la Société française d'Histoire de la Médecine à même d'y puiser largement. Notre secrétaire général, à qui l'offre fut faite, l'accepta avec reconnaissance, et c'est parmi un nombre considérable de bouquins poussiéreux comme vous pensez, qu'il tria le lot dont il a fait choix. Ce lot comprend : 12 ouvrages sur la variole : traités (3); précis (1); mémoires, observations, réflexions, édités de 1711 à 1853 (8);

28, concernant l'inoculation et parus entre 1723 et 1801;

enfin, 120 brochures relatives à la vaccine : expériences, essais, recherches, observations, mémoires, traités, manuels, instructions, notices, remarques, réflexions, lettres, discussions; plus 16 rapports fournissant l'histoire à peu près complète des progrès de la vaccination en France depuis 1801 jusqu'à 1826.

« Malheureusement le dossier de la syphilisation est infiniment moins chargé; il se compose seulement des deux traités d'Auzias-Turenne et de C. Sperine, accompagnés de 4 volumes relatifs aux maladies vénériennes (1689-1771-1787-1868).

« Vous savez, Messieurs, que c'est en son laboratoire de parasitologie de l'Ecole pratique que M. le professeur Blanchard a bien voulu prêter asile à notre bibliothèque. Il y a mis à notre disposition une armoire vitrée, un fichier et des fiches. Je vous propose donc, en terminant, de voter de vifs remerciements à notre ancien président pour la libérale hospitalité qu'il nous donne, pour l'accueil bienveillant qu'il a fait déjà à votre

bibliothécaire et celui qu'il offre dans l'avenir à tous ceux d'entre vous qui en voudront profiter.»

*M. le Président* adresse à MM. Victor Nicaise, trésorier intérimaire, et E. Beluze, archiviste-bibliothécaire, les remerciements de la Société, et déclare close l'Assemblée générale de 1908.

\*  
\* \*

*M. Marcel Baudouin* donne lecture, au nom de *M. Emile Gabory*, archiviste de la Vendée, d'une étude intitulée : UNE ÉPIDÉMIE DE MALADIES VÉNÉRIENNES EN VENDÉE SOUS LA RÉVOLUTION.

Il s'agit de l'apparition de cas extrêmement nombreux de maladies vénériennes, et notamment de syphilis, après le passage des colonnes révolutionnaires (1754). Les administrateurs du département s'en alarmèrent et informèrent le gouvernement, qui prescrivit une enquête et s'occupa de faire donner des soins aux malades, qui étaient surtout des jeunes filles.

\*  
\* \*

*M. Marcel Baudouin* communique ensuite un travail personnel sur LA SYPHILIS EN VENDÉE (*préhistoire et histoire*). Il conclut en se refusant d'admettre comme indiquant l'existence de la syphilis certaines lésions présentées par des ossements trouvés dans les fouilles. — En ce qui concerne l'état actuel, il est facile de constater que la Vendée est un des départements où les maladies vénériennes font le moins de victimes : cela est peut-être dû à cette coutume ancienne et si particulière du *maratchinage*, notamment pour la région du Marais septentrional.

\*  
\* \*

Le *Secrétaire général* lit, au nom de *M. O. Guelliot*, de Reims, une notice intitulée : CABANIS A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE REIMS.



L'auteur y explique pourquoi Cabanis, après avoir été reçu maître ès arts à Paris, se rendit à Reims pour y prendre ses grades médicaux, sur la recommandation de son maître Désessarts. M. Guelliot donne ensuite de curieux renseignements sur les différentes étapes de ses études à Reims, et notamment sur la réception au bonnet doctoral. On sait que Cabanis, au lieu du discours latin qui constituait l'*oratio gratulatoria*, fit sa profession de foi en vers français, dont M. Guelliot nous donne un fragment.

\* \*

M. *Le Pileur* lit une NOTE SUR UNE MÉDAILLE TOULOUSAINE DE « PROXÉNÈTE JURÉ ».

Trompé par l'indication de l'inscription, M. Le Pileur crut avoir affaire à un document d'iconographie de la prostitution. Or, il découvrit que cette médaille, assez rare d'ailleurs, était donnée, comme preuve d'autorisation municipale, aux marchands revendeurs de vieux habits. C'est que le mot proxénète n'a eu, au Moyen-Age et pendant la Renaissance, que le sens étymologique pur, c'est-à-dire qu'il désignait, aussi bien à Toulouse que dans toute la France, tous ceux qui s'entremettaient dans une affaire (*πρὸς ἑτέρας*).

\* \*

Le *Secrétaire général* lit, au nom de M. *Raymond Neveu*, une étude intitulée : LE RÉGIME DE PYTHAGORE D'APRÈS LE D<sup>r</sup> COCCHI.

Il s'agit d'un éloge enthousiaste du régime végétarien. La traduction dont s'est servi l'auteur date de 1762.

\* \*

M. *Ruelle* rappelle à la Société que trois corps savants faisant partie de l'Association internationale des Académies, instituée pendant l'Exposition universelle de 1900, savoir : l'Académie royale des Sciences de Prusse à Berlin, la Société royale des sciences de Saxe à Leipzig et la Société royale de Copenhague, ont entrepris — sur la proposition

de M. J. L. Heiberg, professeur à l'Université de cette dernière ville — la publication d'une collection intitulée *CORPUS MEDICORUM ANTIQVORVM sub auspiciis Academicarum consociatarum editum*.

Or l'Académie des sciences de Prusse a déjà publié en 1905 et en 1906, sous la haute direction de M. Hermann Diels, secrétaire de cette compagnie, le catalogue des manuscrits médicaux grecs, inséré dans les *Abhandlungen der Königlich preussischen Akademie der Wissenschaften*. En 1907 a paru un premier supplément à ce catalogue, précédé d'un rapport du même savant sur l'état d'avancement du *Corpus*. Dans la liste des 29 collaborateurs désignés, nous remarquons le nom d'un Français, M. Hartwig Derembourg, membre de l'Institut.

La séance est levée.

### Séance du 11 mars 1908.

Présidence de M. PAUL RICHER

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Ernest Wickersheimer*, qui avait été chargé par la Société, au cours de la dernière séance, de demander à M. le Dr Albrecht von Notthafft, privat-docent à l'Université de Munich, s'il consentirait à ce qu'on traduise en français son ouvrage : *Die Legende von der Altertums-Syphilis*, donne lecture de la réponse qu'il en a reçue. M. von Notthafft est tout disposé à donner l'autorisation de traduire son livre. Toutefois il n'est pas nécessaire, à son avis, d'en faire une traduction absolument littérale : des modifications pourraient y être apportées. M. von Notthafft désire qu'il soit tenu compte, dans une édition française de son livre, de deux articles qu'il a publiés plus récemment, et de son ouvrage sur *la légende de la syphilis chez les Byzantins*, qui est en ce moment sous presse.

M. *Courtade*. « J'ai l'honneur d'offrir à la Société une note historique sur *Bozzini* que l'on regarde comme un des précurseurs de l'invention du laryngoscope réalisée par Garcia, Turck, Czermak. *Bozzini* avait une plus grande

ambition : celle de trouver un instrument permettant d'explorer les cavités internes du corps, comme le porte le titre de son mémoire publié dans le Journal de Hufeland en 1808.

« Je ne crois pas que l'instrument, dont j'ai donné la description et les figures des diverses parties, ait rendu de grands services cliniques à son auteur : l'instrument, en effet, se compose d'une lanterne dans laquelle on place la bougie et sur laquelle on monte des tubes de calibre et de longueur variés destinés à pénétrer dans les diverses cavités à explorer. L'obligation de laisser la bougie verticale et les tubes dans une position à peu près horizontale restreint singulièrement l'application de l'instrument en clinique.

« J'ignore si Bozzini a appliqué souvent son explorateur et s'il en a tiré parti pour le diagnostic ; il serait intéressant de connaître les cas où il l'a appliqué, ce qui serait un complément à l'étude purement mécanique que j'ai écrite. »

Le *Secrétaire général* offre à la Société, au nom de l'auteur : L'ECOLE DE MÉDECINE DE POITIERS A SES DÉBUTS, 1806-1854, par M. Pierre Rambaud, in-8°, 59 p. Poitiers, 1908. (Extrait des *Archives Médico-chirurgicales du Poitou*.)

Le *Secrétaire général* signale les principaux travaux historiques parus récemment, notamment *l'Histoire pharmacologique et pharmacotechnique du Mercure à travers les siècles*, de M. Etienne Michelin ; — *Le corps de santé militaire de France. Son évolution. Ses campagnes*, par MM. Brice et Bottet ; *Le centenaire de l'Ecole de médecine d'Angers*, etc., etc.

\* \*

La Société procède à l'élection de MM. le Dr Ch. CORNILLOT et NOÉ LEGRAND, sous-bibliothécaires à la Bibliothèque de la Faculté de Paris, présentés par MM. Raph. Blanchard et E. Wickersheimer.

\* \*

A propos de documents épigraphiques présentés par

M. *Wickersheimer*, il est décidé que le Conseil de la Société se réunira le mardi 17 mars pour prendre les dernières dispositions en vue de l'établissement d'un *Corpus Inscriptionum*, et de la nomination d'une commission chargée de réunir et d'examiner les documents communiqués à la Société (1).

\* \* \*

M. *E.-T. Hamy* lit une étude sur THOMAS DE CORON, DIT LE FRANÇ, connu sous le nom de Thomas Coroneus, parce qu'il était de Coron, en Morée. Il fut médecin de Charles VII.

\* \* \*

M. *Mac-Auliffe* lit au nom de M. Léon Vincent, de Lyon, un mémoire ayant pour titre : DE LA MÉTHODE EN MÉDECINE. ESSAI HISTORIQUE ET CRITIQUE.

\* \* \*

M. *Noé Legrand* offre à la Société une gravure reproduisant la peinture murale dont M. Urbain Bourgeois a décoré le grand amphithéâtre de la Faculté de Paris.

Exécutée de 1890 à 1895, cette peinture mesure 23 mètres de long : elle a remplacé les peintures de Matout, qui furent détruites dans l'incendie de 1889. Celles-ci représentaient trois sujets dont l'un était : *Ambroise Paré appliquant la ligature aux artères après une amputation et repoussant le fer rouge*. Ces tableaux remplaçaient déjà — dès 1864 — les trois fresques en grisaille exécutées par E.-A. Gibelin, peu avant la Révolution française, pour la décoration des Ecoles de chirurgie. Ce sont ces grisailles qui étaient accompagnées des inscriptions explicatives qu'on voit encore aujourd'hui. Sur celle du milieu était représenté le roi Louis XVI, accordant sa protection à la chirurgie. L'inscription était : *La bienfaisance du souverain hâte leurs*

---

(1) Le conseil de la Société s'est réuni à la date indiquée. La commission nommée se compose de MM. E.-T. HAMY, RAPH. BLANCHARD, ALBERT PRIEUR, et ERNEST WICKERSHEIMER, secrétaire.

*progrès et récompense leur zèle.* — Dans la seconde, la théorie de l'art médical était personnifiée par Esculape découvrant les secrets de l'Anatomie. L'inscription était : *Ils tiennent des dieux les principes qu'ils nous ont transmis.* Le troisième exprimait la *pratique* de l'art « la plus noble » ; on y voyait des chefs blessés que des chirurgiens retiraient de la mêlée pour mettre le premier pansement à leurs blessures. On lisait : *Ils étanchent le sang consacré à la défense de la patrie.*

Si l'incendie de 1889 a dévoré les toiles de Matout, il a laissé intactes les anciennes inscriptions profondément gravées dans le mur et très apparentes. Elles n'ont naturellement aucun rapport avec la composition de M. Urbain Bourgeois qui les surmonte.

Cette composition comporte cinquante-six figures plus grandes que nature, groupées de façon à permettre au spectateur de suivre l'évolution chronologique.

Depuis près de quinze ans qu'elle existe, la peinture de M. Urbain Bourgeois n'avait jamais été reproduite en raison de grosses difficultés matérielles. M. Legrand a dû en faire un grand dessin original de 4 mètres qui put alors être gravé.

C'est la gravure à un mètre de ce dessin, accompagnée des noms de tous les personnages, qu'il offre à la Société.

La séance est levée.

---

### Séance du 8 avril 1908.

Présidence de M. PAUL RICHER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.  
M. E.-T. Hamy offre à la Société au nom de l'auteur :  
PIERRE BUDIN. — LA CHAIRE DE CLINIQUE OBSTÉTRICALE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, par Paul Bar, in-8, 55 p. Paris, 1908.

Le Secrétaire général communique une note de M. Blanchard annonçant qu'à propos du *Corpus inscriptionum* il a reçu une lettre de M. F. Teaque Cansick, de Barnet,

Herts (Angleterre) faisant connaître à M. Blanchard un ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *The monumental inscriptions of Middlesex, With biographical notices and inscriptions of armorial bearings*. Cet ouvrage comprend deux volumes. Il est orné de gravures et donne la transcription des épitaphes relevées dans les églises et les cimetières ; on y trouve un grand nombre d'inscriptions concernant des médecins.

\*  
\* \*

M. E.-T. Hamy lit au nom de M. Léon Dorez une étude intitulée : LE PORTRAIT DE LORENZO LORENZANO, PROFESSEUR DE MÉDECINE A L'UNIVERSITÉ DE PISE, PAR SANDRO BOTTICELLI.

Il s'agit d'un portrait acquis il y a quelques mois, à Paris, par M. le baron Michel Lazzaroni, qui fut nettement reconnu comme étant l'œuvre de Botticelli. En enlevant avec précaution des motifs ajoutés au fond du tableau par un de ses propriétaires au XVIII<sup>e</sup> siècle, on vit apparaître le nom du personnage représenté ; il s'agissait du florentin Lorenzo Lorenzi dit Lorenzani, qui avait été professeur de médecine à l'Université de Pise.

Lorenzo Lorenzi (ou *Laurentianus*) naquit vers 1450, et fut nommé par les Médicis en 1479 professeur de dialectique à l'Université de Pise. En 1483 il obtint une chaire de physique, puis en 1487 une chaire de médecine qui lui fut enlevée en 1490, mais qui lui fut rendue en 1494 et qu'il occupa jusqu'en 1501. Il se suicida en se jetant dans un puits (mai 1502).

Lorenzani fut un de ceux qui contribuèrent le plus à mettre en honneur les œuvres et les doctrines des grands médecins grecs.

Le portrait de Botticelli dut être exécuté entre 1495 et 1500. M. Léon Dorez a joint à sa communication une très belle épreuve et il veut bien autoriser la Société à la reproduire dans son *Bulletin*.

M. le Président se fait l'interprète de tous ses collègues en remerciant MM. Léon Dorez et Hamy.

\*  
\* \*

M. *Karl Sudhoff*, professeur d'Histoire de la Médecine à l'Université de Leipzig, avant d'aborder les sujets qu'il s'est proposé de traiter, remercie la Société de l'accueil qu'elle lui a fait. Il dit tout le plaisir qu'il éprouve à faire la connaissance de collègues dont il avait déjà apprécié les travaux, et profite de cette occasion pour exprimer son grand désir de voir la Société française et la Société allemande marcher côte à côte dans un même effort pour faire progresser l'Histoire de la médecine.

La première communication de M. *Sudhoff* a pour titre :  
LES SOURCES MANUSCRITES DU « FASCICULUS MEDICINAL » DE  
JEAN KETHAM (1491), DE SES ILLUSTRATIONS ET DE SON  
TEXTE.

Il s'agit de recherches exécutées par l'auteur depuis quelques années sur les rapports qui existent entre les manuscrits médicaux du Moyen-Age et leurs miniatures d'une part, et les incunables médicaux et leurs estampes, d'autre part. M. *Sudhoff* insiste tout particulièrement sur un manuscrit de la Bibliothèque nationale, datant du règne de Charles VI, où se trouvent tous les dessins anatomiques de Ketham.

Ce manuscrit sert pour ainsi dire de clé de voûte à tous les livres d'anatomie humaine qui vont paraître après lui.

M. *Sudhoff* a profité de cette occasion que lui offrait l'œuvre de Ketham pour faire venir de Leipzig et présenter à la Société une collection de photographies de dessins exclusivement médicaux appartenant à différents manuscrits des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, et pour montrer les rapports qu'ils présentent avec les bois de Ketham, et cela au point de vue strictement anatomique, toute considération artistique étant mise de côté.

M. *E.-T. Hamy* fait remarquer le caractère oriental qu'offrent tous les dessins présentés.

M. *Sudhoff* répond qu'en effet il espère pouvoir prouver bientôt qu'une même influence byzantine s'est exercée sur leur origine.

M. *Paul Richer* compare ces dessins et leur si primitive facture à certaines pages du *Livre d'Heures du duc de Berry* conservé à Chantilly, et fait remarquer combien les

miniatures qu'il renferme, et notamment celle qui représente le corps humain entouré des signes du zodiaque, sont en tous points supérieures aux figures des manuscrits présentés.

\* \* \*

La deuxième communication de M. *Sudhoff* avait pour titre : LE PÉRISCYTHISME ET LHYPOSPATISME DANS LES MALADIES DES YEUX DANS L'ANTIQUITÉ, ET LE « T SINCIPITAL » NÉOLITHIQUE.

M. *Sudhoff* a cherché les rapports qui pouvaient exister entre les trépanations néolithiques et le T sincipital d'une part et, d'autre part, les diverses méthodes de chirurgie crânienne utilisées par l'antiquité et qui nous sont décrites par Celse et d'autres auteurs comme très répandues chez un grand nombre de peuples et appliquées contre les maladies chroniques des yeux. Un nouveau document sur cette matière vient d'être publié par M. Jules Nicoll, de Genève, et commenté par M. Jean Ilberg, de Leipzig, dans les *Archiv. für Papyrus-forschung*. Il s'agit d'un fragment d'un traité alexandrin de chirurgie oculaire, datant du troisième siècle de notre ère.

\* \* \*

M. *Noé Legrand* présente les DESSINS ORIGINAUX QUI ONT SERVI A GRAVER L'ATLAS D'ANATOMIE DE BOURGERY ET JACOB.

\* \* \*

MM. *Lucien Hahn* et *Ernest Wickersheimer* présentent le catalogue qu'ils viennent de dresser des COLLECTIONS ARTISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE (1843-1908).

La séance est levée.

---



## Séance du 13 mai 1908

Présidence de M. PAUL RICHER

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. Marcel Baudouin présente les observations suivantes :

Dans sa récente communication (1), M. le Dr K. Sudhoff (de Leipzig) semble admettre, avec Celse et d'autres auteurs anciens, qu'autrefois la trépanation était très pratiquée chez un grand nombre de peuples. — Cet « autrefois » doit correspondre, dans l'esprit de ce savant, en nous plaçant au point de vue de la *préhistoire*, aux *âges du fer, du bronze*, et sans doute de la  *pierre polie*, puisque la trépanation crânienne est bien connue à ces différentes époques. Il ajoute qu'elle était alors dirigée contre les *maladies chroniques des yeux*.

Cette affirmation — qui est une *idée nouvelle*, sous cette forme du moins, pour les préhistoriens, — mérite qu'on s'y arrête. Elle semble basée sur des documents historiques, c'est-à-dire sur l'*histoire*. Or il est intéressant de rechercher si la *préhistoire* (c'est-à-dire les *pièces matérielles* trouvées jusqu'ici (*crânes trépanés*)) plaide en faveur de cette opinion, qui serait appuyée sur un texte de Celse entr'autres. Dans bien des circonstances, en effet, la *préhistoire* est venue montrer que les *documents écrits pouvaient induire en erreur*, les auteurs n'ayant consigné dans leurs écrits que des *légendes*, que des racontars de « bonne femme », au lieu de faits exacts ! — Eh bien ! ce que l'on sait actuellement de la *trépanation néolithique* tout au moins plaide-t-il, ou non, en faveur de cette idée ? Voyons d'abord ce que nous apprennent les faits, c'est-à-dire les observations connues et rédigées avec des détails suffisants, avant de conclure.

On distingue, au point de vue anatomo-pathologique en ce qui concerne les trépanations historiques : 1° les crânes à opérations faites *après la mort* (*trépanations posthumes*);

---

(1) *Société d'Histoire de la Médecine*, Paris, 1908, 8 avril,

et les crânes à opérations sur le vivant, mais suivies immédiatement de *mort opératoire* (1); 2° les crânes à opérations faites sur le vivant, le sujet ayant survécu assez longtemps.

Or, il est à noter que ces derniers crânes ne présentent pas en même temps de *lésions chirurgicales* proprement dites (*traumatismes* antérieurs à l'opération: *affections osseuses* au niveau du crâne ou de la face (*orbite*, etc.), etc., etc.). Il faut en conclure que, s'il y a eu trépanation réellement *thérapeutique* (c'est celle que P. Broca appelait autrefois *chirurgicale*, mais à tort), c'est plutôt pour des *affections médicales* qu'elle a été faite; et que, dans ces conditions, jusqu'ici, aucun *fait matériel* ne semble plaider en faveur de la théorie de Celse.

Quelles sont ces affections médicales? Bien entendu, on a songé d'abord aux *affections nerveuses*, et en particulier à l'*épilepsie* et à l'*hystérie* (2). Cette hypothèse est très soutenable; et les *rondelles crâniennes*, toutes formées en amulettes, semblent plaider en sa faveur, au moins pour certains auteurs. En ce qui nous concerne, étant donné le siège le plus fréquent des *points* trépanés (*bosse pariétale; voisinage du bregma*), nous avons songé aux *états fébriles*, aux *fièvres intenses*, qui déterminent les sensations connues de *surdistension* du crâne avec *points douloureux* marqués surtout aux endroits indiqués ci-dessus. Etant données ces sensations, rien d'étonnant, à ce que des fiévreux aient songé jadis, à se faire ouvrir le crâne, pour voir... sortir ce qui les faisait tant souffrir!

Quoi qu'il en soit, il y aurait une autre trépanation (on l'a appelée *rituelle*), qui n'aurait rien à voir avec la *pathologie*. Cette théorie a surtout été imaginée pour expliquer les crânes de la 1<sup>re</sup> catégorie anatomo-pathologique, qui sont peut-être les plus nombreux, et les *rondelles crâniennes* (amulettes).

Pour notre compte, nous admettons son existence, car

(1) Il est impossible de distinguer ces deux ordres de faits sur les crânes trépanés préhistoriques.

(2) La fréquence de la trépanation sur des crânes *féminins* plaiderait en faveur de cette *affection*.

vraiment l'amulette crânienne nous semble bien difficile à expliquer par la seule *pathologie* (c'est-à-dire l'existence d'une *névrose antérieure*) et cette notion que le port d'un *fragment d'os* de névrosé peut à lui seul protéger contre la névrose. Pourtant il faut reconnaître que les adversaires de la trépanation rituelle pure (sans intervention de la notion *maladie antérieure*) pourraient invoquer l'argument suivant : Si l'on trouve surtout des crânes trépanés de la 1<sup>re</sup> catégorie, c'est parce qu'il s'agit d'une *opération assez grave*, ayant dû entraîner assez souvent la mort, et non pas parce qu'il s'agit d'*opérations faites après la mort* (constatation, qui d'ailleurs n'exclut pas complètement à elle seule la notion *maladie antérieure*, car on peut avoir songé à utiliser comme amulette *l'os du névrosé mort* aussi bien que celui du vivant). Or, on n'a pas assez insisté sur la valeur de cette remarque, qui pourrait faire soutenir qu'en réalité il est possible qu'il n'y ait pas du tout de *trépanation posthume* ! Pourtant M. Manouvrier semble avoir levé tous les doutes, en ce qui concerne la pratique de la *trépanation post mortem* (*Bull. Soc. Anthr.*, 1902), et d'autres faits tels que l'existence de *crânes à gravures complexes*, par exemple, ne semblent guère pouvoir être en rapport qu'avec le travail des crânes de squelette, et non de vivants.

Certes, ces constatations ne plaident pas spécialement en faveur de la *Trépanation rituelle* (1), théorie imaginée par P. Broca ; mais cependant elles nous obligent à considérer ces idées comme fondées jusqu'à nouvel ordre, d'autant plus qu'elles émanent d'autres constatations ethnographiques. A l'heure actuelle donc on ne peut pas affirmer que toutes les trépanations néolithiques soient des opérations faites dans un *but thérapeutique*. Mais si les *trépanations thérapeutiques* existent, il est plus probable qu'elles ont été dirigées contre des *affections médicales* que contre des *lésions chirurgicales* (fractures du crâne, etc.). Et en tout cas, les faits observés jusqu'à présent ne plaident pas du tout en faveur du texte de Celse (2). Ce qui ne veut pas dire, au

(1) Opération de consécration ou d'initiation.

(2) Voir ce que dit des pratiques analogues Hérodote (IV, 188) en particulier.

démourant, que cet auteur se soit trompé, car des milliers de preuves négatives ne vaudront jamais un seul fait positif ! Mais la conclusion qui désormais s'impose est donc celle-ci : « Quand on rencontrera un crâne trépané néolithique, il faudra bien étudier l'orbite, pour voir si les os ne portent pas les traces d'une affection quelconque d'origine oculaire. »

M. Gilbert Ballet, tout en admettant l'emploi, comme amulettes, des rondelles de trépan; n'y voit pas là un fait qui prouve l'existence de trépanations rituelles. Il est plutôt porté à croire que ces rondelles provenaient de trépanations pratiquées dans un but thérapeutique. Pourquoi ne pas rapprocher ces faits préhistoriques de ce que nous apprend l'histoire des opérations sur le crâne ? Nous y constatons que les rondelles osseuses étaient recueillies pour servir ensuite d'amulettes.

M. Marcel Baudouin présente à la Société des photographes de nourrissons maintenus dans des maillots et supportés par des sortes de chevalets ou de hottes ; ces objets, d'aspect très primitif, sont encore en usage dans certaines parties de la Vendée.

Il donne lecture, d'autre part, d'une lettre de M. Brunon, de Rouen, qui signale la présence, au musée de cette ville, de documents fort intéressants pour l'épigraphie et l'iconographie médicales.

\* \* \*

Le Secrétaire général offre à la Société :

1<sup>o</sup> Au nom de M. le Pr Hamy, les portraits de DUPUY-TREN (lith. de Delpech) ; d'ORFILA (Lith. de Grégoire et De-neux) ; de BOERHAAVE (Lith. des mêmes).

2<sup>o</sup> Au nom de l'auteur : LA GYNÉCOLOGIE DANS L'ART ANTIQUE, par le Dr Félix Regnault, in-8<sup>o</sup>, 14 p. Paris, Masson, 1907.

LES MALADIES DU NEZ ET LES TERRRES CUITES GRECQUES DE SMYRNE, par le même, in-8<sup>o</sup>, 23 p. Paris, s. d.

\* \* \*

M. Pierre Rambaud, de Poitiers, communique, en le

commentant, le FACTUM DES DOCTEURS RÉGENTS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE POITIERS DEMANDEURS EN RÉGLEMENT CONTRE LES MAÎTRES APOTHICAIRES (1<sup>er</sup> JANVIER 1588).

A la suite de l'arrêt du Parlement de Paris de 1536, les médecins des différentes villes de France se mirent à réclamer pendant plus d'un siècle des réglemens entre eux et les apothicaires. Comme leurs confrères de la capitale, ils voulaient assister aux examens de maîtrise des apothicaires, à l'inspection de leur pharmacie, à la préparation des médicaments importants, tout en leur interdisant de pratiquer illégalement la médecine et surtout de se livrer sans permission à la pratique du *qui pro quo*.

C'est en 1586 que les docteurs régens en la Faculté de médecine de Poitiers commencèrent à faire valoir leurs prétentions à l'égard des apothicaires. Après avoir été attaqués par ces derniers en novembre 1587, ils leur répondirent en faisant imprimer un factum le 1<sup>er</sup> janvier 1588. Cet opuscule du format in-4 de 23 pages, dont il ne reste qu'un seul et unique exemplaire aux archives de la Vienne, nous offre un double intérêt. D'abord, il est conçu en termes modérés et ne comporte pas ces violences de langage dont le corps médical nous a laissé de trop fâcheux exemples. Ensuite, il est annoté par Pierre Milon, qui fut, en 1610, premier médecin du roi Henry IV. Nous avons ainsi un résumé à la fois sérieux et complet de toutes les réclamations des médecins au xvi<sup>e</sup> siècle. Ce sont là les raisons pour lesquelles ce factum mérite d'être conservé, car il constitue, contrairement aux documents de ce genre, une valeur historique qui ne manque pas d'importance.

\* \* \*

M. Ernest Wickersheimer rend compte des travaux de la Commission du *Corpus inscriptionum ad medicinum biologiamque spectantium*, que la Société a décidé de publier.

La circulaire, que tous les membres de la Société ont reçue, a été envoyée à une soixantaine de journaux médicaux, et à plus de 300 sociétés savantes, médicales, archéo-

logiques ou historiques de la France et de l'étranger. Le *Corpus inscriptionum* a été dans le n° 27 de 1908 des *Mitteilungen zur Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften*, l'objet d'un article de M. le Professeur Sudhoff (de Leipzig), qui lui a assuré en outre, par une lettre publiée le 4 mai dernier dans la *Frankfurter Zeitung*, la publicité d'un des journaux les plus répandus de l'Allemagne.

M. Ernest Wickersheimer, en réponse à la circulaire de la Société, a déjà reçu des documents importants.

M. Paul Mével (de Douarnenez) a envoyé l'épithaphe de Laënnec, enterré au cimetière de Ploaré, près de Douarnenez.

M. E. Jeanselme (de Paris) a communiqué une inscription recueillie sur le fronton d'un haut-relief de l'église Saint-Remy, à Reims, où on voit Constantin, guéri de la lèpre par les eaux du baptême.

M. Jablonski (de Poitiers) a envoyé le fac-simile d'une inscription relative à un de ses ancêtres, Philippe Mauduyt de la Grève, docteur régent de la Faculté de médecine de Poitiers, et doyen de cette Faculté de 1734 à 1745. Cette inscription est gravée sur une plaque de marbre noir, qui, destinée à orner la salle des Jacobins, lieu des assemblées de l'Université de Poitiers, appartient aujourd'hui à M. David Barnsby, ancien directeur de l'École de médecine de Tours. M. Jablonski accompagne son envoi d'un extrait des *Affiches du Poitou* du 7 mai 1778, qui donne des détails sur l'histoire du monument où l'inscription a été recueillie.

M. Ernest Wickersheimer communique enfin quelques documents épigraphiques qu'il a recueillis lui-même, depuis un mois, à Paris, à Strasbourg et à Nancy.

M. Rambaud, à propos de l'inscription communiquée par M. Jablonski, fait remarquer qu'à l'ancienne faculté de Poitiers chaque professeur composait une épithaphe quand le doyen venait à mourir. C'est ainsi que la mort de Milon, entre autres, provoqua la rédaction de onze épithaphes différentes.

M. Ruelle signale les intéressantes inscriptions que porte le monument élevé à Jenner, à Boulogne-sur-Mer.

\*  
\*  
\*

M. *Albert Prieur* présente le CAHIER MANUSCRIT, conservé à la Bibliothèque de la Faculté de Paris, dans lequel le professeur Jules Cloquet a consigné les réflexions et recueilli les dessins qu'avait suscités un voyage accompli par lui en Italie, en 1837.

\*  
\*  
\*

M. *J. Générrier* communique deux NOTES D'HONORAIRES de maîtres chirurgiens de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

\*  
\*  
\*

M. *Ruelle* a découvert, dans les œuvres de PAUL-LOUIS COURRIER (1), une LETTRE écrite par celui-ci à M. DE SAINT-CAOIX, lettre dans laquelle on voit intervenir, *déjà*, le régime déchloruré.

La voici :

« *Livourne, le 15 décembre 1808.*

« Monsieur, j'apprends avec bien du chagrin le cruel mal qui vous tourmente ; et quoique vous soyez en lieu où nul bon conseil ne saurait vous manquer, quoiqu'il y ait aussi une sorte d'indiscrétion à conseiller les malades, je veux pourtant vous dire ce que j'ai vu qui se rapporte à votre état ; un fait dont la connaissance ne peut, je crois, vous être qu'utile.

« M. d'Agincourt, à Rome, est connu de tous ceux qui ont voyagé en Italie, comme amateur très distingué des arts et de la littérature, et vous aurez pu aisément entendre parler de lui. Je le laissai, il y a dix ans, souffrant peut-être plus que vous, du même mal, et je viens de le revoir à l'âge de 72 ans, non seulement sans douleur, mais en tout, je vous assure, plus jeune qu'alors, n'étaient ses yeux dont il

---

(1) Œuvres complètes de P.-L. Courier. Nouv. édition, etc., précédée d'un essai sur la vie et les écrits de cet auteur, par Armand Carrel, Paris, Paulin ; Perrotin, 1834, 4 vol. in-8°. — T. III, pp. 231 et s.

se plaint. Voilà de quoi je suis témoin, et voici le régime que commençait M. d'Agincourt quand je le quittai, il y a dix ans, et qu'il suit encore. Il ne mange que des végétaux cuits à l'eau simple, sans aucun assaisonnement ni sel ; mais sa principale nourriture est la *Polenta* ou bouillie de farine de maïs, qu'on appelle en Languedoc *Millasse*. D'ailleurs abstinence totale de toute autre boisson que l'eau. Comme j'entretiens avec lui une correspondance fondée sur l'amitié dont il m'honore, je lui écris aujourd'hui pour avoir l'histoire de son mal et de sa guérison. Une pareille note, ou je me trompe fort, vous sera toujours bonne à quelque chose. Cette diète fut indiquée à M. d'Agincourt, non par les médecins, mais par M. le Chevalier Azara, qui l'avait vue en Espagne pratiquée avec succès, et s'en souvenait, dont bien prit, comme vous voyez, à son ami. Qui empêche que je ne sois pour vous le Chevalier Azara ? Alors, vraiment, je me louerais de mes courses en Italie.

« Je vous livre, Monsieur sans réserve, mon œuvre (1) et mon nom, si on veut absolument le mettre en tête du volume. J'aimerais mieux cependant, par des raisons particulières, que je puis appeler raison d'état, n'être point nommé. Tâchez, je vous prie, de m'obtenir cela ; du reste le plus tôt sera le mieux. Si je pouvais avoir une vingtaine d'exemplaires... Mais tout est entre vos mains et je suis trop heureux qu'une amitié qui m'est si honorable et si chère vous engage à prendre ce soin.

« Voici de quoi ajouter à mes notes (2) ; vous voyez comme je travaille : tout ce qu'on appelle décousu, bâton rompu, n'est rien en comparaison. Une ligne faite à Milan, l'autre à Tarente, l'autre ici ; Dieu sait comme tout cela joindra. »

La séance est levée.

---

(1) Xénophon.

(2) Sur Xénophon.



## Séance du 10 juin 1908

Présidence de M. Paul RICHEN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, *M. Marcel Baudouin*, empêché d'assister à la séance, a adressé la note suivante, concernant la TRÉPANATION PRÉHISTORIQUE RITUELLE.

« A la dernière séance, M. le Professeur Ballet m'avait prié d'indiquer le principal argument sur lequel des Anthropologistes s'appuient pour admettre la *trépanation rituelle*, à l'époque néolithique.

J'avais cité la constatation de *rondelles crâniennes*, rassemblées en *colliers*, et constituant des amulettes porte-bonheur; mais j'avais reconnu qu'à la rigueur ces amulettes pouvaient avoir été prises sur des crânes de sujets atteints d'affections médicales, et en particulier de névroses cérébrales (épilepsie, hystérie, etc.), et que, par suite, il pouvait, en somme, ne s'agir là que de *trépanations thérapeutiques*.

Le fait suivant me paraît bien plus démonstratif en faveur de la *trépanation* exclusivement *rituelle*, quoi qu'il soit contemporain. Il s'agit d'un *collier* rapporté du Thibet du Sud par M. Bacot, et déposé au Musée Guimet : collier, en forme de chapelet, constitué par 106 *rondelles crâniennes*, prises *chacune d'elles* sur un *crâne d'ermite différent*. Ce collier porte-bonheur a donc exigé l'existence de 106 ermites, ayant vécu à des époques diverses !

Dans ces conditions, il est peu probable que ces 106 saints, — ou considérés comme tels, — aient été — tous les 106 ! réellement *épileptiques* ou *hystériques* ! — Par suite, en l'espèce, la *trépanation*, quoique sans doute *posthume* (et non *ante mortem*), du Thibet actuel, a dû être *rituelle*, c'est-à-dire pratiquée, en dehors de toute lésion cérébrale, sur des crânes d'hommes *considérés simplement comme des êtres sacrés* et susceptibles de servir de totems.

*M. le Secrétaire général* donne communication d'une lettre de M. Sudhoff, dans laquelle le professeur de Leipzig annonce qu'il répondra prochainement à la communication faite par M. Marcel Baudouin dans la dernière séance, et qu'il tient à faire remarquer qu'il n'a pas parlé de la trépanation comme remède des maladies des yeux. Il a seulement fait observer « que le T sincipital de Manouvrier a peut-être des rapports avec les opérations de *périscythisme* et d'*hypospathisme* pratiquées d'après les auteurs grecs contre les maladies des yeux, opérations répandues autrefois, selon Celse, chez tous les peuples barbares de l'Afrique et de l'Europe, et surtout dans la Gaule préromaine ».

\* \*

*M. le Secrétaire général* offre à la Société :

1<sup>o</sup> Au nom de l'auteur : LES MÉDECINS BRESSANS, par le Dr Adolphe Cartaz, in-8, 267 p. Paris, Masson, 1902.

2<sup>o</sup> Au nom de l'auteur : LES DERNIERS CAS SPORADIQUES DE CHOLÉRA A CONSTANTINOPLE, par le Dr V. Torkomian, in-8, 26 p. Constantinople, 1908.

3<sup>o</sup> Au nom de M. Dorveaux : LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ SYNDICALE DES PHARMACIENS DE LA CÔTE-D'OR (n<sup>o</sup> 25). — [Ce Bulletin, le dernier de la série, contient l'étude de M. Dorveaux sur les POTS DE PHARMACIE]

\* \*

*M. Paul Dorveaux* lit, à propos du tableau de Clouet, récemment acquis par le Musée du Louvre, une étude sur PIERRE QUTHE, MAÎTRE APOTHECAIRE DE PARIS.

\* \*

*M. Ernest Wickersheimer* présente à la Société des livres qui appartiennent à la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris :

1<sup>o</sup> Augustini Nyphi Suessani medici ac astrologi excel-

*lentissimi de diebus criticis seu decretoriis aureus liber ad Vicentium Quirinum patritium Venetum, nuper editus, et maxima cum diligentia impressus.* — [in fine :] *Venetis impensis heredum quondam domini Octaviani Scoti Civis Modoetiensis, ac sociorum, 19 Januarii 1519, in-fol. goth. 10 ff., grav. sur bois.*

Exemplaire ayant appartenu à Michel Chasles, dont il porte l'ex-libris.

C'est le 22 février 1504 que l'auteur, médecin et astrologue à Sezza (province napolitaine), mit la dernière main à ce livre.

2° *Lucae Gaurici Geophonensis super diebus decretoriis (quos etiam criticos vocitant) axiomata, sive aphorismi grandes utique sententiæ brevi oratione compræhensæ. Enucleavit item pleraque Hippocratis, et galeni theoremata, quæ medici rerum cælestium expertes vix olfece-runt. Isagogicus astrologiæ tractatus medicis admodum oportunas.* — [in fine] ; *Impressum Romæ, in ædibus Valerii Dorici et Ludovici, fratris, Brixianorum, anno Vir-ginei partus 1546, in-fol. 136 pp. grav. sur bois.*

Exemplaire ayant appartenu à Michel Chasles, dont il porte l'ex-libris.

Luc Gauric, astrologue italien, né à Gifoni (province napolitaine) en 1476, mort à Rome en 1558, dédia ce livre au pape Paul III.

3° *Hieronimi Fracastorii homocentrica, ejusdem de causis criticorum dierum per ea quæ in nobis sunt.* — [in fine :] *Venetis, 1538, in-4°, 73 [sic 79 ff.].*

Un autre ouvrage d'astronomie a été relié à la suite.

4° *Aristotelis mechanica græca, emendata, latina facta, et commentariis illustrata, ab Henrico Monantholio, medico, et mathematicarum artium professore regio, ad Henricum III Galliæ et Navarræ regem Christianissimum.* — *Parisiis, apud Jeremiam Perier. 1599, in-4, 19 ff. prél. n. ch., 211 pp. grav. sur bois.*

Au feuillet 8 on trouve deux petites pièces de vers, signées l'une *Theodoricus Monantolii filius*, l'autre de *Richardus Merces. Doct. med. Paris.*

La feuille de garde de cet exemplaire porte les noms manuscrits de trois de ses possesseurs successifs.

Le premier de ces noms est celui de Guy Patin, dont il est facile de reconnaître l'écriture dans cette inscription :

*Guido Patinas, Bell. Doctor Med. Paris, et Decanus Facultatis. 1650. Felix qui potuit.*

On y lit aussi les noms de *Le Roux, 1776*, et de *Boissonade, 1837*. Ce dernier fut probablement l'helléniste Jean-François Boissonade, né à Paris en 1774, mort à Passy en 1857.

M. Ernest Wickersheimer fait observer que bien des livres d'astrologie et d'astronomie ont été écrits par des médecins. Cela s'expliquerait par le rôle qu'on attribuait aux conjonctions astrales sur la santé humaine (il y a longtemps eu des médecins astrologues attachés à la cour de France); à une époque plus récente par le savoir encyclopédique que possédaient beaucoup de médecins.

M. Ernest Wickersheimer signale enfin l'intérêt que présente au point de vue médical le catalogue établi en 1881 par le libraire A. Claudin lors de la vente de la bibliothèque de Michel Chasles (*Catalogue de la bibliothèque scientifique, historique et littéraire de feu M. Michel Chasles (de l'Institut)*). Paris, A. Claudin, 1881, in-8.)

La liste des livres de médecine de cette bibliothèque (pp. 114-116) est courte, elle ne comprend que 20 numéros, mais on y relève des manuscrits et des incunables.

\*\*\*

M. le Secrétaire Général lit, au nom de M. E.-T. Hamy, une note sur JEAN DE GUISTRY, MÉDECIN ET PHYSICIEN DU ROI CHARLES V, ET LE COLLÈGE DE CORNOUAILLES.

Les recherches de Chéreau sur Jean de Guistry montrent la grande faveur dont jouit ce personnage à la cour de France de 1363 à 1379. M. Hamy apporte une pièce montrant le rôle généreux qu'il a joué dans le développement du collège de Cornouailles.

Entré le 21 mars 1363 au chapitre de Notre-Dame de

Paris, il était aussi chanoine de Nantes et de Cornouailles, et c'est à ce titre qu'il a repris et élargi l'œuvre créée dans l'Université de Paris en faveur des Bretons de ce diocèse par Galeran Nicolas. Ce dernier avait fondé en 1321 cinq bourses en faveur d'autant d'étudiants pauvres, originaires du diocèse de Cornouailles. Guistry qui, durant sa vie, avait encouragé cette fondation de ses deniers, voulut, par un codicille rédigé le 29 août 1379, trois mois avant sa mort, laisser au collège de Cornouailles une somme de mille francs d'or, à laquelle ses exécuteurs testamentaires ajoutèrent une autre somme égale à la moitié de celle-ci.

\* \* \*

M. *Noé Legrand* présente une reproduction à l'aquarelle, anonyme, et trouvée récemment par lui, d'un portrait de Turquet de Mayenne, et, à ce propos, fait un exposé historique et critique de l'iconographie de ce médecin.

La séance est levée.

### Séance du 8 juillet 1908

Présidence de M. PAUL DORVEAUX

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *E.-T. Hamy* offre à la Société : LA MISSION D'ÉTIENNE GEOFROY SAINT-HILAIRE EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL (1808). HISTOIRE ET DOCUMENTS (in *Nouvelles Archives du Muséum*, in-4° de 66 p., avec 1 pl. en héliogravure, mars 1908).

M. *Paul Dorveaux* offre à la Société PIERRE QUTHE, MAÎTRE APOTHECAIRE DE PARIS, SON PORTRAIT PEINT PAR FRANÇOIS CLOUET (in-8°, 14 p., juillet 1908).

M. *Le Pileur* offre à la société : LES JETONS DES DOYENS DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, par le Dr H. Fournié (in-8°, extrait de la *Gazette numismatique française*).

\*\*

M. Ernest Wickersheimer présente à la Société la reproduction d'un portrait de Jean Cadard, médecin et conseiller de Charles VII, roi de France, par Enguerrand Charonton et Pierre Villate.

Ce tableau a été l'objet d'une étude approfondie, de la part de M. le comte Paul Durrieu. (*La « Vierge de miséricorde » d'Enguerrand Charonton et Pierre Villate au musée Condé*, Paris, Gazette des beaux arts, 1904, in-8, pl.). Il a orné jadis une chapelle de l'église des Célestins à Avignon, et se trouve aujourd'hui au musée Condé, à Chantilly.

« Aux pieds de la *Vierge de miséricorde* sont groupés, suivant leur ordre hiérarchique fixé par la tradition, sous le bras droit de la Vierge, les chefs du monde ecclésiastique, le pape, le cardinal, l'évêque, le moine; sous son bras gauche les puissants du monde laïque, l'empereur, le roi, la reine. » A droite de la Vierge Jean Cadard vêtu de gris, à gauche Jeanne des Moulins, en robe noire et coiffée d'un gracieux hennin, agenouillés tous deux et présentés par leurs saints patrons, saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste.

Pierre Cadard, baron du Thor, fils de Jean Cadard et de Jeanne des Moulins, avait commandé ce tableau en 1452; l'année suivante il en commanda à Enguerrand Charonton un deuxième que conserve l'hospice de Villeneuve-les-Avignon. C'est un *Triomphe de la Vierge*, qui présente les plus grandes analogies avec la *Vierge de miséricorde* du musée Condé; Jean Cadard et Jeanne des Moulins y sont tous deux représentés.

Dans un article paru en 1863 dans *l'Union médicale*, le docteur Chéreau a groupé quelques détails intéressants de la vie de Jean Cadard; ce personnage mériterait une biographie plus complète.

\*\*

M. Le Pileur lit une note sur la première mention officielle du mal de Naples (document des archives communales de Besançon, avril 1496).

\* \* \*

M. *Ruelle* : « Dans la *France médicale*, n° du 25 avril 1908, p. 146, se lisent une analyse et un extrait de la thèse du Dr Ahmed Chérit sur la médecine arabe en Tunisie (Tunis, 1908). L'analyse du traité d'Ishaq Ibn Imran mentionne, d'après le texte même de ce médecin, un ouvrage de Rufus d'Ephèse inconnu jusqu'à ce jour bien que le bibliographe Ackermann Wenrich et l'auteur de la présente note en aient relevé plus de cent. L'auteur arabe cite avec éloge, dans son traité *De la mélancolie*, cet ouvrage de Rufus portant le même titre. On connaissait seulement l'existence d'un traité *De l'Hypocondrie*, qui d'ailleurs n'est peut-être autre chose que l'ouvrage cité par Ishaq, attendu que cet auteur dit que « Rufus a limité son étude à une espèce unique : la forme hypocondriaque, et n'a rien dit de ses autres formes. » En tout cas, il nous apprendrait un fait nouveau, c'est que le traité de l'hypocondrie par Rufus, comprendrait deux livres.

\* \* \*

M. *Albert Prieur* présente un document tiré des Archives de l'Assistance publique, ayant pour titre : ETAT GÉNÉRAL DES HOSPICES MILITAIRES ET CIVILS, MAISONS D'ARRÊT ET DE DÉTENTION QUI SE TROUVENT SUR CHACUN DES DOUZE ARRONDISSEMENTS DE PARIS, INDICATIF DE LA MANIÈRE DONT S'Y FONT LES INHUMATIONS. (Ce document, non daté, appartient à l'époque du Consulat.)

La séance est levée.

---

## Séance du 14 octobre 1908.

Présidence de M. E.-T. HAMY

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Ernest Wickersheimer offre à la Société :

1<sup>o</sup> Une épreuve photographique du PORTRAIT de CUESL-  
DEN par Richardson, dont l'original appartient à la Société  
de chirurgie de Paris.

2<sup>o</sup> Au nom de M. le docteur Louis Hahn, Bibliothécaire  
en chef de la Faculté de médecine de Paris, le *Catalogue  
des manuscrits de la Bibliothèque de la Faculté de Mé-  
decine de Paris*, par Amédée Boinet. Paris, Plon, 1908,  
in-8.

M. Moulé offre : SPIGLÈGE VÉTÉRINAIRE. RECUEIL DE DO-  
CUMENTS CONCERNANT LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. 1<sup>re</sup> série, par  
L. Moulé, in-8<sup>o</sup>, 36 p. (Extrait de la *Revue générale de  
médecine vétérinaire*.)

M. Paul Dorveaux lit une étude ayant pour titre :  
ADRIEN LE TARTIER, MÉDECIN CHAMPENOIS, ET SES PROMENADES  
PRINTANIÈRES.

Adrien Le Tartier ou Tartier, issu d'une vieille famille  
champenoise, naquit dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle.  
Il embrassa la carrière médicale.

De toutes ses œuvres une seule fut imprimée : les *Prome-  
nades printanières*. C'est un in-16, publié à Paris chez  
Guillaume Chaudière en 1586 et composé de 11 feuillets li-  
minaires et de 198 folios numérotés. Ce petit livre contient  
70 consultations ou discussions sur toutes sortes de sujets  
médicaux et paramédicaux, dont 68 sont dédiées à divers  
seigneurs fixés en Champagne par leurs charges ou par  
leurs terres, à des amis de l'auteur, à des dames de sa con-  
naissance, à des savants de la capitale, à des médecins, des  
chirurgiens et des apothicaires avec lesquels il entretenait  
d'affectueuses relations.

M. Von Efele, de Neuenahr, fait une communication  
SUR DES INSCRIPTIONS CUNÉIFORMES CONCERNANT L'HISTOIRE  
NATURELLE ET LA PHARMACOLOGIE A NINIVE.



\* \* \*

M. Ernest Wickersheimer lit la préface d'un travail qu'il va publier bientôt et qui est un INDEX CHRONOLOGIQUE DES PÉRIODIQUES MÉDICAUX DE FRANCE DE 1679 A 1856.

\* \* \*

M. R. Blanchard. « Ce matin même est paru un fascicule de notre *Bulletin* (tome VI, nos 2-3), dans lequel se trouve inséré mon article sur le mouvement médico-historique actuel. J'y ai commis un oubli regrettable, que la présence de M. le Dr von Efele à la réunion de ce jour m'engage à réparer en sa présence.

Chacun sait la part importante qui revient à notre collègue dans le réveil des études médico-historiques en Allemagne. Depuis 1894, il n'a cessé de tenir en haleine l'attention de ses compatriotes, par de très substantiels feuillets historiques publiés dans divers journaux de médecine. Il assistait à Amsterdam à la séance où fut décidée la création du *Janus* ; il a participé aussi d'une façon très active à l'exposition de Dusseldorf. Ses remarquables études sur la médecine chez les Egyptiens et les Assyriens lui ont valu une très grande notoriété, peut-être surtout parmi les savants qui s'occupent de ces antiques civilisations. Toutefois, les cercles médicaux n'ignorent pas ces études si originales, et je les ignore moins que personne, puisque le Dr von Efele a publié dans mes *Archives de Parasitologie* trois longs mémoires du plus haut intérêt (1). On comprendra donc que je me doive à moi-même de réparer mon inadvertance. »

La séance est levée.

---

(1) F. von EFELE, Studien über die altägyptische Parasitologie. *Archives de Parasitologie*, IV, pp. 481-530, 1901 ; V, pp. 461-503, 1902. — Studien zur mittelniederdeutschen Parasitologie. *Ibidem*, V, 67-94, 1902. — Prähistorische Parasitologie nach Tierbeobachtungen. *Ibidem*, V, 117-138, 1902.

## Séance du 11 novembre 1908.

Présidence de M. PAUL RICHER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Gilbert Ballet* offre à la Société la LEÇON D'INAUGURATION de son cours d'histoire de médecine (13 mars 1908) (in-8, 45 p.). Imp. Maretheux. Paris, 1908.

Le Secrétaire général offre au nom de l'auteur :

1<sup>o</sup> CENT ANS DE PHTISIOLOGIE. 1808-1908. *Notice historique*, par L. Landouzy, in-8, 61 p. Paris, Masson, 1908 ;  
2<sup>o</sup> LES POÉSIES DE CONVALESCENCE, par P. Aubert, de Lyon, in-8, 44 p. Association typographique. Lyon, 1908.

\* \* \*

M. *Léon Mac-Auliffe* lit une Note sur un PORTRAIT DE LAENNEC, nouvellement identifié par lui.

Le Secrétaire général lit, au nom de M. *Edouard Janselme*, empêché, une NOTE SUR L'EXISTENCE DE LA CHIQUE DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

On dit généralement que la chique a été introduite sur la côte occidentale de l'Afrique, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, par un navire venant du Brésil avec un chargement de sable servant de lest.

Or, deux passages de l'« Essai sur les maladies des Européens dans les pays chauds », par JACQUES LIND, le plus illustre des médecins-navigants, prouve que la chique, ou puce de sable, était endémique dans ces régions du continent noir, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En 1758, — l'Angleterre était alors en guerre avec la France, — un détachement de troupes anglaises remonta pendant six semaines le fleuve Sénégal pour s'emparer d'un comptoir français qui faisait le commerce de l'or.

Cette expédition fut décimée par les privations et les maladies. J. LIND fait, d'après le médecin attaché à la colonne anglaise, le récit des souffrances qu'elle eut à endurer. « Là, toute la nature paroissoit conspirer contre l'homme ;... Les

bords de la rivière étoient infestés de crocodiles, le sol de fourmis blanches, l'air de mouches sauvages, de mouches de sable, et de cousins, quoique les insectes ne fussent pas les ennemis les plus redoutables, peut-être étoient-ils les plus inquiétants. » Et plus loin : « La quantité de mouches de sable, et des cousins, étoit excessive et pouvoit aussi passer pour un fléau. »

Il est donc établi que la chique étoit endémique sur le Haut-Sénégal au moins un siècle avant l'époque qu'on assigne à son importation en Afrique occidentale (1).

\* \* \*

M. *Raymond Neveu* lit une étude sur LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS DANS L'ŒUVRE DE SÉNÈQUE.

Dans tous les écrits de Sénèque on trouve, dissimulés çà et là, des passages entiers ayant trait à la médecine, car Sénèque, qui aimait à s'appeler le « médecin de l'âme », se comparait souvent au médecin du corps.

Un peu partout on trouve des descriptions fort curieuses des maladies : l'asthme, la fièvre, la dyspepsie, l'épilepsie... il en étudie l'étiologie et ne craint pas de dire bien haut que la débauche de son temps est la cause de tout le mal.

« De la multiplicité des mets est née la multiplicité des maladies. »

Paroles admirables que l'on croirait écrites par un thérapeute de notre époque.

Pour notre philosophe il y a deux sortes de traitement : le régime et les remèdes.

---

(1) *Essai sur les Maladies des Européens dans les pays chauds et les moyens d'en prévenir les suites*; etc., par Jacques LAND, médecin de l'Hôpital du Roi à Hastar, près de Portsmouth, et membre du Collège Royal de Médecine d'Edimbourg; traduit de l'Anglois sur la dernière édition, publiée en 1777, et augmenté de Notes, par M. THOMAS DE LA CHAUME, D. M., ancien médecin des Hôpitaux militaires, employé en chef dans les dernières expéditions de Mahon et Gibraltar, Correspondant de la Société Royale de Médecine, Pensionnaire du Roi à Paris, chez Théophile Barrois le jeune, Libraire : quai des Augustins, n° 18, M. D CC. LXXXV. T. I<sup>er</sup>, pages 52-53, en note.

Le régime est la chose capitale, et cela est tout à fait logique puisque selon lui les excès sont la cause de tout.

« Avant tout le médecin doit combattre l'intempérance de son client, il doit le forcer à suivre un régime sévère même si celui-ci lui déplaît; il doit régler les aliments comme les exercices. »

Comme remède nul ne saurait nier l'action bienfaisante de la saignée, de l'ellébore, du pavot — nul ne saurait prétendre que l'air marin est ce qu'il y a de meilleur pour les tuberculeux.

Enfin il y a aussi l'importante question des eaux minérales.

Le dernier chapitre que l'auteur consacre à Sénèque est intitulé :

« Ce que doit être le malade et ce que doit être le médecin. »

C'est certainement un des plus curieux et tout d'actualité.

\*  
\* \*

Le Secrétaire général lit, au nom de M. Ernest Wickersheimer, absent de France :

1<sup>o</sup> UN EXPOSÉ DES PIÈCES CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE PRÉSENTÉES A L'HOTEL LE PELETIER SAINT-FAR-GEAU (été 1908);

2<sup>o</sup> UNE NOTE SUR LA RAGE ET SON TRAITEMENT EN NORMANDIE PAR LES BAINS DE MER D'APRÈS HENRI DE MONDEVILLE.

Voici cette note :

« Dans une précédente communication j'ai rassemblé quelques faits relatifs au traitement de la rage par les bains de mer (1). Ce traitement, qui remonte à l'antiquité, et qui au XVIII<sup>e</sup> siècle comptait encore des partisans dans la plupart des pays de l'Europe, fut, en ce qui concerne la France, mis en usage surtout par les Normands.

Les observations d'immersions pratiquées en Normandie (principalement à Dieppe), que j'avais pu recueillir jusqu'ici

(1) E. WICKERSHEIMER. *La rage et son traitement à Dieppe par les bains de mer.* (Bull. de la Soc. franç. d'histoire de la Médecine, 1907).

appartiennent au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle. Or, un passage de *la Chirurgie* de Henri de Mondeville montre que ce Normand, qui composa son livre de 1306 à 1320, attribuait déjà à ses compatriotes, sinon le mérite d'avoir découvert le traitement de la rage par les bains de mer, au moins celui de l'appliquer couramment :

« *Traitement des morsures de chiens enragés*, dont on tient en Normandie l'application pour admirable, remarquable et facile, et qu'aucune personne du peuple n'ignore, si ignorante qu'elle soit; il consiste en ce que tout homme ou quadrupède qui est mordu par un chien, enragé ou par quelque autre animal mordu par un chien pourvu que la morsure ait pour origine un chien enragé, se rend à la mer et s'y plonge neuf fois environ. Il échappe ainsi avec certitude à tout danger et n'a plus besoin dès lors que du simple traitement des plaies; la Thériaque et les médecines thériacales sont inutiles. J'ai vu plusieurs fois des hommes ou d'autres animaux être conduits à la mer, qui déjà manifestaient de mauvaises dispositions et pouvaient à peine être conduits tranquillement, et j'ai vu qu'on les ramenait pacifiques et tranquilles... (1) ».

D'après Henri de Mondeville, les populations riveraines de la Méditerranée, mer où jadis des prêtres Egyptiens avaient plongé Euripide, mordu par des chiens enragés, les Provençaux et les Italiens, qui au xviii<sup>e</sup> siècle tenteront à nouveau de guérir l'hydrophobie par des immersions dans la mer, paraissent, au moyen-âge, ignorer complètement cette pratique :

« Au sujet du chapitre précédent, il s'élève bien des doutes. Ainsi l'*immersion dans les eaux de la mer* guérit-elle les morsures où les piqûres des serpents, des scorpions, etc., comme elle guérit les morsures de chien enragé et l'eau artificiellement salée a-t-elle le même effet que l'eau de mer

(1) HENRI DE MONDEVILLE. *Chirurgie... trad. franç. pub. par E. Nicaise*. Paris, Alcan, 1892, in-8, p. 447. — A comparer avec l'édition latine publiée par Pagel, Berlin, Hirschwal, 1892, in-8, p. 307, et avec la traduction française contemporaine de l'auteur, publiée pour les Sociétés des anciens textes français, par A. Bos (Paris), F. Didot, 1892, in-8, p. 121.

Orientale ou Méridionale (la Méditerranée) qui n'a ni flux ni reflux comme la mer Occidentale, a-t-elle les mêmes propriétés? Chez les riverains de cette mer une telle pratique est inconnue. Toutes ces questions et d'autres semblables restent à rechercher par les médecins (1). »

Au cours de la séance, M. le D<sup>r</sup> GRAY, de Paris, présenté par MM. R. Blanchard et Paul Richer, a été élu membre de la Société.

### Séance du 9 décembre 1908.

Présidence de M. PAUL RICHER.

La séance, qui avait été précédée d'une réunion du Conseil, a été levée en signe de deuil, à l'occasion de la mort de M. le P<sup>r</sup> Hamy, ancien président de la Société.

M. Paul Richer a donné lecture du discours qu'il a prononcé aux obsèques du regretté Maître et l'on a procédé, après une présentation de M. Marcel Baudouin, au dépouillement du scrutin ouvert pour l'élection du Bureau de 1909 et des membres nouveaux du Conseil.

Voici le résultat des élections :

Votants : 39. — Majorité absolue : 20.

Ont obtenu :

<i>Président :</i>	M. GILBERT-BALLET	38 voix	(élu)
<i>Vice-Présidents :</i>	M. PAUL DORVEAUX	38	— (élu)
—	M. R. BLACHE	37	— (élu)
—	M. LE PILEUR	1	—
<i>Secrétaire général :</i>	M. ALBERT PRIEUR	36	— (élu)
	M. GÉNÉVRIER	2	—
<i>Secrétaires :</i>	M. VICTOR NICAISE	39	— (élu)
	GÉNÉVRIER	36	— (élu)
	PRIEUR	1	—
<i>Trésorier :</i>	M. NEVEU	37	— (élu)
<i>Archiviste-Bibliothécaire</i>	M. BELUZE	38	— (élu)

(1) *Ibid.* Edition Nicaise, p. 456. — Edition Pagel, p. 313.

*Membres du Conseil* : MM. RUELLE 35 voix (élu)  
 R. BLANCHARD 38 — (élu)  
 Paul DELAUNAY 38 — (élu)

Si l'on ajoute les noms de MM. Janselme, Moulé, Le Pileur, Déjerine, Rambaud et Triaire, qui représentent la partie du Conseil non renouvelable cette année, on aura la composition complète du Bureau et de la Société pour l'année 1909.

Voici le discours prononcé par M. le Pr Paul Richer aux obsèques de M. Hamy :

« Lorsqu'un homme comme le professeur Ernest-Théodore Hamy disparaît dans sa pleine et forte maturité, non seulement on reste atterré devant le vide immense qu'il laisse dans les milieux divers où s'exerçait son activité ; mais on se demande avec amertume quels préjudices vont subir les diverses branches des connaissances humaines où il s'employait du simple fait de l'inachèvement de ses travaux et de la suppression inattendue de ces beaux fruits que son expérience de jour en jour plus complète promettait.

« Parmi les œuvres nombreuses qui se partageaient sa vie, une des dernières venues, le relèvement des études d'histoire médicale, avait tout particulièrement éveillé sa sollicitude, et c'est au nom de ceux tout nouvellement groupés dont il encouragea et dirigea les travaux que je viens lui dire le dernier adieu.

« Hamy fut comme le bon génie de la Société française d'histoire de la médecine. Ce n'est ni le lieu ni l'heure de passer en revue même sommairement les matériaux qu'il apporta à l'œuvre commune. La première communication qui fut faite à notre Société porte son nom. Depuis, il ne cessa de s'intéresser avec un soin jaloux à tous nos ordres du jour, s'offrant spontanément à en combler les vides. Sa vaste érudition tenait en réserve une mine inépuisable de documents dont il disposait généreusement, sans compter. Aussi fut-il un président incomparable par la justesse de ses appréciations et par l'étendue de ses connaissances. Mais il fut aussi, en dehors même de ses années de présidence, l'assistant le plus attentif et le plus assidu. Il arrivait le premier,

s'asseyait et attendait patiemment comme s'il avait plaisir à accueillir d'un bon et fin sourire tous ceux qui successivement se présentaient.

« D'autres que nous diront les qualités de son cœur, mais sa nature droite et entière ne savait pas séparer les qualités du cœur de celles de l'esprit. Et des relations commencées pour des raisons scientifiques devenaient bientôt des relations d'amitié.

« Aussi son souvenir vivra-t-il à la Société d'histoire de la médecine, aussi longtemps qu'elle comptera des esprits pour comprendre et des cœurs pour aimer. »



## Une épidémie de maladies vénériennes en Vendée sous la Révolution.

PAR

**M. Emile Gabory**

*Archiviste de la Vendée*

---

Le plan de destruction systématique de la Vendée, proposé par Turreau dans sa lettre au *Comité de Salut public*, datée du 29 frimaire an II, commença à être mis à exécution en janvier 1794. Douze colonnes incendiaires, qui ont gardé le triste nom de *Colonnes infernales*, parcoururent le pays, semant partout la dévastation et la mort. Les villages furent brûlés, les habitants massacrés en grande partie. Aux héroïques soldats de Kléber et de Marceau avait succédé une armée de bandits.

Une conséquence de leur passage qui, croyons-nous, n'a pas encore été signalée, c'est l'*épidémie de maladies vénériennes*, dont les effets furent assez inquiétants pour susciter une enquête sérieuse du Ministère de l'Intérieur.

Le dossier concernant cette enquête est conservé aux Archives départementales de la Vendée (1).

---

(1) Série L., n° 255.

Le 30 brumaire an V, le Ministre écrit aux administrateurs du département, pour leur accuser réception de leur lettre du 11 brumaire qui signale le fléau et du mémoire du citoyen Vidal, médecin du canton d'Herminie (1), au sujet de cette maladie « qui sévit sur une grande partie des habitants du pays ci-devant insurgé ».

Le Ministre ajoute: « Je vous prévient que j'ai renvoyé ce mémoire à l'examen de l'Ecole de Santé, en le chargeant de me communiquer ses vues sur les moyens les plus efficaces et les plus économiques à employer pour arrêter la marche de ce fléau... »

Le 12 nivôse suivant, le ministère revient à la charge. Il fait demander au citoyen Vidal des renseignements plus précis et ordonne aux Administrateurs de la Vendée d'adresser une circulaire aux officiers de santé des lieux qui leur auront été désignés comme particulièrement infestés ou même d'y envoyer un médecin digne de confiance. Il devra rechercher le nombre des malades, les formes diverses de la maladie et le genre de secours à adresser.

Le Ministre termine par cette phrase: « Quoique tous les citoyens aient droit à la sollicitude du gouvernement vous sentez, cependant, qu'en pareil cas elle doit se fixer de préférence sur les indigents et sur ceux qui n'ont d'autre ressource que la bienfaisance nationale... »

Troisième lettre, le 4 pluviôse. Le Ministre se plaint aux administrateurs de n'avoir pas encore reçu les renseignements demandés. Il leur envoie 72 exemplaires d'un ouvrage publié en 1786 par la *Société de médecine de Paris*. « Il est excellent, il pourra servir à l'instruction des malades et des médecins eux-mêmes.

---

(1) Sainte-Herminie.

Il faudra donc en distribuer un exemplaire à l'officier le plus habile de chaque canton. »

Cependant, l'enquête se poursuit et bientôt les résultats en arrivent aux administrateurs de la Vendée. Quatre lettres de médecin seulement nous ont été conservées. Elles sont, toutefois, suffisantes pour nous indiquer l'étendue du mal et en préciser la nature. Malgré la dénomination de *vérole*, appliquée par la science d'alors à tout l'ensemble des maladies vénériennes, il est facile d'en retrouver la diversité.

La première lettre, celle du citoyen Aubin, « réfugié commune de Bazoges, canton de Saint-Fulgent », longue et filandreuse, est toute bourrée de la phraséologie en usage. C'est au milieu des périodes les plus déclamatoires sur « cette contagion funeste qui attaque si cruellement l'humanité, anéantit les générations futures ou porte dans leurs sangs un poison destructeur » qu'il faut glaner des indications.

Il dit que « les symptômes de la maladie vénérienne, comme chaude-pissé, chancre, bubon, etc., se sont multipliés à l'infini ». Il cite une femme de ferme du canton de Montaigu qui, *syphilitique*, accoucha d'un enfant mort-né, mais que l'usage « de la dissolution du sublimé corrosif dans l'eau distillée » a complètement guérie. Il termine sa lettre par une supplique au président du département de la Vendée : il lui demande un secours pour rétablir son cabinet de pharmacie, qui a été détruit par les *brigands*. Il l'évalue à trois mille livres.

La seconde lettre émane du citoyen Durand, officier de santé à la Pommeraye-sur-Sèvre, canton de Pouzauges. Plus concise et plus nette, elle est en même temps plus détaillée. Qu'on nous permette la longue citation suivante :

« Dans mon arrondissement j'ai vu bien des filles victimes de l'armée révolutionnaire où troupe des br-

leurs. Comme le viol a eu lieu dans tous les cas, et que, par conséquent, les attouchemens impurs ont toujours été forcés et violens, le mal vénérien caractérisé chez elles par la gonorrhée virulente et quelques chancres aux parties naturelles n'a été que local ; mais les symptômes étaient constamment accompagnés d'accidens inflammatoires les plus prononcés ; aussi a-t-il été nécessaire de pratiquer d'abord la saignée, et d'insister longtems sur les tisannes de guimauves ou de graine de lin, etc... Néanmoins, j'en'ai vu aucun cas de vérole confirmée, parce que les remèdes ont été administrés à tems, et que je laissais subsister l'écoulement un espace de temps suffisant pour détruire le virus fixé dans ces parties et l'empêcher par là d'infecter la masse des humeurs.... »

De son côté le citoyen Pellisati, médecin à Talmont, déclaré en mauvais français : « La vérole existe par les découvertes que j'ai faite dans nos contrées, au moins deux cent, ou associée avec la gale, le scorbut, ou des maladies nerveuses. »

Il en donne comme cause « le commerce infâme » exercé par la violence que les troupes révolutionnaires ont eu avec les habitants.

La dernière lettre est l'œuvre du citoyen Vidal, du canton d'Hermine, « ci-devant médecin dans diverses armées de la République ».

Il commence par fulminer contre le peuple vendéen, « victime de l'ignorance des magiciens, devins, restaurateurs (*sic*), traiteurs de bétail... On n'a recours aux médecins que quand ceux-là sont à bout de leurs expériences meurtrières » !

Il déclare ensuite que le dénombrement demandé par le ministère est très difficile, car très peu de gens avouent cette maladie « tout à la fois honteuse chez quelques-uns, étonnante et inconnue aux autres ».

Il ajoute, toutefois, que, depuis six mois qu'il est

dans le pays, il s'est présenté à lui, les jours de foire et de marché, plus de cinquante malades scrofuleux ou vénériens. Il cite comme principaux centres de ces deux maladies la Caillère, la Chaize-le-Vicomte, la Châtaigneraie.

L'opinion, dit-il, est qu'il y a beaucoup de vénériens dans tout le pays. Des personnes de Cholet l'ont invité à s'y établir pour soigner la vérole. Le canton des Herbiers est également infecté. Dans un village, non loin de Monchamp, il a rencontré deux jeunes filles syphilitiques, de quatorze et quinze ans.

A son avis les trois quarts des malades appartiennent au sexe féminin, et le nombre des jeunes filles atteintes dépasse celui des femmes.

Vraisemblablement d'autres lettres de médecins furent adressées aux administrateurs du département ; elles ne nous ont pas été conservées ; mais comme nous le disions en commençant, les quatre que nous avons sous les yeux suffisent pour nous donner une idée des hauts faits... amoureux des Colonnes Infernales.

**Répertoire des objets du ressort de  
l'Histoire de la médecine dans les  
différents Musées de France.**

PAR

**M. le D<sup>r</sup> Marcel Baudouin**

---

Il existe en France nombre de Musées où abondent des objets de diverse nature, du ressort de *l'Histoire de la médecine*.

Sans parler ici des Musées des Beaux-Arts, où se trouvent des œuvres d'Art (peintures, sculptures, dessins, gravures, etc.) susceptibles d'intéresser les médecins, je me permets d'insister, en particulier, sur les Musées provinciaux, consacrés soit à l'Archéologie soit à l'Ethnographie, soit à l'Histoire naturelle, etc. Comme la plupart d'entr'eux n'ont pas encore publié de catalogue détaillé, il est impossible, à l'heure présente, de se rendre compte des richesses qu'il possèdent, et de ce qui, dans les collections, publiques ou privées, de ce genre, est digne d'attirer l'attention des Historiens de la Médecine.

Il serait très utile, pourtant, de savoir où l'on peut étudier tel ou tel appareil relatif à l'exercice de la profession médicale, tombé en désuétude aujourd'hui, introuvable dans le commerce; telle ou telle pièce d'ordre

zoologique ou botanique, ayant joué jadis un grand rôle; etc.

Le meilleur moyen de résoudre la difficulté est, à mon sens, de dresser, dans une Société spécialisée, comme celle de l'*Histoire de la médecine*, un Répertoire de ces objets, en utilisant tous les renseignements de première main que voudraient lui adresser et ses membres actifs et ses correspondants.

Ces données seraient d'abord rédigées sur *fiches*, puis *publiées* au fur et à mesure dans le *Bulletin*. Une fois la publication faite au jour le jour, les fiches seraient classées par *ordre des matières*, au Secrétariat général ou chez l'Archiviste, de façon à pouvoir être instantanément consultées sans perdre de temps, et à être mises à la disposition des érudits.

Bien entendu toute publication portera le *nom de l'auteur du renseignement*: ce qui l'engage à ne faire que des communications soignées et complètes, et à n'écrire qu'ayant l'objet sous les yeux. On évitera ainsi de nombreuses inexactitudes et même des erreurs involontaires.

Tous les voyageurs, tous les excursionnistes, tous ceux qui passent une bonne partie de leurs vacances à visiter nos petites villes de province et leurs Musées — aussi bien que les Parisiens qui fouillent tous les recoins de leur vieille capitale — pourront recueillir et fournir des documents tout à fait précieux.

La dépense sera aussi minime que possible; et, grâce à ce procédé, on pourra suivre les pièces rares et souvent inconnues qui se trouvent dans des collections privées et fort susceptibles d'être anéanties du jour au lendemain, sans que personne puisse savoir aujourd'hui ce qu'elles deviennent.

En effet, avec un tel répertoire, on aura l'œil ouvert sur les objets à surveiller et on pourra, en temps voulu, tenter le nécessaire pour les empêcher de disparaître ou

les sauvegarder. Grâce à ces communications, que nous souhaitons aussi multipliées que possible, on pourra refaire toute la *Médecine préhistorique*, l'*Hygiène protohistorique*, la Thérapeutique du Moyen-Age, la vieille chirurgie, etc., etc. Il suffit, d'autre part, de se souvenir des belles Expositions rétrospectives d'*Hygiène et d'Assistance*, qui ont eu lieu à Paris depuis quelque vingt ans, pour se rendre compte de ce qu'un tel Répertoire peut donner au point de vue de l'histoire même de ces diverses branches de l'Art de guérir.

S'il faut donner l'exemple, je suis prêt à le faire, dès que notre Société aura ouvert dans les colonnes de son Bulletin la rubrique des DOCUMENTS MÉDICAUX DES MUSÉES DE FRANCE.



**Le Régime de Pythagore  
d'après le D<sup>r</sup> Cocchi**

PAR

**M. le D<sup>r</sup> Raymond Neveu**

---

Voici un livre assez curieux. Il est intitulé :

RÉGIME DE PYTHAGORE

TRADUIT DE L'ITALIEN DU D<sup>r</sup> COCCHI

*à la Haye  
et se trouve  
à Paris*

chez } *Gogné libraire, quai des Augustins au  
coin de la rue Pavée, à Saint-Hilaire  
Dessain Junior libraire, quai des Augustins, à la Bonne Foi.*

MDGCLXII

1762

L'ouvrage commence par un résumé de la vie de Pythagore et par des appréciations sur son œuvre. Outre la physique et l'astronomie, il possédait de plus

l'histoire naturelle et la médecine, « qui n'est autre chose que le résultat de diverses notions scientifiques jointes à une certaine sagacité ».

D'ailleurs, de l'aveu de Celse lui-même, aucun philosophe n'eut autant de connaissances médicales..... et les médecins italiens qui vivaient de son temps et qui avaient ses doctrines étaient, si l'on en croit Hérodote, les plus considérés et les plus recherchés. En effet les Pythagoriciens ont été les premiers qui se soient avisés de disséquer les animaux. Pythagore connaissait merveilleusement la médecine, il avait « su approfondir la nature du corps ».

« Il n'appartient toutefois qu'aux vrais médecins, dit le D<sup>r</sup> Cocchi, de sentir l'importance et la certitude de sa doctrine, sur la vicissitude alternative de l'augmentation et de la diminution des maladies dans les jours impairs et du progrès par périodes septenaires de tout ce qui arrive... et bien loin de supposer dans cette connaissance aucun mystère, à l'exemple des derniers Pythagoriciens, nous avons tout lieu de croire que ce savant homme, instruit, comme nous, de la vérité du phénomène, fut également capable d'en déceler la véritable cause, qui est fondée sur l'élasticité et la contraction naturelle des fibres dont est composé le corps humain et sur la capacité des vaisseaux qui peuvent bien s'étendre jusqu'à un certain point, mais non pas au delà des bornes que la nature leur a prescrites... »

Il pensait que le cerveau et le cœur sont les deux principaux instruments de la vie, que les liqueurs du corps humain se distinguent en trois substances selon la différence de leur densité : en sang, en eau ou lymphé, en vapeur, — il pensait aussi qu'il y a trois sortes de vaisseaux : les nerfs, les artères et les veines.

Puis après avoir vanté l'inutilité des drogues et leur

inefficacité, Cocchi aborde le vrai sujet de son ouvrage, « le régime de Pythagore ».

Les pythagoriciens surveillaient scrupuleusement le choix et la préparation de leurs aliments : ils en réglaient la quantité comme ils réglaient les heures d'exercice et de repos.

L'alimentation était toute végétarienne ; le lait et le miel étaient permis, mais les œufs étaient défendus, Comme boisson de l'eau, pas autre chose.

Parfois on pouvait faire exception à la règle, rarement d'ailleurs, mais toujours avec une sage modération.

Tout cela n'est pas très nouveau ; avant Pythagore, certains peuples mettaient en pratique ces théories : l'Égypte entre autres, où le grand philosophe alla puiser sa science ; nous ne parlons pas de l'interdiction de manger des fèves, qui fut interprétée diversement par les auteurs.

Les Pythagoriciens faisaient deux repas par jour :

Un le matin où ils mangeaient fort peu.

Un autre le soir, où ils mangeaient raisonnablement.

\* \* \*

Après une longue digression sur le rôle important des artères et des veines, où nous ne pouvons entrer malheureusement, le docteur Cocchi aborde l'importante question du lait.

« Le lait, dit-il, forme une excellente nourriture, principalement celui des animaux qui vivent d'herbages et de feuilles. Cette liqueur, pour avoir été bien travaillée et composée par les organes des animaux du suc de leurs aliments et de quelques-unes de leurs humeurs, et pour avoir passé dans leurs viscères et par leurs moindres vaisseaux artériels, n'en a point perdu pour cela les qualités des végétaux.

Le lait, au reste, est doux et agréable à nos sens. Aussi les médecins l'ont-ils regardé comme un aliment très léger, excellent, unique par le juste milieu qu'il tient entre les aliments végétaux, et les animaux... et, ajoute-t-il, c'est comme on voit sans raison que bien des gens le négligent ou le craignent... »

C'est encore vrai de nos jours.

Il est curieux également de trouver un peu plus loin cette phrase toute d'actualité.

« Il n'est pas douteux que le petit lait, par sa liquidité et sa température, ne soit un grand remède en certains cas, à l'exemple des anciens. »

\* \*

Après le lait vient le vinaigre.

Très utile dans les maladies pestilentielles, il est souvent employé contre l'ivresse et la faiblesse.

« Avec d'autant plus de succès qu'il restaure paisiblement les nerfs, dont il est l'ami. »

Puis, après avoir parlé longuement, sans que l'on sache pourquoi, de la découverte de Michelini de Pise, sur le citron et son emploi dans les fièvres malignes, le Dr Cocchi yante la diète lactée, « La diète blanche », comme il dit, fort en vogue à cette époque.

Peu de temps avant, le Docteur Greifel, dans un ouvrage intitulé : « De cura lactis in arthritide » (1670), préconisait le lait dans la goutte et les douleurs articulaires.

\* \*

Somme toute l'alimentation végétarienne est la seule et est indispensable.

L'abstinence des végétaux peut nous entraîner à des choses terribles, au scorbut, par exemple ainsi que l'a voulu démontrer le Docteur Bachstrom dans son ou-

vrage : « Observations circa Scorbutum » (1734). Le régime absolument carné, c'est la mort certaine, à l'exemple du Docteur Mathieu Curtius, dont le tombeau est à Pise et « qui avança le terme de ses jours en ne se nourrissant que de pigeons » !

L'éléphantiasis même qui, selon le D<sup>r</sup> Cocchi, n'est qu'une sorte de scorbut invétéré, est dû à l'usage immodéré de bouillons « trop substantieux, de viandes, de végétaux conservés, sans jamais corriger ce pernicieux genre de vie par le mélange de salades et d'herbages ».

Galien, d'ailleurs, est purement de cet avis et se plaît à constater que l'éléphantiasis sévit surtout à Alexandrie, où la nourriture du peuple consiste en légumes secs et en viandes salées.

\* \* \*

Le livre du D. Cocchi se termine par un éloge plus dithyrambique que jamais du régime végétarien grâce auquel on acquiert la santé...

« Or la santé produit la véritable vigueur du corps; la vigueur jointe à un jugement sain dans l'homme maître de ses passions, produit, à son tour, la véritable valeur ! »

## La Syphilis en Vendée PRÉHISTOIRE ET HISTOIRE

PAR

M. le D<sup>r</sup> Marcel Baudouin.

---

### I

La Syphilis existait-elle en Vendée à l'époque préhistorique ? Question brûlante, à divers points de vue.

Une *seule pièce anatomique* qui ait pu faire penser à cette affection dans les temps antéhistoriques a été trouvée dans ce département et est parvenue à notre connaissance. Nous n'en avons pas découvert d'autres. Encore, doit-elle être, à notre avis, *complètement récusée!*

Voici, au demeurant, l'histoire de cette trouvaille, qui est excellente et indiscutable au point de vue préhistorique, mais qui ne vaut rien comme exemple de *syphilis antéhistorique*.

#### OBSERVATION

*Exostose d'un tibia gauche supposée à tort syphilitique, trouvé dans l'Allée couverte de la Planche, à Puare, à l'île d'Yeu (Vendée).*

En 1883, M. Auger, juge de paix à l'île d'Yeu, fouilla d'une façon méthodique la plus intéressante *allée cou-*

verte de la Planche, à Puare, à l'île d'Yeu (Vendée) (1).

Les os qu'il trouva, examinés insuffisamment alors, furent remis plus tard au Musée archéologique de Nantes. Enfermés dans une caisse qui ne fut jamais ouverte ils furent transportés ensuite au Musée Dolrée, où ils sont actuellement.

Nous les avons retrouvés en juillet 1907, en excellent état, toujours dans leur caisse d'envoi, et nous avons pu les étudier à fond, grâce à l'amabilité du conservateur, M. Pitre de l'Isle du Dreneue.

Nous y avons trouvé le squelette presque complet signalé par M. Auger, et avons de suite constaté que l'un des tibias présentait une très intéressante *exostose* qui avait jusqu'ici échappé à tous les observateurs.

\* \* \*

Nous avons parlé de cette découverte à divers archéologues, qui ont de suite songé à la *syphilis*, parce qu'on a signalé déjà cette affection à l'époque préhistorique (2). Mais il paraîtra évident à tout chirurgien

(1) A. Auger, *Les Fouilles du dolmen de la Planche à Puare, à l'île d'Yeu*. Ann. Soc. Emul. Vendée, La Roche-sur-Yon, 1884. Tiré à part, 1884, Servant, in-8, 110 p. [Voir pp. 3 et 4].

(2) En effet, la pièce, typé et primordiale, de *syphilis préhistorique*, dite de Solutré (Musée de Lyon), découverte en 1872, est aussi relative à un sujet de l'ÈRE NÉOLITHIQUE d'après nous, et il s'agit du même os (Tibia) et de la même lésion : *exostose* ou *hyperostose*.

Chez la femme de Solutré, les deux tibias sont atteints. Sur celui de droite, à trois *exostoses*, l'une siège à la partie inférieure de l'os, et s'étend à la face interne, comme dans notre cas. Pour le tibia gauche, il y a une *exostose* en haut et sur la face externe. Broca, Ollier, Parrot, Virchow, Lortet et Rollet, etc., etc., admettent ici la *syphilis*. Pour moi, je suis convaincu qu'il s'agit d'une autre affection; mais je n'insiste pas, étant ici en désaccord avec un maître comme Paul Broca. En Allemagne d'ailleurs, cette *syphilis* est toujours très discutée.

Pour expliquer la *Syphilis Solutréenne* on a dit (Ducrost, Lor-

praticien que cette exostose, qui est en réalité une *hyperostose* très localisée à la *face interne* et en haut du *tiers inférieur* du tibia du côté *gauche*, ne peut être, en réalité, de nature syphilitique. Elle est beaucoup trop régulière ; la surface de l'os est trop normale pour qu'il s'agisse d'une ostéite de nature spécifique, c'est-à-dire infectieuse. Pourtant, il est certain qu'il fallait songer à cette hypothèse en raison de certaines formes d'exostoses syphilitiques du tibia d'origine préhistorique et de syphilis du péroné en particulier.

Nous n'insistons pas, car les autres os du squelette de cette femme ne présentent aucune trace de lésions pouvant être syphilitiques ou d'une autre nature. Nous avons étudié, au demeurant, de façon complète, cette *hyperostose tibiale* dans un mémoire antérieur.

## II

Que sait-on de la *Syphilis en Vendée, à l'époque historique ? absolument rien !* — Si, comme nous l'avons montré, on a quelques données sur la *Lèpre* qui exista autrefois à l'état endémique en ce pays, et

tel), que cette race d'hommes venait d'Asie ! Je n'en crois rien, d'après les recherches préhistoriques modernes.

Marcel Baudouin. *Un cas d'Exostose du tibia chez un squelette de l'époque néolithique inhumé dans l'allée couverte de la Planche à Puare, à l'île d'Yeu (Vendée)*. *Arch. prov. de Chir.*, Paris, 1908, n° 3, mars.

Marcel Baudouin. *De la lèpre en Vendée et de la possibilité de son origine phénicienne*. *Gaz. méd. de Paris*, 1902, II, 409-411.

*La lèpre et les Moustiques en Vendée*. *Gaz. Méd. de Paris*, 1901, 12 s., t. I, n° 29, p. 225 ; n° 33, p. 257 ; n° 37, p. 289 ; n° 39, p. 309 ; n° 40, p. 313 ; n° 44, p. 345.

*La lèpre et les lieux dits en Vendée*: La Madeleine, Maladreri, Malabri, etc. *Intermédiaire Nantais*. 1903, *passim* (2 février au 8 juin).

J.-A. Cuvellier. *Statistique ou Description générale du Département de la Vendée*. Edition de A.-D. DE LA FONTENELLE DE VAUBONNÉ: Paris et Fontenay-le-Comte, 1844, in-8, [V. p. 353].



où il en reste encore des traces indiscutables, il serait très difficile, croyons-nous, de trouver un mémoire scientifique quelconque où cette question ait été abordée!

Dans le chapitre *Maladies*, que Cavoleau a consacré à l'étude des principales affections ayant sévi dans la Vendée dans son grand ouvrage sur ce département — seul ouvrage de ce genre d'ailleurs — il n'est pas une phrase qu'on puisse rapporter ni aux affections vénériennes (blennorrhagie, chancre mou, etc.), ni à la syphilis! Et pourtant, il écrivait à une époque plus récente (1818) que celle dont a parlé si récemment M. E. Gabory!

Aucun étudiant en médecine originaire de cette contrée n'a eu, bien entendu, l'idée de consacrer à un tel sujet sa thèse inaugurale, comme cela a été fait pour d'autres épidémies, en particulier celles dues au *paludisme*, etc. Il est évident d'ailleurs que les documents, les observations auraient été trop difficiles à recueillir, et, de plus, personne n'aurait pu songer à attirer leur attention sur une telle matière!

Au demeurant, il faut bien reconnaître qu'à l'heure présente, même après le *service militaire obligatoire*, les cas de syphilis et de blennorrhagies sont très rares en Vendée, du moins chez les *Paysans*.

J'ai eu l'occasion de m'occuper de cette question, lorsque j'ai étudié la curieuse coutume du *Maraichinage* (1), spéciale au *Marais septentrional*, et j'ai pu constater que le *baiser intrabuccal*, qui la caractérise, n'occasionnait jamais d'accidents de contagion, où la syphilis puisset jouer un rôle quelconque, chez la *Maraichine*.

---

(1) Marcel Baudouin. *Le Maraichinage* [Coutume (*sexuelle*) du Pays de Mont, Vendée]. Paris, A. Maloine, 1906 (3<sup>e</sup> édition), in-12, 15 photogravures. [Voir page 98; et la *Préface* du P<sup>r</sup> DEBOVE, pp. 9-10].

Je suis persuadé que le Bocage est presque aussi indemne. Toutefois il faudrait peut-être être un peu moins optimiste pour la *Plaine* et le *Marais méridional*, beaucoup plus ouverts à la civilisation et.... à ses dangers (1).

Les côtes de Vendée sont habitées par une population de pêcheurs, qui, autrefois surtout, fournissait un grand nombre de marins au long cours. Au xv<sup>e</sup> siècle, par exemple, époque où les ports des Sables-d'Olonne, de Saint-Gilles-sur-Vic, ont donné asile à des navigateurs célèbres, cette région a dû recueillir des matelots contaminés aux cours de leurs voyages. Pourtant, il ne reste aujourd'hui aucune trace de ces cas, si jamais ils ont existé !

On sait d'ailleurs que les foyers locaux de syphilis s'éteignent vite ; et l'exemple cité par M. E. Gabory le prouve une fois de plus.

Il n'est plus question de syphilis depuis 1794 ni dans la plaine du Talmondais, ni dans la Haute-Vendée (2). Souhaitons qu'on ne l'y revoie plus, dans de telles conditions surtout.

---

(1) Comme bien on pense, j'élimine les villes comme la Rochesur-Yon et surtout les Sables-d'Olonne, port de mer et station balnéaire très fréquentée.

(2) Du xii<sup>e</sup> siècle au xviii<sup>e</sup> s., ces rivages ont été en relations avec l'Espagne et le Portugal, puisque les Sables-d'Olonne ont été fondés par une colonie de la péninsule ibérique. Et la syphilis a été appelée le *Mal Espagnol*, le *Mal des Portugais*. Mais il faut se rappeler que la syphilis n'est apparue en Europe qu'après 1492, c.-à-d. au xv<sup>e</sup> siècle. Or, les rapports de la Vendée et de l'Espagne cessèrent peu à peu à cette époque.

## Note sur une médaille toulousaine de Proxénète juré

PAR

M. le Dr **Le Pileur**

*Médecin de Saint-Lazare*

---

Cette médaille n'a pas, à proprement parler, de rapport avec les travaux de notre Société. Si je me permets cette incursion dans un genre si différent, c'est pour éviter à mes collègues une désillusion analogue à celle que j'éprouvai après en avoir fait l'acquisition.

L'an dernier, un de mes amis, sachant que je m'intéresse à l'iconographie de la prostitution, me signala une vente de médailles où cette pièce figurait.

Le titre était alléchant : « Médaille de Proxénète juré de la ville de Toulouse ! » Je voyais déjà une note compendieuse enrichissant les documents inédits que je fais imprimer en ce moment et jetant un nouveau jour sur ces mœurs du Moyen-âge et de la Renaissance, mœurs si réglementées, si régulières dans leur irrégularité. Bref, je me rendis acquéreur de la médaille.

Mais ce n'était pas tout et il me fallait bien quelques renseignements. Ceux qu'on me donna me renvoyèrent

à un article d'Emmanuel Delorme, paru dans *le Moniteur de Numismatique*, décembre 1881, janvier 1882.

Le savant Toulousain, après avoir dit que cette médaille, assez rare, passe à tort auprès des collectionneurs pour un attribut des peu honorables trafiquants de chair à plaisir, démontre qu'elle était donnée, après serment préalablement prêté et comme preuve d'autorisation municipale, à qui ? tout simplement aux marchands revendeurs de vieux meubles, ferrailles, vieux habits, vieux galons, etc., qu'ils vendaient ou troquaient par la ville ou dans un lieu particulier du marché. Tels ces marchands d'habits qu'on voit encore dans les vieux quartiers de Paris portant, attachée à leur habit par un solide cordon de cuir, la plaque de laiton numérotée par la préfecture de Police, tels les revendeurs de Toulouse s'ornaient de cette médaille, insigne de leur profession officielle. Leur nom, en effet, était inscrit sur un registre spécial dans la maison de ville et un numéro d'ordre correspondant probablement à celui de la médaille leur était donné.

Vu la rareté de ces médailles, M. Delorme pense que le nombre de ces industriels devait être peu considérable. La sienne porte le n° 32, la mienne le n° 15.

Puis il donne sa description dont voici le sommaire ; elle est de cuivre coulé, son diamètre est de 0 m. 044 ; elle porte une bande plate sur laquelle on lit :

PROXENETTE JURE

Au bas le n° d'ordre en creux ; au centre, le champ qui est bombé est occupé en entier par les armes de la ville de Toulouse. La médaille n'a pas de revers et est terminée par un anneau faisant corps avec elle, pour permettre de la suspendre.

M. Delorme attire l'attention sur ce fait de linguistique que, jusqu'au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, le

nom de *proxénète* n'était donné à Toulouse qu'aux marchands revendeurs. Il aurait pu dire aux courtiers de tout genre et dans toute la France.

Si je ne m'étais pas laissé influencer par le sens restreint que ce mot a pris dans les temps tout modernes, probablement par un sentiment d'euphémisme peut-être un peu prude, la réflexion m'aurait amené à la même conclusion, et m'aurait évité cet achat.

En effet, *πρὸ ξένος*, celui qui va au devant des étrangers, était pour les Grecs ce que sont pour nous nos Consuls, et *προξενετής* était celui qui s'entremettait d'une affaire ou d'un marché. De là est bien venu le sens moderne que nous donnons à ce mot, mais ce sens n'existait ni dans la langue latine, ni au Moyen Age, ni sous la Renaissance.

Ouvrez Quicherat, vous trouverez : *proxeneta* ou *tes*, courtier, et *Proxenicum*, droit de courtage.

Litté, pour établir le vieux sens de proxénète, cite, comme exemple, cette phrase tirée des *Coutumes Générales* (xvi<sup>e</sup> s.) :

Proxenettes, couratiers et autres commis à vendre marchandises à eux baillées.

Il en connaissait certainement beaucoup d'autres.

Jean Bouchet, dans ses *Épîtres morales et familières du Traverseur*, dit :

Vous courratiers-revenduers de chevaux,  
Qui pour couvrir vos malices ou maux  
Avez en main un tas de *prosenectes*... (1).

Au xvii<sup>e</sup> siècle, Furetière l'emploie encore dans un sens analogue, car on lit dans son *Roman Bourgeois* (II, 100) :

« Un beau titre est le vrai proxénète d'un livre. »

---

(1) Ep. mor. X, 10, fol. 43-v<sup>o</sup>. Ed. de 1545.<sup>3</sup>

Enfin tout près de nous, dans *le Capitaine Fracasse*, si ma mémoire ne me trompe, Théophile Gautier n'appelle-t-il pas un hôtelier : *Proxène*? reprenant ainsi l'étymologie grecque : celui qui va au devant des étrangers.

Que les hôteliers, revendeurs, marchandes à la toilette, courtiers de toute espèce aient pu joindre à leur commerce un courtage spécial, cela ne fait à coup sûr aucun doute, mais j'en ai dit assez cependant pour établir que le sens étroit d'entremetteur ou d'entremetteuse d'un certain genre donné au mot *proxénète* date à peine de deux cents ans, et que, par conséquent, on commet un anachronisme de langage en traduisant ainsi les mots : *Leno Lena*.

Pierre Quthe  
Maître apothicaire de Paris  
Son portrait peint par François Clouet (a)  
PAR  
M. le D<sup>r</sup> Paul Dorveaux  
Bibliothécaire de l'École de Pharmacie

---

Dans le courant du mois de mai 1908, les journaux de Paris ont attiré l'attention de leurs lecteurs sur un tableau de François Clouet, que la Société des Amis du Louvre venait d'offrir à notre grand musée national. *Le Temps* (1), un des premiers, donnait sur cette nouvelle acquisition de longs et intéressants détails, dus à la plume très autorisée de M. Henri Roujon.

« Hier, [4 mai], disait l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, M. Georges Berger annonçait au Conseil des musées nationaux un nouveau don, l'entrée au bercail de l'art français d'un portrait signé de François Clouet. C'est plus qu'une acquisition heureuse ; c'est une vraie conquête.

« Nous commençons à peine à connaître cette dynastie des Clouet que l'ancienne critique admirait de con-

---

(a) Communication faite à la *Société française d'Histoire de la Médecine* (10 juin).

(1) *Le Temps* du jeudi 7 mai 1908, page 1, col. 4, article intitulé : « En marge. »

fiance. Les travaux du marquis de Laborde, de Henri Bouchot, de tous les chercheurs qui exercent les reprises de notre art national, nous permettent enfin d'identifier plus sûrement les œuvres de ces maîtres venus de Flandre pour devenir des Français de pure lignée. Il reste encore à dissiper bien des doutes. Plus d'une œuvre cataloguée sous les noms de Jean ou de François Clouet devra renoncer à cet honneur. En ces obscures questions d'attribution, lorsque l'érudition a terminé son ingrate et rude besogne, c'est au goût, à l'instinct, au pur amour, de dire le dernier mot. Il est des Clouet, tableaux ou crayons, qui, à défaut de signature, crient hautement leur origine. Il y en a beaucoup moins toutefois que ne le croyaient nos devanciers. Mais un François Clouet signé et daté, il n'en existait qu'un dans le monde. Les Amis du Louvre ont su le trouver, à Vienne, et le ramener d'exil. Quelque chose de chez nous rentre à la maison.

« Quel homme était-ce que ce personnage, de belle santé physique et morale, qui fut l'ami de son portraitiste ? Il sera merveilleusement amusant de chercher, dût-on ne jamais le découvrir, le nom de ce modèle de François Clouet. L'œuvre est heureuse entre toutes, largement, modestement, loyalement peinte, dans la joie de surprendre et de fixer un visage aimé. Nulle trace de supercherie professionnelle, point de ruse de métier ni d'apparat, la franche émotion simple en face de la nature, l'art français du portrait, pour tout dire, tel que le pratiquaient excellemment ces Flamands rebaptisés aux eaux de la Loire. Les deux Clouet, le père et le fils, sur qui les documents ne nous disent presque rien et qu'il nous faut deviner par leur œuvre, furent sûrement des psychologues optimistes. Ils nous ont légué les images d'une humanité qui vécut parmi les haines et dans les tueries. Il est remarquable que ces figurants d'un drame atroce semblent, d'après



leurs portraitistes, des êtres sains et équilibrés. De la dignité, du sérieux, de la raison chez les hommes ; quant aux femmes, d'une naïveté presque moutonnaire, elles ne confessent que tendresse et chasteté. Les peintres de ces guerriers furieux et de ces pécheresses ont corrigé, calmé, adouci la nature, sans pour cela la trahir. Ces bons ouvriers, finement naïfs, cherchaient quand même la beauté au fond des âmes, par horreur native de toutes les laideurs. Ils faisaient ressemblant et embelli.

« L'ami d'après lequel François Clouet a peint ce portrait découvert à Vienne, devait être un humain d'une charmante et forte douceur. L'artiste a pris délicieusement plaisir à rendre son air de fière bonhomie. Ce n'est pas un soldat, ce bon garçon aux yeux sans colère. Un livre, un herbier est à la portée de ses mains inoffensives. Quelque botaniste, peut-être, un naturaliste hellénisant, qui vient de lire la classification des plantes du médecin Dioscoride, dans l'édition vénitienne des Alde, un joli esprit docte et tendre selon le souffle de la Renaissance. Ce contemporain des horribles guerres religieuses semble tout près de nous. Si Montaigne l'a connu, il l'a aimé. »

Je n'ai pu résister au plaisir de citer de l'article du *Temps* tout ce qui concerne le tableau nouvellement entré au musée du Louvre, parce que ce morceau est un véritable régal de lettré. Quant au « personnage de belle santé physique et morale qui fut l'ami de son portraitiste », je n'ai pas eu à en chercher le nom bien longtemps, car nom et prénom « de ce modèle de François Clouet » me furent donnés quelques jours plus tard, toujours par *le Temps*. Le numéro de ce journal, daté du jeudi 14 mai 1908, m'apprenait en effet qu'au bas de la toile du Louvre on lit cette inscription : *Fr. Janetii opus Pe. Quittio (sic), amico singulari, ætatis suæ XLIII, 1562*. Bien que fautive



**Pierre Quthe**

*Maître apothicaire de Paris, né en 1513, mort après 1588*

*Bull. Soc. Hist. de la Méd., 1908.*

(il faut lire *Quttio*, au lieu de *Quittio*), cette inscription (1) me permit d'identifier tout de suite le personnage peint par Clouet et de reconnaître dans le « botaniste » de M. Roujon le fameux apothicaire parisien Pierre Quthe, dont le jardin « médicinal » était réputé dans le monde entier.

Ayant dépouillé jadis les archives des apothicaires de Paris, je connais Pierre Quthe de longue date : j'ai maintes fois rencontré son nom et sa signature dans les registres de ses ancêtres, dont j'ai la garde. J'ai même parlé de lui dans deux de mes publications : l'une, *les Rasse de Nœux, maitres chirurgiens de Paris*, publiée en 1902 dans *le Janus*, d'Amsterdam ; l'autre, intitulée « Deux arrêts du Parlement réglant la pharmacie au XVI<sup>e</sup> siècle » et publiée, en 1905, dans le *Bulletin de la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or*, avec tirage à part daté de 1906.

Je fis part de ma découverte à quelques amis : le 14 mai, à M. Perrot, professeur à l'École de Pharmacie de Paris, qui me demanda un article sur Pierre Quthe pour le prochain numéro du *Bulletin des Sciences Pharmacologiques*, et à M. Pierre Rambaud (de Poitiers), venu à Paris pour assister à la séance de la Société française d'histoire de la médecine, tenue la veille ; le 18 mai, à M. le Dr Wickersheimer, bibliothécaire attaché à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, ici présent ; le 23 mai, à M. Antoine

(1) L'inscription du tableau de Clouet se lit sur le fond, à gauche, au-dessous du rideau. Peinte en capitales et disposée sur 4 lignes, elle est ainsi conçue : FR. JANETH. OPVS. || PS. QVTTIO. AMICO. SINGVLARI. || ETATIS. SVS. XLIII. || 1562.

M'étant trouvé dans l'impossibilité d'aller au Louvre voir le portrait de Pierre Quthe, j'ai prié M. Leprieur, conservateur des peintures de ce musée, de vouloir bien me donner quelques détails sur l'inscription mal reproduite par *le Temps*. C'est à son amabilité que je suis redevable de ceux qui précèdent.

Thomas, professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut; etc. Je la communiquai également à M. Henri Stein, archiviste aux Archives Nationales, qui, le jour même, s'empressa de la dévoiler, à mon insu, à la Société nationale des Antiquaires de France. Dans quels termes le fit-il? *Le Journal des Débats* du 31 mai va nous l'apprendre. On y trouve en effet un compte rendu succinct de la séance de la Société des Antiquaires, tenue le mercredi 27 mai, où il est dit que « M. Henri Stein a fait part de la découverte qu'il a faite de l'identité du portrait de Clouet récemment entré au Louvre : c'est un apothicaire et botaniste parisien, notable et célèbre en son temps, Pierre Cuthé (*sic*) ».

Ainsi donc M. Stein s'est tout bonnement approprié mon identification et l'a, sans aucune honte, donnée comme étant de lui, dans un cénacle de savants qui se sont empressés de divulguer sa prétendue découverte.

Je m'abstiendrai de qualifier le procédé de M. Stein, et je répéterai le chant virgilien, qui est toujours d'actualité :

*Sic vos non vobis nificatis, aves ;  
Sic vos non vobis, etc.*

Sachant que je préparais sur Pierre Quthe une note qui allait paraître incessamment, M. Stein a si bien agi qu'aujourd'hui j'ai l'air d'être son plagiaire ; et je vais passer pour tel auprès des personnes qui ne me connaissent point.

Cette question vidée, revenons à notre apothicaire.

Son nom a été écrit de différentes façons : *Cuth*, *Cuthe*, *Cutte*, *Qutè*, *Qutes*, etc. ; mais la véritable orthographe est *Quthe*, ainsi qu'on peut le voir dans le registre 7 des archives des apothicaires de Paris (folios 153 v°, 154 v°, 164 v°). Quant à la date de sa naissance, nous l'ignorons encore sans le tableau

de Clouet. Si Pierre Quthe avait 43 ans en 1562, c'est donc qu'il est né en 1519.

Reçu maître apothicaire et épicier à Paris, il s'y établit rue Sainte-Avoye, c'est-à-dire dans cette partie de la rue du Temple qui comprend le Passage Sainte-Avoye et l'Impasse Sainte-Avoye : c'était au xvi<sup>e</sup> siècle un quartier aristocratique, rempli de superbes hôtels habités par les plus hauts personnages du royaume. On y remarquait l'hôtel de Mesmes, fréquenté par Henri II, qui finit par y séjourner quelque temps, ce qui fit donner à cette demeure le nom de *logis du Roy*.

Pierre Quthe avait la clientèle des maisons princières qui l'entouraient ; il avait aussi celle de son voisin, François Clouet, dit Janet, peintre et valet de chambre du roi, qui demeurait rue Sainte-Avoye. Il était non seulement un apothicaire fortuné, qui se plaisait à cultiver les plantes médicinales nouvellement importées d'Amérique ; Pierre Quthe était de plus un homme d'un commerce sûr et agréable ; aussi avait-il de nombreux amis : et d'abord le peintre François Clouet, qui, par son magnifique portrait, l'a rendu immortel ; puis le médecin Jean Liébault, gendre du savant Charles Estienne, qui lui a consacré les lignes suivantes dans l'édition de *l'Agriculture et maison rustique* publiée à Paris en 1578 : « Pour avoir plus grande assurance de tout cela [la plante produisant la racine de Méchoacan, qui, en 1578, était une haute nouveauté], tu la pourras visiter es jardins médicinaux de messieurs, maistre Nicole Rasse, le docte et bien expérimenté chirurgien, et Pierre Cuthe (*sic*), le sçavant et soingneux apoticaire, qui tous deux à Paris ont enrichi notre France d'une infinité de simples rares, exquis et douez de singulières vertuz » ; enfin, le médecin Adrien Le Tartier, qui lui dédia le chapitre XLII de ses *Promenades printanières* (Paris, Guillaume Chaudière, 1586, fol. 115 r<sup>o</sup>), intitulé : « Que ceux se

trompent qui pensent les drogues estre meilleures pour estre plus rares, précieuses et apportées de fort lointains pays ».

Pierre Quthe est encore mentionné dans le *Plantarum seu stirpium historia* (Anvers, 1576, p. 565) par Matthias de Lobel, qui s'exprime à peu près ainsi : Jean Mouton, apothicaire belge, cultive dans son jardin, à Tournai, le mahaleb de Matthiolo, qui lui a été donné par le très habile apothicaire parisien Pierre Quthe. *Quale Matthiolæ depingit macaleb, Moutonus alit dono Petri Quthi pharmacopæi Lutetiani peritissimi* (1).

Les détails sur la vie de Pierre Quthe sont peu abondants. Voici ceux que j'ai trouvés dans divers ouvrages imprimés et dans les archives des apothicaires de Paris.

En février 1544, Pierre Quthe a 25 ans et il vient de s'établir rue Sainte-Avoye. Ayant besoin d'un apprenti, il fait entrer chez lui, comme tel, Claude Simon, âgé de 16 ans, frère de Pierre Simon, étudiant à la Faculté de médecine de Paris. Dans le contrat d'apprentissage, résumé par M. Ernest Coyecque, il est dit que « Pierre Cuth (*sic*), épicier et apothicaire, bourgeois de Paris, fournira à Claude Simon le gîte et le couvert et recevra douze écus d'or soleil ».

Une grosse querelle surgit, en 1556, dans la compagnie des apothicaires parisiens. Les jeunes maîtres, au nombre de 18, ayant à leur tête François Grégoire et Nicolas Houel, intentent un procès aux anciens de la corporation à propos des nombreux abus commis par ceux-ci. Ce procès fut vidé par un arrêt du Parlement, en date du 29 juillet 1559, lequel eut force de

---

(1) Je dois la connaissance de ce passage de Matthias de Lobel à M. Edmond Leclair, de Lille, l'auteur bien connu de *l'Histoire de la pharmacie à Lille*. Je l'en remercie de nouveau.

loi pendant plus d'un siècle. Dans cette affaire, Pierre Quthe figure avec les jeunes, aux côtés de François Grégoire et de Nicolas Houel. Trois ans plus tard, il se fait peindre par François Clouet.

Le 12 février 1577, « sire Pierre Qutes (*sic*), marchand apothicaire et épicier, demeurant rue Sainte-Avoye, » est élu, pour un an, deuxième consul des marchands, en remplacement de Jean Grouin, marchand de vins et de poisson de mer, qui n'avait pas voulu accepter ladite charge. Le lendemain, le juge et les quatre consuls nouvellement élus sont « conduits et présentés par leurs prédécesseurs à la Cour de Parlement, où ils prêtent serment »; puis ils entendent la messe dans l'église de Saint-Merri; enfin ils se rendent « en la salle judiciaire où ils tiennent l'audience ». A leur tour, ils conduisent leurs successeurs en la Cour de Parlement pour y « faire et prêter serment », le 1<sup>er</sup> février 1578.

L'année suivante, un fils de Quthe, portant le même prénom que lui, était reçu maître apothicaire. Sa réception à la maîtrise est ainsi libellée : « Pierre Cutte (*sic*) le jeune a esté receu maistre appoticaire par chef dœuvre comme filz de maistre le quatriesme jour de juing 1579. »

A partir de cette date, Quthe père est appelé Pierre Quthe *l'ainé*, et le fils, Pierre Quthe *le jeune*.

En 1580, le 30 janvier, Pierre Quthe, « ancien consul », est un des deux scrutateurs désignés « pour l'élection d'un juge et quatre consuls des marchands ».

Le 5 janvier 1583, il est élu garde apothicaire et épicier dans les conditions suivantes, dont je tire le détail du registre 7 des archives des apothicaires (fol. 153 v<sup>o</sup>) : « Lan mil cinq cens quatre vingtz troys, le cinquiesme jour de janvier, feut faict election de troys gardes apoticaire et espiciers, sçavoir : au lieu de sire Nicolas Gonnyer feut esleu le sire Pierre Cuthe (*sic*); au lieu

de sire Jacques Guérin feut esleu le sire Nicolas Garnier, et au lieu du sire Marc Nicolaïs feut esleu le sire Simon Hémon juré apoticaire. Et fault sçavoir et entendre que l'élection ne se peut faire le moys de décembre précédant comme estoit de coustume, parce que dudict moys de décembre feut retranché dix jours par edict du Roy. »

Par suite de la réforme grégorienne du calendrier, le mois de décembre 1582 venait d'être considérablement réduit, et le lendemain du dimanche 9 décembre avait été, en France, le lundi 20 décembre. Pris de court pour les élections de leurs jurés et gardes, les marchands apothicaires et épiciers de Paris les avaient, contrairement à l'usage, effectuées au commencement de janvier 1583. Les suivantes furent faites, selon la coutume, le 9 décembre de la même année. Le procès-verbal de ces nouvelles élections mentionne « le sire Pierre Cuthe (*sic*) laîsné, juré apoticaire et espicier », comme ancien garde devant continuer ses fonctions pendant l'année 1584. Il est signé bien lisiblement *P. Quthe*.

En 1588, le 30 janvier, « sire Pierre Qutes (*sic*), marchand apothicaire, demeurant rue Sainte-Avoye », est élu juge des marchands.

Le lendemain, il est présenté « à Nosseigneurs de la Cour », qui lui font prêter serment, puis il entend la messe en l'église Saint-Merri, et il se rend « dans la maison et place commune des marchands en leur chambre de conseil » pour y tenir l'audience.

Lors de sa judicature, Pierre Quthe avait 69 ans. Il ne dut pas survivre longtemps à ce nouvel honneur.

Après sa mort, son fils redevint Pierre Quthe tout court. Elu juré épicier et apothicaire le 12 janvier 1596, il fut, le 1<sup>er</sup> février de l'année suivante, désigné comme scrutateur « pour l'élection d'un juge et quatre consuls des marchands ». Je soupçonne qu'il mourut vers 1600, car, après 1598, je ne trouve plus son nom, ni dans les



archives des apothicaires, ni dans *la Juridiction consulaire de Paris* par G. Denière (Paris, 1872), livre maintes fois cité dans le cours de cette note.

L'Ecole de Pharmacie de Paris possède une galerie de tableaux, à peu près ignorée, à laquelle manque le portrait de Pierre Quthe. En revanche, on y rencontre quelques portraits anonymes d'apothicaires qui furent ses contemporains ou les contemporains de son fils. Jusqu'en 1900, ces anonymes ont été au nombre de dix. Les ayant fait photographier à la veille de l'Exposition Universelle, j'ai pu alors les étudier tout à loisir. Bientôt, j'en identifiai deux.

Le premier le fut immédiatement et sans aucune difficulté. Il est accompagné d'armes parlantes, trois ruches ou *nids à mouches*, qui se trouvent reproduites sur le portrait d'un autre apothicaire, dénommé *Joannes de Moucheny*. C'est donc un membre de la famille de Moucheny, qui, au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, fournit à la ville de Paris une longue suite d'apothicaires.

Le second, daté de 1623, a été identifié un peu plus tard. Le personnage figuré sur ce tableau s'est fait peindre à 66 ans, dans le costume d'échevin de la ville de Paris. Dans un angle de la toile, on voit des armoiries, que Chevillard a insérées dans son *Grand Armorial*. Grâce à cet ouvrage, qui me fut indiqué par M. Henri Omont, j'acquis la certitude que ce personnage anonyme était Claude Gonyer, reçu maître apothicaire en 1582. Claude Gonyer fut garde en 1600, 1601, 1607 et 1608, consul en 1612, échevin en 1618 et juge en 1629. Etabli dans la rue Sainte-Avoys, peut-être y a-t-il succédé à Pierre Quthe le fils.

M. Moreau-Nélaton, à qui l'on doit l'acquisition du nouveau tableau du Louvre, vient de terminer un ouvrage intitulé : *Les Clouet, peintres officiels des rois de France, à propos d'une peinture signée de Fran-*

çois Clouet, qui n'a pas encore paru dans le commerce. M. Leprieur, conservateur des peintures au Musée du Louvre, a eu l'amabilité de me le signaler et de me dire que le portrait de Quthe y est figuré et décrit.

Le *Bulletin de l'art ancien et moderne* du samedi 9 mai 1908 annonce que la *Revue*, dont il est le supplément, « publiera prochainement ce portrait d'homme à mi-corps, vêtu d'un costume de velours à raies noires et amarante, appuyé sur un pupitre, à côté d'un herbier ouvert ». M. Jules Comte, directeur de la *Revue de l'art ancien et moderne*, m'ayant très aimablement offert une épreuve de ce portrait, je me propose, dès que je l'aurai reçue, de la transmettre à la Société française d'histoire de la médecine, qui, si elle le juge à propos, la fera reproduire pour son *Bulletin*.

P.-S. — Comme j'ai l'habitude de ne prendre personne en traître, j'ai prévenu M. Stein par la lettre suivante, que je protesterais contre ses agissements devant la Société française d'histoire de la médecine :

« Paris, le 7 juin 1908.

« Monsieur Stein, Je reçois ce matin le numéro du *Journal des Débats* (31 mai 1908) dont m'avait parlé le docteur Prieur, et j'y lis avec surprise que « M. Henri Stein a fait « part de la DÉCOUVERTE QU'IL A FAITE de l'identité du portrait « de Clouet récemment entré au Louvre : c'est un apothicaire « et botaniste parisien notable et célèbre en son temps, Pierre « Cuthe ». Comme vous avez fait part de cette découverte, qui est de moi seul, sans mon autorisation, et que vous n'avez pas fait rectifier le procès-verbal de la séance de la Société des Antiquaires publié par *les Débats*, j'en conclus que vous m'avez menti hier, lorsque vous avez affirmé, très mollement du reste, que vous aviez dit tenir de moi l'identification de Pierre Quthe. Là-dessus je romps toutes relations avec vous, et je vous préviens que je protesterais énergiquement contre votre déloyauté : mardi prochain, au

Musée du Louvre, où je suis attendu par M. Leprieur ; mercredi, à la Société française d'histoire de la médecine ; et jeudi, par une lettre adressée au Président de la Société des Antiquaires de France.

« P. DORVEAUX, »

Cette lettre demande quelques explications, que voici.

M. le Dr Albert Prieur, secrétaire général de la Société française d'histoire de la médecine, ayant lu dans *le Journal des Débats* la prétendue découverte de M. Stein, est allé le prier de rédiger sur Pierre Quthe une note pour la Société. M. Stein conseilla à M. Prieur de s'adresser à moi pour cette besogne. Là-dessus notre zélé secrétaire vint me trouver à l'École de pharmacie, le 3 juin, et me pria d'accepter l'honneur de vous entretenir de Pierre Quthe, que M. Stein venait de décliner. Tout de suite je promis d'être prêt pour la prochaine séance et de présenter à la Société un article qui sortirait de l'ordinaire. Malheureusement, M. Prieur n'avait pas sur lui *les Débats* du 31 mai. Le samedi 6 juin, M. Stein avait l'audace de reparaitre dans mon bureau, et de m'y affirmer, dans des termes ambigus, qu'à la Société des Antiquaires il avait dit tenir de moi l'identification de Pierre Quthe.

Pour me donner le change, il m'offrait sur cet apothicaire quelques notes, qu'il venait de tirer des Archives Nationales. Inutile de dire que j'ai remercié M. Stein de ses présents. Son affirmation bizarre avait laissé des doutes dans mon esprit.

Le lendemain 7 juin, je recevais le numéro des *Débats* de mon collègue, M. Félix Chambon (de la Sorbonne), et j'écrivais immédiatement la lettre ci-dessus, à laquelle M. Stein a répondu de la façon suivante :  
« Monsieur le Dr P. Dorveaux, 4, avenue de l'Observatoire, à Paris.

« 9 juin 1908.

« Monsieur, Il est permis à tout le monde de découvrir des documents *imprimés*, que je connais depuis trois semaines. Quant aux autres, *j'ai dit* et je répète que je les ai tenus de vous.

« Il n'y a là nulle trace de déloyauté, et vous connaissiez le personnage depuis beaucoup plus longtemps que moi ; voilà toute la différence qui existe entre vous et moi.

« Votre dévoué serviteur,  
« HENRI STEIN. »

C'est le cas de dire : sans commentaire ! Cependant M. Stein voudra bien me permettre de lui demander quels sont les « documents imprimés » sur Pierre Quthe qu'il connaît depuis trois semaines. Ne serait-ce point par hasard certaine brochure intitulée : *Deux arrêts du Parlement réglementant la pharmacie au XVII<sup>e</sup> siècle*, que je lui ai offerte en 1906 et qu'il a lue seulement le 27 mai 1908, après que je lui en avais rappelé l'existence ? Du 27 mai au 9 juin, il n'y a pas tout à fait trois semaines, monsieur Stein !

Quant à la façon dont M. Stein a « dit et répété » à la Société des Antiquaires qu'il tenait de moi « d'autres documents », elle m'a été racontée ce matin (10 juin) par un de mes collègues, qui, assistant à la séance du 27 mai, n'a pas perdu un mot de la communication faite sur le personnage de Clouet.

M. Stein, m'a dit ce collègue, à qui je venais de raconter l'affaire, a répété tout ce que vous venez de me dire de Pierre Quthe, sans vous citer ; puis il a ajouté : « Pour bien me convaincre que le personnage que « j'avais identifié était Pierre Quthe, je me suis rendu « à l'École de pharmacie, où j'ai été particulièrement « bien accueilli par le bibliothécaire, M. Dorveaux, « qui m'a fait voir deux signatures authentiques de « cet apothicaire. »

Ceci m'a fait comprendre et les termes ambigus dont M. Stein s'était servi dans notre conversation du samedi 6 juin, et la teneur de sa lettre, qui n'est pas d'une clarté éblouissante.

Le 6 juin, après avoir manifesté à M. Stein mon étonnement de la nouvelle que m'avait apprise le docteur Prieur, à savoir que *le Journal des Débats* lui attribuait la découverte de l'identification de *Pe. Qattius*, j'ajoutais ; « Je ne crois pas à cette nouvelle, car M. Prieur n'avait pas sur lui le numéro du *Journal des Débats*, et j'ai dit à M. Prieur : « M. Stein « est un honnête homme ; il n'aurait pas eu la mal-« honnêteté de donner à la Société des Antiquaires ma « découverte comme étant de lui. » — A quoi M. Stein a répondu bien doucement : *Oui, je vous ai cité dans ma communication et j'ai dit votre nom à la Société des Antiquaires* » ; ce que j'ai interprété naïvement : « Oui, j'ai dit à la Société des Antiquaires vous devoir l'identification du botaniste ami de François Clouet. »

Décidément, je ne m'étais pas trompé : M. Stein est un bien honnête homme.

**Factum des médecins de Poitiers  
pour le règlement qu'ils demandent  
contre les apothicaires.**

PAR

**M. Pierre Rambaud,**

*Pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers.*

---

**Préface**

Le 3 août 1536, les médecins et les apothicaires de Paris recevaient un premier arrêt du Parlement qui réglait d'une façon définitive leurs vieilles contestations. Un second, du 29 juillet 1559, venait à son tour en quelque sorte le commenter et le préciser sur plusieurs points (1). Tous les deux établissaient nettement le droit, réclamé par les Régents de la Faculté, d'assister aux examens de maîtrise et de se faire représenter aux visites des pharmacies ainsi qu'à toutes les préparations des médicaments d'une certaine importance. En revanche, ils les obligeaient à faire des leçons aux apprentis et compagnons apothicaires, et, de plus, à composer un dispensaire rendu obligatoire à tous les maîtres.

---

(1) Dr Paul Dorveaux. Deux arrêts du Parlement (Dijon, 1906).

Ces dispositions adoptées par les maîtrises créées à cette époque dans les provinces voisines de Paris passent complètement inaperçues en Poitou. Il faut arriver à l'édit de Blois, de 1579, pour voir la Faculté de médecine de Poitiers s'émouvoir à son tour et réclamer ses droits à l'égard des chirurgiens et des apothicaires. Elle commence, en 1583, par leur faire des cours publics, puis, en 1586, exige que deux de ses membres soient convoqués pour assister aux examens. Après un premier procès suivi d'un arrangement, les médecins profitent des poursuites intentées aux apothicaires par un candidat malheureux, pour se joindre à l'instance. Celui-ci étant mort quelque temps après, ils restent seuls en face de leurs adversaires. Alors, ils se décident à demander au Présidial un règlement complet analogue à celui de Paris.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1588 paraît un factum résumant toutes leurs demandes avec tous leurs griefs. Il est d'un ton assez réservé et si les idées émises par Sébastien Colin d'une façon plutôt grossière (1), en 1553, sont restées les mêmes, en revanche, le ton y est fort différent.

La raison en est fort simple. Les représentants du corps médical à Poitiers se trouvaient presque toujours attachés les uns aux autres par des liens de famille ou d'amitié. L'apothicaire François Carré était le beau-fils d'un médecin, tandis que de Moreennes était fils d'un Apothicaire. Dans ces conditions, les haines ne devaient point être bien vives entre les deux parties en cause. C'est pourquoi ce libellé est intéressant, car il n'a presque rien de commun, du moins dans la forme, avec ceux que les membres des deux professions avaient l'habitude d'échanger entre eux.

Le seul exemplaire qui nous en reste est conservé

---

(1) Dr Paul Dorveaux. Déclarations des Abuz et tromperies que font les Apothicaires (Paris, 1901).

aux Archives de la Vienne (1). Il n'a pas de grand titre, mais simplement le titre de départ que nous donnons plus loin. C'est un simple papier blanc qui lui sert de couverture. Dessus est écrit à la main : *Factum contre les Apothicaires || cum commentariis || an 1594 || Milon*. Au verso sont les notes suivantes dont plusieurs se rapportent à certains ouvrages trop sommairement indiqués pour qu'il soit facile de les identifier d'une façon précise :

1<sup>re</sup> *Extrait des editz et ordonnances royaux, des puits Saint Lôys qui fut l'an 1228.*

2<sup>e</sup> *Statutz des Apothicaires et reglemens des medecins et chirurgiens du Roy Jean I, l'an 1353, fol. 818.*

3<sup>e</sup> *Privilegés des medecins de Paris de Charles VII, 1434, f<sup>o</sup> 2092.*

4<sup>e</sup> *Reglement des Medecins, Chirurgiens et Apothicaires de Tours de Henry II, l'an 1556, f<sup>o</sup> 820 (2).*

5<sup>e</sup> *Confirmation des statutz des Apothicaires et espiciers de Paris, de François II, l'an 1560, fol. 827.*

6<sup>e</sup> *Confirmation des privileges de la faculté de médecine de Paris, de Charles IX, l'an 1560, fol. 2096.*

7<sup>e</sup> *Confirmation des privileges et exemptions des chirurgiens de Paris, de Charles IX, l'an 1567, fol. 823.*

Les commentaires qui accompagnent le factum ne sont autre chose que des notes écrites à la main d'une façon peu lisible. On les trouve dans les marges mêmes de l'opuscule. L'écriture tracée *currente calamo* est difficile à déchiffrer, surtout dans la partie latine. Du reste, l'auteur de ces annotations semble avoir fait

---

(1) Arch. Vienne. D. 10. Cette ordonnance a été publiée par notre savant confrère, M. Boutineau, de Tours.

(2) Cf. Arch. Vienne. D. 10, in-4<sup>e</sup>, 24 ff. chiffrés.



certaines citations de mémoire, sans avoir indiqué d'une façon bien précise les ouvrages dont il les tire. Il cite volontiers Galien, mais sans nous donner le nom du traducteur dont il a voulu reproduire le texte.

Après la partie imprimée, il a été ajouté quatre feuilles de papier blanc. Elles ont servi à contenir une histoire abrégée de la Médecine, écrite en latin. Cette histoire, fort banale comme toutes celles de cette époque ne nous apprend rien de nouveau sur ce sujet. De plus, comme elle n'a aucun rapport direct avec les questions traitées dans le factum, nous n'avons pas cru devoir la reproduire.

L'auteur de ces notes marginales ne peut être que Pierre Milon, sieur de Larnay, docteur régent en la Faculté de Médecine (1). Né au Blanc, en 1553, il commença ses études médicales à Paris, puis gagne ensuite Montpellier, où il est reçu bachelier, le 5 février 1579. Il vient ensuite à Poitiers, et reçoit, le 4 mars 1581, le titre de licencié, puis, le 3 juillet suivant, passe sa doctorande avec les cérémonies habituelles, dans la Cathédrale de Saint-Pierre. Milon resta de longues années à Poitiers où, en dehors de sa clientèle, il s'occupa sur-

---

(1) Pierre Milon, fils d'Anseaulme Milon et de Florencé Souless-tre, épousa Renée du Ruau, fille de Florentin du Ruau, marchand, maire de Poitiers en 1586, et de Marthe Pidoux. De ce mariage naquirent : 1° François, le 18 mars 1584 (Reg. paroiss. Saint-Didier) ; — 2° Pierre, le 24 déc. 1586 ; — 3° Renée, le 1<sup>er</sup> août 1588 ; — 4° Georges, le 1<sup>er</sup> mai 1590 ; — 5° Gabrielle, le 29 avril 1591. — Devenu veuf, Pierre Milon épousa Jeanne Clabat, fille de Hellemey Clabat, Sr de Larnay, et d'Antoinette Dalençon. De ce mariage naquirent : 6° Marguerite, le 15 avril 1595 (Reg. paroiss. Saint-Porchaire) ; — 7° Françoise, le 26 déc. 1598 ; — 8° Hillaire (fille), le 26 juin 1601 ; — 9° Jeanné, le 8 octobre 1602 ; — 10° Jacques, le 24 mai 1604 ; — 11° Jehan, le 7 mai 1607 ; — 12° Cathérine, le 20 novembre 1608 ; — 13° Jean, le 23 juillet 1611 ; — 14° Pierre, en 1614. — En 1591, Pierre Milon est dit Sr de la Mornière (Reg. par. de N.-D. la Petite). — A partir de 1610 il prend le titre de Sr de Larnay, qu'il tenait de son beau-père.

tout de faire connaître les eaux de la Roche-Posay. Il composa même sur elles un opuscule qui ne fut publié sous son nom qu'après sa mort. L'année la plus agitée de sa carrière fut certainement celle de 1610. Nommé premier médecin du roi Henry IV, il ne conserva cette haute situation que trois mois, par suite de l'assassinat de son maître. Il dut céder la place à Hérouard, tout en conservant le titre de médecin de Louis XIII, et même, prétend Dreux du Radier, celui de premier médecin, sans toutefois en remplir les fonctions (1). A son retour à Poitiers, il fut nommé, le 27 novembre suivant, doyen de la Faculté et occupa cette fonction jusqu'à sa mort, arrivée le 9 février 1616.

Le 16 mars suivant, Paschal Lecoq, qui lui avait succédé comme Doyen, vient dire au Conseil des Docteurs régents : « qu'il avoit droissé un épitaphe, comprenant la vye et honneur du feu susd. Milon dernier Doyen, pour le représenter au College, et, au cas qu'il feut agréable, le faire imprimer au nom et frais d'iceluy, ce qu'unanimement il a approuvé et tesmoigné qu'il ne scauroit assez suffisamment cognoistre les grands mérites qui estoient au defunt et le grand honneur qu'il avoit apporté a icelluy College, pendant l'espace de trentre quatre ans, qu'il avoit esté receu en icelluy. Et a esté décidé que la susd. épitaphe seroit non seulement imprimée avec les vers d'un chascun des Docteurs de la Faculté, ains que les exemplaires seroient mis aux archives d'icelle : *Ad perpetuam illustris decani graciosi collegæ et beatudinis medici collegii Pictaviensis memoriam* ».

Cette délibération fut ponctuellement exécutée et onze épitaphes virent le jour en honneur de Pierre Milon. Nous n'en connaissons que trois, reproduites par

(1) En 1611 et 1614, il prend le titre de premier médecin du roi sur les registres paroissiaux de Saint-Porchaire. C'est probablement qu'il y avait droit.

Dreux du Radier, celles de Lecoq, de Jean Engaigne et de François Citoys, le futur médecin du cardinal de Richelieu.

Milon, d'après ce que nous venons de voir, était parfaitement à même de connaître par sa situation ce qui s'était passé entre les médecins et apothicaires de Poitiers (1). Il commenta surtout le factum de la Faculté pour répondre à un autre du même genre, du mois de novembre 1587, adressé par ses adversaires au Présidial. Ajoutons en terminant que cette contestation fut jugée définitivement le 5 août 1588. Les docteurs régents obtinrent tout ce qu'ils demandaient à condition de faire des cours gratuits et de composer un dispensaire à l'usage des pharmaciens (2). Quant aux leçons déjà commencées en 1583, elles se continuèrent pendant un siècle. Quant au dispensaire, il ne vit le jour qu'une trentaine d'années plus tard.

#### FACTVM DES MÉDECINS

*de Poitiers, pour le Reiglement qu'ils demandent contre les Apothicaires.*

Le Doyen de la faculté de Médecine en cette ville de Poitiers est assigné le 18 de febvrier 1587, par devant messieurs les Présidiaux, à la requeste de Nicolas Deschamps, prétendant à la maîtrise d'Apothicaire, suivant le réquisitoire de Monsieur le Procureur du Roy, et ordonnance sur ce faite par monsieur le Lieutenant de Poictou : affin d'assister audit Deschamps contre les maistres Apothicaires de ceste dicte ville; pour l'entretènement des droictz attribuez à la faculté de Médecine

(1) Il fit des cours aux compagnons et apprentis apothicaires en 1594-1595-1601 et 1611 (*Arch. Vienne. D. 4. Reg. S.*)

(2) P. Rambaud, *la Pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI.* (Mém. Soc. ant. de l'Ouest, t. XXX, 2<sup>e</sup> série.)

par les Ordonnances Royaux, mesmement des Estatz tenüz à Bloys l'an 1576, au chapitre des Universitez, article 87, portant *qu'il ne sera passé aucun maistré Chirargien ou Apothicairé, es villes où y aura Université, que les Docteurs Regentz en Médecine n'ayent été présentz aux Actes et examens, et ne l'ayent approuvé. Que aussi en leur présence seront visitées deux fois l'an les bouliques des Apothicairés.* Sur ce, ledit Doyen ayant assemblé le Collège, et meurement délibéré avec les Docteurs de la dicté faculté (1) il a esté de tous ensemblement accordé qu'ilz deffendroyent leurs ditz droictz en ce que dessus. Et qu'en oultre ilz demanderoient Reiglement sur ce que lesdits apothicaires de cetté ville entreprennent de traicter les malades à leur discretion (2) de quelque remede tant important qu'il soit. Et sur ce qu'ilz dispensent et composent les médicamentz selon leurs opinions particulières, ou suivant divers dispensaires : le tout sans l'avis d'aucun Médecin.

LES DITZ Médecins demandent Reiglement en ce que dessus, pour le bien public, duquel l'intérest y est très grand : pour l'honneur de leur profession : et pour la descharge de leur conscience, selon le serment solennel qu'ilz ont tous fait à leur réception en ceste faculté (3) *qu'ilz poursuivront et empescheront de tout leur pouvoir tous ceux qu'ils verront illicitement*

(1) Il y a eu compromis desd. Doyen et Docteurs du dernier décembre 1586.

(2) Car il y va du salut et de la vie d'un chacun, et par conséquent du salut de toute la république.

(3) C'est lors du doctorat, mais des qu'ilz sont receuz à la bachelerie ilz jurent aussi qu'ilz declareront tous ceux qu'ilz sauront abuser en la pratique de l'art de medecine et a la licence ilz font mesme serment qu'au doctorat. Et font aussi serment solennel de garder l'honneur de leur Faculté. *At illis magno est dedecori quod ipsorum minister utpote pharmacopola magisterium usurpete.*

*pratiquer la Médecine.* Ce n'est pas pour ce qu'ilz sont trop à loisir, comme les Apothicaires ont mis en avant par certaine requeste présentée par eux à Messieurs les Maire et Eschevins de ceste ville, le 14 du présent moys de décembre : car ilz ont toujours de quoy bien s'employer en leurs études. Et véritablement ilz sont d'autant moins empeschez en l'exercice de leur art, que plus ordinairement lesdits Apothicaires en usurpent l'office. Et quand lesdits Medecins seroyent plus occupez au traictement des malades ilz auroyent occasion de vacquer premièrement et principalement aux necessitez desditz malades : combien que ce Reiglement leur soit aussi fort nécessaire.

Ce n'est pas aussi l'avarice qu'allèguent lesditz Apothicaires, qui poussé les Medecins à la poursuite du dit Reiglement, comme craignans qu'en fin lesditz Apothicaires facent toute la Médecine sans eux, et que ainsi la science leur demeure inutile. Au contraire, lesditz Medecins en cecy s'imposent une grande charge, d'assister à l'Examen des pretendans à la maistrise d'Apothicairerie : devoir faire leur chef-d'œuvre ; et par là congnoistre et approuver leur suffisance de visiter les boutiques des maistres, et recoignoistre la bonté et valeur de leurs drogues : de les choisir pour l'usage des malades : de faire en leur présence dispenser et composer par lesdictz apothicaires les médicaments principaux de leur dresser un Dispensaire, ou Recép-taire commun pour faire leurs dictes compositions pareilles ; de leur bailler conseil du *Quid pro Quo*, c'est-à-dire, de prendre une drogue pour l'autre, où il en est besoing.

Car de tout cecy ilz ne prétendent aucun salaire, bien qu'il leur en soit ordonné par l'arrest de la Court de Parlement de Paris, donné le 3 d'Aout 1536. Et pour le traictement des malades, ceux qui y ont employé les ditz Medecins, voire les plus aisez de ceste

ville, et noz Juges mesmes, sçavent bien s'ilz sont trop subiectz à leur profit. Quant aux pauvres, que lesditz Apothicaires se jactent de secourir en leurs maladies, il n'y en a aucun qui puisse dire avec vérité, que les ditz Médecins l'en ay drefuzé : excepté de l'aller veoir en la peste, qui est un cas privilégié. Il est aysé aux Medecins de faire aumosne aux pauvres malades, et plus qu'aux Apothicaires, qui y mettent leurs drogues.

Si les Medecins ne les peuvent aucunes-fois visiter, ilz peuvent tousjours entendre des Apothicaires (si tant ilz leurs veulent de bien) quel est leur mal pour y remedier.

D'OBJECTER qu'il faut quelques-fois que l'Apothicaire secoure promptement les malades qui sont fort pressez, mesmement en la nuit, c'est un erreur : car ils s'ensuivroit que l'Apothicaire seroit Medecin de nuit, et des plus précipitantes et périlleuses maladies : puis qu'il seroit bon Medecin de jour, et des maladies qui donnent assez de loisir de les combatre avec plus d'assurance. Le Medecins de ceste ville n'ont jamais recusé de se lever la nuit, pour aller veoir les malades au besoing : et, si on les en prie de bonne heure, ilz s'y trouvent aussi tost que les Apothicaires : sinon ceux que la vieillesse, ou indisposition en excusent : encore donnent ilz volontiers leur conseil.

LESDITS Apothicaires font entendre que les Medecins leur veulent retrancher les visites de leurs malades, et les contraindre de se tenir en leurs boutiques : dont toutes fois il n'y a un seul mot es demandes desdits Médecins, pour ledit Reiglement. Ilz seroyent marris d'empescher ce bien à ceux qui l'affectent : au contraire, ilz désirent que les medicaments, qu'ilz ordōnent aux malades, leur soyent portez et administrez par lesd' Apothicaires, et non par leurs serviteurs, mesmement apprentifz. Mais ilz désirent aussi que lesdits maistres soyent plus assidus à leurs boutiques aux heures qu'il

y fault preparer lesditz médicaments, pour se garder que leurs ditz serviteurs n'y facent faulte par ignorance, ou autrement. A quoy ne pourroyent vaquer ceux qui employeroyent tout le jour ausdictes visites.

POUR revenir au Reiglement, les dits Apothicaires disent que c'est chose nouvelle et non attentée que par les Médecins de ce jourd'huy : Mais il est certain que dès l'an 1541 mesme Reiglement a esté par les Recteur et Université de ceste ville (joincts les Docteurs de ceste faculté, qui lors estoyent maistres Nicoles Michel, François Pidoux et Nicolas Pageault). Demandé à messieurs des Grands-jours, lors seans en cette ville : *Et sur ce, inhibitions et deffenses faictes aux Apothicaires de ne bailler, ny administrer medecines sans l'ordonnance du Medecin receu et approuvé. Et quant au parsus, lesditz Apothicaires reiglez suivant l'arrest donné à Angiers.* Et des l'an 1536, fut donné autre Arrest par la Court de Parlement à Paris, pour le Reiglement des Apothicaires de la dicte ville : voir des l'an 1353. Ordōnance faicte par le Roy Jehan pour le dit Reiglement : tant il est ancien.

Et pour ce que les ditz Apothicaires de ceste ville ne peuvent nier qu'ilz n'ayent contrevenu ausditz Reiglements, affin d'excuser la faulte du passé au plus-tost pour la continuër à l'advenir, ilz mettent en avant pour toute deffense leurs Statuts, lesquels ilz disent que depuis cinquante ans en ça messieurs les Maire et Eschevins de ceste ville ont dressé, du consentement des plus doctes experts Medecins de ce temps là, par vertu de certaines patentes du Roy. A la vérité des l'an 1541, les Apothicaires, qui lors estoyent en ceste dicte ville, obtindrent du Roy François premier quelques Lettres, *pour faire dresser leurs Statuts, à la forme et manière des Statuts des Apothicaires de Paris suyvant toutefois l'arrest dernièrement donné par la*

*Court de Parlement du dit Paris sur le Reiglement du mestier d'Apothicaiererie.* Qui est l'Arrest cy dessus cité de l'an 1536. lequel lesdits Medecins ont produit en ce proces contre lesdits Apothicaires de ceste ville, affin qu'ilz soyent reiglez, et leurs dits Statutz refformez, suivant le dit Arrest, *ad instar* de ceux de Paris (1). Mais de ce que disent lesdits Apothicaires de ceste ville, que leurs dits Statutz ont esté dressez par messieurs les Maires et Escheyins de ceste ville, et que ce soit du consentement des Medecins de ce temps là, il n'y en a rien es Registres de la maison de ville : ains est à presumer que lesd'Apothicaires en ont dressé les articles, come par une convention d'entr'eux, qui ne peult prejudicier au droict desdits Medecins non appelez : quelque confirmation qu'ilz ayent d'ailleurs (2). Et

(1) Lesd. Ap<sup>tes</sup> pour se défendre disoient aussi que les statutz des Medecins n'estoient que de l'Université et faitz par icelle a la faveur des Medecins qui lors estoient. Mais au contraire lesd. statutz d'iceux medecins sont vraiment decretz *a sede apostolica et regia*, confirmez par lad. Université dont la Médecine est Faculté, mais les Ap<sup>tes</sup> n'ont point de Faculté. Aussi, n'ont-ils aucun droit d'escole ny de College quoy qu'ilz disent. Ce sont gens de mestier qui n'ont autrement de statutz que les chaussetiers, cordonniers, etc. Et sont pareillement de la juridiction de M<sup>r</sup> le Mayre de la ville. Et pour ce, ils peuvent avoir quelque confirmation de leursd. statutz par led. Mayre comme ilz se disent avoir de feu M<sup>r</sup> de la Barre-Fouquet, mais c'est avec quelques retranchemens de leurs statutz en ce qui estoit, pour les contenir en leur devoir. Lesquelz retranchemens ilz ont fait avec la faveur ou convenance dud. s<sup>r</sup> de la Barre, tellement que leursd. statutz par luy confirmez se trouvent plus courtz que les anciens de quelques pointz et articles.

(2) Et quant a ce que les statutz des Medecins ne font point mention de leur assistance a l'examen des Ap<sup>tes</sup>, la raison est qu'ilz sont plus anciens que la maistrise des Ap<sup>tes</sup> qui ne leur a esté donnée que depuis 50 ans pour le plus. Les Ap<sup>tes</sup> pour demeurer juges dud. examen, disent que les Medecins font bien une partie de la medecine mais qu'ilz en font aussi une autre, comme aussi les Chirurgiens une autre. Mais ils se trompent, car la medecine est une science qui nous apprend a guerir les malades par diete, pharmacie, chirurgie, lesquelles toutes troys elle enseigne au Medecin a ceste fin. Mais pour ce qu'il ne veult plus prendre la peine de les administrer aux malades ou plus tost pour ce qu'il n'y peut com-



toujours en fault il venir là, que les Apothicaires de ceste ville n'ont point de Statuts qu'en vertu des Lettres du dit Roy François, qui les rendent subiectz audit Reiglement de l'Arrest de la Court de l'an 1536.

MAIS pour faire paroistre à un chacun qu'en ce Reiglement lesdits Médecins ne demandent rien que par raison, pour le bien public des malades, pour l'honneur de leur faculté, et sans dommage, ou interests aucun desdits Apothicaires: voicy leurs demandes.

Que deffenses soyent faictes ausdits Apothicaires de ceste ville, de ne recevoir aucun à la maistrise de leur mastier, que deux des Docteurs Regentz en Medecine, deputez de la faculté, n'ayent assisté à son Examen et Chef-d'œuvre, et ne l'ayent approuvé (1). Lesdits Apothicaires repliquent, comme faisoient jadis ceux de Paris, que par leurs Statuts l'Examen et approbation de celuy qui pretend à la dicte maistrise leur est commise. La Court, réglant en cela lesdits Apothicaires de Paris, ordonne que lesdits Medecins y assisteront et l'approuveront (2) par l'Arrest susdit de l'an 1536. Et, qui

---

modement vacquer, s'en reservant la science et ordonnance il enseigne et ordonne chacune a ses ministres, la diete au cuysinier du malade la chirurgie au chirurgien et la pharmacie au pharmacien ou Ap<sup>re</sup>. Et a ceste fin, il enseigne a chacun d'iceux chacune desd. choses en particulier et pour les mettre en œuvre semblablement. Et pour l'art de pharmacie extraicte de la science de medecine n'est qu'un art mechanicque ou manouvrier qui git tout en la préparation des medicaments et administration d'iceux pour servir a la medecine et fin d'icelle.

(1) A peine de nullité et d'amende contre les M<sup>es</sup> jurés et autres Ap<sup>res</sup>.

(2) Le medecin a interest en cecy. Car s'il ne cognoist la suffisance voyre l'honesteté et probité de l'Ap<sup>re</sup>, comment se pourra-t-il asseurer de sa fin pretendue qui est de guerir son malade par les medicamens qu'il luy ordonne, s'il n'est premierement asseuré que l'Ap<sup>re</sup> les preparera et administrera bien et deurement selon son art, duquel il ayt la connoissance requise. Si l'Ap<sup>re</sup> commet quelque faute par son ignorance, le Medecin sera frustré de son intention et privé de l'honneur de la cure voyre calumnié et descrié comme s'il avoit fait lad. faute, laquelle mesme l'Ap<sup>re</sup> ne

plus est, il n'y a mot en leurs dits Statutz qui empesche ladicte assistance et approbation des Médecins : laquelle ne peult apporter qu'authorité et honneurs à tel acte. Les Ordōnances Royaux des Estatz tenuz à Bloys l'an 1576, en l'article cotté cy dessus, contiennent mesme Reiglement, fait sur les plainctes de tous les Estatz de ce Royaume, et mesmes de messieurs de cette ville de Poitiers. Et ne fait au contraire ce que lesdits Apothicaires deffendent que ledit Article porte, *sans prejudice des Statuts et Reiglemens particuliers, qui se trouveront estre faitz sur ce par les Roys noz predecesseurs, en Arrestz de noz courtz.* Comme si ceste clause estoite une exception de l'Ordonnance precedente : ce qui n'est pas. Car, comme disent les Jurisconsultes, elle n'est faite soubz les termes d'une exception : qui sont, sauf, ou sauvé, ou excepté, ou semblables. C'est plustost une déclaration, restriction, ou limitation, laquelle ne sort hors de la reigle generale, mais demeure incluse en icelle, pour n'estre ladicte reigle prejudiciable aux Statutz et Reiglemens particuliers, en ce qu'ilz ont plus specifiquement, et particulièrement disposé sur les deux poinctz de la dicte Ordonnance : pourveu que le général d'icelle y soyt observé. Comme, pour exemple, par l'Arrest

---

faudra pas de rejeter sur luy car les plus ignorans sont les plus meschans : *homine imperit nounquam quilquam injustius, ait Terens.* Mais le peril le plus grand tombe sur le patient qui souvent en est précipité a mort, davantage si le medecin est ainsi trompé par l'ignorance ou malice de son Ap<sup>re</sup> n'excutant pas bien ou fidelement ses ordonnances. Il ne connoistra jamais l'effect de ses remedes et ne s'en pourra asseurer ne sachant pas qu'ilz fassent cecy ou cela pour ce qu'il les a telz ordonnez, parce qu'il est en doute que l'Ap<sup>re</sup> y ayt failly. Et toutesfoys l'observation desd. effectz et succez des remedes est necessaire aud. medecin et au bien des malades specialement es maladies estranges et en infinies particularitez des natures diverses. Autrement, il traittera toutes personnes a l'adventure comme un empirique, voyre plus qu'un empirique.

susdit de l'an 1536. La Court a prescript le nombre de deux Medecins, pour assister et approuver, le nombre de quatre maistres Apothicaires, pour faire ledit Examen des pretendans à la maistrise d'Apothicaire. Le Roy Henry par Ordonnance de l'an 1556, pour le Reiglement d'entre les Medecins, Chirurgiens, et Apothicaires de Tours, attribue aux seuls Medecins ledit Examen, et l'approbation, et reception des Apothicaires à la maistrise. Par Reiglement de la Prevosté d'Orléans dudit an 1556, ledit Examen et approbation est commise à deux Medecins et deux Apothicaires. A Paris, ledit Arrest ordōne que les Médecins facent leur rapport dudit Examen à la Police. A ces particularitez l'Ordonnance de Bloys n'entend préjudicier : car tousjours l'assistance et approbation des Medecins y est. Par ledit Reiglement de Tours, il est dit, que la visitation des boutiques (dont sera parlé cy apres) se fera une fois le moys par lesdits Medecins : et que le Procureur du Roy y sera appellé, et aucuns des Eschevins de la ville. Qui sont deux particularitez ausquelles ladite Ordonnance de Bloys n'entend aussi prejudicier. Car lesdictes boutiques sont tousjours visitées en presence des Medecins, deux fois l'an pour le moins. Au cas pareil, l'Ordonnance des secondes nopces est faite sans pejudice des costumes particulieres : mais c'est en tant qu'elles restreignēt d'avantage la puissance de disposer à ceux qui se remariēt. Et est bien considerable le mot de Particuliers : car cela s'entend, sans desroger au general : comme l'espece n'abolist pas le genre, mais le restreint en ses particulieres proprietes. Il faut donc prendre la restriction de l'Ordonnance de Bloys en autres cas plus particuliers, que ceux dont ladite Ordonnance a disposé : c'est-à-dire, du parsus qui plus particulièrement concerne lesdits Examen et visitation, observant tousjours le Reiglement precedant et general expressement ordonné. Par ce que la restriction et

limitation faicte par la Loy, et mise à la fin d'icelle, ne revoque jamais le precedent et expres dispositif de la dicte Loy : autrement la Loy seroit illusoire, et le Prince legislateur seroit contraire à soy mesme, et en mesme disposition d'une mesme chose. D'avantage la dicte limitation ne parle que des Statutz et Reiglements particuliers faictz par les Roys, ou Arrestz de la Court. Les Statutz des Apothicaires de cette ville ne sont pas faictz par les Roys, encore moins par la Court : ains par les Apothicaires mesmes, comme il est dit cy devant. Et de ce qu'ilz ont heu quelques lettres patentes du Roy François, pour dresser leurs ditz Statutz, ce n'est pas à dire que le Roy leur permist de les dresser à leur plaisir, contre la forme du droict des anciennes Ordonnances et Reiglements. Entre lesquels est expres l'Arrest susdit de l'An 1536, suivant lequel, et non autrement, le dit Roy François a permis ausditz Apothicaires de dresser, ou faire dresser leurs Statutz : ainsy comme par ledit arrest avoyent esté reformez les Statutz des Apothicaires de Paris : nonobstant qu'ilz eussent plaidé, que par iceux l'Examen et visitation susdicte leur estoit cômise, et non à d'autres. Et quand bien les Statutz des ditz Apothicaires de ceste ville auroyent esté confirmez par quelques autres lettres du Roy, cela n'a pu empescher que le Roy mesme en l'assemblée de tous les Estatz de son Royaume, ne reformast valablement lesditz Statutz des Apothicaires, en ce regard et particularité : qui est pour adjoindre les Medecins à l'Examen des Apothicaires et visitation de leurs drogues (1). Combien que telle reformation, ou Reiglement

(1) Et ne se doit fascher l'Ap<sup>re</sup> si on l'appelle ministre ou serviteur du medecin, car de vray, son art est subject a la medecine et luy subject au medecin, par l'ordonnance duquel il faut qu'il face ce qui est de son art, tesmoingtz ses dispensaires faictz par medeciens et les recettes ordinaires qui toutes sont *in imperativo modo, ut : Recipe, coque, cola, dissolve, etc. Artes lib... polit.*

n'enfreint en rien leurs ditz Statutz, ains les rend plus honorables, approuvables, et profitables au public. Parquoy il n'y a aucun moyen, ny apparence, d'empescher par lesdits Apothicaires que lesd' Medecins n'assistent aud. Examen, suivant l'Ordōnance : tout ainsi qu'ilz assistent de tout temps à celuy des Chirurgiens de ceste ville. Et non sans cause : Car l'Apothicaire, aussy bien que le Chirurgien, est ministre du Medecin, et comme la main d'iceluy (1), par laquelle il prepare et applique les remedes qu'il a advisez propres pour la guērisson du malade. Le chirurgien ne touche qu'à l'extērieur du corps, le plus souvent en la presence du Medecin, et à la veuē et notice du malade : l'Apothicaire ordinairement tout seul, met dehors et dedans une infinité de medicaments, dont le malade ne peut connoistre la vertu que par l'effect qu'il en sent. Car depuis que la drogue est prise, il fault nécessairement que l'operation s'en ensuive à bien, ou à mal. Il se fault

*cap. 4. Scientiam quandam, ait, esse herilem quandam servilem; ac hujus modi quodam modo esse culinariam. Verum, ministeria quaedam esse honoratiora, quaedam magis necessaria, dixit credo, Μηχανικα; Et juxta proverbium est, herus hero, servusque servo dignior. Est paulo post quae servum scire facere oportet, ea dominus scire jubere debet. Unde sequitur medicum peritum esse debent pharmacopolae.*

(1) Et si ceste main n'est bien apprinse et instruite en sa fonction, comment est-ce que le medecin en pourra bien traicter ses malades. *Medicamenta deorum manus sunt, ait Herophilus, itaque quidem si convenienter usurpentur. Sin minus sunt potius manus cacodæmonum. — Gal. q. autem ad initium sect. 5, Lib. 6, ep. Medicamenta, ait, per se auxilia non sunt, sed saepe damna, si minus convenienter adhibeantur; ut vero auxilia sint, auctor est medicus qui occasionis inventor et qui cujusque quantitatem, qualitatem, utendi modum, tempusque novit et prescribit. Et ad finem, documentum pro puero epileptico. Pharmaca, inquit, potius sunt juvenantium materia, quam juvamenta; solusque usus opportunus facit ut invenit. Itaque recte Homerus ait : Φαρμακα πολλά μὲν ἐσθλά μεμυδένια πολλά δ'εἰ λυγρὰ.*

(Hom., Odyss., IV-230).

donc bien assurer dudit Apothicaire, qu'il sache bien faire ce que le Medecin luy ordonnera, et qu'à ceste fin il entende bien ses Receptes : qu'il congnoisse les drogues qu'il y convient employer : qu'il en face élection, preparation et composition, selon que ledit Medecin luy prescrira. Il n'est pas moins nécessaire qu'on s'assure que le dit Apothicaire entende bien aussi les Dispensaires, ou Receptaires, suivant lesquels il doit faire les compositions qu'il fault tenir prestes es boutiques.

Et d'autant que toutes ces Receptes communes, ou particulières, sont en langue Latine, pour ce est-il ordonné par le premier article dudit Arrest de l'an 1536. *Que ceux qui prétendront à la maitrise de l'estat d'Apothicaire, avant qu'ilz y puissent parvenir, seront tenus avoir appris suffisamment ladicte langue Latine, pour entendre les livres dont on a accoustumé d'user en c'est art. L'ignorance ou erreur d'un mot, voire d'une syllabe seule, feroit bien perdre la vie au plus honneste homme qui soit. Pourquoy les Medecins s'en doivent prendre garde, pour la charge qu'ilz ont des malades, et pour leur honneur, sur lequel on reiette communement telles faultes. Ilz les peuvent bien adviser et corriger mieux que les maistres Apothicaires, ayantz plus d'intelligence de ladicte langue : aussy que le tout est escript, ou par eux-mesmes, ou par leurs predecesseurs Medecins. Ilz peuvent pareillement juger de ce que d'ailleurs ont appris d'eux les prétendans à la dicte maistrise : Lesquelz, suyvant ledit Arrest, doivent auparavant ouyr, pour le moins un an durant, les lectures d'un bon et notable Docteur en Médecine, député de la faculté, pour leur enseigner l'art d'Apothicaierie (1) : Qui est*

(1) Ce sont vrayement les medecins qui enseignent la pharmacie aux Ap<sup>tes</sup>, c'est à dire l'art de bien choisir et bien préparer les

la congnoissance de la nature des médicaments, de l'élection, preparation et mixtion d'iceux. Ce que les Medecins de ceste ville ont toujours cy devant enseigné aux Apothicaires. Dont il s'ensuit bien que les Medecins peuvent congnoistre la suffisance, ou insuffisance d'iceux, et que par ledict Examen et Chef-d'œuvre ilz doivent s'acertainer que les pretendants à la maistrise entendent et sachent faire tout ce qui est requis à l'exécution de leurs ordonnances (1). S'ilz en doutent, n'en ayants rien veu, ilz traicteront tousjours leurs malades à l'avanture, et ne seront jamais asseurez par aucune expérience, que le remède par eux ordonné ayt profité à cestuy-cy, ou à cestuy-là, et qu'ilz en peuvent et doivent user en tel malade, et en telle maladie, pour ce qu'ilz doutent, comme dit est, qu'il y ayt quelque faute de la part de l'Apothicaire. Ce qui rend la science et le jugement des Medecins fort incertain : et par consequant importe grandement aux malades (2). C'est pourquoy les ditz Medecins demandent d'assister à l'Examen et Chef-d'œuvre des ditz Apothicaires pretendants, et approuver leur capacité et suffisance, en vertu de l'article cité cy dessus de l'Edict de Blois : suyvant aussi ledit Arrest de l'an 1536. Par lequel est ordōné, *que deux Docteurs Medecins depu-*

médicamens qui est par ce l'art de la medecine, au moins quant aux preceptes et n'y a point d'autre escole pour les Ap<sup>tes</sup> que celle des medecins en cette ville et toutes autres.

(1) Voyez ce qui a este ja cotté en la page 7.

(2) Ce n'est pas que les medecins du jourd'huy *discunt periculis ægrolantium et experimenta per mortes agunt*, comme disoit Pline en son temps. Car ilz n'usent de remedes que par raison et science, laquelle les enseigne comment il les faut accomoder à la cause du mal, au naturel et estat du malade et a plusieurs autres circonstances ; mais quoy sert-il qu'ilz l'ordonnent ainsi, si l'apothicaire n'execute leurs ordonnances. Mais quoy que soit, l'experience fait connoistre des particularitez au medecin, *quas non cadunt sub scientiam*, et dont l'observation diligente est fort requise de plusieurs personnes, mais quelle observation peut faire un medecin de ses remedes que l'Ap<sup>te</sup> change a sa discretion ou bien qu'il corrompt et gaste par ignorance ou autre faute.

*tez de la faculté assisteront à l'Examen des prétendants à la maîtrise d'Apothicairerie : lequel se fera par les maistres Apothicairez, non seulement sur les drogues simples et composees, et la manière de les composer : mais aussi sur le chef-d'œuvre que devront faire ceux qui seront examinez, pour parvenir à ladite maîtrise. Et puis, que les Medecins feront rapport à la police de la suffisance ou insuffisance de celui qui aura esté examiné et fait son Chef-d'œuvre. — Et suivant l'ordonnance du Roy Henry 2, de l'an 1556, pour le Reiglement des Apothicairez de la ville de Tours : qui attribue ausd'. medecins l'examen et approbation et reception desd'. apothicairez à la maîtrise : et aussi suivant le reiglement de la prevoste d'Orléans dudit an 1556, par lequel est ordonné, qu'aucun ne sera receu à lever boutique, faire et exercer led'. estat d'apothicaire, qu'il ne soit premièrement jugé capable et idoine par deux docteurs en medecine, et deux apothicairez cômés à ceste fin : qui seront tenuz examiner deuement, et approuver la suffisance de celui qui se presentera aud' estat, tant par interrogatoires, que compositions de drogues faictes en leur presence, et ainsi qu'ilz verront mieux estre à faire par leur art. Et partant requièrent lesdits medecins de ceste ville, que les maistres apothicairez n'ayent à recevoir aucun au dit examen, sans les y appeler : suivant les reiglements cy-dessus, à peine de nullité, et de cinq cents escuz d'amende.*

ITEM que les boutiques desdits apothicairez et drogues, tant simples que composees, soyent visitees par lesdits docteurs medecins deputez de leur faculté, conjointement avec les maistres jurez dudit mestier d'apothicairerie (1), au moins deux fois l'an, suivant l'ar-

(1) En presence d'un conseiller du procureur du Roy de ceste court : voyre aussi d'un eschevin de la maison de ville.



tiele susdit de l'edict de Blois. Et ce, au temps et jour qui sera advisé par lesditz docteurs, et lors seulement signifié ausditz maistres jurez apothicaires, pour eviter la collusion qui se pourroit faire au changement, au remuement desdites drogues, par ceux qui en serayent plustost advertis : selon le reiglement sur ce donné à Paris par ledit arrest de la court, l'an 1536 (1). Et suivant l'ordonnance du Roy Jehan de l'an 1353, par laquelle est dit : *que chacun an deux fois, sera faicté diligente visitation des drogues, des apothicairés par le maistre du mestier d'apothicairé, qui pour lors sera sur tous les Apothicaires de Paris, avec deux maistres en Medecine : lesquels le Doyen de la faculté nommera.* Comme depuis, par l'Ordonnance susdicte du Roy Henry de l'an 1556, pour la ville de Tours, il est ordonné, *que le Medecin esleu superintendant sur le fait de l'exercice de l'art de Medecine, appelé le Procureur du Roy, et aucuns des autres medecins et eschevins de la dicte ville, visitera une fois le mois les boutiques et drogués des Apothicaires.*

Suyvant lequel Reiglement requièrent aussi lesditz medecins de ceste ville, qu'à telles visitations, pour le bien public, assistent le Procureur du Roy, un Conseiller de la Court, et un Eschevin de la maison commune, ou le Procureur d'icelle : comme il est requis par les Statuz des ditz Apothicaires. C'est pour veoir et reconnoistre par lesditz Medecins, ainsi qu'il est aussi porté par le susdit Reiglement d'Orléans de l'an 1556, si les drogues tant simples, que composées, que tiennent en leurs boutiques lesditz Apothicaires (et mesmes les maistres Jurez pour la dicte visite) sont de telle qua-

---

(1) Et autre arrest de lad. cour du 1 aoust 1566 et le reiglement donné au Chastelet de Paris le 30<sup>e</sup> dud. mois d'aoust aud. an 1566.

lité, valeur, et vertu, qu'elles puissent sortir leur droict effect, au proffict des malades : et si lesditz Apothicaires en tiennent tout ce qui est requis pour la médecine : Sinon, y pourveoir suivant les reiglements susditz, mesmes suivant la rigueur des statutz des ditz Apothicaires : ausquelz lesditz Medecins ne derogent aucunement par leurs dites demandes.

Et quant à ce que lesditz Apothicaires ont dit quelquefois, mesmes en jugement (1), que lesdits medecins de ceste ville ne congnoissent pas leurs drogues, et par consequent ne peuvent juger par la dicte visitation de la bonté ou vice d'icelles (2) : aussi peu des interrogatoires, ou responses qui se font sur lesdictes drogues à l'Examen susdit : lesditz Medecins offrent de faire paroistre le contraire à qui il appartiendra : outre ce qu'ilz ont respondu pour l'examen. Les Apothicaires ne peuvent apprendre à bien congnoistre lesdites drogues, et autres simples medicaments (qui est la matière dont se fait la Medecine) si ce n'est par les livres des Medecins (3), comme Dioscoride, Galien, Mesüé, Fuchse, Dodonee, Mathiole et autres : ne la manière de les

(1) Ilz disent que les medecins peuvent bien avoir la cognoissance des facultez des medicamentz, mais non de la preparation et mixtion d'iceux. Ce que toutefois les medecins leur enseignent et particulierement tous les jours en leurs receptes particulieres. Aussi que lad. preparation et mixtion se fait par art, dont ilz savent les preceptes. Aussi les Ap<sup>tes</sup> n'ont rien sur les medecins que la dexterité et habileté qu'ilz acquierent par la manufacture ordinaire des choses qu'ilz ont apprinses desd. medecins. Toutefois les medecins sont toujours jugés compétantz de ce qu'ilz font bien ou mal, suyvant les regles de l'art.

(2) *Quod medici medicamentorum artem callere debeant, inde confirmatur quod a medicamentis medici nuncupentur potius quam a medendo, ut scribit Scribonius Largus.*

(3) Et un homme ne peut estre medecin qu'il ne soit aussi nécessairement pharmacien ou Ap<sup>te</sup>, quant a la science. Et n'est la pharmacie séparée de la médecine, sinon en tant qu'elle met la main a la besongne. Par quoy un medecin est bien Ap<sup>te</sup>, mais un Ap<sup>te</sup> n'est pas medecin.

bien choisir, preparer, mixtionner, et composer, sinon par les mesmes medecins, et par Musa Brassavolus, Sylvius, Cordus, Vveckerus, Joubertus, et autres, qui en ont escript amplement tant pour lesditz apothicaires, que pour les medecins qui viendront apres eux : ausquelz seulz, en tant qu'ilz sont Docteurs en medecine, il appartient d'interpreter, les livres desditz medecins aux apothicaires, et sur iceux les enseigner, comme dit est cy devant (1). Dont s'ensuit que les medecins doibvent congnoistre et juger que c'est des drogués des apothicaires, tant simples, que composees. Et pour ce, il est ordonné par l'arrest susdit de l'an 1536. *Qu'iceux medecins meneront avec eux les bacheliers de leur faculté, à la visitation desdites drogues, pour leur faire veoir et congnoistre, comme chose necessaire à la medecine.* Et ont lesditz medecins en ladicte visitation des drogues des Apothicaires tout tel interest qu'ilz ont tant pour eux, que pour leurs malades, en la congnoissance de la suffisance de celuy qui se présente à l'Examen, et chef-d'œuvre, pour obtenir la maistrise d'apothicairerie.

Pour ce requierent qu'injonction soit faite ausditz apothicaires, de leur exhiber et mettre en evidence toutes et chacunes les drogues, simples et composées, qu'ilz auront en leurs boutiques, ou autre endroit de leur logis, lors de ladite visitation, sur peine de cent

---

(1) Ut in ipsa olim medicina studio continebatur sapientia, aut certe, naturali philosophiâ, ita ut qui naturalium rerum cognitionem, isdem et rei, medicæ scientiam haberet; sic, postquam ab illâ medicinâ deducta est quicumque ejus est cognitionem assecutus, pharmaceuticam ejusdem partem noverit, necesse est, non autem contra: nec etiam pharmaceuticam qui didicit, medicam calleret universam. Sed, quemadmodum in figuris geometricis, quadrangulus in se triangulum comprehendit, non triangulus quadrangulum; sic scientia superior inferiorem in se continet, non contra. Sicque medicina comprehendit sub se pharmaceuticam, non contra.

marcz d'argent d'amende, de prison et punition corporelle, si mestier est, suivant le reiglement du dit Arrést de la court de l'an 1536, où il est ordonné, *que s'il se trouve quelques drogues corrompues et gastées, qu'elles seront bruslées, ou autrement rejettées de leurs dictes boutiques.*

ITEM que lesditz apothicaires ne feront les Compositions fameuses (1), et qui se doibvent longuement garder en leurs boutiques pour plusieurs usages, comme la Theriaque, Mithridat et autres, sans y appeller les Doyen et Docteurs de la faculté de Médecine, ou aucuns deputez d'icelle, suivant l'arrest susdit de l'an 1536, par lequel est ordonné, sur les mesmes peines que dessus, *qu'au temps et jour que les medecins adviseront le plus opportun, les ditz apothicaires qui voudront faire telles compositions, tiendront, chacun en sa maison, sur une table, depuis le matin jusqu'au soir, toutes les drogues simples, qui doivent entrer esdictes compositions, et les disposeront par ordre et registré, pour estre par lesditz medecins visitées et approuvées: puis mixtionnées et composées par lesditz apothicaires, en présence et suivant l'avis desditz medecins: tout ainsi qu'il est porté par ledit arrest, et par le reiglement susdit de la prévosté d'Orléans.*

Et NE peuvent dire lesditz apothicaires que les medecins n'entendent rien en la manière de composer lesdictes drogues, puis qu'ilz l'enseignent par les livres susditz et lectures d'iceux, et par leurs receptes et prescriptions des medecines ordinaires, qui contiennent la préparation, mixtion, et confection d'icelles.

LES MÉDECINS cèdent aux apothicaires la dextérité de

---

(1) Qui veut bien faire ne craint pas qu'on luy esclaire. Par quoy, les Ap<sup>tes</sup> recusans l'assistance des medecins rendent leur fidélité suspecte.

la manufacture qu'ilz apprennent en la boutique pour faire leurs dictes compositions : mais du parsus ilz en doyvent congnoistre et jüger. Cè qui est d'autant plus requis es compositions fameuses, qu'elles sont plus precieuses que les autres, plus vertueuses, plus utiles, et de plus long et plus commun usager pour les malades.

ITEM, qu'en la dispensation desdictes Compositions fameuses et toutes autres les ditz Apothicaires ne mettront de *Quid pro Quo*, c'est-à-dire, une drogue pour l'autre, sans la délibération et ordonnance de la faculté de Medecine : laquelle redigera par escript et fera entendre aus ditz apothicaires comment, et quand ilz en doivent user, selon l'Ordonnance de la Court par ledit Arrest de l'an 1536, et par le susdit Reiglement d'Orléans : et suivant le 13 article des Statutz desditz Apothicaires : assavoir, *Qu'ilz ne feront, ne souffriront estre faicté aucune commutation d'une espèce de drogue pour l'autre, sinon par le conseil et commandement du Medecin : et où il se trouvera autrement, seront amendables et punissables selon que le cas le requiert* (1). Cè que demandent aussi les medecins estre observé en la dispensation de leurs Recep-

(1) Car de vray aucuns Ap<sup>tes</sup> disposent ou dispensent souvent les recettes des medecins autrement qu'il leur est ordonné, ou pour ce qu'ils presument trop de leur suffisance et s'estiment plus sages que les medecins ; ou pour ce qu'ilz en prétendent quelque paye, gloire ou louange, mesmement de leurs serviteurs qui les voyent ainsi faire, ou le font par leur commandement, ou plus tost pour ce qu'ilz en tirent du proffict davantage, n'y employant pas les medicamens requis s'ilz sont de prix et valeur ; quoy qu'ilz les fassent bien payer et en chargent volontiers leurs parties. Ou bien aussi, font du tout au contraire de l'ordonnance du medecin, ou ilz la changent en partie d'espèces ou de qualité ou de quantité des medicamens : ou pour espargner leurs peines ou la despence, ilz ne les preparent pas de maniere et suyvnt lad. ordonnance. Et, sont aucuns si hardis a ce faire et si effrontez qu'ils ne s'en cachent point, ains s'en jactent et vantent.

tes ordinaires, sans y changer aucune chose, ny en quantité, ny en qualité, sinon par l'advis de celuy qui les aura faictes, ou d'autre Docteur de ladicte faculté en son absence :

Suivant ledit arrest de la court, et peines portées par iceluy, *dé cent marcx d'argent d'amende, de prison, punition corporelle, et de la hart.* Et en oultre, que lesdits apothicaires ne se puissent ayder de vieilles receptes, et assurances, sans en cōmuniquer à quelque medecin : suivant l'édict du Roy Jehan, de l'an 1353, où il est dict, *Que si l'apothicaire dispense aucunes Receptes de Syrops, ou Medecines, propres pour aucun malade, telles Receptes il ne sera mie autre fois à la requeste de celuy pour qui elles furent faictes, ou d'autres; sans le conseil du Physicien, c'est-à-dire, Médecin* (1).

ITEM, que lesditz apothicaires en la dispensation de toutes compositions, qu'ilz feront pour garder et tenir prestes en leurs boutiques, suivront un mesme Dispensaire, ou Receptaire, qui leur sera baillé par la dicte faculté de Médecine, et tous d'une mesme sorte, de mesmes drogues, en mesme poids, nombre et mesure feront toutes leurs dictes compositions, sans adjoüster, diminuer, ou changer ce qui leur sera ordonné par ledit receptaire. Et s'il est besoing de quelque composition nouvelle, ladicte faculté leur en baillera aussi le formulaire commun : lequel ilz seront tous tenuz d'observer pareillement : suivant le dit arrest de l'an 1536, et ce d'autant que les Apothicaires de ceste ville, dispensent aucunes desdictes Compositions, les uns en une manière, les autres en l'autre : dont s'ensuivent divers effectz,

(1) N°. Les vieilles receptes ne se doyvent refaire sans advis nouveau du medecin, non pas mesme a la requeste de celuy pour lequel elles furent faites. Par quoy a plus forte raison l'Ap<sup>re</sup> ne doit pas bailler medecine sans ordonnance du medecin, non pas mesme *inter volentes*, comme on dit,

qui trompent souvent les Medecins : encore plus les malades (1).

FINALEMENT, que lesditz apothicaires se contenteront de fairè ce qui est de leur art, pour le secours des malades, suivant le serment par eux presté à monsieur le Maire de ceste ville : et qu'ilz n'entreprendront doresnavant sur l'estat et office des Medecins, comme ilz font, traictants les malades à leur opinion, et sans advis d'aucun Medecin. Car il est ordonné par l'article susdit des Estatz de Bloys, *que nul ne pourra practiquer en medecine qui ne soit Docteur en la dicte faculté* (2). Par arrest particulier et expres pour ceste ville de Poitiers, donné en la Court de Parlement de Paris, l'an 1543.

*Que nul ne practiquera en l'art de Medecine, qu'il n'ayt premièrement respondu à la Question, à la manière accoustumée, et fait les actes qui sont requis par les Statuts de l'Université.* Par autre Arrest de ladicte Court de l'an 1536. *Que les apothicaires ne feront, ou ne feront faire aucune Com-*

(1) Plusieurs disent pour leur deffense que les premiers et plus anciens medecins estoient apothicaires et chirurgiens aussi, et faisoient de l'un ou de l'autre ce qu'ilz advisoient d'eux mesmes estre bon. Mais, bien que cela soit vray, et dont toutesfoys nous disputerons cy apres, si n'en suit-il pas de la, que celuy qui est aujourd'huy Ap<sup>re</sup> puisse aussi estre medecin et doyen, estre receu pour tel s'il n'a estudié en medecine et fait preuve de ses estudes et capacité en icelle. Le medecin qui se propose la santé pour sa fin doit bien et nécessairement apprendre les moyens par lesquels il veut obtenir sa dite fin (*est etiam ejusdem artis finem suum nosse et media quis ipsum assequatur*). Sont troys, diete, pharmacie et chirurgie. Aussi ordonne-t-il ce qui est requis de l'une comme de l'autre. Par quoy il sait qui est de lad. pharmacie ou apothicaire, comme de vray il l'enseigne ordinairement aux apothicaires, ainsi qu'il l'apprend en lad. science de medecine. Mais pour instruire un Apothicaire, on ne lui enseigne que ce qui est propre et particulier a la pharmacie, encore est-ce en tout qu'il met la main a la besogne. Par quoy il ne s'ensuit pas que si le medecin sayt l'art d'Ap<sup>re</sup> que l'Ap<sup>re</sup> ayt aussi la science de la medecine.

(2) Pour la crainte du péril qui est en cet art et exercice.

*position, ne Medecine, pour bailler aux malades, si la dicte Composition et Medecine leur est ordonnée par les Docteurs Medecins.*

Par le susdit reiglement d'Orleans de l'an 1556. *Que les Apothicaires n'administreront à quelques personnes, et en quelque aage que ce soit, ayant besoin, aucunes medecines entrantes au corps humain, sans ordonnance de Medecin.*

Par l'ordonnance du Roy Henry, pour le reiglement de Tours on dit an 1556. *Que nul Apothicaire, bien qu'approuvé et receu suivant le dit reiglement, ne passera oultre son estat, et n'entreprendra donner, ne faire donner ne ordonner medecine quelconque, ne phlebotomie, sans conseils, ou ordonnance de Medecin (1).* Par arrest du grand conseil de l'an 1586, par lequel *Inhibitions et deffenses sont faictes à tous Apothicaires de ne donner aucune medecine sans ordonnance expresse de Medecin, escript, signée, ou paraffée de sa main, à peine d'amende, prison, et punition corporelle (2).*

Et toutes-fois chacun sçait que les Apothicaires de ceste ville entreprennent et usurpent ordinairement sur l'Estat du Medecin, faisant, ou faisant faire, donnants, ou faisant donner toutes sortes de Medecines en quel-

---

(1) On ne deffend pas ainsi aux autres artisans de n'entreprendre sur un autre art ou mestier : et toutesfoys ilz s'en gardent bien, que devroyent donc faire les Ap<sup>tes</sup> en fait de la medecine qui leur est interdite et expressement defendu. Par quoy ilz ne le doivent faire, *ne inter volentes quidem*, comme depuis il fut dit par lad. Court de parlement contre la Rivière, autrement dit est le sieur Bailly, il y a 4 ou 5 ans.

(2) Autres peines sont portées par les edictz arretz et ordonnances susd. mesmement par l'arrest de la Court de parlement du 3<sup>e</sup> aoust 1536. Premièrement que les medicamens que les Ap<sup>tes</sup> auront baillé sans Ordonnance du medecin soyent déclaréz non payables. Secondement, sur peine de cent écus pour la première foys et de prison et punition corporelle pour la seconde.



que maladie que ce soit (1), saignants les malades et les faisant saigner, appliquants, ou faisant appliquer plusieurs autres remèdes tant dedans, que dehors : le tout de leur auctorité privée, et opinion particulière, sans advis, ou ordonnance aucune du Medecin, au pejudice du public, et grand mespris de la Medecine. Combien que lesdits Apothicaires par leurs Statuts et serment s'obligent, comme 'dit est, *de ne faire souffrir estre faict seulement la commutation d'un simple pour l'autre, sinon par le conseil et commandement du medecin. Et où il se trouvera autrement, ils se rendent amendables et punissables.*

D'avantage, ilz jurent sur les Saincts Evangiles entre les mains de monsieur le Maire de ceste ville, *Que où ilz verront Medecin illicitement practiquer, ilz ne donneront, ne distribueront par son conseil medecines aucunes, signamment solutives.* Et toutes-fois ilz ne font aucune difficulté d'en ordonner, donner et distribuer eux-mêmes, et par leur seul conseil, voire

---

(1) Que sont les plus grans et importans remedes de la medecine et les plus douteux, a bien ou a mal, selon l'usage d'iceux, bonne ou mauvaise. Or est-il, que l'art du medecin gist en ce point d'en bien user. Quant a la saignée que font les Ap<sup>tes</sup>, il y en a qui saignent de leur main. Ilz y font double faute. L'une qu'ilz usent de ce remede de si grande importance a leur discretion et sans advis du medecin. L'autre en ce qu'ilz entreprennent sur l'estat des chirurgiens auquelz seulz il appartient de faire saignées ainsi, comme ilz apprenent de la faire en l'apprentissage de chirurgie. Et a ce faire, l'anatomie et la connoissance des parties du corps humain leur est nécessaire, je dis mesme la connoissance exacte. Laquelle, les Ap<sup>tes</sup> n'apprennent ne en leurs boutiques ne en leurs estudes; ne mesmes es anatomies si ce n'est bien grossierement. Aussi, monstrent-ilz bien leur ignorance et default en cela lesd. ceux qui se meslent de saigner quand ilz le font hardiment, ou il y a beau jeu et les veines sont fort grosses et apparentes. Sinon, ilz font bien faire lad. saignée au chirurgien. Et de vray il n'y a pas en cela peu de danger a faute de bien connoistre les parties du corps, de blesser le nef, le tendon, ou l'artere au lieu de la veine, comme nous avons autrefois montré en l'anatomie et dissection publique.

faire toute la Medecine : Quoy qu'ilz n'ayent aucune licence de la practiquer, non plus que les Empiriques. Et de vray ilz ne le peuvent faire autrement que comme Empiriques, c'est-à-dire, ceux qui se fient en l'expérience mal observée, et sans raison, car la raison est de la science de la Medecine, sans laquelle ladicté experience est incertaine, confuse et douteuse, et par consequant grandement périlleuse (1). Et pourtant si elle est heureuse quelque-fois entre les autres, c'est par hazard, et non par le bon conseil de celuy qui a faict le coup. Car le conseil n'est pas bon sans raison et congnoissance de cause. Pour ce dit-on qu'il ne fault pas juger des conseils par les effects et événements, qui souventes fois sont fortuitz. Ainsi sont mal appuyez lesdits Apothicaires en leurs pratiques de la medecine. Et ne s'ensuit pas qu'elles soyent bonnes de ce qu'elles profitent à quelqu'un.

Partant aussi ne sert l'expérience qu'ilz alleguent, sinon pour les rendre plus habiles en leur mestier, et non pas au traitement des maladies. Car le proverbe qui dit, *Que l'Expérience est mattresse de toutes choses*, s'entend seulement en celles dont on fait profession : comme un Juge de juger procez, un Advocat de bien plaider et consulter pour les parties, un Medecin de

---

(1) Le medecin, comme dit est, a la science de sa fin, qui est santé, et des moyens qui conduisent a ceste fin, dont la pharmacie est un. Sçavoir est la préparation et application des medicamentz, dont toutesfoy les medecins ayant l'entiere connoissance ne se reservent que le conseil et l'ordonnance de la quantité, qualité, temps et maniere d'en user, qui depend de la connoissance de la maladie, des causes d'icelle, des symptomes, de ses temps et changemens, de la connoissance aussi de la nature generale et particuliere du patient, ce qu'on appelle sa complexion et d'infinies circonstances, indications et considerations, dont est longue et infiniment difficile la science de la medecine, laquelle comprend bien souz soy et en soy la pharmacie, comme dit est, mais aussi s'étend bien plus loin, et gist en contemplation plus qu'en action au moins qu'en l'œuvre manuelle en laquelle consiste lad. pharmacie.

traicter les malades, et un Apothicaire de bien preparer les medecines qui luy sont par le medecin ordonnées.

Ils disent, en oultre, qu'ilz congnoissent les complexions, mesmement de ceux qu'ilz ont veu plusieurs fois, et le persuadent si bien à chacun qu'ilz le font mesmes accroire à ceux qui ne les ont pas veu (1) : comme si en l'art d'apothicairerie il y avoit quelque plus particulier et singulier moyen d'apprendre à congnoistre la complexion des personnes, qu'en toute la science de médecine. Il seroit bon qu'ilz en fissent l'espreuve sur leurs personnes mesmes, qu'ilz doyvent mieux congnoistre que celles des autres sçavoir s'ilz pourroyent déclarer qu'elle est leur complexion propre (2) : ou bien que c'est que complexion, et com-

(1) Pourquoi donc ne se contente-t-il de son estat et profession ? Pourquoi entreprend-t-il sur l'estat du medecin et sur celui aussi du chirurgien ? L'ordre commun en une République bien instituée, comme en une ville jurée, c'est que chacun fasse son estat et mestier. Et, si le tailleur fait des chausses, ou le savetier des souliers neufz quoiqu'ilz soient bons et bien faitz, il sera poursuivy et condempné en l'amende, ou autre punition.

(2) Et bien que l'Ap<sup>re</sup> sache tout cela et soit bien asseuré de son coup : si ne le doit-il pas faire en ville ou il y a estat de chirurgie et bons maistres en cest art et jurez et privilegiez. Autrement, tous mestiers seroient confuz ce que la police ne permet pas entre les metiers mechanic. Le chaussetier ne doit pas faire une robe, le savetier ne doit pas faire un soulier combien qu'il le sache faire. Il n'y a qu'en cas ou l'ap<sup>re</sup> comme le medecin doyvent, entreprendre d'ouvrir la veine, quand le remede est nécessaire et pressé ou l'on ne peut avoir le chirurgien comme souvent il advint aux champs. Je dis plus que l'Ap<sup>re</sup> se meslant de la medecine et de la chirurgie ne peut bien faire son estat et que pendant qu'il s'y occupe, il faut que l'apprentif et serviteur face tout en la boutique que bien que mal, dont le plus souvent advient mal. Mais en cas de nécessité, et au défaut de chirurgien, le medecin peut avec beaucoup plus de raison entreprendre la saignée si bon lui semble que non pas l'Ap<sup>re</sup>, car il est aussi de l'art et science du medecin de sçavoir comment il faut saigner et l'enseigner aud. chirurgien. Et puis le medecin doit avoir plus de connoissance de l'anatomie et estat naturel des parties du corps que lesd. Ap<sup>res</sup>. Outre qu'il a la science d'ordonner des remedes et juger de la qualité, quantité, du temps et maniere

bien il y en a de différences : et par quelz signes et symptômes il fault juger de chacune en particulier. S'ilz sçavent celà, et s'ilz y respondent peremptoirement, les medecins leur accorderont très volontiers le droict qu'ilz prétendent, car veritablement ce n'est pas peu que de peuvoyr bien congnoistre le naturel particulier et complexion d'un chacun : voir que quelques anciens n'en attribuoient la congnoissance qu'à Esculape et Apollon, comme voulants dire que c'est une chose fort difficile, mesmes aux meilleurs esprits : parce qu'on n'y parvient que par certaines conjectures fondées sur grands discours et raisons, puisées des bons aucteurs, que les apothicaires ne lisent pas.

Et quand bien ilz les liroyent, ilz ne les entendoient pas, pour n'avoyr suiyy les Universitez, ouy longuement et frequenté les Docteurs, qui les y expliquent : ains communement sitost qu'ilz peuvent manier le pilon et bien souvent auparavant qu'ilz soyent simples Grammairiens, sont mis es boutiques pour y travailler et apprendre par usage leur mestier d'Apothicaire, et non pas l'art de congnoistre les complexions des personnes, soit en général, soit en particulier. Encore n'est ce pas assez de congnoistre le naturel d'un chacun pour bien

---

d'en user, ce qui n'appartient point a l'Ap<sup>re</sup>. On peut en dire autant de la préparation des medicamens si quelques fois le medecin est contraint par nécessité de son mestier en défaut d'Ap<sup>re</sup>. Sur ce que dit Galien, *initio sect. 15. — 5 a. — Lib. 6 — Ep. LXI. pp. 15. Quam proportionem habet architectus erga edificatores, lignarios, fabros et alios quisque imperat artifices, tandem et medicus erga ministros suos (et pharmacopolis cognitur et chirurgis) gerit. Quorum Opera, si aliquando facit perinde facit atque Gubernator remigandi peritus et facile suum malum conscendere valens et viam alia nautarum munera cognoscens et exequens. Sic, et multi imperatores sæpe et arcu uti et jaculari et pugnare gladio hastaque, sciunt et faciunt et reges pariter. Sed, non ut rex, ut imperator erat Alexander Macedo aut ejus pater Philippus. Verum, per alias artes regias et imperatorias subservientes hac militaria munera obibant.*

faire la Medecine, car le parsus de la science y est nécessaire : qui est la plus longue, la plus difficile, et la plus perilleuse de toutes les autres et qui ne l'entend qu'à demy, est plus à craindre que celuy qui n'en sçait rien du tout. C'est pourquoy il n'est pas licite par la Loy de France, ny des autres Royaumes bien gouvernez, de practiquer la Medecine, qu'a ceux qui ont fait paroistre en public qu'ilz entendent tous les principes et preceptes d'icelle. Et pour ceste cause, il y a icy Eschol et faculté de médecine établie par les Papes et Roys, afin de congnoistre et approuver la suffisance de ceux qui ont estudié en cette science, et la veulent practiquer. Et ne suffist pas, pour bien user de la drogue, que les Apothicaires la congnoissent et l'appresentent aux malades (1). Les medicaments ne sont pas remedes salutaires et profitables d'eux-mesmes ains souvent *essois* damageables, sinon par la science et jugement de celuy qui sçait trouver l'occasion et opportunité d'en bien user en temps et lieu, en quantité, qualité, et manière requise au traitement de la maladie. A quoy se rapporte et est totalement nécessaire toute la medecine. Parquoy qui n'a ceste science entière, ne la doyt en rien practiquer.

Il est bien certain que l'experience, qui se fait par raison, et s'observe par art, apporte beaucoup de confirmation et d'assurance à la dicte science. Et c'est l'experience des Medecins, qu'ils ont tant en leurs pratiques que mesmes en leurs Livres depuis plus de deux mille ans en ça. Les Apothicaires pourront dire enfin, que la faulte qu'ilz font vient des malades, lesquelz les contraignent de les traicter sans medecin (2). Et de vray les plus jeunes d'eux en parlent ainsi, et d'avantage, qu'ils s'en excuseroy et

(1) Comme il a esté cotté en la page 10<sup>e</sup>.

(2) Les lois disent que, *non est audiendus parve volens*.

volontiers, n'estoit que les ditz malades ne se vouldroyent autrement servir d'eux, et moins employer leurs drogues et qu'ils auroyent recours aux anciens, qui n'en font aucune difficulté, ains s'y convyent par tout. Voilà dont vient le mal. Et toutefois ne les uns, ne les autres, ne se jugent pas en leurs consciences si dignes de faire la medecine, qu'ilz ne prient ordinairement les medecins de les secourir quand ilz sont malades, eux, leurs femmes, enfants, et serviteurs.

Ainsi se trompe le monde.

Parquoy concluent les medecins, que les apothicaires de ceste ville n'ayent plus à usurper ce qui ne leur appartient pas : et que, suivant le proverbe ancien, *Quam quisque norit, artem, in hac se exerceat* (1).

Faict à Poitiers le 1<sup>er</sup> janvier 1588.

*Imprimé à Poitiers par les Bouchetz.*

---

(1) Et suivant ce factum et au plus près, il y a eu règlement donné contre les Apothicaires par le Présidial.

## Première mention officielle du Mal de Naples

PAR

M. le D<sup>r</sup> L. Le Pileur

---

Jusqu'ici le plus ancien document écrit constatant l'existence du Mal de Naples était le compte de Jehanne Lasseline, Prieure à l'Hôtel-Dieu de Paris. On le trouve à la fin d'un registre commencé le 1<sup>er</sup> octobre 1495 et fini le 30 septembre 1496.

Il est conçu en ces termes :

*Item pour avoirourny outre les draps et couvertures ordinaires dont elle faict mention en ses comptes pour les malades de la grosse vérolle de Naples et pour refaire la plupart des dicts draps et couvertures qui ont esté gastez et qui jamais ne serviront, icelle prieure a endommaigé et mis en fraye a plusieurs et diverses fois jusques a la somme de IIIxx livres Parisis... (1).*

Mais les Archives communales de la ville de Besançon possèdent, antérieurement à cette époque, une série de documents faisant mention de la même maladie.

---

(1) Cette pièce a été publiée par Brièle, Archiviste de l'Assistance publique, in *Collection des Documents*, t. III, 2<sup>e</sup> fasc., et reproduite par A. Pignot, *L'Hôpital du Midi et ses origines*, Th. Paris, 1883, in-4<sup>e</sup>.

On trouve en effet, au registre CC. 55, année 1496 :  
*En cette même année, Avril, dix personnes atteintes de la maladie dite de Naples : expulsées ; reçoivent chacune un florin ou dix gros :*

De même une « povre fille joyeuse » malade de ladite maladie, expulsée : 10 gros.

*Item... 4 florins en admosne à 4 povres malades de celle de Naples, mis hors de la cité afin de éviter leurs conversacions.*

De plus, d'avril à septembre, vingt autres dépenses sont enregistrées pour la même cause.

Ce document constitué donc bien réellement la plus ancienne mention du Mal de Naples puisqu'il précède de six mois le compte de Jeanne Lasseline, lequel était lui-même antérieur de six mois au fameux Edit du Parlement de Paris (mars 1497 N. S.)

Sans entrer dans les considérations qui feront l'objet d'un chapitre spécial dans la II<sup>e</sup> partie du travail que je publie, on peut dire de suite, que, chronologiquement, cette constatation du *Mal de Naples, à Besançon* coïncide à merveille avec le retour de Charles VIII en France (Lyon, 7 novembre 1495), et est un nouvel argument en faveur de l'opinion qui attribue l'importation du triste fléau, dans l'Europe centrale, aux troupes du roi de France, aussi bien du reste qu'aux bandes confédérées Hispano-Italiennes.



A propos d'un  
Index chronologique  
des Périodiques médicaux  
de France  
de 1679 à 1856

PAR

M. le D<sup>r</sup> E. Wickersheimer

*Bibliothécaire de l'Université*

---

A partir du xvii<sup>e</sup> siècle, l'historien trouve dans les gazettes une mine de documents précieux, mais à mesure que ces gazettes se multiplient, il devient plus difficile d'embrasser dans son ensemble la presse périodique, et il faut parfois consacrer de longues heures à composer la liste des journaux contemporains du fait historique dont on est occupé.

M. Henry Carrington Bolton, au moyen des tableaux qu'il a annexés à son *Catalogue of scientific and technical periodicals* (1), facilite les recherches dans les journaux scientifiques et industriels, mais la méde-

---

(1) BOLTON Henry Carrington. *A catalogue of scientific and technical periodicals (1665 et 1882), together with chronological tables and a library check-list*. Washington, Smithsonian Institution, 1885, in-8°, x-773 pp. (Smithsonian miscellaneous collections). — 2<sup>e</sup> éd. (1665-1895). Ibid., 1897, in-8°, vii-247 pp.

cine n'entrait pas dans son programme, et ce n'est qu'accessoirement qu'il signale certaines publications médicales.

Le présent index n'est pas établi sur le même plan que le *Catalogue* de M. Henri Carrington Bolton, mais dans un domaine différent et bien plus restreint, il poursuit un but analogue : on y trouvera, année par année, l'état de la presse périodique médicale de la France (et de la Savoie), depuis 1679, date de l'apparition en France du premier journal de médecine, jusqu'en 1856.

Cet index comprend tout d'abord sous la rubrique : *I. Titres et publications*, une table alphabétique des journaux, des revues et des annuaires médicaux, et une table des publications périodiques des sociétés de médecine, les villes, sièges de ces sociétés, se suivant selon l'ordre alphabétique, et dans chaque ville, les sociétés étant rangées d'après la date de leur fondation. Les journaux, les revues et les annuaires sont numérotés de **1** à **358**, chacun étant désigné par un numéro spécial. Les publications des sociétés sont numérotées de **(1)** à **(112)**, le numéro qui les désigne étant placé entre deux parenthèses (), et toutes les publications d'une même société portant le même numéro.

Dans la seconde partie de l'index (*II, Chronologie*), le millésime de chaque année de 1679 à 1856 est suivi des numéros des publications qui ont paru au cours de cette année (1). Il suffira donc pour avoir le titre de ces publications, de se reporter aux numéros correspondants de la première partie.

S'agit-il par exemple de rechercher quels étaient les

---

(1) Les publications des sociétés paraissant souvent à intervalles fort irréguliers, j'ai indiqué, autant que possible, la date des actes et celle de la présentation des travaux, de préférence à la date même de la publication.

périodiques médicaux qui existaient en France en 1766? En se portant au millésime **1766** de la seconde partie de l'index on voit qu'il est suivi des chiffres 204.-256.-449.- (56). Or dans la première partie de l'index, ces chiffres correspondent, le n° **204** à : *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*; le n° **256** à : Liste de messieurs les docteurs-régens de la Faculté de médecine en l'université de Paris, avec leurs demeures, le n° **349** à : *Tableau du collège et académie royale de chirurgie*; le n° **56** à : *Académie royale de chirurgie* (en particulier aux *Mémoires de l'Académie* et au *Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie*). Les titres qui viennent d'être énoncés représentent donc l'état de la presse périodique médicale de la France en 1766.

A côté des périodiques exclusivement consacrés à la médecine, à la pharmacie ou à l'art vétérinaire, il en a été admis d'autres dans cet index. Ce sont ceux dont les titres comme celui du n° **36**, *Annales des sciences d'observation contenant... les principales applications de toutes ces sciences à la météorologie, à l'agriculture, aux arts et à la médecine*, annoncent expressément que les sciences médicales sont un de leurs objets.

Les journaux scientifiques ou encyclopédiques, les publications des académies, les journaux politiques eux-mêmes contiennent des travaux médicaux; cependant leur place n'est pas ici. Une bibliographie spéciale ne doit pas comprendre d'encyclopédies; les *Mémoires* de l'Académie des sciences ne doivent donc pas figurer dans une bibliographie des périodiques médicaux.

Pour ce qui est des publications des sociétés de médecine, les notices des travaux de l'année ou des années qui viennent de s'écouler, lues généralement au cours des séances de rentrée, ont été signalées ici, mais seulement dans les cas où elles comblaient une lacune cau-

sée par l'absence d'un véritable bulletin périodique. On se souviendra aussi que bien des sociétés n'ont pas fait les frais d'un bulletin spécial, se contentant de faire imprimer leurs actes et leurs travaux dans les colonnes d'un journal ou d'une revue.

L'admirable catalogue imprimé des sciences médicales de la Bibliothèque nationale a été la base de ce travail, comme il a été celle de tous les travaux qui ont été faits sur le journalisme médical français depuis un demi-siècle (1). Pourtant j'ai dû compléter ses données, et cela, en examinant les collections des périodiques elles-mêmes, soit à la Bibliothèque nationale, soit aux bibliothèques de la Faculté de médecine de Paris, de l'École de pharmacie de Paris, de l'Académie de médecine, et même de la ville de Paris.

J'ai trouvé d'autres renseignements dans le *Journal de la librairie*, dans la *Bibliographie d'Hatin* (2), dans l'*Index-catalogue of the library of the Surgeon general office* de Washington (3), enfin dans certains annuaires médicaux. Quelques indications m'ont paru suspectes; en pareil cas j'ai cru devoir en mentionner l'origine.

Poursuivre jusqu'à l'heure présente cet index chronologique des périodiques médicaux de la France eût été un travail stérile, à mes yeux. Les journaux sont devenus trop nombreux pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, pour qu'il y ait intérêt à consulter tous ceux qui ont paru au cours d'une année de cette période.

(1) *Bibliothèque impériale.— Département des imprimés. Catalogue des sciences médicales.* Tome I, Paris, F. Didot, 1857, in-4°, III.

(2) HATIN (Eug.) *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française.* Paris, F. Didot, 1866, in-8°, xviii-660 pp., 1 port.

(3) *Index-Catalogue of the library of the surgeon-general's office United States army.* Vol. X. Washington, 1889, gr. in-8°, 1059 p. *Second séries.* Vol. XII. Ibid., 1907, gr. in-8°, 978.

J'ai choisi la date de 1856 pour terme de cet index, parce que mon guide le plus sûr, le *Catalogue des sciences médicales* de la Bibliothèque nationale, a été publié en 1857. Si on se souvient que c'est en 1857 que Pasteur, dans son *Mémoire sur la fermentation lactique*, a montré que « les fermentations lactiques sont des métamorphoses chimiques provoquées par la présence d'êtres microscopiques qui se développent et se multiplient aux dépens de certains éléments du milieu fermentescible », on reconnaîtra que cette date de 1856 clôt une période de l'histoire des sciences biologiques et des sciences médicales.

## Adrien Le Tartier, médecin champenois, et ses « Promenades printanières »

PAR

M. le D<sup>r</sup> Paul Dorveaux

---

Adrien le Tartier est issu d'une vieille famille champenoise, dont le nom s'écrivait tantôt *Le Tartrier*, tantôt *Le Tartier*. D'après Grosley (1), il « était petit-fils de Jean Le Tartier, maire de Troyes en 1504, chef de la branche aînée de la descendance de Pierre Le Tartier, lieutenant du bailli de Troyes vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, lequel Pierre était noble tant de par mère que de par père ». On ignore le lieu et la date de sa naissance. Boutiot (2) le déclare « originaire de

---

(1) GROSLEY (P.-J.), *Œuvres inédites*, publiées par L.-M. Patris Debreuil, t. II, p. 402. Paris, 1813.

Pour le D<sup>r</sup> TRIAIRE (*Lettres de Gui Patin*, nouvelle édition, t. I, p. 214, note 2, Paris, 1907), Adrien Le Tartier « était petit-fils de Claude Le Tartier, huguenot, docteur en médecine et conseiller de ville, fils d'un autre Claude Le Tartier, huguenot, et également médecin ; il eut d'Antoinette de Gye, sa femme, un fils, Jean Le Tartier. Son petit-fils, Adrien Le Tartier, fut aussi docteur en médecine, et résida à Chaumont. »

(2) BOUTIOT (T.), *Histoire de la ville de Troyes*, t. IV, p. 154. Troyes et Paris, 1874.

Chaumont » ; Blondeau (1) le dit « d'une ancienne famille de Troyes, dont plusieurs membres avaient occupé les premières places dans cette ville », et le fait naître en 1584 ; Larousse (2) le donne comme « né à Troyes vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle » ; enfin, pour Socard (3) et pour Morel-Payen (4), il est « né à Troyes vers 1550 ». Quoi qu'il en soit, Adrien Le Tartier est né bien certainement dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, car, dans la préface de ses *Promenades printanières*, il avoue que ce petit livre, publié à Paris en 1586, fut composé pendant sa jeunesse : c'est, dit-il, un recueil de « discours prim'taniers du prim'tems de mon aage » (5).

Après de fortes études, Le Tartier embrassa la carrière médicale ; mais, avant de s'établir, il fit un de ces grands voyages que beaucoup de médecins, de chirurgiens et d'apothicaires de son temps avaient l'habitude de faire pour se perfectionner dans leur art : il visita la France, l'Italie et l'Espagne. Deux épisodes

(1) Blondeau est l'auteur de l'article « Tartier (Adrien Le) », de la *Biographie universelle, ancienne et moderne* (par MICHAUD), Supplément, t. 83, p. 383. Paris, 1853.

(2) LAROUSSE (Pierre), *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. XIV, p. 1488, article « Tartier (Adrien Le) ». Paris, 1875.

(3) SOCARD (Emile), *Biographie des personnages de Troyes et du département de l'Aube*. Troyes, 1882, p. 269.

(4) L. MOREL-PAYEN, Adrien Le Tartier, médecin champenois (*L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1908, 2<sup>e</sup> semestre, col. 136).

(5) Si Adrien Le Tartier a écrit ses *Promenades printanières* au « prim'tems de son aage », il a bien certainement remanié et augmenté ce petit livre avant de le publier, car on y trouve des allusions à des faits qui se sont passés peu de temps avant qu'il ne fût imprimé. Ainsi, à la fin du chapitre LX (fol. 171<sup>re</sup>), il est question d'un infirme, privé de ses bras, que l'on voyait, en 1581, à Chaumont, chez Le Camus, près la Halle, et qui « beuvoit, mangeoit, escrivoit, et manioit armes à feu et à flèches » au moyen de ses membres inférieurs.

de ce voyage sont mentionnés dans *les Promenades printanières* : l'un, dans le chapitre xxiii, où Le Tartier rappelle : qu'à Montpellier il entendit le savant évêque de Maguelonne, Guillaume Pellissier, « discourir doctement de la faim et des causes d'icelle » ; l'autre, dans le chapitre lxy, où il remémore au « signor Lazaro del Campo, gentilhomme milannois », leurs excursions « tant en Italie, qu'ès frontières d'Espagne ». De ce voyage datent ses relations amicales avec plusieurs des personnages à qui il a dédié des chapitres de son livre.

Établi à Chaumont-en-Bassigny, Le Tartier consacra à des travaux intellectuels les loisirs que lui laissaient ses clients ; entre autres, il traduisit en français l'ouvrage de Guillaume Postel, intitulé : *De Universitate liber, in quo astronomiæ doctrinæve cœlestis compendium, terræ aptatum, exponitur* (Paris, 1564, in-4<sup>o</sup>) ; mais sa traduction, dédiée à Messire Jean de Voyer, ne fut point imprimée. La Croix du Maine, qui mentionne ce fait dans sa *Bibliothèque* (Paris, 1584, p. 474), indique encore des travaux de Le Tartier écrits en latin ; de plus il le déclare « homme docte ès langues » et dit qu'« il florist à Chaumont-en-Bassigny cette année 1584 ».

Deux ans plus tard, paraissait le petit livre intitulé : *les Promenades printanières de A.L.T.M.G.*, publié à Paris chez Guillaume Chaudière. L'auteur, très modeste, se dissimulait sous des initiales qu'il faut interpréter : *Adrien Le Tartier, médecin champenois*.

A cette époque la Ligue avait dans la Champagne de nombreux partisans, parmi lesquels Yves Le Tartier, doyen de l'église collégiale Saint-Etienne de Troyes, se distinguait par son zèle exubérant et par ses prédications fougueuses. Son frère Adrien ne tarda pas à le



suivre dans « l'Union (1) ». En 1588, il est à Troyes et il s'associe avec l'avocat Philippe de Vert et le contrôleur Guillemet pour « faire ranger la ville sous l'obéissance du duc de Guise (2) ».

Deux ans après, Adrien Le Tartier, à la tête du menu peuple, va trouver le duc de Chevreuse, « pour lui demander que la ville soit répurgée d'aucuns soupçonnés d'adhérer à l'ennemi (c'est-à-dire d'être pour le roi Henri IV), et que punitions soient faites de certains prisonniers qui, après avoir juré l'Union, avaient pris les armes contre la ville de Troyes (3) ». En un mot, les frères Le Tartier se donnèrent corps et âme à la Ligue; l'un d'eux, même, lui fit le sacrifice de sa vie, car Yves mourut des suites d'une blessure reçue, le 17 septembre 1590, en combattant l'armée royale.

On ignore où et comment finit Adrien Le Tartier. Gui Patin, qui s'intéressait à lui, écrivait, le 25 octobre 1641, à Belin, médecin à Troyes : « Je vous remercie du manuscrit de M. le Tartier. Je vous prie de me mander à votre loisir qui estoit ce personnage, *an medicus fuerit Trecentis*, quand il est mort, s'il a laissé des enfans, si vous l'avez connu, etc., bref, quelques mémoires de sa vie, comme si je luy voulois donner un éloge (4) ». Malheureusement la réponse de Belin ne nous est point connue.

Gui Patin écrivait encore à ce correspondant, le 5 décembre suivant : « Je vous remercie de votre belle lettre et

(1) L'Union est le nom sous lequel les ligueurs désignaient leur parti.

(2) BOUTRIOT (T.), *Histoire de la ville de Troyes*, t. IV, p. 154.

(3) BOUTRIOT (T.), t. IV, p. 191.

(4) GUI PATIN, *Lettres*, publiées par le Dr Paul Triaire, t. I, p. 214, Paris, 1907. Adrien Le Tartier est mentionné dans quatre lettres de Gui Patin à Belin, lesquelles portent les dates suivantes : 4 janvier 1633, 2 janvier, 25 octobre et 5 décembre 1641 (pages 56, 182, 214, 218 de l'édition Triaire).

de ce qu'elle contient touchant M. le Tartier. M. de Bourbon m'a icy dit qu'il quitta Troyes et s'en alla à Sedan, où il est mort huguenot. Je voudrois bien avoir le distique entier qui estoit au tableau des deux frères; je vous prie de tascher de vous en souvenir; je ne refuse pas aussi les mémoires que vous m'offrez dudit médecin. Je n'ay jamais vu ses *Promenades printanières*: je vous prie de me mander où elles ont esté imprimées. Pour sa *Médecologie*, c'est dommage qu'elle n'est pas parfaite. Si Dieu nous donnoit la paix, et que les imprimeurs en voulussent imprimer quelque chose, on en pourroit extraire quelques-uns des meilleurs chapitres et en faire un bon petit livre; mais il faudroit un peu en réformer le langage, pour le rendre plus propre en ce siècle, où plusieurs se meslent de réformer le langage et pas un ses mœurs: *de moribus ultima fiet quaestio* » (1).

De ces deux lettres de Gui Patin, il résulte que Le Tartier avait écrit, outre des « mémoires », un gros traité de médecine, intitulé *Médecologie*, et qu'en 1641 ces divers ouvrages manuscrits faisaient partie de la bibliothèque de Belin, médecin à Troyes. Quant à l'assertion de M. de Bourbon, que Le Tartier « s'en alla à Sedan, où il est mort huguenot », elle a été révoquée en doute par Blondeau qui prétend qu'« on ne trouve rien ailleurs qui puisse la confirmer (2) ».

L'an dernier, le Dr Paul Triaire a publié, dans sa nouvelle édition des *Lettres de Gui Patin* (t. I, p. 214, note 2), un « état généalogique » d'après lequel Adrien Le Tartier serait né d'une famille huguenote. Certes, il y a eu à Troyes des Le Tartier protestants au xvi<sup>e</sup> siècle (Boutiot mentionne parmi les protestants nota-

(1) GUI PATIN, *Lettres*, t. I, p. 218.

(2) *Biographie universelle* (MICHAUD), t. 83, p. 384, note 1, Paris, 1853.

bles de Troyes : en 1562, Jean Le Tartier, drapier, et Claude Le Tartier, tous deux conseillers de ville ; en 1571, Claude Le Tartrier, médecin, etc.) ; mais je doute que le médecin ligueur et très catholique Adrien Le Tartier et son frère, le doyen de l'Église collégiale Saint-Etienne de Troyes, en soient issus. Adrien a pu se convertir au protestantisme sur la fin de sa vie : sa conduite pendant la Ligue et ses *Promenades printanières* prouvent abondamment qu'il était né dans la religion catholique et qu'il la pratiquait avec une ardente conviction.

De toutes les œuvres d'Adrien Le Tartier, une seule fut imprimée : *les Promenades printanières*. C'est un in-16, publié à Paris chez Guillaume Chaudière, en 1586, et composé de 11 feuillets liminaires et de 198 folios numérotés. Ce petit livre contient 70 consultations ou discussions sur toutes sortes de sujets médicaux et paramédicaux, dont 68 sont dédiées à divers seigneurs fixés en Champagne par leurs charges ou par leurs terres, à des évêques, à des chanoines, à des amis de l'auteur, à des dames de sa connaissance, à des savants de la capitale, à des médecins, des chirurgiens et des apothicaires avec qui il entretenait d'affectueuses relations, etc.

Comme quelques-uns des sujets traités pouvaient choquer les lecteurs de son livre (1), Le Tartier s'en est

(1) Un des passages les plus choquants est le suivant, tiré du chapitre XXIV (fol. 74-r°) : « Ainsi est-il de la nourrice, laquelle par longue continuation de se laisser succer par les enfans les memmelons de ses tettins, a tousjours quelque envie d'allaiter, y sentant là ou laict, ou comme laict, qui la chatouille et invite à ce faire... Ainsin est-il des hommes alterez des reins, que souvent se font succer par les nourrices, ou autres femmes, le bout de leur grand mammelon ; car tels, par continuation de l'exercice Cyprien, font tousjours dériver et arriver en ces parties basses *aut semen aut rudimentum seminis*. »

Dans un autre passage (fol. 34-v°), Le Tartier s'exprime

excusé dans les termes suivants : « Que si le sujet m'a quelques fois pressé de parler bien librement et gaïement des choses naturelles, ne soit (ô lecteur) mal-pris, puisque je n'ay jamais eu volonté d'offenser les oreilles chrestiennes, ains intention de descouvrir, comme nourrisson de philosophie et médecin, le plus couvert en nous, par façon la moins deshonneste : et Dieu le sçait. »

Voici la nomenclature des 70 chapitres des *Promenades printanières*, avec l'indication des personnages auxquels ils sont dédiés :

I. Que la médecine est science parfaite, encores que beaucoup de personnes ne la recognoissent telle, et que la partie d'icelle, appelée chirurgie, est plus recommandable pour l'apparence de ses effets consécutifs à l'opération manuelle, mais la médecine, pour ses discours philosophiques et cures par tous autres désespérées, a la préférence. *A Monseigneur Rose, évêque de Senlis.*

II. De la vraie origine et significative dérivation de ce mot : esrater (1). *Au Seigneur Vicomte de Paulmi.*

III. Des effects et mes-us de la poudre aux verms. *A Madame de Blegny.*

IV. Que le vin est proprement et promptement converti en sang. *A Monsieur M. Nicole Foissei, à Chaumont en Bassigny.*

V. Si et comment nostre tempérament suit les qualités des aliments. *A Monsieur de Briaucourt.*

VI. Qu'en la profession de médecine, comme parmi

---

ainsi : « Que comme de la petitesse du pied et estroicture de la bouche, l'on prend argument de la dimension de l'embouchure infernale, ou inférieure, féminine ; ainsi de la grandeur de l'œil, on entre en jugement de la grosseur du foye. » *Embouchure infernale* est un joli euphémisme !

(1) Esrater, érater, ôter la rate.

les autres sciences, se sont glissées des impostures et fausses allégations. *A Monsieur de Jours, médecin à Vitri.*

VII. Avertissement au lecteur, contre ceux qui deffendent souvent et indiscretement les bouillons, et autres aliments de liquide consistance, mais de nutritive substance aux malades. *A Monsieur nostre Maistre Martin, docteur médecin de Paris.*

VIII. Des effets du fréquent usage du beurre frais. *A Madame de Mareille.*

IX. D'où vient qu'on hérisse et frissonne en pissant. *A Monsieur de Tivet.*

X. Que l'or ne sert de rien es restaurants, coulis, etc. *A M. Emond Hérauld, apothicaire à Troyes.*

XI. Signes pour cognoistre si un homme est propre à avoir lignée. *A M. de Bielles.*

XII. Signes et merques pour cognoistre si une fille est propre pour devenir femme et mère. *Au Seigneur César de Rochetaille.*

XIII. Décision sur le doute proposé : sçavoir si les bouillons plus simplement faicts et moins artificieux sont à préférer à tant de coulis, restaurants, pressis, consommez, etc., industrieusement et précieusement préparez. *A Maistre Claude Rocard, apothicaire à Troyes.*

XIV. Des causes principales, de l'isnelle (1) et quasi perennelle (2) distillation aqueuse du cerveau humain, prime origine de tant de maladies, *A Monsieur le Tourtal, advocat à Chaumont en Bassigny.*

XV. Des effets de l'usage des œufs. *A Maistre Odard Gillier, chirurgien à Troyes.*

XVI. D'où vient la mort inopinée de plusieurs subi-

---

(1) *Isnelle*, prompte.

(2) *Perennelle*, perpétuelle.

tement atteints de maladie. *A Monseigneur Arnauld de Pontag, évesque de Bazas.*

XVII. De l'origine de ces trois diction : boiteux, hernieux, renceux (1). *A Maistre Tristan Foissey, chirurgien à Chaumont en Bassigny.*

XVIII. Pourquoi les montagnats sont boiteux, goutteux et hargneux en plus grand nombre qu'ailleurs, *A Monsieur de Romecourt, beau-père de monsieur de Bussi d'Amboise.*

XIX. Des erreurs secretement glissez en l'entendement de plusieurs apoticaire sous apparences appellations ou couleurs d'aucuns simples. *A l'Apoticaire de Monsieur de Guyse.*

XX. Que comme les hommes et femmes sont divers en sexe, aussi sujetz à diverses maladies. *A Madame de Humberville.*

XXI. Que nature, par ordonnance divine, tend à perfection tant des substances que des qualitez, primes, secondes et autres y consécutives. *A Maistre Germain Courtin, docteur médecin à Paris.*

XXII. Que les femmes, comme elles sont sujettes à certaines infirmités consécutives à leur sexe, aussi d'autres sont elles guarenties, esquelles souvent tombent les hommes. *Au sieur Guy le Fevre, sieur de la Boderie.*

XXIII. D'une tierce espèce de faim, peu cogneue des anciens, et moins recogneue des modernes. *A Monsieur Dacier, docteur médecin à Bar-sur-Aube.*

XXIV. Si pour éviter le nombreux enfantement, la femme doit estre longtems nourrice. *A monsieur de Vaudrimont.*

XXV. Que le sigille (2) de la toute-puissance de Dieu

(1) *Renceux* ou *ranceux*, du verbe *rancer*, « parler, souffler, ou respirer avec une voix basse, inégale, et mal-plaisante ». (Le Tartier, fol. 50 r<sup>o</sup>.)

(2) *Sigille*, du latin *sigillum*, signe, sceau.

est évidemment empruntés créatures siennes, et signamment és herbes, et ne reste qu'à y prendre garde. *A Monsieur Moussei, chanoine à Chatel-vilain.*

XXVI. Des occasions principales qui retardent la guérison des maladies, au reste guérissables de soy. *A Monsieur de Neuilly.*

XXVII. Que la vie humaine est longue à bastance<sup>(1)</sup> pour arriver à la congnoissance, non seulement d'une science, ains de plusieurs, et comment. *A Monsieur de Bussy d'Amboise.*

XXVIII. Raison du texte d'Hippocrate : Que signal mortel est d'avoir les lèvres flaitries, relaschées, blanchastres et raffroidies, etc. *A Monsieur du Chastelet, gouverneur de Langres.*

XXIX. Raison de ce propos vulgaire : Battu de mauvais vent. *A Maistre Ambroise Paré, archi-chirurgien.*

XXX. Advertissement et avis pour encourager les personnes à se purger en temps opportun, pour devancer les maladies. *A Madame de Pralain.*

XXXI. Quelle eaue pour l'usage de l'homme est à préférer. *A Monsieur Colin, conseiller au bailliage et siège présidial, à Chaumont en Bassigny.*

XXXII. De l'origine et cause des boutons illuminez qui paroissent en la face d'aucuns. *A Monsieur le Baron de Beaupré.*

XXXIII. Choissant un précepteur, faut prendre garde qu'il ait langue bien diserte et non défectueuse, ou de vicieuse prononciation. *A Monsieur de S. Falle* <sup>(2)</sup>.

XXXIV. Que nostre Gaule est heureusement emplacée et proprement sise en ce grand univers, à compa-

---

(1) *Bastance*, suffisance.

(2) *M. de S. Falle*, monsieur de Saint-Phal.

raison des autres climatz. *A Monsieur Hucher, chancelier de l'Université de Mont-peslier.*

XXXV. De l'émithologie (1) et recherche des originaux de quelques dictionnaires vulgaires en apparence, mais en vérité fort antiques. *A Monsieur nostre M. Genebrard, professeur royal ès langues et lettres saintes, à Paris.*

XXXVI. A et de quoy sert le lécher de langue ès blessures. *A Monsieur Veau, conseiller en la Cour de Parlement à Paris.*

XXXVII. Que la puantize et horrible fœteur, qui part et de la bouche et des aisselles d'une nourrice, peuvent faire mourir les nourrissons. *A Monsieur de Gumont.*

XXXVIII. Si le boire aussi chaud que son sang est de si grande conséquence, comme vulgairement aucuns le font sonner hault. *A Madame de Petremol.*

XXXIX. Des diverses façons de mourir, dépendantes des diverses façons de vivre en divers estatz. *A Monsieur de Montieramé.*

XL. D'où vient que les femmes appellent morveux et morfondus les délicatz et mollasses. *A Monsieur Groumelan (2), docteur et lecteur médecin en l'Université de Paris.*

XLI. Conférence des grades des trois ministères de la profession de médecine. *A Maistre Nicolas Auger, chirurgien à Langres.*

XLII. Que ceux se trompent qui pensent les drogues estre meilleures pour estre plus rares, précieuses

---

(1) *Emithologie*. Le Tartier donne l'explication de ce mot dans le cours du chapitre XXXV : « pour entrer ès marges des grammairiens et étymologicques, ou pour mieux dire, émythologiques, id est, vérilogiques ».

(2) *Groumelan*, faute pour *Gourmelen*. Étienne Gourmelen, doyen de la Faculté de médecine de Paris en 1574 et 1575, fut professeur au Collège de France. Il mourut en 1593.



et apportées de fort lointains païs. *A Monsieur Cutte* (1), *maistre apothicaire à Paris.*

XLIII. D'où vient que la seule langue es plus aagez et usez resent moins de floiblesse et diminution de ses actions que les autres parties. *A Monsieur Rasse, docteur chirurgien à Paris.*

XLIV. Des dangereux accidents qui surviennent pour trop se serrer : advis autant considerable, comme est dommageable le trop serrer, principalement es filles mariables et femmes. *A Madame de Lanhaye, à Chaumont en Bassigny.*

XLV. Que la surface des créatures bien remirée (2) donne intrade (3) à la cognoissance des facultez dépendantes et effects consécutifs. *A Monsieur Molle, précepteur de Monseigneur le Prince de Joinville.*

XLVI. Quelle façon de mourir seroit la plus souhaitable à l'homme, si le chois luy en estoit donné. *A Maistre Claude Garnier, stampadour* (4) *à Troyes.*

XLVII. Pour quelle raison les os du corps humain peuvent estre appellez pierres, après le poëte Ovide. *A Monsieur Durant, advocat à Chaumont en Bassigny.*

XLVIII. Que la femme peut vivre sans matrice. *A Mademoiselle de Briquon.*

XLIX. D'où vient qu'il s'entend plus grand sifflet au pisser des femmes que des hommes : et pour ce le vulgaire, voulant faire paroistre qu'une fille est ja grandelette et mariable, dict : Elle s'escoutte pisser. *A Monsieur Magnen, conseiller à Chaumont en Bassigny.*

---

(1) *Cutte*, faute pour *Quthe*. Le portrait de Pierre Quthe peint par François Clouet, est entré au Musée du Louvre dans les premiers jours du mois de mai 1908.

(2) *Remirée*, regardée, examinée avec attention.

(3) *Intrade*, de l'italien *intrata*, entrée.

(4) *Stampadour*, de l'italien *stampatore*, imprimeur.

L. Du choix d'une nourrice. *A Monsieur de Clefmont.*

LI. Advis aux jeunes chirurgiens, de proprement émonder et curieusement nettoyer leurs instruments chirurgicaux. *A Maître Nicolas Vivien, chirurgien à Troyes.*

LII. D'où vient que les villageois sont d'autant plus riches en enfans que les courtizans et citadins en biens. *A Monsieur de Bazailles.*

LIII. En quelle façon doit on voyager pour moins s'user. *A Monsieur le Vicomte de Paulmy.*

LIV. Advis à un jeune médecin, pour empêcher qu'un jeune seigneur ne soit contrefait.

LV. Que les plus gras et charnus hommes ne sont les plus aptes à la génération. *A M. de Lantage.*

LVI. D'où viennent tant de galles à quelques enfans. *A Madame la Comtesse de Vignory.*

LVII. Des fausses impositions d'aucuns noms des drogues. *A M. Nicolas Houel, apothicaire à Paris, intendant et gouverneur de la Maison de la Charité Chrestienne.*

LVIII. Qu'il ne faut esconduire ou rebuter un jeune homme d'une prétendue alliance, pour n'avoir qu'un testicule. *A Dom Ferrand de Malateste.*

LIX. Que l'abstinence de chair et usage des viandes quadragésimales, à la façon de la primitive, nous rendront aussi dévots en l'âme et aussi gaillards de corps que les anciens. *A Monsieur nostre Maître Format, docteur en théologie en l'Université de Paris, chanoine de Troyes.*

LX. Advis sur une demande faite par un chirurgien, sçavoir, quelle veine on doit ouvrir à un homme pleuritique, manque des deux bras (1). *A Messer Hieronyme da Civita.*

---

(1) Manque des deux bras, les deux bras manquants.

LXI. Que le médecin parmi ses interrogats ne doit oublier à sçavoir de ceux qui donnent les clystères aux malades, ce qu'ils auront recogneu au et viron (1) le siège. *Au Sieur Paul Carelle.*

LXII. De l'altération des femmes. *A Monsieur de la Bourgade, conseiller du Parlement à Tholoze.*

LXIII. D'où vient que les femmes ordinairement mangent moins que les hommes. *A Monsieur Vattepin, chanoine de Troyes.*

LXIV. De l'abus des planchettes (2), et inconvéniens qui s'en ensuyvent. *Au Sieur Ignace de la Toire, gentilhomme Piedmontois.*

LXV. D'où vient qu'aucuns enfans, sans maladie apparente, dorment mal la nuit, et que c'est griller (3). *Au S. Lazaro del Campo, gentilhomme Milannois.*

LXVI. Du nombril ou umbil, ὑμφαλος. *Au Sieur de l'Escale.*

LXVII. De l'imprudence et impudence d'aucuns ministres de la médecine, qui évacuent les corps humains sous un préjugé que leurs malades sont de tel ou tel humeur, ne mettant grande différence entre mœurs et humeurs. *A Monsieur Perdrizet, médecin à Chastillon-sus-Seine.*

LXVIII. Des malheurs et inconvéniens que l'usage des fardz apporte au corps humain. *A Damoiselle Magdeleine Plantin, à Anvers.*

LXIX. Du mespris et dommageable discontinuation des bains, frictions, unctions, et du laict de chèvre. *Au Sieur Pandolfe Baglion.*

(1) *Viron*, environ.

(2) *Planchettes*, sorte de corset. Ce mot se trouve dans les *Serées* de Guillaume Bouchet, qui l'a emprunté à Le Tartier.

(3) *Griller*, c'est froter un homme ivre-mort longuement et doucement devant un grand feu avec des linges, en le faisant « sauteler ».

LXX. Avertissement aux Juges de police touchant le pavé des villes.

Parmi les personnages dont les noms figurent en tête des chapitres des *Promenades printanières*, les médecins, les chirurgiens et les apothicaires sont, comme on vient de le voir, en assez grand nombre. Les plus illustres d'entre eux sont :

Pour les médecins : Étienne Gourmelen (que Le Tartier appelle *Groumelan*) et Jean Martin, qui furent professeurs au Collège de France, l'un « en chirurgie », l'autre « en médecine » ; Germain Courtin, qui enseigna l'anatomie et la chirurgie à Paris, de 1578 à 1587 ; Jean Hucher, chancelier de la Faculté de médecine de Montpellier, auteur de plusieurs ouvrages médicaux ; etc. ;

Pour les chirurgiens : Ambroise Paré, que Le Tartier qualifie d'« archi-chirurgien » ; Rasse, « docteur chirurgien à Paris », qui est ce François Rasse de Nœux, grand bibliophile, dont j'ai parlé dans *le Janus*, d'Amsterdam, en 1902 ; etc. ;

Pour les apothicaires : Nicolas Houel suffisamment connu ; « Cutte, maître apothicaire à Paris », qui n'est autre que Pierre Quthe (1), l'ami du peintre François Clouet, dont je vous ai entretenus le 10 juin dernier ; Claude Rocard, apothicaire à Troyes ; etc. Ce dernier a publié, en français, *les Caprices touchant la médecine*, traduits de l'italien de Fioravanti, et en latin, un traité sur les différentes espèces d'absinthe, que Jean Bauhin a introduit dans son livre intitulé : *De plantis absinthii nomen habentibus* (Montbéliard, 1593).

Les auteurs contemporains de Le Tartier ont fait des

---

(1) DORVEAUX. Pierre Quthe, maître apothicaire de Paris. Son portrait peint par François Clouet. (*La France médicale* 1908, p. 217. — *Bulletin des sciences pharmacologiques*, 1908, p. 369.)

emprunts à son ouvrage, sans le citer. Guillaume Bouchet a paraphrasé, dans la vingt-deuxième « serée » de son second livre (1), le chapitre LXIV des *Promenades printanières*, intitulé : « De l'abus des planchettes (autrement dit, du corset), et inconvénients qui s'en ensuyvent ». Etienne Tabourot a reproduit, dans le premier livre de ses *Bigarrures* (2), l'anecdote du malade qui avala l'ordonnance rédigée par son médecin, que l'on trouve également dans le chapitre XXVI desdites *Promenades*. En outre on rencontre chez Le Tartier un certain nombre de mots et d'expressions qui ne figurent point dans les dictionnaires de Lacurne de Sainte-Palaye et de Godefroy. D'où je conclus que son petit livre intéresse non seulement les médecins et les pharmaciens érudits, mais encore les philologues et les historiens de la littérature française.

---

(1) BOUCHET (Guillaume). *Les Serées*, publiées par C.-E. Roybet, t. III, p. 298 (Paris, 1874).

(2) TABOUROT (Etienne). *Les Bigarrures*, livre, I, chapitre VI : Des Entends-trois (Rouen, 1620, fol. 54 v°).

## Note sur un portrait inédit de Laënnec.

PAR

M. le D<sup>r</sup> Léon Mac-Auliffe.

---

Il y a quelques mois, j'étais consulté par notre collègue Henri Vial à propos de l'identification d'une miniature sur ivoire du début du XIX<sup>e</sup> siècle, représentant un homme à cheveux bouclés, d'un blond roux foncé, grisonnants, dont l'âge apparent était de 35 à 40 ans et qui me parut, à première vue, être Laënnec.

Le portrait dont il s'agit et que je vous présente est d'une admirable facture. C'est une œuvre anonyme qui appartient actuellement à la famille de M. Vibert, le statuaire, frère du médecin légiste.

Il m'a été impossible de savoir quelles sont les origines de ce portrait. Le seul point certain est qu'il s'agit d'une œuvre authentique, d'une vérité scrupuleuse, et que l'homme dont les traits ont été reproduits sur cette plaquette d'ivoire est Laënnec.

Pour être aussi affirmatif, j'ai dû m'entourer de documents iconographiques concernant le grand médecin breton et les comparer entre eux. J'ai puisé aussi d'utiles renseignements dans la thèse Saintignon (1).

Or, une première difficulté se présentait. Si l'on compare les nombreux portraits de Laënnec existant

---

(1) Saintignon. *Laënnec. Sa vie, son œuvre*. Thèse. Paris, 1904.

à la Bibliothèque Nationale (Cabinet des Estampes), à la Bibliothèque de l'Académie de Médecine et dans les diverses salles de la Faculté, on constate avec stupéfaction qu'il y a entre ces portraits de très grandes différences.

C'est ainsi que, sur un certain nombre de portraits de l'Académie de Médecine, Laënnec a le nez busqué, tandis que sur la gravure de la biographie de Panckouke et sur un certain nombre des portraits de la Bibliothèque Nationale (ceux de Boulenay et d'Ambroise Tardieu) le nez est rectiligne, sinueux. Sur quelques portraits les cheveux sont ondés, sur d'autres bouclés, sur d'autres frisés.

Mais sur tous on trouve certains détails très caractéristiques qui existent sur notre portrait : front de hauteur très grande ; nez à racine profonde ; sourcils longs ; paupières très ouvertes ; orbites excavées ; face bi-concave de Bertillon ; bouche en cœur, sillon sus-mentonnier, menton de hauteur et largeur petite, etc. Sur presque tous, l'oreille si caractéristique de notre portrait se retrouve (et vous n'ignorez pas quelle est la valeur identificatrice de l'oreille) : contour supérieur aigu ; lobe proéminent et à torsion antérieure, etc.

Au reste, j'ai fait dresser par le service d'identification judiciaire de la Préfecture de Police la fiche anthropométrique du portrait que j'ai l'honneur de vous présenter et j'ai pu, en me servant du « portrait parlé » de M. A. Bertillon, acquérir la certitude que j'avais sous les yeux les traits de l'inventeur de l'auscultation.

S'il restait quelque doute dans vos esprits, je vous engage à comparer le portrait présenté à celui de la salle des thèses n° 2, à celui de Laënnec dans la fresque d'Urbain Bourgeois, du grand amphithéâtre, enfin au joli buste exposé par Maillard en 1892 au Salon et dont mon ami Chaillou a bien voulu me prêter une reproduction pour vous la présenter.

## La Médecine à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau (Eté 1908.)

PAR

M. le D<sup>r</sup> E. Wickersheimer.

---

En 1906, il fut décidé que le service de la bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris exposerait tous les ans un choix de documents iconographiques relatifs à l'histoire de Paris.

L'exposition de 1907, consacrée à la vie populaire parisienne, obtint un légitime succès (1) ; de même, celle de 1908 qui vient de fermer ses portes, et où M. Marcel Poète et ses collaborateurs se sont attachés à reconstruire le cadre parisien dans lequel s'est développé le mouvement romantique (2). C'est avec impatience, désormais, que les curieux de l'histoire de Paris attendront chaque année le mois de juin, date périodique de l'ouverture des expositions installées dans l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau.

Les documents exposés appartiennent pour la plupart

---

(1) Ernest Wickersheimer. *La Médecine à l'exposition du Livre et à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau*. Communication faite à la Société française d'histoire de la médecine (séance du 16 octobre).

(2) Marcel Poète, Edmond Beaurepaire, Etienne Clouzot et Gabriel Henriot. *Une promenade à travers Paris au temps des Romantiques, Exposition...*, Paris, P. Dupont, 1908, in-8°, 33 pp.



à la Bibliothèque de la ville de Paris ; d'autres sont tirés des collections particulières de MM. Georges Decaux et Georges Hartmann. Des indications précises ont été annexées à chacun d'eux, un classement méthodique leur a été imposé. J'ai conservé ce classement méthodique en faisant la liste des pièces, qui, à des titres divers, peuvent intéresser l'histoire de la médecine parisienne au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### Plans et Panoramas de Paris.

##### Notre-Dame de Paris et la Cité.

1. *Le Petit Pont et l'ancien Hôtel-Dieu.* Vue prise en aval du Petit-Pont. Gravure par Méryon, très rare. (Collection G. Hartmann).

2. *Vue de l'Eglise Notre-Dame* [1826]. Avec la façade de l'Hôtel-Dieu sur le parvis. Lithographie par Chapuy (Voy. plus bas : *Arrivée du cortège funèbre de S. A. R. le duc d'Orléans à Notre-Dame*).

3. *Rues comprises dans le périmètre de l'Hôtel-Dieu actuel.*

a Rues des Trois-Canettes, de la Licorne, du Haut-Moulin, Hautes-des-Ursins. — Photographies.

b. Rue Basse-des-Ursins. — Gravure par Trimolet.

c. Rue des Marmousets. — Gravure par Lalanne, avec l'inscription suivante :

« C'est de tems immémorial, que le brvit a covrv qv'ily avoit en la Cité de Paris, rve des Marmovsets, vn pastissier mevrtrier, leqvel ayant occis en sa maison vn homme, aydé à ce par vn sien voisin Barbier, fai-gnant raser la barbe ; de la chair d'icelvi faisoit des pastez qvi se trouvaient meillevrs que les avltres, d'av-tant qve la chair de l'homme est plvs délicate, à cayse de la novrriture, qve celle des avltres animaxx. — Le

Théâtre des Antiquités de Paris par le P. Jacques du Brevl. Ed. de 1612, p. 110. »

#### Les Halles.

3<sup>e</sup> arrondissement et partie du 5<sup>e</sup>. Vue panoramique du quartier des Halles.— Lithographie par Chapuy. A l'horizon est figuré de façon peu distincte l'hôpital Lariboisière, désigné en marge de la lithographie sous son ancien nom d'*hôpital de la République*.

#### Saint-Germain-des-Prés.

1. *Palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés*. A été le siège de plusieurs Sociétés de médecine, entre autres de la société de chirurgie de Paris. — Photographie d'après Sandoz fils.

2. *Hospice des ménages*. — Au coin de la rue de Sèvres et de la rue de la Chaise ; son emplacement est occupé actuellement par le square du Bon Marché :

a. Entrée sur la rue de Sèvres.

b. Vue sur la Cour. — Photographies.

3. *Couvent des dames Hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve*. Rue de Sèvres, n<sup>os</sup> 25-27.

a. Le jardin.

b. La chapelle à la Vierge-Noire. — Photographies.

4. *Hospice des Incurables femmes*, actuellement hôpital Laënnec. — Photographie.

5. *Hôpital militaire du Gros-Caillou*. Rue Saint-Dominique, n<sup>o</sup> 106. Supprimé en 1899. — Photographie.

#### Pays latin : quartiers de l'Ecole-de-Médecine et du Luxembourg.

1. *Rue de l'Ecole-de-Médecine*.

2. *Rue Hautefeuille*. — Photographies.

**Pays latin : Montagne Sainte-Geneviève.**

1. *Hôpital et Commanderie de Saint-Jean de Latran.* Ancien donjon de la Commanderie, dit Tour-Bichat, parce que X. Bichat fit des cours dans une salle de ce donjon. Démoli en 1854. Emplacement : la rue des Ecoles, au voisinage des bâtiments du Collège de France.

Gravure avec l'inscription suivante :

« Tour Bichat, donjon de Saint-Jean-de-Latran. Ce dessin, fait en 1824, appartient à M. Bonardot. A Martial. »

2. *Place Saint-Victor.* Aujourd'hui place de Jussieu. Avec la façade de l'hôpital de la Pitié. Lithographie par J.-B. Arnout, d'après le tableau de Bouchot.

3. *Ancienne Ecole de pharmacie.* Rue de l'Arbalète, n° 21. Bâtiments occupés actuellement par l'Institut agronomique.

**Lettres et arts. — Faits divers.**

1. *Billet mortuaire de Charles Nodier*, 27 janvier 1844. On y relève le nom de *M. le docteur Tournelle*, chevalier de la Légion d'honneur, beau-frère du défunt [J.-F. Tournelle, 1785-1856 (voy. sa biographie par Caffé dans : *Journal des connaissances médicales pratiques*, 23<sup>e</sup> année, 1855-56, p. 308)].

2. *Scène du choléra.* Lithographie d'après le tableau de Bouchot, exposé au salon de 1839. Dans une cour misérable, auprès d'un cercueil posé sur des chaises, une femme et deux enfants en pleurs.

3. *Arrivée du cortège funèbre de S. A. R. le duc d'Orléans à Notre-Dame*, le 30 juillet 1842. Avec la façade de l'Hôtel-Dieu sur le Parvis. — Lithographie coloriée du dessin d'après nature de Balon.

**Les Trois Glorieuses.**

1. *La Morgue* (31 juillet 1830). Lithographie par Goblain avec cette inscription :

« Le nombre des morts ne permettant pas qu'ils restassent longtemps exposés, ils étaient transportés dans des bateaux ; les habits et autres objets de reconnaissance furent étiquetés avec soin. Les Bateaux descendirent la Seine jusqu'au Champ de Mars, une partie des victimes y fut enterrée, et l'autre près le pont de Grenelle. »

2. *Pétition manuscrite*, portant les signatures des étudiants révolutionnaires des différentes Facultés, habitant les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements de Paris, demandant une récompense nationale en faveur de l'un des premiers organisateurs du soulèvement du faubourg Saint-Marceau, l'avocat Bonjean, celui-là même qui fut fusillé pendant la Commune de 1871, lors du massacre des otages.

# La Médecine et les Médecins dans l'œuvre de Sénèque le Philosophe

PAR

**M. le D<sup>r</sup> Raymond Neveu**

---

Lorsque, las des sarcasmes de Caligula, et miné par la maladie, Sénèque abandonna le barreau pour ne s'occuper que de philosophie, Rome présentait alors le tableau de la corruption la plus effrénée et offrait au jeune philosophe une source inépuisable d'observations.

De ces observations, nous ne tirerons que celles qui ont trait à la médecine ou à l'hygiène : car Sénèque, qui aimait à s'appeler le médecin des âmes, se comparait souvent au médecin du corps.

Ses lettres sont remplies de tableaux clinique fort curieux et fort justes, et de toute son œuvre se dégagent des idées générales sur l'hygiène d'une très haute portée.

## 1. — Des Maladies

Les maladies que l'on connaît le mieux sont celles que l'on a eues, aussi, Sénèque, dans une de ses pre-

nières lettres à Lucilius, décrit-il avec une minutie extraordinaire celle qui le terrassait trop souvent.

« Mon mal m'avait laissé une longue trêve; tout à coup il m'a repris. — Lequel, me direz-vous; vous avez raison de me le demander, car il en est à peine un qui me soit inconnu. Il est cependant une maladie à laquelle je suis comme voué; je ne vois pas pourquoi je l'indiquerais par son nom grec, car notre mot *suspirium* la désigne suffisamment. Ses attaques semblables à la tempête ont fort peu de durée; elles cessent en moins d'une heure; peut-on, en effet, expirer longuement? J'ai passé par toute espèce d'incommodités et de crises, mais rien ne m'a jamais autant fait souffrir. Pourquoi? c'est que toutes les autres affections, quelles qu'elles soient, ne sont que des maladies; celle-ci est une agonie: aussi les médecins l'appellent-ils *méditation de la mort*; car à force de le tenter, ce mal finit souvent par vous tuer (1). »

Sénèque, d'ailleurs, paraît avoir été atteint d'un autre mal que cet asthme qu'il a décrit si joliment, il semble avoir été touché très jeune par la tuberculose, s'il faut en croire une de ses lettres.

Atteint d'un long rhume passé à l'état chronique, il ne s'en inquiéta pas tout d'abord, mais les petits accès de fièvre répétés, la toux, et l'état de maigreur où il était tombé finirent par le désespérer et lui faire même souhaiter la mort:

« J'en vins au point qu'il semblait que j'étais tombé en fusion, tant était grande ma maigreur. Souvent, j'ai eu la tentation de mettre fin à mes jours: le grand âge de mon père qui me chérissait m'a retenu (2). »

Et dès lors Sénèque se résigna à vivre, quoiqu'il faille bien souvent du courage pour s'y résoudre.

(1) *Lettres à Lucilius*, LIV, page 169.

(2) *Lettres à Lucilius*, LXXVIII, page 301.

Il prétend même que c'est en méprisant la mort qu'il la chassa.

Les prescriptions du médecin sont bonnes évidemment, il est profitable de suivre ses conseils, de faire de la marche, d'exercer sa respiration et de naviguer, mais cela ne vaut pas le mépris que l'on doit avoir pour la mort (1).

Tout cela est fort beau, mais s'il s'était servi de ce seul remède, bien certainement Sénèque n'aurait pas eu la peine de s'ouvrir les veines.

Notre philosophe ne devait pas être toujours facile à soigner ; en effet, s'il recommande de bien suivre les ordonnances médicales, il nous apprend que, malgré l'avis de son médecin, il partit souvent en voyage avec de la fièvre, « un pouls inégal agité (2) », des « frissons, signes précurseurs de maladie (3) ».

Dans son traité de la colère, Sénèque n'omet point de parler du dyspeptique : comme ses illustres devanciers, les prêtres d'Epidaure, il reconnaît que si les gens fatigués sont querelleurs, les dyspeptiques le sont aussi.

Sur un ex-voto que je trouvai dans la cité d'Esculape, je me rappelle avoir lu cette recommandation suprême à un malade :

« Ne jamais se mettre en colère. »

Or Sénèque écrit ceci :

« Fuyons les tribunaux, les procès, les plaidoeries, tout ce qui peut ulcérer notre mal (4)... »

Dans ce même traité, nous trouvons une courte description de l'épilepsie assez curieuse et digne d'être reproduite :

(1) Page 302. Lettre LXXVIII.

(2) Page 115, tome II, lettre CIV.

(3) Page 279, tome I, lettre LXXXIV.

(4) *De Ira*, page 330.

« Les personnes sujettes au mal caduc pressentent l'approche de leur accès quand la chaleur se retire des extrémités, quand leur vue se trouble, que leurs nerfs se contractent, que leur mémoire échappe et que le vertige les prend.

« Aussi, tout d'abord ont-elles recours aux préservatifs ordinaires ; elles cherchent à neutraliser, en sentant et en mâchant certaines substances, la cause mystérieuse qui les arrache à elles-mêmes.

« Elles combattent par des fomentations le froid qui raidit leurs membres ; ou, si ces remèdes sont impuissants, du moins elles ont pu fuir les regards et tomber sans témoin dans leur accès (1). »

Nous avons gardé pour la fin de ce premier chapitre une des questions les plus intéressantes en médecine, et que Sénèque semble avoir bien comprise, nous voulons parler de la contagion.

Par les temps d'épidémie, il faut éviter de s'approcher des malades, parce qu'on gagnerait leur mal « et que leur haléine seule pourrait nous infecter (2) ».

D'ailleurs, les Romains savaient si bien cela qu'ils fuyaient les gens contagieux. Sénèque nous l'apprend dans son « Traité de la Clémence » :

« Un seul malade ne répand pas l'effroi, mais lorsque le nombre des morts fait reconnaître l'existence de la peste, un cri général s'élève, on fuit, on s'arme contre les dieux mêmes (3). »

Pour éviter la contagion, on isolait les malades, de même que l'on tuait les chiens hydrophobes et que l'on égorgeait les brebis infectées (4).

On faisait plus même, on étouffait les monstres à

---

(1) *De Irá*, livre III, page 331.

(2) *De la Tranquillité de l'âme*, page 393.

(3) *De la Clémence*, livre I, page 248.

(4) *De Irá*, page 265.



leur naissance et on noyait les enfants débiles, afin de n'avoir point une race de malingres ou de gens dangereux pour la société.

Sans doute, c'est pousser un peu loin le souci de la santé et nos idées actuelles ne sauraient s'accommoder de ces principes.

Cependant, sans exterminer les chétifs à leur naissance, on pourrait, par des soins éclairés et constants, surveiller ces pauvres déshérités, on devrait les suivre dans la vie, en faire de petits campagnards au lieu de les laisser s'étioler à la ville et s'achever dans les hôpitaux, on devrait les empêcher de travailler trop jeunes et leur donner un métier dont leur état de santé n'aurait pas à souffrir, quitte à les faire se reposer quand il le faudrait.

Ces pauvres petits êtres y gagneraient et la société aussi.

## II. — Etiologie des maladies.

De tous temps, les maladies ont eu des causes multiples, l'hérédité, la contagion, une imprudence même, mais toujours et partout, il y a cette question de terrain qui fait qu'on est plus ou moins apte à les attrapper, avec plus ou moins de virulence.

Or, s'il faut en croire les littérateurs de l'époque de Néron, les Romains s'entendaient bien à déprimer ce terrain que leurs ancêtres avaient fait si robuste et si fort.

De toute l'œuvre de Sénèque se dégage une tristesse profonde et un sentiment de révolte contre ses concitoyens. Il n'a pas assez de mots pour dire sa haine contre ceux qui sont tombés si bas « qu'ils vomissent pour manger et mangent pour vomir (1) ».

Evidemment, dans l'étiologie des maladies rentrent

(1) Tome III, page 21.

bien des négligences, les malaises non soignés (1), l'homme n'est pas toujours raisonnable, il sait pourtant « qu'un rhume, nouveau encore, produit la toux, que la toux invétérée et continue produit la phtisie (2) ».

Mais cela n'est rien assurément à côté de cette débauche effrénée, source de tous les maux. Leurs ancêtres se fortifiaient par le travail et l'exercice, et mangeaient une nourriture grossière et saine : aussi n'étaient-ils jamais malades.

« La maladie alors était simple comme sa cause ; la multiplicité des mets a produit la multiplicité des maladies (3).

Paroles admirables et prophétiques que l'on croirait écrites par un thérapeute de notre époque... !

Puis il y a aussi cette éternelle question de l'alcoolisme. Les Romains étaient stupides quand ils buvaient à jeun et ils ne mangeaient que lorsqu'ils étaient ivres.

« Ne boire qu'après les repas est trop vulgaire : on laisse cela à la rusticité des pères de famille qui ne se connaissent pas en plaisir. »

Mais que dirait Sénèque s'il revenait chez nous à l'heure verte où les hommes, les femmes, les enfants mêmes se tuent quotidiennement et sûrement avec un cynisme révoltant.

D'ailleurs sous Néron, les femmes ne le cédaient en rien aux hommes. Et si Hippocrate a pu certifier d'elles « qu'elles ne sont jamais chauves ni goutteuses parce que raisonnables et sobres », on ne pourrait plus le dire maintenant.

« Les femmes n'ont point changé de nature, mais de vie, et il est juste qu'imitant les hommes dans leurs excès elles participent à leurs infirmités (4). »

(1) Tome I, page 283.

(2) Tome I. *Lettre à Lucilius*, LXXV.

(3) Tome II. *Lettre à Lucilius*, XCV.

(4) *Lettre à Lucilius*, XCV, page 55.

Malheureusement aujourd'hui, les enfants, eux aussi, ont leur part. Ils portent à jamais la tare indélébile de la débauche des leurs; pauvres irresponsables qui n'ont point demandé à naître et qui pourtant sont là pour souffrir.

Que fait donc la médecine? dira-t-on. Elle fait des progrès énormes, mais elle ne peut réparer des désordres irréparables.

Du temps de Sénèque, les médecins avaient fait de réelles trouvailles, ils étaient certainement bien supérieurs à leurs ancêtres et, depuis, la science a marché de l'avant; mais les maladies s'aggravent chaque jour... et notre art devient de plus en plus difficile.

La faute en revient aux hommes qui n'écoutent pas les conseils désintéressés et sages et traitent de radoteurs ceux qui veulent leur bien.

Il est étrange de voir la similitude d'idées entre Sénèque et les hygiénistes modernes, qui dénoncent le même mal...

Malheureusement, chaque jour amène de nouveaux ravages, et la tuberculose, fille de l'alcoolisme, fait sans pitié le vide autour de nous.

### III. — Du régime et des remèdes.

Pour Sénèque, il y a deux sortes de traitement des maladies: le Régime et les Remèdes.

Cela n'a rien d'étonnant, d'ailleurs, après ce que nous venons de voir.

Pour lui, le régime est la première des choses. Nous avons vu que la débauche est la principale cause des maux; il est donc logique de ne point s'y adonner, si on ne veut pas être malade.

Avant tout, le médecin doit combattre l'intempérance de son client, il doit le forcer à suivre un régime

sévère, même si celui-ci lui déplaît (1). Il doit régler les aliments comme les exercices (2).

Il est évident qu'on devra interdire le vin aux coléreux, aux dyspeptiques et aux enfants.

Il s'élève contre ces parents stupides qui commettent cette faute... hélas ! qu'aurait-il dit si, comme nous, il avait vu des mères donner de l'eau-de-vie à leurs bébés, pour qu'ils soient plus vigoureux.

Si le régime ne suffit pas, le médecin doit prescrire la diète. Et alors, si, malgré le régime, si, malgré la diète, le malade ne va pas mieux, on est en devoir d'essayer les remèdes.

Car enfin Sénèque reconnaît qu'il ne s'agit pas seulement de mépriser la mort pour guérir : le courage, la patience, la résignation sont des facteurs très importants de guérison, mais il y a aussi des médicaments qui vraiment sont utiles.

Nul ne peut nier, par exemple, l'action bienfaisante de l'ellébore (3), ou de certains narcotiques comme le pavot.

Nul ne saurait soutenir que la saignée n'est pas parfois indispensable lorsqu'on a des maux de tête, ou qu'on est congestionné (4).

Il y a aussi un traitement auquel Sénèque fait allusion, c'est celui de la tuberculose par la vie au grand air, et surtout par les longs voyages en mer.

D'ailleurs personne n'ignore que Cicéron se guérit en naviguant dans les mers de Grèce.

Pline lui-même nous apprend qu'on envoyait les malades en Egypte, non pas uniquement pour le climat, mais surtout pour l'action salutaire de la traversée.

---

(1) *Lettre à Lucilius*, XXV, page 86.

(2) *De la colère*, I, page 255.

(3) *Lettre à Lucilius*, LXXXIII, page 345.

(4) *Lettre à Lucilius*, LXX, page 245.

Et c'est vraiment curieux de trouver à cette époque un traitement que les Anglais du XVIII<sup>e</sup> ont remis en vigueur et dont Sunderland-Buchau et Gilchrist se firent les apôtres.

Depuis, l'idée a fait du chemin pour aboutir aux importants travaux de Quinton et de Robert Simon.

#### IV

Dans le traitement, on peut faire rentrer l'importante question des eaux minérales, que les Romains semblent avoir bien comprise et dont Sénèque parle assez souvent avec force détails.

Dans son ouvrage des « questions naturelles », l'auteur étudie longuement la différence de saveur des eaux, et cherche à en expliquer la cause.

Après les avoir divisées en stagnantes et en courantes, il les classe en salées, âcres, amères et médicinales.

Celles-ci sont sulfureuses, alumineuses ou ferrugineuses, et par cela même ont des propriétés différentes.

Il en est qui guérissent les ulcères, soulagent les affections du poumon et arrêtent les hémorrhagies; certaines ont des propriétés plus grandes encore, puisque « elles guérissent des maladies réputées incurables par les médecins (1) ».

Sénèque nous apprend également que les eaux du Nil rendent les femmes fécondes, et que certaines sources de Lydie empêchent les fausses-couches (2).

D'ailleurs, les Romains ont compris ce que les Grecs avaient entrevu; frappés de l'action curative des eaux minérales, ils ont créé un peu partout des stations thermales immenses, dont les monuments encore debout attestent l'importance.

(1) *Questions naturelles*, livre III, page 334.

(2) *Questions naturelles*, livre III, page 356.

Ils avaient vu juste et avaient fait grand.

Et lorsqu'on visite des établissements aussi vastes que ceux de Tcherkirgue, en Asie Mineure, on est pris d'admiration pour cette race intelligente et belle... On se demande comment, après un élan aussi superbe, tout soit retombé dans l'oubli pour de longs siècles...

En Algérie, en Italie, en France même, il n'est pas de coin que les Romains n'aient fouillé, il n'est pas de sources minérales, aujourd'hui florissantes, qu'ils n'aient connues et n'aient appréciées.

En Algérie, par exemple, Hammam Rhira s'élève sur l'emplacement de l'antique ville romaine d'Aquæ Calidæ, où les vétérans venaient se reposer et se soigner.

En France, Vichy semble avoir été le vicus callidus, « le bourg aux eaux chaudes », que l'on trouve cité sur les cartes romaines, et par lequel ils avaient fait passer leur grande route de Roanne à Clermont.

Et c'est pourquoi nous ne nous étonnons pas de voir Sénèque s'étendre longuement sur les propriétés merveilleuses des eaux minérales et vanter leur action curative.

#### Ce que doit être le malade et ce que doit être le médecin.

Nous touchons ici à un des points capitaux de la médecine, et plus que jamais d'actualité.

Sénèque considère avec juste raison que le malade peut et doit beaucoup il constate avec amertume que, presque toujours, on appelle le médecin trop tard, ce qui rend sa tâche beaucoup plus ingrate et souvent impossible (1).

N'est-ce pas encore comme cela de nos jours? et n'est-

---

(1) *Lettre à Lucilius*, tome I, page 155.

on pas appelé la plupart du temps pour une broncho-pneumonie, suite de rougeole, alors qu'il eût été simple de la prévenir...

La tâche du médecin est aride, certes, mais aussi qu'elle est belle ; que de misères il peut soulager, que de peines il peut consoler...

Il doit être l'ami de son malade, il ne doit pas se contenter de prendre le pouls et de prescrire sans affection une ordonnance (1), il doit prodiguer ses avis et ses conseils ; c'est à lui qu'appartient de dire à quelle heure il faut prendre ses repas et quel doit en être le menu.

L'oculiste, par exemple, ne saura trop recommander à ses malades de ne pas exposer leurs yeux trop faibles à une lumière trop vive.

« Passez d'abord, leur dira-t-il, des ténèbres à un demi-jour, puis osez davantage et accoutumez-vous graduellement à supporter l'éclat de la lumière, ne vous mettez pas à l'étude après avoir mangé, ne forcez pas vos yeux quand ils sont encore pleins et gonflés... (2). »

Les sages conseils sont en effet aussi utiles que les drogues : en un mot le médecin doit joindre les avis aux remèdes.

Sénèque est tellement imbu de ces idées que, dans son traité des bienfaits, nous trouvons ce passage fort curieux :

« Quant au médecin qui ne fait que me tâter le pouls, m'inscrire sur la liste de ses visites, me prescrire sans affection ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter, je ne lui dois rien de plus, car il ne m'a pas visité comme ami, mais comme un client qui le mande (3). »

(1) *Des Bienfaits*, livre IV, page 172.

(2) *Lettres à Lucilius* XICV, page 31, t. II.

(3) *Des Bienfaits*, page 172, livre IV.

Cette mentalité, nous la retrouvons encore aujourd'hui et l'on conviendra que, toute science mise à part, le docteur profondément dévoué fait davantage.

Le médecin évidemment ne doit pas être seulement un beau causeur, mais un guérisseur (1).

S'il est vrai que parfois il faut tromper les malades pour les guérir (2), il faut cependant savoir la marche et l'évolution de la maladie ; on ne doit pas en ignorer l'issue.

« Celui qui ne sait pas que son malade va mourir est plus fautif que s'il feignait de ne pas s'en apercevoir (3). »

Somme toute, Sénèque a une très grande idée de notre art, et s'il constate avec amertume « que quelques-uns se taillent de la besogne (4) », il s'empresse de clamer bien haut qu'on doit beaucoup au médecin, car on lui achète une chose inappréciable, « la vie et la santé (5) ».

Et c'est pourquoi on n'est pas quitte envers lui, même après l'avoir payé.

---

(1) *Lettre à Lucilius*, LXXV, t. I, page 281.

(2) *De la Colère*, livre III, page 364, t. II.

(3) *Lettre à Lucilius*, XCV, page 61, t. II.

(4) *Des Bienfaits*, livre VI, t. IV.

(5) *Des Bienfaits*, livre VI, t. IV.



**Le « T sincipital » néolithique et le  
périscythisme ou l'hypospatisme  
des peuples anciens considérés  
comme des opérations chirurgi-  
cales devant guérir des maladies  
chroniques des yeux.**

PAR

**M. le D<sup>r</sup> Karl Suddhoff**

*Professeur à l'Institut de Leipzig.*

---

Un fragment d'un traité de Chirurgie, que trouva M. Jules Nicole (Genève) sur un papyrus de M. Ad. Cataïi au Caire et qu'il publia en février dans l'*Archiv für Papyrusforschung* (tome IV, 269 ff.), fut reconnu par M. *Ilberg* comme appartenant aux *Χειρουργικα* d'Héliodore et me conduisit de nouveau à étudier la thérapie chirurgicale des maladies chroniques des yeux, notamment des « rhumatismes », des inflammations chroniques des membranes muqueuses, de la « *pituita oculorum* » de Celse, qui nous raconte, dans le 7<sup>e</sup> chap. du VII<sup>e</sup> livre, les diverses méthodes employées pour faire des incisions et des cautérisations sagittales et transversales sur les crânes des malades en Grèce, en Afrique et en Gaule, et utilisées comme trai-

tement chirurgical très répandu dans tout le monde ancien depuis les temps les plus reculés. De ce que j'avais fait des recherches fréquentes sur la chirurgie des os dans les temps préhistoriques, seuls témoins de la médecine primitive de nos ancêtres, je me proposai de traiter cette question : Le « T sincipital des crânes néolithiques », intervention pratiquée pour un but inconnu, ne peut-il pas avoir des rapports avec ces coutumes de traitement des maladies des yeux pouvant aboutir à la perte de la vue, danger plus terrible encore pour les hommes primitifs que pour notre temps civilisé ? Ces réflexions me semblaient assez importantes pour en entretenir la Société française d'histoire de la médecine, en cette France qui est le pays classique des études sur les opérations crâniennes néolithiques, et je résolus, en partant pour Paris en mars dernier, d'en faire une petite communication devant cette Société savante et en même temps présenter mes compliments à la profonde érudition des savants français, qui ont donné au monde scientifique tant de recherches de la plus grande valeur sur la culture si lointaine des temps néolithiques en Gaule, et qui ont apporté tant de lumière à toutes les études sur les temps préhistoriques dans toutes les parties du monde, surtout sur la trépanation crânienne, opération qui, lorsqu'elle est faite pendant la vie se rapproche un peu, pour ainsi dire, de l'opération hypothétique du « T sincipital ». J'étais venu à Paris aussi avec le dessein d'y étudier à fond la littérature française sur ce « T » énigmatique et les crânes qui nous le montrent. Grâce à l'amabilité de M. le professeur Hamy, je pus atteindre mon but littéraire, mais l'inspection des crânes resta sans résultat, parce que je ne pouvais pas trouver dans les grandes collections du Musée d'anthropologie du Jardin des Plantes (qui possède une série magnifique de crânes trépanés et de rondelles étudiées avec satisfaction par

moi) des matériaux assez caractéristiques pour éclairer la question du T sincipital.

\*  
\*  
\*

C'était en 1895 que l'anthropologiste ingénieux L. Manouvrier publie sa première communication sur le T sincipital, curieuse mutilation crânienne néolithique. Il disait : *Cette cicatrice en T résulte évidemment de lésions subies pendant la vie par le cuir chevelu et ayant intéressé directement ou indirectement les os sous-jacents. Elle occupe toujours la région du vertex ou sinciput et présente toujours la même forme. Sa branche antéro-postérieure commence toujours un peu au-dessus de la courbure antérieure de l'os frontal. Elle suit ensuite la suture sagittale et se termine au voisinage de l'obéliion, où elle rencontre la branche transversale du T. Celle-ci descend de chaque côté, symétriquement et perpendiculairement à la branche antéro-postérieure, jusque derrière la bosse pariétale, etc.*

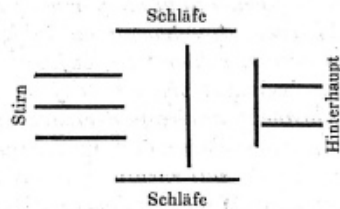
Dès lors on a parlé souvent du T sincipital, on l'a trouvé sur d'autres crânes néolithiques, en Asie Centrale, dans les îles Canaries et dans d'autres pays, et M. L. Manouvrier lui-même a essayé de relier par les marques sincipitales la chirurgie classique ancienne à la chirurgie préhistorique (1).

Mais il n'a pas eu connaissance des opérations d'hypsothisme ou de périscythisme si répandues dans le monde ancien il y a deux ou trois mille ans. C'était donc seulement pour continuer modestement les recherches du grand maître comme Berthelon et d'autres écrivains que j'ai exposé devant la *Société française*

(1) *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1902, p. 494.

*d'histoire de la médecine* les observations que j'avais exprimées quelques semaines auparavant en langue allemande de la façon suivante, ainsi qu'en témoignent quelques feuillets que j'avais déposés sur le bureau avant la séance.

« Diese skalpartige Umschneidung des Schädels, der Periskythismos, und ihre mildere Nebenform des Hypospathismos mit neun Schnitten nach folgendem Schema :



oder später nur drei Stirnschnitten allein, war vor 2000 Jahren weit über die Völker der Alten Welt verbreitet, auch in Afrika und Gallien, wie CELSUS berichtet, gebräuchlich, in wechselnder Art der Schnittführung, und es scheint mir sehr der Untersuchung wert, ob nicht die energischen Eingriffe, welche wir heute noch an den Schädeln der neolithischen Einwohner Galliens nachdenklich betrachten, die namentlich am Scheitel ihren Sitz hatten und zur Exfoliation des Knochens geführt hatten, nicht in diesem eingreifenden Verfahren bei Augenleiden ihre beste, ja nächstliegende Erklärung finden. Um der Erblindung, wie man meinte, vorzubeugen, hat man am ehesten noch so verzweifelt gewaltsame Eingriffe angewandt und über sich ergehen lassen. Ob nun diese Eingriffe an den neolithischen Schädeln mittels Brennen oder mittels Schaben oder Aetzen des bloßgelegten Knochens bewerkstelligt wurden, wie die griechischen Quellen berichten, dürfte schwer zu entscheiden sein. Das « T sincipital » und Ähnliches finden in diesen, auch heute noch im Sudan und anderwärts in der Volksmedizin gebräuchlichen Massnahmen vielleicht am besten ihre Er-

klärung, als älteste chirurgische Operationen neben der Trepanation. »

Je n'ai donc pas parlé de la trépanation néolithique, mais d'une autre mutilation crânienne non moins curieuse. J'ai seulement déclaré en passant que, si la trépanation néolithique a été pratiquée comme moyen thérapeutique contre l'épilepsie ou autres maladies nerveuses accompagnées de convulsions et de pertes de conscience, il me semblerait très possible que cette autre opération prétendue chirurgicale, dont les traces se sont conservées jusqu'aujourd'hui, du T sincipital des crânes néolithiques ait été exécutée dans le but de guérir des troubles de la vue, ou même la cécité.

J'ai donc été, je le confesse franchement, un peu étonné de trouver dans le n° 10 de *la France médicale*, au compte-rendu de la séance suivante de la *Société d'Histoire de la Médecine*, la discussion portée sur un terrain tout différent. Je suis néanmoins très content d'avoir donné à M. Marcel Baudouin l'occasion de parler avec une si grande clarté et une érudition si complète sur les différences qui existent entre les recherches des préhistoriens et les sciences historiques et sur la question de la trépanation préhistorique. Mais n'était pas question de cela, car dans ma communication et pour moi, — j'ai cru n'avoir pas besoin de faire un cours magistral d'école sur ces choses étudiées si souvent par moi avec attention et avec des réflexions très semblables à celles de M. Baudouin, mais pour cette fois laissées de côté dans ma communication du 8 avril.

## Jean de Guistry, médecin et physicien du Roi et le Collège de Cornouailles

Quelques lignes des Commentaires au sujet d'un document inédit de 1379.

PAR

M. le P<sup>r</sup> E.-T. Hamy.

Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine  
Ancien Président de la Société.

L'un des plus connus entre les médecins attachés à la personne de Charles V le Sage est assurément Jean de Guistry, maître et médecin, chanoine de l'Eglise de Paris, médecin et physicien du roi, *vir venerabilis et discretus, magister Johannes de Guistry, magister in medicina, canonicus ecclesie parisiensis ac domini nostri Francorum regis phisicus et medicus.*

Je n'ai pas l'intention de reprendre en sous-œuvre les recherches patientes et méritoires d'A. Chéreau (1) sur ce praticien, dont il a très attentivement coordonné les actes d'après les lettres patentes du Trésor des Chartes, les registres du chapitre de Notre-Dame et une suite de pièces conservées dans la série M des Archives nationales. Je rappellerai seulement que les documents qui s'étendent de 1363 à 1379 montrent la grande faveur pendant cette période de seize ans dont jouit notre

(1) Cf. A. Chéreau. *Jean de Guistry, médecin de Charles V, roi de France, et fondateur du Collège de Cornouailles.— Aperçu de l'état de fortune d'un médecin au XIV<sup>e</sup> siècle* (*Union Médicale*, 6 fév. 1862, pp. 226-234).

personnage et la haute situation morale et matérielle qu'il avait su conquérir à la Cour de France.

Entré le 21 mars 1363 au chapitre Notre-Dame de Paris, où il avait remplacé Aymeric, consacré évêque le 3 du même mois, il était aussi chanoine de Nantes et de Cornouailles, et c'est à ce dernier titre qu'il a repris et élargi son œuvre créée dans l'Université de Paris en faveur des Bretons de ce diocèse par Galeran Nicolas.

Ce dernier, Breton comme Guistry, avait fondé en 1321 *cinq bourses* en faveur d'autants d'étudiant pauvres, originaires du diocèse de Cornouailles. C'était l'évêque de Paris qui devait les octroyer à des jeunes gens qui n'auraient pas 5 livres de revenu. Guistry, qui avait, sa vie durant, largement encouragé cette fondation de ses deniers voulut, par une sorte de codicille, rédigé le 29 août 1379, trois mois avant sa mort, que Jean de Kerolay, professeur en théologie, et ses autres exécuteurs testamentaires consacraient sur ses biens encore disponibles, *super residuo omnium bonorum suorum*, une somme de mille francs d'or, soit environ 10.000 francs de notre monnaie, *in utilitatem collegii domus et scolarium Cornuiensium* qu'il avait en majeure partie fondés et ordonnés à Paris, *per ipsum testatorem Parisius pro majore parte fundatorum et ordinatorum*.

On trouvera ces dispositions du riche et généreux médecin du Roi dans la pièce que je présente à la Société et dont je possède une copie tirée du recueil M. 116 (n° 5) des Archives nationales.

Guistry mourait le 24 novembre suivant dans la maison claustrale, *domus claustralis*, qu'il habitait auprès de Notre-Dame. Kerolay et les autres exécuteurs de ses volontés dernières accurent ce legs de 1000 fr. d'or, d'une autre somme de 500 francs destinée à « repairer et meitre à point, la maison occupée par les Ecoles de

Cornouailles et qui menaçait ruine « se remede n'y estoit mis ».

Chéreau fait connaître d'autres libéralités encore de Jean de Guistry en faveur de ses écoliers. Il leur a donné ses livres évalués 72 lb. 4 s., il leur a donné une maison sise rue Platrière, et ses exécuteurs leur assuraient 86 lb. de produits d'autres maisons de Paris qui avaient appartenu au généreux défunt (1).

Dès 1380, l'évêque Emeric signait les statuts préparés par les exécuteurs du codicille de Guistry pour le nouveau collège.

On sait que cette institution, dont l'histoire est encore à faire, a occupé une place importante dans l'Université de Paris jusqu'au jour où Louis-le-Grand l'absorba comme tant d'autres, après trois siècles d'une existence glorieuse et féconde.

UNIVERSIS (2) presentes litteras inspecturis, — officialis Parisiensis, salutem in Domino. Notum facimus quod coram nobis propter hoc personaliter constitutus, vir venerabilis et discretus, magister Yohannes de Guistry, magister in medicina, canonicus ecclesie parisiensis, ac domini nostri Francorum regis phisicus et medicus, dixit et asseruit se testamentum suum aliàs fecisse, ac de bonis suis causa sue ultime voluntatis ordinasse, pro ut et secundum quod in quodam suo testamento, sub sigillo officialatus parisiensis confecto, cui presentes sunt annexe, plenius continetur; cui si quidem testamento adherendo et illud ratificando, idem testator, pre modum et jus codicillorum, eidem suo testamento addidit et addit ea que sequuntur :

Primo enim voluit et precepit dictus testator quod de et super residuo omnium bonorum suorum, posquam (sic) de contentis in eodem suo testamento fuerit ple-

(1) A. Chéreau, *loc. cit.*, p. 231.

(2) *Arch. Nat. M.* 116. — N° 5.



narie satisfactum, capiantur et ad partem ponantur per executores suos mille francos auri in utilitatem Collegii, domus et scolarium cornubiensium (1), per ipsum testatorem, Parisius, pro majore parte, fundatorum et ordinatorum, implicandi et convertendi prout dictis executoribus suis melius et utilius videbitur faciendum; quibus eciam executoribus, tribus vel duobus ipsorum, idem testator dedit et concessit inter cetera plenariam potestatem, statuta et ordinationes, ac formam et regulam, ad bonos mores dictorum scolarium, et ipsius collegii statum et honorem, cum omnibus circumstantiis debitis, faciendi et ordinandi, et omnia alia et singula faciendi, statuendi et interpretandi, que in dispositione dicti collegii necessaria fuerint, seu eciam oportuna, auctoritate et decreto reverendi in Christo patris, domini, Dei gratia, parisiensis episcopi, qui nunc est, et erit per tempore, si et prout opus fuerit, requisitis et intervenientibus in premissis.

Item legavit dictus testator Guillelmo Jacobo, nepot suo ac ceteris proxumoribus (*sic*) suis in genere ducentos francos auri, distribuendos et erogandos inter eos per executores suos, prout eisdem executoribus videbitur expedire.

Item dictus testator confidens de discrecione et parvitate venerabilis et discreti viri, magistri Johannis de Kerolay, sacre theologie professoris Parisius, canonici, ipsum magistrum Johannem fecit, constituit et ordinavit executorem suum, una cum aliis executoribus suis in dicto suo testamento nominatis et electis, cum sua potestate eisdem executoribus suis, per tenorem dicti testamenti, attributa et concessa.

Item in casu quod capitulum ecclesie parisiensis acceptabit, quoddam legatum ejus redditus apud Dro-

---

(1) Cornouailles.

cas (1) et in territorio ejusdem existentis per dictum testatorem eisdem factum, pro anniversario dicti testatoris in eadem parisiensi ecclesia de cetero annuatim faciendo, voluit et precepit idem testator ; precium venditionis domus sue claustralis, in qua de presente moratur, cum predicto residuo omnium bonorum suorum voluit pauperibus Christi ac piis locis per dictos executores erogandum, quod quidem residuum, satisfacto de legatis et aliis in suo testamento necnon in presenti codicillo contentis. Idem testator voluit et expresse precipit per pias elemosinas distribui et erogari dictis Christi pauperibus et piis locis per executores suos, prout et secundum quod in conscienciis eorum de quibus specialiter confidit, melius viderint faciendum ad salutem anime ipsius testatoris, amicorumque et benefactorum suorum volens et expresse precipiens idem testator quod de et super distributionibus elemosinarum hujusmodi omnino credatur conscienciis executorum predictorum, absque aliqua alia probacione super hoc quomodolibet facienda.

Item si aliqui sui si quis quantumcumque proximus in genere dicto testatori, aut eciam quicumque legatarius ordinacionem testamentariam ipsius testatoris vellent aut niterentur per se vel per alium quomodolibet impedire, vel eidem contradicere seu contrariare presumerent, — quod absit — voluit et precepit expresse idem testator quod tales impeditores vel contradictores omni successione et legato, aut alio quocumque bono que eis ab eodem testatore possent ex tenore dicti testamenti ac presentis codicilli vel aliter quomodolibet obvenire, ipso facto sint privati et expulsi quos etiam ex nunc de et super hiis privati et vult eos in hoc casu omnino esse privatos et expulsos.

Item voluit et ordinavit quod credatur juramento

---

(1) Dreux (Eure-et-Loir).

Alani Rufi de Corisopito (1) de et super omnibus ac singulis que peti possent ab ipso Alano racione recepte dicti testatoris per ipsum Alanum in Corisopito a toto tempore retroacto usque nunc sine eo quod aliquid aliud possit inde peti ab eodem...

In cujus rei testimonium sigillum curie parisiensis presentibus litteris duximus apponandum.

Datum anno Domini Millesimo centesimo septimo nono, die secundo, post festum beati Bartholomei apostoli.

---

(1) Corseul (Côtes-du-Nord).

## Cabanis à la Faculté de médecine de Reims

PAR

**M. le D<sup>r</sup> O. Guelliot.**

*Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims.*

---

Né à Cosnac (Corrèze), le 5 juin 1757, Cabanis, qui devait être plus tard membre du Conseil des Cinq Cents, Sénateur, Professeur de clinique médicale, membre de l'Institut, eut une jeunesse passablement agitée. Il dut quitter le collège de Brive, se brouilla avec son père, voyagea en Pologne. A son retour, en 1775, il songea à choisir une profession. C'est à cette époque que, d'après une note de Raussin reproduite plus loin, il se fit recevoir Maître ès-Arts de la Faculté de Paris. Il suivit ensuite les leçons et surtout la pratique d'un médecin qui avait quelque renommée, Dubreuil; il lui garda toujours une profonde reconnaissance.

Peu disposé à se plier aux exigences de la pratique médicale, et appréciant de la médecine surtout le côté philosophique et des idées générales, il ne poussa pas bien loin ses études; il ne se soucia pas de consacrer de nombreuses années à obtenir les diplômes de licencié et de docteur à la Faculté de Médecine de Paris dont il suivit cependant quelques cours pendant deux ans.

A tort ou à raison, la Faculté de Reims avait une réputation d'indulgence excessive pour les candidats qui venaient lui demander le bonnet, et qui, n'ayant point l'intention de se fixer dans la ville, n'avaient pas à subir les longues épreuves du *Grand Ordinaire*. Ce fut cependant un autre motif qui détermina Cabanis à y venir prendre ses degrés.

Il était lié avec J.-Ch. Desessartz, qui avait été reçu docteur à Reims le 27 avril 1757, sous la présidence de H. Macquart, puis était devenu docteur (1768), professeur et doyen (1776-1778) de la Faculté de Paris; c'est l'inventeur du sirop d'Ipecacuanha composé qui a gardé son nom. Il avait sans doute conservé un souvenir agréable de la Faculté de médecine de Reims; il y envoya Cabanis et l'adressa un à ses anciens condisciples, Didier Le Camus, qui avait été reçu docteur-régent en 1755, et qui était un des professeurs de cette Faculté. Il munit Cabanis de la lettre suivante dont je possède l'original.

Monsieur et cher Confrère,

Permettez qu'à ce titre et à celui d'ancien camarade d'étude je vous adresse M. Cabanis, qui va prendre les degrés de Bachelier, de licencié et de Docteur dans votre faculté. C'est un homme fait, très instruit non seulement en médecine, mais en tout genre de philosophie et de littérature, fait non seulement par ses talents, mais encore par ses mœurs douces et honnêtes pour être distingué dans la Société. Peu au fait du genre d'escrime nécessaire sur les bancs et d'ailleurs timide, je réclame pour lui votre indulgence et celle de Messieurs vos confrères. Jugez l'intérieur, et faites un peu grâce à l'écorce, supposé toutes fois que celle-ci en ait un véritable besoin; car j'espère que la crainte respectueuse qu'inspire la présence de maîtres et de juges que l'on voit pour la première fois, étant un peu dissipée, vous reconnaîtrez aisément que M. Cabanis mérite votre estime, et fera certainement honneur à notre profession.

Je vous prie d'être persuadé que vous m'obligerez beaucoup en prenant pour celui que je vous recommande les sentimens que j'ai pour lui, et agréant les témoignages de sincère et véritable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur et cher Confrère,  
 Votre très humble et très obéissant serviteur.  
 DES ESSARTZ  
 Ancien Doyen de la Faculté de Paris.

Ce 17 may 1784.

Il est piquant de voir Desessartz parler de la timidité de Cabanis alors que tous ses biographes insistent sur son caractère opiniâtre », « la violence de son caractère », et que lui-même, dans une autobiographie copiée par tous les historiens, avoue que, dès sa jeunesse, il avait de la ténacité, un grand esprit de suite et « une humeur récalcitrante ». Cette timidité, supposée ou non, n'est-elle pas le prétexte à indulgence invoquée auprès des examinateurs par toutes les lettres de recommandation ? Au reste Cabanis n'était plus un tout jeune homme ; il avait 27 ans, c'était, comme le dit Desessartz, un *homme fait*.

On ne le fit pas languir à Reims. Voici : d'après un manuscrit de Raussin, le cycle rapide de ses examens :

Le lundi 14 juin (1784), M. Pierre-Jean-Georges Cabanis, de Brives-la-Gaillarde. Diocèse de Limoges, maître-ès-arts à Paris, 5 août 1775, étudiant en médecine de Paris, 1780 à 1782, a été examiné et admis. Il a soutenu le mardi 15 : *An datur etiam vitalium organorum somnus ?* Il a subi l'examen de pratique le mardi 21 septembre. Il a soutenu ledit jour, datée du matin : *An a pastu quies ?* Aff. Il a soutenu la thèse générale le mercredi 22 matin et ensuite reçu le bonnet. Folio 125, verso (1).

(1) RAUSSIN. *Registre de tous les docteurs reçus depuis le 22 juin 1748 jusqu'à la destruction de tous les corps en 1694.*

Sa première thèse: *Daturne etiam vitalium organorum somnus?* Avec réponse affirmative, est imprimée à Reims, chez Jeune homme, imprimeur de la Faculté. C'est un in-quarto de 4 pages. Elle n'est pas de Cabanis: celui-ci a simplement réédité une thèse soutenue à Paris en 1746 par Pascasius Borie. En tête est une vignette aux armes de la Faculté de Médecine de Reims, puis la formule de consécration habituelle: *Deo Optimo Maximo, Virginique Dei-Paræ, et S. Lucæ Medicorum Orthodoxorum patrono*; ensuite le nom du président, Robert Fillion, et la date: 15 juin 1784, à sept heures du matin. Elle se termine par le nom du candidat: *Petrus-Joannes-Georgius CABANIS, Lemoviensis, Artium Magister, Saluberrimæ Facultatis Parisiensis alumnus*. C'est la thèse de baccalauréat.

La thèse de licence: *An a pastu quies?* avec réponse affirmative, a pour auteur Antoine Gardane, Paris, 1765; c'est encore une réimpression: Cabanis, comme beaucoup de candidats, ne s'était pas donné la peine d'écrire un travail original (1). Cette thèse, soutenue le 21 septembre 1784, à sept heures du matin, est aussi de quatre pages in-quarto. Cabanis a choisi pour entête une assez grande vignette dessinée par J. Robert en 1760 et gravée par Papillon: l'écu de la Faculté est soutenu par Esculape; le fond est occupé par une bibliothèque, des cornues, des animaux empaillés, Hercule cueillant des simples et une naïade figurant la Vesle, *Vidula*, la modeste rivière qui passe à Reims.

---

Manuscrit de la Bibliothèque de Reims. In-fol., p. 118, n° 739.  
— Raussin donne comme lieu de naissance de Cabanis Brive (Corrèze), chef-lieu de l'arrondissement dans fait partie Cosnac.

(2) On trouvera les détails sur la soutenance des thèses, leur bibliographie, leurs sujets dans: O. GUELLIOT. *Les Thèses de l'ancienne Faculté de médecine de Reims*. Reims, Michaud, 1889. In-8.

Quant à la thèse générale, elle avait invariablement pour titre : *An quinque medicinæ partes medico necessariæ?* Elle avait été soutenue pour la première fois à Reims en 1727, par Josuet.

Cabanis reçut donc le bonnet de docteur le 22 septembre 1784, et non en septembre 1783, comme le disent ses biographes.

A la fin de la cérémonie de réception, il était d'usage que le nouvel élu prêtât serment et remerciât ses maîtres en promettant de rester digne du titre qu'ils venaient de conférer ; c'était l'*oratio gratulatoria*.

Cabanis rompit avec la coutume et, au lieu du discours latin traditionnel, il fit sa profession de foi en vers. Déjà, dans sa jeunesse, il avait traduit une partie de l'Iliade et des fragments de cette traduction ont été après sa mort publiés dans ses *Œuvres complètes*. Quant au discours de Reims, il aurait paru d'abord, au dire de Dezeimeris, dans les *Révélations du dix-huitième siècle*, Paris, 1814, in-18 ; on le trouve imprimé à la fin des *Œuvres complètes* (1) sous le titre inexact :

*Serment d'un médecin par M. P. J. Georges Cabanis, prononcé le jour de sa réception en 1783, dans des Ecoles situées en face d'une Eglise et près d'un hôpital.*

La date vraie est le 22 septembre 1784.

Voici le début de cette pièce de 102 vers, dans laquelle le nouveau docteur n'oublie pas les maîtres qui viennent de l'admettre parmi eux. Il y fait montre de sentiments religieux qui s'atténuèrent plus tard, s'ils ne disparurent pas complètement, quand il devint le commensal de M<sup>me</sup> Helvetius, l'ami de Diderot et de Condorcet.

(1) *Œuvres complètes et inédites de Cabanès*. Paris, 1823-1825. 5 vol. in-8e, t. V, pp. 451-457.



Grand Dieu, dont la bonté surpasse la puissance,  
 Toi, qui cherches l'amour et la reconnaissance,  
 Qui, répandant partout la vie et les bienfaits,  
 Composes ta grandeur des heureux que tu fais :  
 Et qui, du haut des cieus, sollicitant l'hommage  
 Des cœurs tendres et bons, ta plus vivante image,  
 D'un regard paternel dois voir tous les travaux  
 D'un art consolateur qui soulage les maux :  
 C'est devant ce lieu saint rempli de ta présence (1),  
 Refuge où les remords retrouvent l'espérance :  
 C'est près de cet asyle offert à la douleur (2),  
 Temple plus saint encore et plus cher à ton cœur  
 Où ton culte sacré n'est que la bienfaisance,  
 Où nos yeux attendris vont avec complaisance,  
 Voir à côté des maux dont l'homme est accablé,  
 A combien de vertus l'homme fut appelé :  
 C'est devant ce sénat de savants dont la vie  
 S'ennoblit des travaux où leur choix m'associe (3),  
 Que je jure (Dieu bon, tourne vers moi les yeux,  
 Ecoute mes serments, écris-les dans les cieus),  
 Je jure qu'à mon art obstinément livrée,  
 Ma vie aux passions n'offrira nulle entrée ;  
 Qu'il remplira mes jours ; que, pour l'approfondir,  
 L'embrasser tout entier, peut-être l'agrandir,  
 Mon âme à cet objet sans repos attachée,  
 Poursuivant sans repos la vérité cachée,  
 Formera, nourrira, par des efforts constants,  
 Sa lente expérience et ses trésors savants...

(1) La Cathédrale. La Faculté était dans la rue actuelle de l'Ecole-de-Médecine, à cent cinquante pas environ du portail sud du transept.

(2) L'ancien Hôtel-Dieu, situé de l'autre côté de la cathédrale, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le Palais de Justice.

(3) Les huit Professeurs et Docteurs-régents qui ont assisté aux actes soutenus par Cabanis sont : L.-J. Raussin, doyen d'âge et professeur Antonien ; H. Hinnin, ancien médecin du Prince de Clermont ; Didier Le Camus, professeur Antonien ; Robert Fillion, professeur Mallien ; J.-B.-P.-H. Caqué, professeur ; J.-A. Navier, professeur et doyen ; Joseph Raussin et G.-A. Demanche, docteurs-régents.

Puis il paraphrase le serment d'Hippocrate et donne un souvenir à son maître Dubreuil : si la forme, trop emphatique et souvent lourde, laisse à désirer, la beauté des idées, l'élévation des sentiments font déjà pressentir l'auteur des *Rapports du Physique et du Moral de l'homme*.

Cabanis apprécia sans doute l'utilité des Ecoles provinciales, car, dans son Rapport au Conseil des Cinq Cents sur l'Organisation des Ecoles de Médecine (29 brumaire an VII), il demanda la création d'Ecoles secondaires à côté des six grandes Ecoles de Médecine. Il paraît avoir aussi gardé des relations épistolaires avec ses anciens examinateurs de Reims, si j'en crois ce passage d'un *Discours* prononcé par le D<sup>r</sup> Maldan à la rentrée de l'Ecole de Médecine de Reims, le 12 novembre 1857 (Reims, 1857, p. 27).

« Je pourrais même, comme contraste, mettre sous vos yeux une lettre de Cabanis, devenu sénateur du premier Empire, qui montre toute la gratitude qu'il avait conservée, après bien des années, envers son ancienne école, et envers son président de réception, M. Caqué. »

Maldan fait une légère erreur : le Docteur-régent qui présida à la réception de Cabanis était Robert Fillion. Quant à la lettre dont il parle, nous l'avons cherchée en vain dans les papiers de Caqué et ceux de Maldan conservés à la Bibliothèque de la ville de Reims.

Un médecin grec à la cour de Charles VII.

## Thomas de Coron, dit le Franc

PAR

**M. le P<sup>r</sup> E.-T. Hamy**

*Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine  
ancien Président de la Société.*

---

Parmi les Levantins qui, fuyant les fureurs de l'invasion ottomane, venaient chercher un asile dans les contrées latines et notamment en France, au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, il n'en fut point de mieux reçu dans notre pays que le médecin grec Thomas, surnommé Coroneus, parce qu'il était de Coron, en Morée (1), et aussi qualifié parfois en Orient de Franco ou le Franc, pour être né dans une cité soumise aux Vénétiens depuis déjà deux siècles (2).

Aucun des réfugiés qui avaient suivi la même route n'avait trouvé ce qu'il espérait à Paris (3), tandis que Thomas avait été nommé l'un des quatre médecins de Charles VII, dès que le rétablissement de ses affaires

---

(1) Aujourd'hui Koroni, à l'entrée occidentale du golfe de Messine, au sud de la Morée.

(2) *Libro de los fechos et conquista del principado de la Morea*. Ed. Morel-Fatio (Soc. de l'Orient Latin. Sér. hist., t. IV, pp. 30 et 48, Genève, 1885, in-8°).

(3) Cf. G. Fabre. *Vie de Jean-Marius Philèlfe* (Ap. *Mélanges d'Hist. Litt.*, t. I, p. 68, Genève, 1856, in-8°).

avait permis au Roi de réorganiser sa maison. Sans doute était-il chaudement recommandé à Guillaume Juvénal des Ursins par le célèbre érudit italien (1), François Philelfe, l'ami du Chancelier, que Thomas paraît avoir connu à Constantinople (2), comme il y terminait ses études médicales.

Coron avait été cédée aux Vénitiens par Guillaume de Champlitte, prince de Morée, en 1246. Ils ont gardé cette place jusqu'en 1718.

C'était un emploi à la fois honorable et lucratif que celui de médecin du roi Charles VII. Les gages ne dépassaient pas, il est vrai, quatre mille francs de notre monnaie, mais il s'y joignait une pension beaucoup plus importante, puis des droits de robe, des bijoux, etc., etc., si bien que Chéreau (3) n'hésite pas à évaluer le revenu total d'une pareille charge à 60 ou 80.000 fr. d'aujourd'hui.

« Maître Thomas le Franc, phisicien, du pais de Grèce », comme on le désigne dans le premier document où il figure, s'est bien vite imposé à son royal client par les services qu'il lui « fait chacun jour en grand cure et diligence ». Et il obtient de lui absolument tout ce qu'il lui demande. Une fois la volonté royale (19 mars 1451) lui accorde la faculté d'acquérir et de tester malgré sa qualité d'étranger ; une autre fois le Roi déclarera légitime un bâtard, du nom de Guillaume (4) que Thomas semble avoir amené de Grèce (juillet 1452). Et lorsque, le 11 janvier 1453, à Tours,

(1) François Philelfe était né à Tolentino, dans la Marche d'Ancône, le 25 juillet 1398 (*Id., ibid.*, t. I, p. 25).

(2) François Philelfe était alors chancelier de l'ambassadeur de Venise à Constantinople, où il arriva en 1420 (G. Favre, *op. cit.*, t. I, p. 28).

(3) Cf. A. Chéreau. *Les médecins de Charles VII, roi de France* (*Un Méd.* 1863, t. XIX, p. 340).

(4) Voir ces deux documents aux *Pièces justificatives* (nos 1 et 2).

un Grec de sa maison, dans le cas de légitime défense, aura d'un coup de dague éventré l'un de ses camarades, la haute protection du maître suffira pour obtenir dans les plus brefs délais les lettres de *remission* qu'un autre dans les mêmes conditions aurait pu bien longtemps attendre.

Arrêtons-nous quelques instants sur ce dernier document, qui éclaire d'un certain jour l'existence de notre médecin exotique. L'aventure y est racontée dans les plus minimes détails.

Thomas le Franc est dans sa chambre, au Château Royal des Montils, près Tours, avec son neveu Colin Hermieu et deux serviteurs. Le dîner fini, l'un de ces derniers, nommé Georges, a pris brusquement congé de son maître et ramassé ses hardes ; et il sort après une courte altercation « en langage giet », c'est-à-dire en grec, avec les personnes présentes. Le médecin du Roi va faire une rapide visite à son royal client et revient dans cette même chambre ; il y trouve un chirurgien du Roi, « maistre regnaut Thierry », un autre « notable homme » et le serviteur au profit duquel le placet est rédigé, André de Franc dit Sac, qui conte aux autres « des manières du Pays de Levant » et « de Constantinople, quelle ville c'estoit ».

On s'enquérât ainsi anxieusement à la Cour de France, en janvier 1453, de l'illustre cité, pressée de plus en plus par les Turcs et qui allait lamentablement succomber, quatre mois plus tard (19 mai), sous les coups du terrible Mahomet II.

Thomas apprend le départ de Georges et envoie bien vite à son hôtel de Tours André et Colin « pour garder que ledit Georges n'emportast le harnois » qui ne lui appartient point. Ils ont passé le Pont Sainte-Anne et entre ce pont et Notre-Dame de l'Aube, ils rejoignent Georges qui, armé d'un bâton, se précipite aussitôt sur André. Celui-ci, pour se défendre, a tiré sa dague

et il en frappe son adversaire d'un coup mortel dans le ventre.

Les antécédents du meurtrier sont excellents, il est en légitime défense, et le Roi accorde aussitôt au valet de son médecin les lettres de rémission dont j'achève le résumé...

François Philelfe (1) a mis plus d'une fois à contribution le crédit de l'ami très cher à l'avancement duquel il avait généreusement travaillé naguère. De Milan, où il a vécu de longues années à la Cour de Philippe-Marie Visconti, le savant philologue écrit fréquemment à Thomas (*Thomæ Coroneo, philosopho medicoque*).

Une première fois, le 24 octobre 1455, il l'a entretenu d'une œuvre lyrique, en vers libres, de modules et nombres variés, qu'il veut dédier au Roi Charles et il envoie à son correspondant, en manière d'avant-goût littéraire, l'ode qui ouvre cet ensemble poétique.

Le 31 décembre suivant, c'est du voyage de Trachaniotes et de Chananeos en France, qu'il s'agit entre les deux amis. En février 1456, il sera question d'une lettre de Thomas venue d'Autun (ex oppido Heduarum), où il séjourne monte *Coclerio*. Puis se présentera une lettre bien plus longue, du 18 mai de cette même année, où Philelfe parle surtout du vénérable Joannès Argyropoulos qui en est le porteur et qu'il recommande au

(1) *Francisci Philelfi viri grece et latine eruditissimi Epistolarum familiarum libri xxxvii ex ejus exemplari transcripti Ex quibus ultimi XXI novissime reperti fuere et impressorie traditi officine Venetiis 502, in-f<sup>o</sup>.* — La formule terminale du volume parle en ces termes de l'auteur: *Clarissimi equitis aurati excellentissimi oratoris patetque laureati Domini francisci Philelfi*. Il avait été en effet créé chevalier à Naples par le roi Alphonse qui lui avait donné la couronne poétique et le droit de porter des armoiries (G. Favre. *Vie de Jean Marie Philelfe* (ap. *Mél. d'Hist. litt.* Genève, 1856, in-8° T. 1., p. 63). — Cf. Ch. Fierville: *Un bibliophile au xv<sup>e</sup> siècle. Etudes sur les lettres de Philelfe* (Mém. de l'Acad. Nat. des Sc. Arts et Belles Lettres de Caen. 1879, pp. 281-303.

roi par l'entremise de son médecin. « Ne t'étonne pas, écrit Philelfe à Thomas, si presque chaque jour je te recommande des citoyens de Constantinople, qui, privés de leur noble patrie, de leur fortune et de tous leurs biens, sont dans une misérable servitude chez les Turcs impies. A toi de leur faire du bien, autant que tes moyens et ta dignité le permettent. Je ne te force en rien, je t'exhorte et je t'avertis... » Et il poursuit en lui recommandant *diligemment* « le philosophe illustre, l'homme éloquent, qui brille en tous genres de disciplines et de prestance Joannès Argyropoulos »... Triste épave de ce douloureux naufrage d'un grand empire écrasé et absorbé... il a vécu un dur esclavage chez des vainqueurs barbares et cruels !

« J'estime que c'est pour toi, dit-il encore, un devoir d'humanité de te montrer pieux et bon pour un tel homme, ... il n'y en a pas un autre dans tout le monde grec qui soit à la fois plus docte et plus sage ! »

Argyropoulos, le maître de Politien et de Laurent de Médicis, de Reuchlin et de Pallas Strozzi, que Philelfe avait connu et pratiqué pendant les sept ans et demi de son séjour à Constantinople (1) venait alors de Florence où il enseignait sous le protectorat de Pierre de Médicis et se rendait à Paris, afin de demander à Charles VII les moyens de racheter ses parents demeurés esclaves des Turcs (2).

Jean-Marius Philelfe, fils de François, qui tiendra une si grande place plus tard dans l'histoire littéraire de son temps, âgé alors d'une vingtaine d'années (3), après avoir vécu à Constantinople, à Milan, à Savone, à Marseille, à Final, à Milesimo, à Ferrare, à Turin,

(1) G. Favre, apud *Mél. d'Hist. litt.* (Genève, 1856, in-8°, t. I, p. 40.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 69.

(3) Il était né à Constantinople, le 24 juillet 1426 (G. Favre, *op. cit.*, t. I, p. 33.

vient de gagner Paris sans rien dire. Thomas s'y trouve alors et le père mécontent avertit son ami. Lui aussi, hélas ! depuis bien longtemps, s'est promis de faire ce voyage ; jamais son Duc ne lui en a donné la permission (1) !

Les dernières lettres de Philelfe à Thomas (2) sont datées du 7 juin 1456 ; elles ont pour objet de lui présenter Thomas Thebald, *ornatissimum equitem auratum*. — Que le médecin du Roi fasse aussi bon accueil à ce personnage qu'à lui-même, et qu'il veuille bien l'introduire *apud Christianissimum Regem Karolum* !

Après le 7 juin 1456, les *Lettres familières* de Philelfe ne font plus mention de Thomas, il a sans doute disparu de la scène (3).

Au surplus, dès le mois de décembre 1459, un certain Guillaume de Traverse ou Travesse, qui occupait sa charge, était déjà assez avant dans les faveurs du Roy pour être anobli par lui et gratifié de la seigneurie d'Entragues, enlevée au comte d'Armagnac pour crime de lèse-majesté (4), magnifique dotation qui accentue une fois de plus l'influence qu'ont exercée sur l'esprit de Charles VII les médecins qui l'approchaient et dont cette

(1) *Sub principe constitutus, in jussu cujus proficisci non liceat*. Epist. f° 95).

(2) *Id.*, *ibid.*, f° 95.

(3) Mon aimable et savant confrère, M. Omont, si compétent en matière d'érudition hellénique, avait cru retrouver notre Thomas dans le personnage de ce nom, Θεοράς qui revient deux fois dans la Correspondance de Michel Apostolios éditée par Emile Legrand (*Bibliographie hellénique. Description raisonnée des ouvrages publiés en grec par des Grecs aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles*, t. II, pp. 239 et 246. Paris, 1884, in-8°). Mais les lettres de ce savant byzantin, réfugié chez le Cardinal Bessarion après la prise de Constantinople, ne renferment aucune indication bien explicite et bien personnelle.

(4) *Arch. Nat. Reg. du Trésor des Chartes*, SS. 188, pièce n° CCXVII.



trop courte biographie de Thomas de Coron, dit le Franc, nous a fourni des exemples si caractéristiques.

#### Pièces justificatives

##### I

FACULTAS TESTANDI PRO MAGISTRO THOMAS LE FRANG (1)

Charles, etc. Savoir faisons à tous presens et avenir l'humble supplicacion de nostre amé et féal phisicien maistre Thomas le Franc du païs de Grece avoir receu, contenant que comme par longue espace de temps il ait eu ses residence et domicile en nostre royaume, et ait esperance de y demourer le plus de ses jours en et soubz nostre obeissance et justice, mais pour ce que par les statuz et ordonnances de nostre royaume, aucun, s'il n'en est natif, ne peut ordonner de ses biens ne disposer d'iceulx, ledit maistre Thomas craindroit à acquerir biens en icellui nostre royaume, sinon qu'il fust à ce faire habilité, requerant nostre grace sur ce lui estre impartie, savoir faisons que nous, eu sur consideracion, voulans ledit maistre Thomas estre en ses faiz favorablement Traictié, pour consideracion des services qu'il nous a faiz et fait chascun jour en grant cure et diligence, à icellui pour ces causes et consideracion, à ce nous mouvans avons octroyé et octroyons de grace especial par ces presentes que en et partout nostredit royaume il puisse acquerir telz heritaiges, revenues et possessions que bon lui semblera, et que des acquiz et acquerir ensemble de tous et chascuns ses autres biens meubles, heritaiges et possessions, à quelque tiltre raisonnable que il les ait euz ou puisse avoir et possider ou temps avenir, il puisse et lui loise

(1) *Archives Nationales, Registres du Trésor des Chartes. JJ. 181. pièce XLV.*

disposer par testament et autrement ainsi que bon lui semblera, et avec ce puisse et lui loise tenir et avoir benefices et dignitez en nostredit royaume, en prendre, lever et percevoir les fruiz, prouffiz, revenues et emolumens, iceulx permuter et bailler à ferme et en disposer, comme s'il estoit natif de nostredit royaume et que tous et chascuns ses parens et heritiers habilles à lui succeder puissent et doyent heriter et venir à sa succession, et en joïr comme se lui et sediz heritiers estoient natifz d'icellui nostre royaume et que autrement il joïsse il use en nostredit royaume de tous telz droiz, franchises et privilegeiges comme noz autres subgiez natifz d'icellui. Et à ces choses et à chascune d'icelles, avons ledit maistre Thomas nostre phisicien, sediz heritiers et successeurs habilitez, dispensez, habitons et dispensons de nostredite grace par cesdites présentes, et sur ce imposons silence à noz procureurs et receveurs ordinaires, et à tous autres qu'il appartendra, en nous paiant pour ce finance modérée pour une foiz. Si donnons en mandement à noz amez et feaulx gens de noz comptes et tresoriers et à tous noz bailliz, seneschaulx et autres justiciers et à leurs lieutenans, et à chascun d'eulx comme à lui appartendra, que de nostre presente grace et octroy, habitacion et dispensacion facent, seuffrent et laissent icellui nostre phisicien et sediz heritiers et successeurs joïr et user plainement et paisiblement, non obstant quelzconques editz, ordonnances, constitucions, usaiges ou coustumes de nostredit royaume à ce contraires. Et afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours nous avons fait mestre nostre seel à ces presentes, sauf toutes voyes en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes. Donné aux Montilz lez Tours, le dix-neufiesme jour du mois de mars, l'an de grace mil CCCC. cinquante ung, et de nostre regne le XXX<sup>e</sup> Ainsi signé : Par le Roy, l'evesque de Carcassonne, le sire de Mont-

soreau, maistre Jehan Bureau et autres presens. — De la Loère. Visa.

## II

**Legitimacio Guillelmi Le Franc (1).**

Karolus, etc. Illegitime genitos quos vite decorat honestas nature vitium minime decolorat, nam decor virtutis abscondit in prole maculam geniture et pudicitia morum pudor originis aboletur. Notum igitur facimus universis presentibus et futuris quod, licet Guillelmus Lefranc, filius naturalis di[le]cti et fidelis consilarii nostri magistri Thome Lefranc medici nostri, ex illicita copula traxerit originem, talibus tamen virtutis dono et morum venustate insignitur, quod in ipso suppleant merita et virtutes id quod ortus odiosus adjecit, adeo quod super deffectu natalium, quem patitur, gratiam quam nobis humilime postulant (2) merito debet obtinere. Hinc est quod nos, hiis attentis, necnon magnis et laudabilibus serviciis per dictum consilarium et medicum nostrum, patrem dicti Guillelmi, nobis impensis, et que plus in futurum impendi speramus, ipsum Guillelmum ejus naturalem filium de nostre regie potestatis plenitudine auctoritateque regia et gratia speciali legitimamus et legitimacionis titulo decoramus per presentes, volentes ut ipse deinceps in judicio et extra pro legitimo habeatur, ac eidem concedentes et cum eo dispensantes ut, quamquam de coitu illicito originem traxerit, bona mobilia temporalia quecumque et immobilia acquirere et jam acquisita retinere et pacifice possidere valeat ac de eis disponere inter vivos vel in testamento ad sue libitum vo-

(1) *Archives Nationales. Registres du Trésor des Chartes*, ff. 181. pièce VI<sup>xx</sup> II (122).

(2) *Leg. postulavit.*

luntatis successionemque patris et matris ceterorumque parentum et amicorum suorum carnalium et aliorum quorumlibet ex testamento vel ab intestato, dummodo de eorum processerit voluntate et nisi alteri jus jam foret quesitum, et ad quoscumque honores, officia et alios actus legitimos admittatur ac si esset de legitimo matrimonio procreatus, quodque etiam sui liberi, si quos in futurum habeat, totaque ejus posteritas de legitimo matrimonio procreanda in bonis suis quibuscumque eidem jure hereditario succedant et succedere valeant, nisi aliud quam defectus hujusmodi natalium repugnet, predicto defectu, quem prorsus abolemus, jure constitutione, statuta, edito (1), constitutione, usu generali vel locali regni nostri ad hoc contrariis (2) non obstantibus quibuscumque, solvendo nobis hac vice financiam moderatam. Quocirca dilectis et fidelibus gentibus compotum nostrorum et thesaurariis prepositoque Parisiensi ballivisque Rothomagensi et Bituri[c]ensi ceterisque justiciariis et officariis nostris aut eorum locatentibus presentibus et futuris et eorum cuilibet tenore presencium damus in mandatis quatinus ipsum Guillerum Lefranc et ejus posteros nostris presentibus legitimacione, concessione et gratia uti et gaudere pacifice faciant et permittant absque quovis impedimento, quod si illatum foret, id reparent, revocent et adnullent et ad statum pristinum et debitum reducant seu reduci faciant indilate visis presentibus, quibus, ut stabilitatis perpetue robur obtineant, nostrum jussimus apponi sigillum, nostro tamen in ceteris et alieno in omnibus juribus (3) semper salvo. Datum Magduni super Ebram, in mense julii, anno Domini Mil[lesimo] CCC. quinquagesimo secundo, et regni nostri XXX<sup>o</sup>.

(1) *Leg. edicto.*

(2) *Fol. 67 verso.*

(3) *Leg. jure.*

## III

**Remissio pro Andrea de Frans, dicto Sac (1)**

Charles, etc. Savoir faisons a tous présens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de André De-frans, dit sac, contenant que vendredi derrain passé, XI<sup>e</sup> jour de ce présent mois, qu'il estoit serviteur de notre amé et féal médecin, maistre Thomas Lefranc, demourant avecques notre dit médecin, estant en sa chambre en ce présent lieu des Montilz, et avecques lui Colin Hermieu, feu George lors vivant, et lui suppliant, ses serviteurs; assez tost après disner ledit feu George demanda congié a notre médecin (2) lors son maistre, et print ses robes et autres choses qu'il avoit en ladite chambre, et ce fait, et après plusurs parolles eues et dictes en notre dit médecin Franc, son nepveu, et ledit feu George en langage giet (3), icellui notre médecin vint en notre chambre où il ne demoura guaires; ce pendant ledit deffunct s'en ala et emporta ses dites robes et choses; et peu après, notre dit médecin retourna en sa dite chambre, en laquelle il trouva notre amé et féal sirurgian, maistre Regnault Thierry, ung autre notable homme et lui suppliant qui, en attendant son maistre, leur comptoit des manières du pais de levant, de Constantin-nople et quelle ville s'estoit, et ainsi que son dit maistre s'approucha d'eulx, lui suppliant dist que ledit feu George s'en estoit alé, lequel notre médecin, ce oy, commanda au dit Colin Hermieu et à lui, suppliant, qu'ilz allassent incontinant en son hostel a Tours, pour garder que ledit feu George ne emportast le harnois qui estoit a nous et non pas a lui;

(1) *Archives Nationales. Registres du Trésor des Chartes, II, 182, p. XXXVIII.*

(2) *Franc, barré.*

(3) *Gries, (Godefr.) Grec.*

et en obéissant au commandement de leur dit maistre, se mirent a chemin pour aler devers ladite ville, et en y alant, ledit Colin dist a lui, suppliant, que ledit feu George avoit prins ung baston, et dit que c'estoit pour battre ledit suppliant, lequel pensant que ce fust moquerie, respondit qu'il ne lui feroit ja mal, et pour ce, ne laissèrent aaler leur chemin, s'entretenans braz a braz, et quant ilz furent passez oultre le pont Sainte-Anne, entre icellui pont et l'église Notre-Dame de l'Arche (1), ledit feu George tenait ung baston en sa main yssi d'une maison et vint ou meilleu de la rue, et dudit baston frappa tant qu'il puet sur ledit suppliant esmeu et courroucié du mal et injure que ledit feu George lui faisoit, et doubtant que s'il ne se defendoit, ledit feu George le tuast, mist sa main à une dague qu'il avoit, la tira du fourreau, et en son corps deffendant l'en frappa ung seul coup par le ventre; à l'occasion duquel icellui feu George tantost après est alé de vie à trespassement; pourquoi le dit suppliant doubtant rigueur de justice s'est mis en franchise en ladite église Notre-Dame, de laquelle sans noz congié et miséricorde (2), il n'oseroit partir, si comme il nous a fait remontrer humblement, requérant que, attendu que ledit deffunct fut invaseur, et que ce que lui suppliant en a fait a esté de chaude colle en son corps deffendant par la manière dessus dite, et que jamais ne fistautre villain cas, mais toujours a esté de bonne vie, renommée et honneste conversation, il nous plais nos dites grace et miséricorde lui impartir; pour ce est-il que nous, voulons miséricorde préférer à rigueur de justice, au dit André Defrans, dit sac, avons quicté, remis et pardonné, et par la teneur de ces présentes quictons et pardonnons le fait et cas dessus dit, avec-

---

(1) Le texte porte : de la Roche.

(2) *Licence barré.*

ques toute peine, amende et offense corporelle, criminelle et civile, en quoy a l'occasion dessus dite il pourroit estre encouru envers nous et justice. Et l'avons restitué et restiturons à sa bonne forme et renommée, au pais, et a ses biens non confisquez, — satisfaction (*sic*) faicte a partie civilement tant seulement se faute n'est; et sur ce imposons silence perpétuel a notre procureur. Si donnons en mandement par ces mesmes présentes aux baillis de Touraine et de Rouan, au prévost de notre hostel, et a tous noz autres justiciers ou a leurs lieutenans présens et avenir et a chacun d'eulx, si comme a lui appartendra, que ledit André Frans de notre présente grace, quictance, rémission, grace et pardon facent, souffrent, et laissent joir et user plainement et paisiblement; et se son corps ou aucuns de ses biens sont vu estoient pour ce prins, saisissez, arrestez où aucunement empeschez les mectent ou facent mectre incontinant et sans délay a plaine délivrance et au premier estat et deu. Et afin que ce soit chose ferme et estable a tousours, nous avons fait mectre notre scel a ces presentes, sauf toutes voyes en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes.

Donné aux Montilz lez tours ou moys de janvier, l'an de grace mil CCCC cinquante et troys, et de notre règne le XXXII<sup>e</sup>.

Ainsi signé: par le Roy, Toreau. Visa-Contentor, Thaligaut.

# De la méthode en médecine.

Essai historique et critique.

PAR

M. le D<sup>r</sup> Léon Vincent (*de Lyon*).

---

## I

L'année dernière, au Congrès des Praticiens, la question de la réforme de l'enseignement médical était mise à l'ordre du jour. Si quelques divergences se sont manifestées au sujet de la nature et des conditions de cette réforme, aucune protestation, du moins, ne s'est fait entendre, lorsqu'un orateur est venu dénoncer l'enseignement des Facultés, comme absolument nul, au point de vue technique, professionnel et scientifique. Cet anathème, éclatant comme un coup de foudre dans le ciel serein de l'optimisme officiel, n'est pas seulement la condamnation d'un mode d'enseignement. Il atteint également, dans une certaine mesure, la science médicale elle-même, et la méthode qui inspire cette science.

Le jeune médecin, aux prises avec les premières difficultés de la pratique, ne tarde guère à s'apercevoir de l'insuffisance ou de l'inutilité du bagage dont l'a chargé la science officielle. Il finit même par s'effrayer de son ignorance. Rares, toutefois, ceux qui traînent, dès



lors, leur scepticisme et leur foi désabusée, incapables de percer l'obscurité qui les environne, prêtres incrédules d'une religion qu'ils méprisent. Le plus grand nombre se remet courageusement au travail et tâche de combler, par ses propres forces et par sa propre expérience, les lacunes de son instruction première.

A côté d'eux, cependant, prospère et s'épanouit le praticien confiant, que son ignorance même préserve de tous les découragements et de toutes les désillusions. Les situations les plus critiques ne sont point faites pour l'alarmer. Les revirements les plus étranges dans l'orthodoxie du Credo thérapeutique ne surprennent point sa robuste confiance. Ils lui sont même l'occasion d'affirmer, une fois de plus, son dogmatisme enfantin et versatile. Hier il prodiguait avec inconscience les injections intra-utérines et noyait ses accouchées sous des flots de sublimé; aujourd'hui il fait pâlir les familles au récit du danger que peut faire courir à sa patiente une douche vaginale d'eau bouillie.

Confiance excessive en soi-même et que rien ne justifie, chez les uns, incertitude et découragement chez les autres, tel est le double résultat dont nous sommes redevables à l'enseignement médical actuel. Mais ce n'est pas seulement parce que cet enseignement est insuffisamment pratique et professionnel qu'il n'a jamais donné ce qu'on était en droit d'en attendre; c'est également parce qu'il est dépourvu de principes et que les connaissances générales qui devraient servir de lien à tous les matériaux qui le constitue lui font absolument défaut.

La science du jeune praticien est composée d'éléments disparates dont l'Ecole n'a pas su faire un tout homogène. Point d'idées générales, point de vue d'ensemble. C'est précisément cette absence d'idées générales qui frappe d'étonnement les savants étrangers à la médecine, lorsqu'ils jettent un regard sur notre

domaine. Plus d'un, avec Taine, comparerait volontiers nos congrès à des réunions de chefs d'usine où l'on se communique « des procédés pour le tannage du cuir ou la teinture du coton ». Et combien, cependant, ils sont loin de connaître toute l'étendue de notre insuffisance ! Un Pasteur ou un Berthelot ne pourrait s'empêcher de sourire, s'il lui était donné de comparer la forme rudimentaire de notre méthode et de nos procédés à l'assurance de nos constructions scientifiques, à notre confiance imperturbable dans les dogmes que nous proclamons à la face du monde.

Certes, il est indispensable de savoir localiser un état morbide, surtout lorsque cette localisation doit devenir le point de départ d'indications curatives spéciales. Mais si l'on veut s'affranchir de l'empirisme, si l'on veut sortir des formules vagues et, partant, dangereuses, il faut, avant tout, étudier et connaître le drame compliqué qui se joue dans l'intimité de l'organisme humain et dont la maladie apparente, néphrite, cirrhose, etc., n'est jamais que le signe extérieur.

Il faudrait faire comprendre à l'élève que le diagnostic de l'entité ne constitue qu'un des éléments de la connaissance du malade ; que le symptôme morbide n'est qu'une efflorescence, un accident de terrain, lequel cache ou trahit, suivant les circonstances, une manière d'être générale de l'organisme qu'il importe avant tout de pénétrer. Chercher le nom d'une maladie et le remède spécial à cette maladie, et, satisfait de cette seule enquête, croire que l'on tient la réalité, c'est tomber dans l'illusion de celui qui, contemplant de loin les globes étincelants et les rayonnements d'un feu d'artifice, s'imaginerait connaître le phénomène tout entier et ne se douterait même pas du mécanisme qui fonctionne dans l'ombre et dont la vue lui est dissimulée par l'obscurité.

L'histoire d'un malade, telle qu'on la conçoit actuel-

lement, est comparable à l'histoire des peuples, telle que l'ont comprise les historiens primitifs des diverses nations, telle que l'ont écrite Hérodote, les Annalistes romains, nos premiers Chroniqueurs, telle qu'on l'enseignait encore il y a un demi-siècle à peine. Des faits, des noms, des dates ; des commentaires naïfs sur ces faits, sur ces dates, sur ces noms, commentaires où se mêlent toutes les légendes et que l'ingéniosité souvent puérile des auteurs vient encore obscurcir. Mais rien des conditions essentielles au sein desquelles se meuvent les hommes, se développent les nations, surgissent les révolutions, rien des lois générales qui lient les événements humains les uns aux autres et nous en expliquent l'enchaînement, conditions et lois qui constituent réellement le fond, l'âme de l'histoire.

La méthode, le plan d'étude qui donneraient à l'enseignement médical toute l'ampleur et toute la fécondité qui lui manquent, c'est la méthode, c'est le plan d'étude que recommandait et que suivait, il y a plus de deux mille ans, l'Ecole de Cos et dont Littré, dans ses commentaires sur l'œuvre d'Hippocrate, a fait ressortir tout l'intérêt et toute la grandeur. « Faire prévaloir l'observation de tout l'organisme sur l'observation d'un organe, l'étude des symptômes généraux sur l'étude des symptômes locaux, l'idée de la communauté des maladies sur l'idée de leur particularité, telle est la médecine de Cos et d'Hippocrate. » « Cos, ajoute Littré, s'attache à faire un tableau plutôt qu'une énumération des symptômes; une étude de l'homme tout entier plutôt qu'une étude d'un organe lésé, une recherche des efforts et des souffrances des grandes fonctions, plutôt qu'une recherche des altérations cachées de quelques viscères; un aperçu de la condition générale du patient, plutôt qu'un aperçu de la condition particulière d'un appareil, d'une membrane ou d'un tissu... Les modernes

s'appesantissent sur le diagnostic local... C'est un trait de génie de l'ancienne médecine des Hellènes, qu'ils aient eu une puissance de généralisation assez grande, pour édifier avec les données qu'ils avaient, un système qui confiat ces données, qui en fût le lien logique, et qui constituât une science. »

Oui, orientons l'enseignement médical dans un sens véritablement professionnel; multiplions le nombre et l'étendue des connaissances particulières. Il y a une pratique de chirurgie générale, il y a une pratique d'obstétrique, que tout médecin doit connaître, et qu'on doit lui enseigner mieux qu'on ne les lui a enseignées jusqu'à ce jour. Une habileté professionnelle plus grande ne lui permet-elle de ne sauver au cours de sa carrière qu'une seule vie humaine, justifierait pour le praticien sa place au soleil et son droit à l'existence. Mais, ne l'oublions pas, il n'y a pas de pratique digne de ce nom, pratique de quelque spécialité que ce puisse être, sans des connaissances théoriques approfondies, sans l'étude préalable et l'intelligence des conditions générales qui président à l'évolution de l'organisme de l'homme, donnent aux réactions de cet organisme, leur forme et leurs caractères, et impriment à chacune de ses maladies une allure véritablement spécifique. Ces conditions, Hippocrate déjà en poursuivait la recherche; il en faisait le fondement de sa pratique et la base d'un enseignement qui, par sa majesté, s'impose encore à notre admiration.

## II

De cet enseignement, nous avons perdu non seulement la tradition, mais aussi la méthode qui l'inspirait. Reconstituer cette méthode, et lui donner toute l'ampleur qu'elle comporte, voilà le but où doivent d'abord tendre nos efforts; car c'est à l'insuffisance de

sa méthode que la médecine doit de rester encore la plus imparfaite des sciences.

La médecine, en effet, n'est pas encore arrivée, à l'heure actuelle, à formuler aucune de ces Lois nécessaires, qui constituent, pour une science, à la fois la sanction de ses progrès passés et le germe de ses progrès futurs, Lois analogues, par exemple, à celles qui, depuis si longtemps, guident l'astronome dans ses calculs, et lui permettent d'assigner d'avance aux phénomènes célestes leur place dans le temps et dans l'espace.

Le médecin s'est même laissé devancer, sur ce point capital, par le naturaliste. Déjà, la connaissance du principe de la Subordination des caractères avait laissé entrevoir les rapports réels qui unissent entre elles les différentes parties d'un même être, et les divers êtres vivants les uns aux autres. Grâce à la double loi des Corrélations et des Connexions organiques, il est possible de donner aujourd'hui une explication vraisemblable de la diversité et de la solidarité morphologiques des différents types d'êtres vivants. Le naturaliste ne désespère même pas d'arriver un jour à déterminer le facteur essentiel de la complexité organique, et, par suite, à fixer les stades successifs et ininterrompus de l'évolution des formes animales. Visées ambitieuses, sans doute; chimériques, peut-être. Il n'en est pas moins vrai que les naturalistes possèdent, actuellement, un plan d'étude et une méthode, et qu'ils ont réussi à esquisser une philosophie de leur science, témoignage irrécusable de la valeur de cette science.

En médecine, rien de semblable.

Ce n'est point, cependant, le zèle des travailleurs qu'il faut incriminer. De plus en plus, les faits s'accroissent et les observations se multiplient. Chaque année, de nouveaux procédés cliniques voient le jour, et l'analyse des signes morbides se fait plus minutieuse et plus précise. Mais rien de coordonné dans cet amon-

cellement de documents ; point de vie dans ces matériaux épars. Bien plus, l'abus de l'analyse contribue à rétrécir l'horizon de l'observateur. A ne plus considérer que les détails, on finit par perdre de vue l'ensemble, et la médecine se réduit, comme science, à une collection de petits faits, comme art, à un ramas de recettes vulgaires.

C'est surtout dans les méthodes thérapeutiques que l'influence de cet état d'esprit se fait sentir. Il y a un demi-siècle, certains cliniciens, épris de chimie, crurent constater que, dans l'albuminurie, il y avait une désintégration de l'albumine du sang. Ils n'hésitèrent pas à faire de ce signe, à la fois la caractéristique de la maladie et l'indication directe des essais curatifs ; pour eux c'était la reconstitution de la molécule d'albumine que devait viser le traitement rationnel du mal de Bright.

De nos jours encore, en face d'une chlorose, on ne voit que le globule rouge. Rendre à l'élément figuré noble sa « valeur globulaire » apparaît comme l'objectif *immédiat* que doivent remplir les indications curatives. Il semble que si l'on pouvait saisir corps à corps l'hématie malade et lui incorporer de force le fer qui lui manque, on aurait trouvé le dernier mot du traitement des chlorotiques. L'emploi des ferrugineux donne, il est vrai, même entre les mains du plus vulgaire empirique, des résultats qui sont loin d'être à dédaigner. Mais c'est là une pratique qui, malgré les apparences et en dépit des appareils de laboratoire qu'elle met en œuvre, reste dépourvue de toute rigueur scientifique. Il n'est pas douteux que l'impuissance de l'hématoblaste à se transformer en globule rouge, et la tendance du globule lui-même aux malformations et aux états dégénératifs, sont commandées avant tout par certaines conditions organiques générales, variables avec les individus et difficiles, sans doute, à déterminer pour chaque individu, mais dont la connaissance nous livrerait le

secret d'une hygiène thérapeutique raisonnée et efficace.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler encore, à ce propos, combien l'esprit médical a su déformer et rapetisser le sens général des merveilleuses conquêtes de la bactériologie. Pendant des années, on resta hypnotisé par l'infiniment petit; l'homme disparut devant le microbe; la thérapeutique des maladies infectieuses se résuma dans une formule puérile, tuer le germe *per fas et nefas*. C'est l'époque où l'on saturait l'organisme de substances antiseptiques. Pendant ce temps, Pasteur poursuivait ses recherches sur l'atténuation des virus, au milieu de l'indifférence, parfois même de l'hostilité des cliniciens les plus estimés.

Cependant, il n'y a point de science véritable, sans la connaissance des conditions déterminantes des faits qui sont l'objet de cette science. La clinique ne pouvait, sans abdiquer, échapper à ce postulat impérieux. Nous montrerons plus loin comment elle a cherché et cru trouver, dans les notions étiologiques et symptomatiques, la loi immuable de la maladie. Nous essayerons de faire comprendre pourquoi elle a échoué dans des tentatives qui reposaient sur un principe faux, le principe des entités morbides, et, partant, sur une méthode d'une valeur discutable. Disons seulement, ici, que si la clinique se montre impuissante à réaliser le programme qui lui est dévolu et, tout d'abord, à constituer sa méthode, c'est l'insuffisance des documents fournis par la physiologie *générale* que nous devons surtout accuser.

Nous connaissons bien dans ses caractères les plus généraux le fonctionnement de *chacun* des appareils de l'organisme. Mais cette connaissance, fondamentale et indispensable, reste toujours quelque peu schématique et inféconde, car, du *mouvement d'ensemble* de

la machine humaine, de l'action synergique des différents rouages de l'organisme, nous savons fort peu de chose, autant dire rien.

Nous sommes trop souvent enclins, en effet, à envisager le fonctionnement d'un appareil organique, indépendamment de ses relations avec le fonctionnement des autres appareils. Or, ce qu'il nous importerait de savoir, c'est précisément l'influence qu'exercent les uns sur les autres, dans leur jeu simultané, les divers systèmes organiques. Nous posséderions alors des notions plus précises sur les vraies conditions de leur fonctionnement à l'état normal et à l'état pathologique.

Nous aurions besoin, en outre, d'acquérir des notions positives sur la façon dont l'homme en général, chaque individu en particulier, réagit au contact des divers milieux où se déroule son existence, milieu physique, milieu social, milieu alimentaire ; c'est-à-dire sur ce qui constitue le mécanisme même de la vie, envisagé sous sa forme la plus élémentaire. Si nous pouvions comprendre la raison des différences de susceptibilité individuelle vis-à-vis des milieux extérieurs, nous arriverions peut-être à connaître les lois qui règlent le sens et la forme des manifestations morbides. Notre thérapeutique acquerrait, du même coup, une précision qu'elle ne connaît pas encore, puisqu'elle reposerait, d'une part, sur la connaissance scientifique du tempérament du malade, d'autre part, sur la connaissance des milieux favorables à l'évolution physiologique de ce malade.

L'observation en médecine s'appuie donc sur des données de physiologie générale vraiment trop rudimentaires pour qu'il y ait lieu de s'étonner qu'en face du malade le médecin soit si souvent déconcerté. Puisque les lois fondamentales du fonctionnement de l'organisme nous échappent, comment espérer comprendre les déviations du fonctionnement physiologique ? Comment même arriver à discerner les déviations fonc-



tionnelles des réactions normales, ce qui est santé de ce qui est maladie ?

L'insuffisance apparente de la méthode clinique a décidé le médecin à utiliser le concours que lui offrait généreusement, du reste, le laboratoire. Mais les résultats n'ont pas été aussi décisifs ni même aussi satisfaisants qu'on l'espérait des deux côtés. Les sciences auxiliaires ont, certes, largement contribué au perfectionnement des procédés d'investigation médicale. Nous leur sommes même redevables de procédés nouveaux ; elles ont complété en nombre de points nos connaissances physiologiques. Ce serait plus que de l'ingratitude que se refuser à le reconnaître. Mais elles n'ont point réussi, toutefois, à faire sortir la médecine des sentiers battus et vainement explorés depuis tant de siècles. L'échec de leur collaboration n'a pas été sans susciter, de part et d'autre, de vifs reproches ou d'amères railleries ; et nous trouvons souvent aux prises ces deux formes rivales d'investigation scientifique, la Clinique et le Laboratoire, ces deux frères ennemis, le Physiologiste et le Médecin.

Ennemis, c'est peut-être beaucoup dire. On les rencontre si fréquemment, marchant côté à côté, la main dans la main, on les voit si souvent assis l'un près de l'autre, dans les sociétés savantes, causant familièrement et avec une déférence mutuelle, qu'un esprit même prévenu aura bien de la peine à ne pas voir dans cet abandon plein de condescendance réciproque les signes d'une collaboration amicale et féconde. Ils ne s'épargnent point, cependant, les brocards. Qui fut jamais moins tendre que Cl. Bernard pour la médecine et pour les médecins ! A chaque page de son œuvre, l'illustre physiologiste laisse percer sa pitié pour la médecine passée, son peu d'estime pour la médecine contemporaine. N'est-ce pas lui qui disait un jour malicieusement

à Pasteur : « Avez-vous remarqué que, lorsqu'un médecin entre dans un salon ou une assemblée, il a toujours l'air de dire : « Je viens de sauver mon semblable » ?.. »

Le clinicien, de son côté, ne songe pas, sans amertume, aux déceptions réitérées que lui vaut sa confiance dans les savants du laboratoire. Pourquoi nous étonner, si son mécontentement se manifeste par des paroles quelquefois acrimonieuses ? On l'excusera, dans tous les cas, de jeter un regard de regret sur le passé, et d'invoquer en gémissant les noms de Laënnec, de Lasègue et de Trousseau.

Les causes du malentendu ne sont point cependant impénétrables. Peut-être la clinique a-t-elle demandé au laboratoire plus que le laboratoire ne pouvait lui donner ; peut-être le laboratoire a-t-il promis plus qu'il ne pouvait tenir. Quoi qu'il en soit, au milieu des affirmations contradictoires qui lui viennent de tous côtés, le praticien voit croître son embarras. Ce n'est pas la multiplicité des découvertes sensationnelles acclamées aujourd'hui, ridiculisées demain, qui peut dissiper le doute qui l'étreint et l'éclairer sur la méthode qu'il doit suivre. Deux routes s'ouvrent toujours devant lui. Comme Hercule, il se voit l'objet des sollicitations de deux puissances adverses également intéressées à le séduire. « Reste clinicien, lui disent les uns. Ton art est d'une nature bien spéciale. Sache que les qualités biologiques de l'organisme que tu étudies lui sont absolument particulières, et que les applications, à cet organisme, des découvertes faites sur l'animal, risquent fort d'être stériles ou dangereuses... » « La médecine sera expérimentale ou ne sera pas, lui disent les autres. Pas de clinique vraie sans laboratoire. C'est par nous, expérimentateurs, que la médecine va se constituer en science véritable. Applique nos découvertes à l'homme. Nous allons te fournir et les interprétations qui te permettront de comprendre la mala-

die, et les traitements grâce auxquels tu pourras la guérir. Tu seras vraiment le praticien, l'homme de l'art. Quant à nous, nous resterons les hommes de science. Le laboratoire est le sanctuaire de la religion dont nous sommes les prêtres. »

Eh bien, c'est précisément contre les abus et les dangers de l'expérimentation en médecine que nous devons nous mettre en garde. La médecine ne peut que s'égarer, si elle perd contact avec le malade, et le physiologiste, qui s'offre pour la conduire, manque trop souvent, sinon toujours, de l'expérience clinique indispensable. Il utilise une méthode sans relations avec le but à atteindre. Tel le membre de l'Académie des Systèmes, dont parle J. Swift. Cet homme, aveugle de naissance, avait sous sa direction plusieurs apprentis aveugles comme lui. Il les occupait à composer des couleurs pour les peintres et leur enseignait à les distinguer par le tact et par l'odorat.

Certes, l'expérience, au sens vulgaire du mot, n'a jamais été bannie et ne pouvait être bannie de la pratique médicale. Le premier homme qui a cherché à soulager son semblable malade, on l'a dit bien souvent, n'a fait autre chose que de l'expérimentation. Je dirai plus. A côté de l'empirisme grossier qui se borne à isoler une entité morbide artificielle et à rechercher combien de fois tel remède en modifie heureusement les symptômes, combien de fois il est impuissant à le faire, il y a place, en médecine, pour une expérimentation plus scientifique dans sa méthode et dans sa nature. Nous pouvons d'abord, au moyen des ressources que l'investigation clinique met à notre disposition, dégager les conditions qui ont présidé à la genèse d'un état morbide. Nous pouvons ensuite réaliser, sur le sujet de notre observation, certaines conditions déterminées d'alimentation, d'ambiance atmosphérique d'activité ou de repos physique ou nerveux. Il nous est

possible alors d'enregistrer le sens des diverses réactions vitales suscitées par les conditions nouvelles, de comparer ces réactions et de tirer des déductions que nous pouvons soumettre au contrôle d'une autre série d'expériences semblables. Nous avons là, en un mot, tous les éléments d'un véritable raisonnement expérimental. A ce compte, la médecine se place, de droit, au rang des sciences dont la méthode utilise l'expérience. Mais s'il est vrai que le caractère propre de la science expérimentale est de pouvoir, suivant l'expression de Berthelot, réaliser ses conjectures, et de les *réaliser par le laboratoire*, la médecine ne présente aucun des caractères d'une science ainsi comprise, et rien, dans l'état [actuel de nos connaissances, ne laisse prévoir qu'elle les acquière jamais.

### III

Cependant, nous assistons, à l'heure actuelle, au triomphe de la chimie biologique. Science accessoire il y a quelques années à peine, la chimie biologique exerce aujourd'hui sur l'ensemble des sciences médicales un ascendant dont bien peu osent contester la légitimité. La jeunesse studieuse, désertant l'hôpital, se rue vers les laboratoires. Pour le public lui-même, l'avenir de la médecine est implicitement lié à la découverte de nouveaux sérums. On ne comprend plus aujourd'hui l'examen des malades, sans l'attirail d'une instrumentation compliquée, bien faite pour en imposer au vulgaire et dissimuler au médecin le néant des idées auxquelles il abandonne la direction de son esprit.

Tout a été dit pour ou contre cet engouement. Mais il importe moins de le blâmer ou d'en poursuivre la justification que de circonscrire le domaine propre à deux modes d'investigation scientifique, également légitimes, mais bien distincts.

Jadis la médecine, dépourvue des notions premières indispensables, errait de système en système et se perdait dans des conjectures, dont l'absurdité ne surprenait nullement les meilleurs esprits. Du reste, absence presque totale de méthode, bien que, dès la plus haute antiquité, un homme, d'un rare sens clinique et d'une pénétration scientifique remarquable, eût donné aux sciences médicales leur orientation véritable. « Il faut, avait dit Hippocrate, étudier l'homme dans ses rapports avec les choses extérieures, et constater les modifications qu'il en reçoit... C'est par l'examen des actions que chaque chose produit sur le corps que les propriétés du corps vivant peuvent être déduites. Il importe moins d'accumuler des faits particuliers que de chercher le lien qui les relie. » Ne trouvons-nous pas là les principes fondamentaux de la méthode expérimentale ? Pas d'hypothèse a priori, observation serrée et rigoureuse des faits — l'homme et son milieu —, essais de généralisation et recherche des lois.

Les successeurs d'Hippocrate, cependant, ne tardèrent pas à perdre de vue l'enseignement du maître. Ils abandonnèrent la voie qu'il avait tracée, sans cesser, le plus grand nombre tout au moins, de revendiquer son patronage et de s'abriter derrière sa gloire. Les uns, partant d'un principe emprunté aux sectes philosophiques en faveur, édifiaient sur ce principe tout un corps de doctrine, faisaient graviter toutes les maladies autour de quelques caractères, toute la médecine autour d'une idée, production pure de l'esprit. Les autres, confiants dans la puissance de la raison, s'efforçaient de résoudre, par la dialectique, le problème de la guérison des maladies et récusaient avec la dernière énergie le témoignage trompeur de l'expérience et des sens. Seuls, les Empiriques accordaient à l'observation toute la valeur qui lui revient. Encore ne pouvaient-ils détacher leurs yeux des faits particuliers

sans paraître pris de vertige. Ils ne voulaient point reconnaître que les faits particuliers sont les matériaux de la science, et non la science elle-même. Ils se contentaient d'observer la succession de ces faits et d'en noter le degré de fréquence. Ils signalaient les coïncidences, recherchaient les analogies. Pour eux, tout raisonnement était inutile ; toute réflexion, une source d'erreurs.

D'ailleurs, pour les uns, comme pour les autres, le seul but était le traitement et la guérison des maladies. Trouver le remède qui réussira le plus grand nombre de fois dans des circonstances qu'on était tout disposé à reconnaître identiques, tel était le dernier mot de la médecine. Hippocrate avait bien dit que celui qui veut pratiquer l'art de guérir doit d'abord apprendre à connaître l'homme. Il avait même ajouté, — intuition géniale —, que c'est par la médecine seule qu'on peut acquérir des notions positives sur la nature humaine, à condition d'embrasser la médecine même dans sa véritable généralité, c'est-à-dire d'étudier l'homme tout entier, dans ses rapports avec les milieux qui l'entourent. Bien peu après lui, cependant, parurent se douter que l'art de guérir est inséparable de la connaissance de l'homme, que celle-ci en est le fondement, et, mieux encore, la substance même. Galien lui-même, qui préconisa et pratiqua les études anatomiques, ne cessa jamais, cependant, de croire aux médicaments magiques et aux enchantements. Cette longue période de l'enfance de notre art s'étend presque jusqu'à nos jours.

A l'époque où les sciences, au souffle vivifiant des méthodes, semblaient sortir de leur long engourdissement, la médecine, enlisée dans un empirisme innommable, seule se montrait impuissante à suivre le mouvement général. Ce n'est pas seulement l'absence de méthode qui livrait le médecin sans défense à toutes les chimères de son imagination. Dix siècles d'une gym-

nastique cérébrale pernicieuse avaient déformé l'esprit humain, fermé la raison et les sens de l'observateur à la lumière, éblouissante pourtant, des faits positifs et détourné sa curiosité de la recherche et de l'amour du réel. On continua d'édifier des systèmes et de formuler des doctrines thérapeutiques, sans vouloir rien connaître de la nature ni de l'organisation de l'homme. L'esprit médical s'éleva même avec violence contre les observateurs hardis qui, saisissant les faits corps à corps, essayaient de substituer aux superstitions physiologiques des données positives. N'est-ce pas l'esprit médical qui, par la voix autorisée de Guy Patin, anathématisa la découverte de Harwey et proclama la circulation « paradoxale, inintelligible, absurde, nuisible à la vie de l'homme »? La même indignation accueillit la découverte des vaisseaux lymphatiques; et si Glisson jouit de quelque considération parmi ses contemporains, il le dut moins, peut-être, à ses travaux d'anatomie qu'à ses théories absurdes sur la nutrition.

Peu à peu, cependant, les connaissances anatomiques, fondement de notre art, se multipliaient et devenaient en même temps plus précises. Au début du siècle dernier, les progrès de l'anatomie pathologique parurent donner à l'étude des maladies le substratum qui leur avait manqué jusqu'alors. Cette illusion fut de longue durée; pour quelques-uns elle persiste encore. Mais c'est seulement avec les travaux des physiologistes, que la médecine prit réellement contact avec la vérité et commença à justifier le nom de science. Un instant même on crut toucher au but. C'est de la connaissance du mécanisme de la vie, disait-on, que doit sortir la connaissance du mécanisme des maladies et de la mort; cette connaissance primordiale, l'expérimentation sur l'animal va nous la donner. Comment ne point partager l'enthousiasme que manifestèrent les physiologistes, lorsqu'ils se virent assez sûrs

d'eux-mêmes et de leur art, pour faire naître à leur gré, chez les animaux en expérience, mille réactions vitales dont le déterminisme semblait devoir se dérober à jamais à l'intelligence de l'homme ?

Le nom de Cl. Bernard se rattache à cette époque mémorable. Il domine de tout son éclat et de toute son autorité l'activité scientifique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La méthode de Cl. Bernard dirige encore les tendances et vivifie les efforts de toute une pléiade d'expérimentateurs ; elle inspire, à l'heure actuelle, des travaux universellement estimés. On peut bien dire de l'illustre physiologiste qu'il a été pour la médecine ce que Socrate a été pour la philosophie : grâce à lui, elle est descendue du ciel sur la terre.

Aujourd'hui, les propriétés de divers tissus nous sont connues ; le rôle de chacun de nos organes est fixé ; le mécanisme des différentes fonctions est établi. Tout au moins, peut-on dire que ces divers problèmes ont été résolus dans leurs traits les plus généraux et les plus indispensables. La pratique de la vivisection, en familiarisant l'expérimentateur avec l'organisme vivant, lui a permis de passer du monde des chimères et des explications mystérieuses dans le domaine du réel. Elle lui a fait connaître tout un ensemble de notions tangibles que, par analogie, il a pu transporter de l'animal à l'homme, et dont ont bénéficié largement nos connaissances anatomo-physiologiques de l'organisme humain.

Si les physiologistes s'en étaient tenus à la constatation des analogies morphologiques et fonctionnelles qui relient, dans le plan de la nature, l'animal et l'homme, et aux seules données qui peuvent rigoureusement en être déduites, leur intervention dans notre domaine n'aurait donné prise à aucune protestation. Nous pourrions, nous cliniciens, les garder comme des auxiliaires toujours intéressants, parfois utiles. Nous leur



sommes redevables de trop de notions précieuses, pour ne pas suivre avec curiosité et profit les progrès de leur science. Malheureusement, ils se sont dit : l'homme n'est qu'un animal, plus gros ou plus petit que les animaux, objets de nos expériences; tout n'est donc qu'une question de poids. Ils ont même imaginé cette énormité : le kilog. d'animal, véritable unité biologique, qui donne à la médecine l'illusion de cette précision dont la mécanique est redevable au kilogrammètre ou au cheval-vapeur. Ils ne se sont plus bornés à rechercher de nouvelles analogies; ils se sont dit encore : Entre tel animal et l'homme il y a identité, — identité d'organes, identité de fonctions, identité de composition du milieu intérieur —; donc, identité des réactions normales, et, partant, identité des réactions pathologiques. Etudions l'animal, nous aurons la clé de la physiologie et de la pathologie humaines.

C'est ainsi que, progressivement, s'est imposée à l'esprit du physiologiste la conviction que, seul, il pouvait déchiffrer le mystère des déviations fonctionnelles de l'organisme de l'homme, découvrir la cause des maladies et formuler le traitement de ces maladies. « L'objet immédiat de la médecine expérimentale, a dit Cl. Bernard, n'est pas l'homme, mais bien l'animal... Il faut revenir à l'expérimentation pour découvrir la cause vraie des maladies... Les symptômes pathologiques peuvent être produits par des moyens artificiels... Non seulement nous pouvons produire chez les animaux des symptômes morbides par des moyens artificiels, mais encore nous développons chez eux des séries de symptômes, c'est-à-dire de vraies maladies avec tout l'ensemble de leurs conséquences... » « Les maladies dont l'expérimentation nous aura fait découvrir les causes chez les animaux, ajoute-t-il, seront donc par cela même appliquées chez l'homme, et nous pourrons sans danger reproduire chez celui-ci les effets que nous aurons

d'abord obtenus sur ceux-là... L'expérimentation nous fait remonter à la cause de la maladie, nous en explique les mécanismes, et nous apprend comment nous pouvons agir rationnellement sur eux... »

Ce sont là, malheureusement, autant d'affirmations erronées que peut seul excuser l'éloignement de toute pratique médicale et que le contact journalier du malade suffit pour réduire à néant.

Le laboratoire peut nous éclairer sur le mécanisme d'un signe morbide ou d'une lésion, il ne nous fournit aucun enseignement sur les conditions génératrices de l'état organique ou fonctionnel dont cette lésion ou ce signe ne sont jamais qu'une des manifestations. En excitant le pneumogastrique, l'expérimentateur provoque de la toux ou de la dyspnée; en agissant sur le plexus solaire, il fait apparaître un flux intestinal. Ce sont là des faits intéressants à connaître. Mais le physiologiste qui nous les apporte avec la prétention de nous instruire sur la nature et la pathogénie de la bronchite et de la diarrhée et sur les moyens propres à *guérir* ces troubles morbides, fait preuve d'une candeur véritablement surprenante.

M. Pawlow a publié sur le travail des glandes digestives des leçons admirables, d'un intérêt captivant. M. Pawlow s'illusionne toutefois, s'il estime que ses recherches sont de nature à franchir l'atmosphère du laboratoire et à fournir au clinicien des éléments suffisants pour orienter la pathogénie et la thérapeutique des voies digestives dans une voie féconde. Qu'il arrive à réaliser des processus pathologiques chez l'animal, à préparer, comme il le dit, des animaux pathologiques, cela n'est pas douteux. C'est le propre de la matière vivante, aussi bien que de toute matière, de se modifier d'une manière passagère, durable ou définitive, sous l'influence des agents avec lesquels elle entre en contact. Nous pouvons, sans contestation possible, quali-

fier ces modifications de pathologiques. Mais admettre que ces processus sont identiques, ou même seulement analogues à ceux qui se développent chez l'homme, est une hypothèse absolument gratuite, pour ne pas dire une naïveté sans excuses. Les lésions ou les troubles de sécrétion produits par l'action des solutions de nitrate d'argent sur la muqueuse gastrique ne constituent évidemment qu'une pathologie de fantaisie sans rapport avec la pathologie humaine, et la prétention d'élever ces faits artificiels à la hauteur de documents cliniques, et d'en faire une source d'enseignements thérapeutiques ou pathogéniques, est en opposition formelle avec les principes mêmes de la science expérimentale.

En effet, les conditions du travail digestif chez l'homme, et de toutes les déviations ou formes que ce travail peut revêtir, sont d'une nature bien spéciale. Elles sont non seulement d'ordre alimentaire, mais encore d'ordre social. C'est dire qu'elles ne relèvent pas du laboratoire. Elles varient même avec les individus. Les conditions du travail digestif chez l'employé accroupi pendant de longues heures sur son bureau sont bien différentes des conditions du travail digestif chez le débardeur qui décharge les chalands, le torse nu sous un soleil de plomb. Ni les unes ni les autres n'ont rien de commun avec les conditions du travail de la digestion, telles qu'elles se présentent chez le chien lié à la table d'expérience, soumis à la double épreuve de l'œsophagotomie et du cul-de-sac isolé, et dont on laboure la muqueuse gastrique avec une émulsion d'essence de moutarde ou une solution de nitrate d'argent. Il n'y a donc ni identité ni assimilation possible entre deux ordres de faits aussi disparates; c'est se leurrer que de vouloir les éclairer les uns par les autres.

On peut bien, à la rigueur, convenir avec Pawlow que l'observation clinique se prête moins à l'analyse

des phénomènes que l'observation expérimentale. On sait, en effet, quelles difficultés elle présente. Mais cela ne veut pas dire que l'on puisse indifféremment substituer ces deux formes d'observation l'une à l'autre. Un fait peut se prêter très difficilement à l'analyse, mais, dans tous les cas, il ne peut être analysé que là où il est. Or, le fait clinique, encore une fois, ne se trouve pas au laboratoire. Les conditions qui lui donnent naissance ne sont pas de celles que l'expérimentateur gouverne ou provoque à son gré.

Ceci nous explique pourquoi il n'est qu'un seul domaine où le laboratoire ait pu enregistrer de réelles victoires, le domaine des maladies infectieuses. La condition *primordiale* de toute maladie infectieuse réside *en dehors* de l'organisme de l'homme, dans un germe vivant, isolable. La possibilité de se rendre maître du protagoniste du drame, de le cultiver, de l'inoculer, d'en suivre les phases évolutives sur l'animal ou *in vitro*, fait que l'expérimentateur devient en quelque sorte maître du drame lui-même. Il peut espérer modifier le milieu humain de telle sorte que le germe n'y trouve plus des conditions de vie suffisantes ou se voit réduit à l'impuissance ; il peut, en un mot, sinon guérir la maladie, du moins enrayer le développement du germe morbide, de façon à permettre à l'organisme de ressaisir la plénitude de son jeu physiologique. Il reste, il est vrai, au clinicien à déterminer la part qui revient à l'organisme de l'homme, dans la lutte que cet organisme soutient contre l'agent infectieux. Sans la connaissance de cet élément « humain », nous ne pouvons comprendre ni les formes de la maladie, ni l'immunité de certaines constitutions, ni même le mode et la variabilité d'action des sérums curatifs. Mais quoi qu'on en ait dit, l'histoire d'une maladie infectieuse est, avant tout, *l'histoire naturelle d'un germe* évoluant sur un milieu spécial, le milieu humain. Ce germe, le bactério-

logiste a le droit de le réclamer comme l'objet propre de son étude et de ses expériences. Devant cette condition extra-organique brutale, condition saisissable par l'expérimentateur, le germe, toutes les autres conditions inaccessibles, elles, à l'investigation du bactériologiste ou du physiologiste, s'estompent au point de sembler disparaître. Et le laboratoire enregistre une conquête; maître du déterminisme, il est maître du phénomène. Mais le succès de ses recherches ne doit point lui faire oublier que son domaine est limité, et que le vaste champ des réactions de l'organisme de l'homme, vis-à-vis des agents physiques, reste soustrait à son influence.

En résumé, les physiologistes ont un programme bien déterminé : l'étude des propriétés des tissus et du rôle des organes, la recherche et l'interprétation du mécanisme des lésions et des signes morbides. Ils ont également leur méthode. Cette méthode, faite à la fois de simplicité et de rigueur, constitue pour l'observateur une discipline excellente. Appliquons-en l'esprit et les principes à la clinique de l'homme, esprit et principes qui sont, d'ailleurs, ceux de toute science positive. Mais, au nom même de cette méthode, au nom de Cl. Bernard, qui a toujours posé comme une règle absolue de ne jamais dépasser dans la généralisation d'un fait le contenu de ce fait, repoussons la simpliste application des faits de laboratoire à la biologie humaine. Une expérience de laboratoire n'est rien de plus qu'un fait d'observation, dont la portée ne dépasse ni les conditions de sa genèse ni les qualités biologiques de l'animal expérimenté. Transporté dans la clinique humaine, il peut éveiller une idée et provoquer des recherches. Mais les résultats auxquels ces recherches peuvent aboutir garderont toujours une physionomie et une allure différentes de l'allure et de la physionomie du fait expérimental : ils sont commandés, en effet, par

des *conditions spécifiques*; ils ont, pour substratum, un *milieu différent* de l'animal, l'homme.

Avec ces réserves, la physiologie peut et doit rester notre alliée. Mais, ce que nous ne pouvons admettre, c'est que, sous le nom et sous le masque de médecine expérimentale, elle vienne fausser les esprits, entretenir de chimériques espérances et détourner le médecin de la méthode à laquelle il doit ses conquêtes les plus sûres.

Est-ce à dire que nous puissions seulement « observer les phénomènes, les classer, les caractériser et en prévoir le cours naturel », et qu'il nous soit interdit de « les expliquer, de remonter expérimentalement à leur cause, c'est-à-dire à leurs conditions d'existence, et d'arriver ainsi à les régler, à les modifier à notre gré » ?

Non, l'expérimentation en médecine est de tous les jours, de tous les instants. Spontanée ou provoquée, nous la trouvons liée à toutes les phases de l'observation médicale. Mais cette expérimentation n'a rien de commun avec celle qu'on envisage habituellement et qui a pour théâtre le cabinet des physiologistes. Cette expérimentation n'est pas du laboratoire; elle est exclusivement médicale et circonscrite à la détermination des *conditions naturelles* de la vie de l'homme. Elle doit rester limitée à l'organisme humain et aux milieux propres à la vie de cet organisme. L'objet de cette science expérimentale n'est donc pas l'animal, mais l'homme, l'homme *vivant et agissant*, l'homme saisi par l'observation dans le tumulte de ses passions, au milieu de ses joies et de ses douleurs, dans l'âpreté de la lutte qu'il soutient pour son existence, contre la fatigue physique et les privations, contre les forces de la nature, trop souvent même contre l'injustice ou la haine de ses semblables. La science ainsi comprise, il est inutile de lui donner un nom nouveau; elle en a

un sous lequel elle est connue depuis longtemps ; cette science, c'est la Clinique.

#### IV

La Médecine, en dépit des efforts tentés pour l'élever au rang de science de laboratoire, reste donc, surtout et avant tout, une science d'observation. Mais l'observation revêt, en médecine, des caractères bien spéciaux et qu'on ne retrouve pas, tout au moins au même degré, dans les autres sciences.

Observer, en effet, ce n'est pas seulement chercher à connaître les caractères intrinsèques d'un phénomène, s'efforcer de le différencier des phénomènes avec lesquels il peut présenter des analogies, le réduire en ses éléments constituants; c'est encore en étudier les conditions d'apparition de façon à devenir maître du déterminisme qui lui donne naissance et à le reproduire à volonté. Or, les conditions déterminantes d'un phénomène biologique ne sont en rien comparables aux conditions déterminantes d'un fait physique. Celles-ci, outre qu'elles sont généralement moins complexes, sont, le plus souvent, contemporaines du fait lui-même et peuvent être réalisées dans l'espace.

Les conditions déterminantes du phénomène biologique le plus simple ne sont pas seulement actuelles; elles s'étendent au passé de l'individu et, généralement, plongent leurs racines jusque dans la vie de ses ascendants.

L'observation médicale comporte donc une investigation rétrospective, toujours laborieuse et toujours difficile. En médecine, prendre une observation, pour employer l'expression consacrée (expression qui peut sembler impropre, mais qui n'en est pas moins imposée par la nature des choses), c'est non seulement re-

cueillir les signes actuels, fonctionnels ou physiques, mais encore colliger tous les épisodes biologiques qui se sont échelonnés au cours de la vie du malade. Il y a, en effet, dans l'existence d'un individu, tout un ensemble d'événements biologiques actuels et passés qui se lient et s'enchaînent, conditions ou conséquences nécessaires les uns des autres. Les envisager isolément c'est renoncer à les comprendre. De cette série de faits successifs nous pourrions encore dire avec Berthelot que, pour les réaliser individuellement, il faudrait être maître de la série entière. C'est affirmer, une fois de plus, que nous devons renoncer à les reproduire expérimentalement, et que notre tâche consiste à les analyser et à en déterminer la mécanique *naturel*.

L'enquête rétrospective, en médecine, se justifie donc par ce fait, que nous ne trouvons jamais dans l'analyse de l'épisode morbide toutes les conditions de sa genèse et de son évolution. L'enquête rétrospective nous est imposée par la nécessité qui lie entre eux, d'une façon indissoluble, les événements successifs de la vie physiologique d'un individu. Voici, par exemple, un cas de diarrhée simple, épisodique. L'analyse objective nous fournit des renseignements sur le caractère des selles, sur l'aspect général du malade, sur l'état fonctionnel du tube digestif et sur les signes physiques qui caractérisent cet état fonctionnel et que les divers procédés d'exploration nous mettent à même de recueillir. C'est là le fait morbide étudié en lui-même, dans ses manifestations extérieures et dans ses caractères spécifiques. L'interrogatoire va nous en donner les conditions *immédiates* : ces conditions, nous les trouverons soit dans un mode d'alimentation défectueux, soit dans un refroidissement local ou général, soit dans un choc nerveux ou musculaire. Mais ce ne sont là encore que des conditions *occasionnelles*, insuffisantes par elles-mêmes pour faire naître le trou-



ble fonctionnel que nous étudions. A supposer que nous puissions les reproduire expérimentalement chez l'animal ou qu'elles se manifestent naturellement chez un autre individu, nous ne pourrions, le plus souvent, que constater leur inefficacité. C'est donc dans la connaissance de l'état organique antérieur du malade que nous devons puiser des renseignements complémentaires; et cette connaissance, nous ne pouvons l'acquiesir que par l'étude de l'Evolution du malade depuis sa naissance. Alors seulement nous aurons groupé un faisceau suffisant de notions étiologiques; alors seulement nous comprendrons le fait actuel dans son intégralité.

Pour des phénomènes d'une nature aussi particulière que les phénomènes biologiques, une méthode d'observation spéciale s'impose donc. Comment la médecine a-t-elle compris cette méthode? Comment la comprend-elle actuellement?

Si les doctrines médicales sont nombreuses, si les systèmes ont varié, en apparence tout au moins, au cours des âges, il n'en est pas de même des méthodes. Sous des variétés de formes superficielles, elles ont toutes un fond identique; un lien commun les rattache les unes aux autres: le diagnostic de l'Entité par la recherche des causes et des symptômes. Bien que, sous l'influence des tendances philosophiques ou scientifiques de l'époque, on ait vu prédominer tour à tour la méthode étiologique et la méthode symptomatique, on ne pouvait suivre exclusivement l'une aux dépens de l'autre. Ne faut-il pas, avant de songer au traitement d'une maladie, savoir reconnaître les signes qui la caractérisent? D'autre part, pour combattre le mal, n'est-il pas nécessaire d'en rechercher la cause? N'est-ce pas la nature de la cause qui doit nous indiquer la nature du remède?

Parmi les anciens, il en est, — ce sont ceux dont

les noms ont retenti avec le plus d'éclat dans l'histoire de la médecine de leur temps, — qui avaient nettement posé les termes du problème de l'observation médicale et l'avaient non moins nettement résolu. Pour eux, les causes de la maladie étaient simples et supposées connues d'avance; un principe *a priori* en fixait la nature. C'était dans le mode de la circulation des atomes à travers les pores de l'organisme ou du pneuma dans l'intérieur des différents viscères qu'ils plaçaient l'explication de la santé et de la maladie. La tâche du médecin, la méthode, en un mot, consistait donc à déterminer, d'après les signes fournis par l'examen du malade, les caractères de ce mode de circulation. Les Méthodistes simplifiaient encore davantage; ils délaissaient la recherche des causes, comme inutile, et ramenaient la méthode à quelques propositions élémentaires. Toute maladie était constituée, d'après eux, par un resserrement ou un relâchement des organes. Savoir reconnaître les signes qui caractérisent ici le laxum, là le strictum, formuler les remèdes propres à modifier dans le sens favorable l'un et l'autre de ces deux états fondamentaux, voilà la méthode que tout médecin devait appliquer au lit du malade, et que le premier venu pouvait, du reste, s'assimiler en quelques mois.

Depuis l'époque lointaine où florissaient ces systèmes étroits et rudimentaires et les méthodes simplistes qu'ils inspiraient, des siècles se sont écoulés. Les mêmes doctrines ont reparu, rajeunies ou déguisées. Malgré les efforts d'hommes de génie pour ramener la médecine vers l'observation et l'expérience, on a vu renaître, sous forme d'Esprits et d'Archées de toute nature, les Principes, Souffles et autres agents occultes qui peuplaient la physiologie des anciens. Et bien que, sous l'impulsion d'une analyse plus exacte et plus méticuleuse, le domaine des faits particuliers se soit d'âge en âge agrandi, la méthode a gardé son caractère étroit,

incapable d'ouvrir au médecin le large horizon de la réalité. Qui pourrait affirmer que, même de nos jours, on a réussi à bannir toutes les interprétations métaphysiques et à rejeter les principes *a priori*? On ne saurait, dans tous les cas, se refuser à reconnaître que la méthode en médecine reflète trop souvent encore l'esprit des Themison et des Thessalus.

Dans cet ensemble complexe, mais homogène, de phénomènes qui constitue une vie humaine, le clinicien s'obstine à n'envisager que des faits isolés. Dans cette chaîne d'événements fortement et logiquement rivés les uns aux autres et considérés arbitrairement, ceux-ci comme des satellites de la maladie, ceux-là comme des manifestations de la santé, il ne voit que des anneaux sans connexion et, parmi ces anneaux, seuls les plus grossiers. Son plan de recherches, c'est l'étude du mode d'apparition et du mode d'évolution des maladies. Trouver un lien de cause à effet entre un événement extérieur et un signe morbide, relier un groupe de symptômes à certaines conditions extrinsèques plus ou moins immédiates ou à une lésion anatomique, telle est l'idée qui dirige encore les recherches médicales. La notion d'Entité, de Maladie, reste toujours le point de départ de l'observation, et l'observation y ramène invinciblement le médecin. La foi en l'Espèce morbide semble même devenir chaque jour plus vivace. Et si l'on ne croit plus aujourd'hui à l'être malfaisant, génie ou démon, qui guette l'homme et cherche l'instant favorable pour le terrasser, il reste néanmoins toujours quelque chose de cette superstition primitive dans l'idée de maladie telle qu'on la conçoit encore.

Comment la notion d'Entité a-t-elle pris naissance? Quelles conditions en ont favorisé le développement?

Les anciens Empiriques, dont l'unique but était de colliger des recettes destinées à la guérison ou au soulagement de l'homme malade, ne connaissaient et ne

voulaient connaître que des symptômes. Il leur paraissait contraire à la nature de l'esprit humain de s'élever au-dessus des faits simples et directement accessibles à l'expérience. Cependant, l'idée de l'espèce morbide devait se présenter naturellement, le jour où l'observateur s'aperçut que certains symptômes s'associaient entre eux, d'une façon assez régulière et constante, pour former une sorte de tableau clinique, paraissant se reproduire avec une exactitude relative chez différents individus. Dès lors, pour mettre de l'ordre dans le chaos des faits observés, la nécessité s'imposa de classer en groupes distincts les diverses formes morbides que des caractères différentiels semblaient isoler les uns des autres.

Les Empiriques grecs de l'École d'Alexandrie contribuèrent pour une large part, au dire de Galien, à cette classification des espèces morbides et à leur vulgarisation. Contrairement à leurs compatriotes exerçant à Rome, généralisateurs maladroits et de mince envergure, qui réduisaient à deux ou trois formes abstraites toutes les manifestations morbides, les Empiriques d'Alexandrie s'appliquèrent à distinguer la maladie du symptôme, celui-ci toujours simple, celle-là toujours complexe et formée elle-même d'un agrégat de symptômes. Chaque agrégat de symptômes reçut un nom particulier et prit place dans le catalogue général des maladies.

L'Empirisme se rencontrait alors avec le Dogmatisme, auquel il faisait cette concession, qu'il est des choses en médecine que seule la raison peut découvrir; car, si l'expérience nous fait connaître le malade, c'est par l'entendement que nous concevons la maladie. Le point de vue de l'empirisme ancien se trouvait dès lors dépassé, et, pour la première fois depuis Hippocrate, on proclamait d'une façon officielle, en médecine, l'al-

liance des sens et de la raison. Malheureusement, c'était aux dépens de la vérité.

Cependant, la notion de l'Entité morbide prenait, avec le temps, plus d'extension et s'enracinait plus profondément dans les esprits. Au xvii<sup>e</sup> siècle, Sydenham lui donnait sa formule définitive, que Pinel devait reproduire plus tard. « On doit, disait Sydenham, réduire toutes les maladies à des espèces précises et déterminées, avec le même soin et la même exactitude que les botanistes ont mis dans les traités sur les plantes... Il faut former des espèces morbides comme des espèces végétales. » Ainsi donc, découvrir de nouvelles entités, catégoriser et classer les entités déjà connues, tel est le plan d'étude que tout médecin doit s'imposer, s'il veut faire œuvre de science.

Les découvertes de l'anatomie pathologique parurent sanctionner cette manière de voir, en montrant qu'à chaque entité symptomatique correspondait toujours une entité anatomique déterminée. Il y a relation nécessaire, a dit, le premier, Morgagni, entre la lésion anatomique, les phénomènes morbides et la cause ; c'est la cause qui détermine la lésion, c'est la lésion qui engendre le symptôme. La découverte de lésions organiques en rapport avec les signes présentés par le malade donnait donc à l'entité morbide un substratum matériel qui en confirmait la réalité. Bientôt, les perfectionnements apportés aux procédés d'investigation clinique d'une part, en multipliant et en précisant les signes physiques de la maladie, les expériences physiologiques d'autre part, en fournissant l'interprétation des signes dans leurs rapports avec les troubles fonctionnels, achevaient de donner corps à la doctrine des entités morbides, et la *Méthode anatomo-clinique*, aujourd'hui florissante, recevait sa consécration définitive.

Cependant, les résultats obtenus suffiraient à nous

montrer que cette méthode est loin de répondre encore à toutes les difficultés de l'observation médicale. Fondée sur la notion de l'entité, elle nous ramène à l'entité. C'est à donner des apparences de réalité à cet être de raison qu'elle conduit finalement l'observateur. Mais l'entité morbide, à peine constituée, se désagrège et tombe en poussière. Les lois, cependant élémentaires, qui semblent en régler le mode d'apparition, la marche et la durée, se heurtent, dans la réalité, à tant de faits contradictoires que l'esprit ne trouve plus en elles un guide, mais une cause d'erreur. La maladie, sous ses aspects protéiformes, reste toujours insaisissable ; chaque individu y introduit un élément nouveau. Dans le spectacle en quelque sorte kaléidoscopique que l'observation lui présente incessamment, il n'est plus permis au médecin déconcerté de reconnaître les formes immuables qu'un enseignement suranné a imposées à sa vénération. Il se prend même à regretter que tant d'hommes éminents aient eu le courage de consacrer leur talent à la confection de ces Traités de Pathologie dont le nombre se multiplie chaque année de façon si inquiétante.

En effet, la cause, les symptômes, la lésion, qui constituent les éléments intégrants de la notion d'entité, n'ont jamais la fixité qu'on leur suppose, et les lois, d'après lesquelles se régleraient suivant les auteurs l'apparition et l'évolution des maladies, sont presque constamment en défaut.

Et d'abord, en dehors des infections, que savons-nous de l'origine des maladies ? Quel pauvre chapitre que le chapitre de l'étiologie dans les traités didactiques ! Banalités et invraisemblances s'y coudoient de façon pitoyable. Et si nous cherchons à appliquer en clinique les axiomes de la pathologie, quel désappointement ! Telle cause déterminante joue, dans un cas donné, un rôle prépondérant ; dans un autre cas, identique, à ce

qu'il semble, son action apparaît sans portée. Ici, c'est une condition, considérée comme pernicieuse, qui reste cependant sans effet manifeste ; là c'est une influence, de caractère ordinairement bénin, qui s'exerce soudain de façon redoutable. On serait véritablement tenté de dire, avec Chauffard, qu'il n'y a, à proprement parler, aucune cause morbifique, qu'il n'y a rien de nuisible par soi-même. On ajouterait volontiers que, dans l'ambiance où nous vivons, tout peut devenir une occasion de danger. De même qu'au dire des moralistes le serpent se cache sous les fleurs, de même derrière le geste le plus inoffensif peut se dissimuler l'entité la plus grave.

Les livres nous ont transmis l'histoire terrifiante de cette jeune fille qui, pour avoir trempé ses bras nus dans l'eau fraîche, à l'époque de ses règles, vit subitement tourner au vert l'incarnat de son teint. O filles de Sparte, qui vous plongiez toutes nues dans les flots de l'Eurotas, après de longues heures passées, à l'instar de vos frères, à danser le Pyrrhique et à lancer le disque ou le javelot, ce n'est point vous qui auriez procuré aux fils des Asclépiades la joie de recueillir une observation aussi curieuse et aussi rare!

Les caractères de fixité que l'élément étiologie ne donne pas à l'espèce morbide, l'élément symptôme est-il capable de les lui fournir? Pas davantage. Les classiques nous font même, à ce sujet, des aveux surprenants. Telle maladie n'a pas de symptôme pathognomonique; dans telle autre, les symptômes les plus significatifs peuvent manquer. Chose plus étrange encore, il n'y a pas toujours une relation nécessaire entre les symptômes et la maladie, c'est-à-dire point de rapport entre le signe et la chose signifiée. Dès lors, plus rien de sûr en clinique ; tout principe régulateur s'effondre. Pour mettre un peu d'ordre et de cohésion dans nos observations médicales, nous nous voyons obligés de recou-

rir à des artifices pitoyables. Alors triomphent les statistiques, les moyennes, les pourcentages, arsenal impuisant d'un empirisme aux abois. N'apparaît-il pas, désormais, que, pour comprendre la maladie, le médecin doit porter les regards au-delà de la contingence du fait morbide, embrasser dans son étude la vie du malade tout entière, chercher dans cette étude générale l'intelligence des réactions propres à l'individu, s'élever, en un mot, à la connaissance de notions supérieures, enveloppant et expliquant toutes les notions secondaires et banales d'étiologie et de symptomatologie.

## V

De cette étude historique et critique se dégage une donnée positive, point de départ et fondement de l'observation clinique. Cette donnée est la suivante. La maladie n'a pas de réalité en dehors du malade ; la maladie est un *fait individuel*, c'est-à-dire un fait qui tire ses caractères du terrain où il évolue, des qualités propres de l'organisme dont il n'est, à proprement parler, qu'une manière d'être. Ce n'est donc point par des considérations empruntées à d'autres faits analogues ou soi-disant analogues et évoluant sur un autre terrain, qu'on peut le comprendre et l'expliquer, mais bien par l'étude de l'organisme où il prend naissance.

Pour connaître la maladie dans sa genèse et dans son évolution, il faut donc, avant tout, connaître le terrain où elle s'est développée, c'est-à-dire le malade. Nous savons que tel n'est point l'objectif de la méthode classique, et que l'investigation rétrospective qu'elle préconise et met en pratique n'a pour but que d'établir, entre la maladie actuelle et une maladie antérieure, un lien de causalité. De là dans les observations, cette



énumération fastidieuse et confuse des divers épisodes morbides qui peuvent avoir assailli le malade au cours de son existence, énumération de laquelle, ordinairement, ne se dégage aucun enseignement. Même dans les cas où l'analyse semble révéler une relation entre une maladie antérieure ou bien encore une tare organique, héréditaire ou acquise, quelconque, d'une part, et l'épisode morbide en cours d'évolution, d'autre part, le problème n'est que déplacé et non point résolu. Que dire, par contre, de ces cas si nombreux où l'interrogatoire le plus minutieux, fait dans l'esprit de la méthode actuelle, ne décèle dans le passé du malade aucun fait digne d'être signalé ?

Nous voyons, tous les jours, des individus dont la santé n'a jamais subi, jusqu'alors, aucune atteinte et faisait même l'envie ou l'admiration de tous, succomber inopinément, dans toute la vigueur de l'âge, emportés par une maladie infectieuse. D'autres présentent brusquement, sans cause appréciable ou à la suite d'un choc insignifiant, un état général alarmant avec prédominance de troubles fonctionnels graves de l'appareil cardio-rénal. Comment nous soustraire à l'idée qu'en fouillant les antécédents du malade nous allons recueillir les documents qui nous permettront de comprendre et d'expliquer de semblables catastrophes ? Cependant l'enquête rétrospective est muette : on peut même poser en principe que dans ces cas surtout elle reste négative.

C'est que tout un ordre de faits est négligé par la médecine classique, soit qu'elle les ignore d'une façon absolue, soit que, ne portant point en eux les caractères distinctifs de ce qu'on est convenu d'appeler la *maladie*, ils ne sollicitent point suffisamment son attention ou n'éveillent pas sa curiosité.

De ces faits, les uns constituent les attributs spécifiques du *type physiologique* auquel appartient l'indi-

vidu et, par conséquent, sont propres à nous instruire sur les aptitudes réactionnelles de cet individu vis-à-vis des divers milieux de l'ambiance cosmique. Les autres caractérisent les *changements successifs* qui se manifestent au cours de son existence et sont autant de jalons qui marquent les différentes étapes de son évolution. Notons que ces deux ordres de faits peuvent indifféremment affecter la *forme* ou la *fonction*, c'est-à-dire se traduire par des variations morphologiques de l'individu ou par des changements dans le mode fonctionnel de ses divers appareils organiques. Tout individu peut ainsi être défini, par son type physiologique, d'une part, c'est-à-dire d'après les qualités réactionnelles de son organisme, par son mode évolutif, d'autre part, c'est-à-dire d'après les caractères de son évolution. Connaître le type physiologique et le mode évolutif d'un malade, c'est implicitement connaître le *terrain* où se développe la maladie ; c'est avoir la notion précise de la façon dont le malade doit réagir au contact des chocs morbides ; c'est, en un mot, posséder les éléments nécessaires pour apprécier et même prévoir la forme et l'allure que doit revêtir la maladie.

Nous devons, dans ce mémoire, nous en tenir à ces considérations générales sur la méthode d'observation clinique dont Sigaud (de Lyon) est l'initiateur et qui a fait l'objet de publications déjà nombreuses.

## Documents.

*Ce document sur les inhumations appartient aux Archives de l'Assistance publique, et avait été signalé par M. Lambeau sur le Cimetière de Sainte-Marguerite.*

*Il ne porte pas de date, mais, par son texte même, semble bien appartenir au Consulat.*

*Il porte en annotation : « Pièce certifiée conforme par le secrétaire général : Dubost. »*

A. P.



*Voici le texte de la circulaire que la Société française d'Histoire de la Médecine a adressée aux différents groupes et personnalités susceptibles de lui fournir des renseignements.*

**ÉPIGRAPHIE MÉDICALE**

---

**Corpus inscriptionum  
ad medicinam biologiamque  
spectantium**

publié par la

**Société française d'histoire de la médecine.**

---

Sur la proposition de M. le professeur R. Blanchard, ancien président, la Société française d'histoire de la Médecine a résolu de publier en un *Corpus inscriptionum* tous les documents épigraphiques concernant la médecine et les sciences biologiques. Laissant de côté l'antiquité, au moins provisoirement, la Société se propose de recueillir et de publier les inscriptions de tout

ordre et de toute provenance rentrant dans le cadre général ci-dessus défini.

Le présent spécimen a pour but de montrer quelle forme cette publication doit revêtir et d'inviter toutes les personnes de bonne volonté à collaborer à cette œuvre importante, dont l'intérêt est évident et qu'une collectivité telle que notre Société est impuissante, à elle seule, à mener à bien.

Les inscriptions relevées dans les églises, les cimetières, les hôpitaux, les musées, sur les monuments publics et en cent autres endroits, seront centralisées par la Société et soumises à une Commission spéciale, qui fonctionne déjà et qui a pour mission, après examen, d'en assurer la publication.

Les manuscrits devront être conformes aux indications générales qui suivent :

1° Toute inscription doit être copiée intégralement, en conservant scrupuleusement l'orthographe, la ponctuation, les abréviations et, d'une façon générale, toutes les particularités de son texte.

2° Toute inscription en langue étrangère, morte ou vivante, doit être transcrite rigoureusement dans son texte original. Toutefois une transcription rédigée dans une langue peu connue de la généralité des savants (russe, polonais, etc.) pourra être utilement accompagnée d'une traduction intégrale dans un des idiômes les plus connus, spécialement en français.

3° Dans la transcription des textes en vers, la disposition des lignes devra être respectée. Dans la transcription des textes en prose, on se contentera d'indiquer la séparation des lignes par un trait vertical.

4° On indiquera si le texte est en lettres capitales, romaines, italiques, etc., par une note explicative.

5° On indiquera d'une façon précise en quel endroit l'inscription se trouve placée ; si elle est peinte ou gravée sur pierre, marbre, bronze, cuivre, argent, etc. ;

6° On décrira, autant que possible suivant les règles de l'art héraldique, les encadrements, emblèmes, armoiries, figures symboliques, croix, couronnes, larmes, ossements, etc., qui peuvent accompagner l'inscription.

7° Si l'inscription accompagne une statue, un buste ou un monument quelconque, on donnera sur ceux-ci les renseignements les plus précis : description sommaire, nom de l'auteur, lieu et date d'inauguration.

8° Toutes les fois que cela est possible, on joindra à la copie de l'inscription une photographie en grand format, soit de l'inscription isolée, soit du monument sur lequel elle figure. Les plus intéressantes de ces photographies pourront être reproduites par la gravure.

9° Les documents communiqués devront être écrits de la façon la plus lisible. La personne qui les communique fera connaître son nom, ses qualités, son adresse et la date à laquelle l'inscription a été recueillie.

Le *Corpus inscriptionum* formera une publication annexée au *Bulletin de la Société française d'histoire de la Médecine* et ayant sa pagination spéciale. Il paraîtra par feuilles ou par fascicules isolés, sans date régulière de publication ; les membres de la Société le recevront broché avec le *Bulletin*.

Dans l'espoir que les historiens, les bibliothèques, les sociétés savantes et, d'une façon générale, les curieux et les érudits trouveront quelque intérêt à cette publication, il est établi un abonnement spécial, à raison de cinq francs pour 160 pages (10 feuilles), soit 0 fr. 50 centimes par feuille de 16 pages.

Pour les envois de documents, pour les abonnements et pour toute espèce de renseignements, on est prié de s'adresser, sauf pendant les mois de vacances (15 juillet-15 octobre) à

Monsieur le D<sup>r</sup> WICKERSHEIMER,  
 SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DU *Corpus*.  
 75, Avenue de la Muette (Place Possoz).  
 Paris.

1. — Choléra. Arles, 1885.

D.O.M. | A | S. ROCH | LA VILLE D'ARLES | PRÉSERVÉE  
 DV CHOLERA | ET | RECONNAISSANTE | MDCCLXXXV.

Inscription en 8 lignes, gravée sur une plaque de marbre blanc fixée dans la chapelle de Saint-Roch, dans l'église Saint-Trophime, à Arles. — R. BLANCHARD, Paris, mai 1902.

2. — Peste. Arles, 1722.

D.O.M. | INVALESCENTE LUE | A REGE FUERE CONSULES  
 DESIGNATI | NOB. GULELM DE PIQUET | JOAN. FRANCISC.  
 FRANCONY IVD. | GULELM GRANIER CAROLUS HONORAT |  
 QUI ANTE ET PER CONSULATUM | INDEFESSO LABORE | PU-  
 BLICIS CURIS DEDITI | PESTE PERCUSSI | ET ADEO SANATI |  
 HOC CE MONUMENTUM | PRÆDECESSORUM SUORUM | ME-  
 MORIÆ EXERUNT | ANNO MDCCXXII | IN SOCIORUM SUORUM  
 GLORIAM | HÆC SCRIPSIT | NOB. CAPOL. IOS DE ROMIEU  
 QUI HIS INFAUSTIS TEMPORIBUS | PATRIÆ PERICULIS  
 ETIAM [?] SESE [?] DEVOVERAT.

Inscription en 21 lignes, gravée sur le monument des consuls morts de la peste. A. Arles, allée des Aliscamps.

PRAESENS HOC PIETATIS CHARITATISQUE ANTECESSORUM  
 MEMORABILE MONUMENTUM | UNANIMI SENATUS POPULIQUE  
 ARELATENSIS VOTO ANNUENTES | RESTAURAUERUNT PUBLI-  
 CAE REI MODERATORES | DD STEPH. GABRIEL..... |  
 ORDINUM REGIORUM S<sup>ti</sup> LUDOVICI NEG NON LEGIONIS HO-  
 NORIS EQVES | CIVILI URBIS DISCIPLINAE PRAEPOSITUS |



JOS. MARIA ARTAUD ET LUDOV. MICH. MOREAU ADJUTORES | DIE XVI MENSIS AUGUSTI ANNI MDCCGXX.

Inscription en 8 lignes, gravée au-dessous de la précédente, — R. BLANCHARD, Paris, mai 1902.

3. — Grange, J.-B. † 1819.

† | A LA MÉMOIRE DE | MONSIEUR JEAN-BAPTISTE-GRANHE, | DÉCÉDÉ LE 28 JANVIER 1819, AGÉ DE 84 ANS | FONDATEUR DU SERVICE MÉDICAL | GRATUIT ET BIENFAITEUR DE DIVERS | ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE : | LA COMMUNE DE VALLOIRE | RECONNAISSANTE. | — L'AN 1853.

Inscription en 8 lignes, plus une croix en chef, gravée en lettres noires sur une plaque de marbre blanc. Dans l'église de Valloire (Savoie), à gauche en entrant — R. BLANCHARD, Paris, 23 août 1903.

4. — Peste, famine et inondations, Salzbourg, 1571.

ANO. 71. DEN. 30 MAY GROSZ STERBEN-KAMB.  
 PEST ALHIE. 2236. PERSON WECKH NAMB.  
 BISS ANO. 72 DEN LESTEN JENNER WEREN THET.  
 ALLERLAY VOLCKHS MAN MANNGL UNGUER.  
 GROSZ THEUERUNG WAR AUCH DARNEBEN.  
 THETT SCHAFF KHORN ZU 14. GULDEN GEBEN  
 DEN WAITZEN ZU. 17. GULDEN GEBEN  
 DASZ IST GWESEM DEN ARMEN SCHWER.  
 DES. 72. DEN FUNFFTEN JULLY KHRATT.  
 VON DREY UHR FRUE ES GEREGNET HATT.  
 BISZ ACHTEN DITO SIBENTZIG STUNNDT.  
 AN AUFHERN DIE PRUGG STIESS ZUGRUNDT  
 DREIZEHEN HEUSER UND STADL VERSCHWAMB.  
 SALTZBURG DESSEN GROSS SCHADEN NAMB.  
 UNND LOFF DIE SALTZACH AN SO STRENNG.  
 DASZ OBER DISEN STAIN AUSZGIENNG.

DEROWEGEN HAINRICH UNND ANDREE  
 BEEDE THENNEN GEBRUEDERE  
 ZU EWIGER GEDECHTNNSZ DER GSCHICHTEN  
 DISEN STAIN HABEN LASSEN AUFRICHTEN.  
 1580

Inscription de 21 lignes, en vers, en vieil allemand, gravée sur un monument commémoratif de la peste et de la famine de 1571, ainsi que des inondations de 1571 à Salzbourg (Autriche). Ce monument orne la façade de la maison portant le n° 19 du quai François-Joseph.

En haut, un bas-relief sculpté sur une petite plaque carrée de marbre rose représente la Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus; saint Pierre et un autre personnage, probablement saint Jean, sont en adoration devant Jésus et sa mère.

En bas, deux grandes plaques plus hautes que larges. Celle de droite est en fonte et représente un Ours debout enchaîné par son collier, qui porte la date de 1562. Celle de gauche est en marbre rose et porte, en caractères gothiques, l'inscription ci-dessus; celle-ci se termine par une date, de chaque côté de laquelle se voit un écusson héraldique. — R. BLANCHARD, Paris, 6 septembre 1904.

5. — **Musée anatomique.** *Université Havard,*  
 Boston.

THIS MUSEUM WAS FOUNDED | IN THE YEAR 1847 |  
 BY | JOHN C. WARREN, M. D. | EMERITUS PROFESSOR |  
 OF ANATOMY ET SURGERY | IN HARVARD UNIVERSITY,

Inscription en sept lignes, gravée sur une plaque de cuivre placée en face de l'entrée du Warren anatomical Museum, Havard medical School, à Boston, Mass. (Etats-Unis). — R. BLANCHARD, Paris, 20 août 1907.

6. — **Javillard, Charles**, 1864-1888.

CHARLES JAVILLARD | EXTERNE DES HOPITAUX DE  
PARIS | 19 AOUT 1764 † 19 JUIN 1888.

Inscription en 3 lignes, la deuxième en capitales inclinées, sur une tombe du cimetière de Passy, à Paris — ER. WICKERSHEIMER, Paris, 2 février 1908.

7. — **Larcher, Joseph-François**, 1802-1884.

LEX EST NON POENA | PERIRE | DOCTEUR LARCHER  
JOSEPH-FRANÇOIS | LAURÉAT DE L'INSTITUT DE FRANCE |  
ET DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS | CHEVALIER  
DE LA LÉGION D'HONNEUR ETC. | NÉ A BRUXELLES (BEL-  
GIQUE) LE 2 NOVEMBRE 1802 | MORT A PARIS LE 22  
MARS 1884.

Inscription en 8 lignes, précédée d'une étoile, sur une tombe du cimetière de Passy, à Paris. — ER. WICKERSHEIMER, Paris, 2 février 1908.

8. — **Rochard, Jules**, 1819-1896.

DOCTEUR JULES ROCHARD | INSPECTEUR GÉNÉRAL DU  
SERVICE DE SANTÉ | DE LA MARINE EN RETRAITE |  
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR | ANCIEN PRÉ-  
SIDENT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE | 1819-1896.

Inscription en 6 lignes, précédée d'une croix, du mot CREDO et d'une inscription funéraire, sur une tombe du cimetière de Passy, à Paris. — ER. WICKERSHEIMER, Paris, 2 février 1908.

9. — **Laënnec**, 1781-1826.

LAENNEC

Inscription sur le devant du piédestal de la statue de Laënnec, place Saint-Corentin, à Quimper (Finistère)

A L'INVENTEUR DE L'AUSCULTATION | LAENNEC RENÉ  
THÉOPHILE HYACINTE | NÉ A QUIMPER LE 17 FÉVRIER  
1781 | MORT A PLOARÉ EN 1826 | PROFESSEUR A LA  
FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS | ET AU COLLÈGE DE  
FRANCE | MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE |  
CE MONUMENT A ÉTÉ ÉLEVÉ | PAR L'ASSOCIATION DES  
MÉDECINS DE FRANCE | PAR LA BRETAGNE | ET PAR  
LES MÉDECINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS | MAI 1868.

Inscription de 12 lignes gravée sur l'arrière du pié-  
destal de la même statue. — C. A. PICQUENARD, Quim-  
per, 6 février 1908.



## TABLE DU TOME SEPTIÈME

<b>Baudouin</b> (D <sup>r</sup> MARCEL). — <i>La Syphilis en Vendée.</i> — <i>Histoire et préhistoire</i> .....	77
— <i>Répertoire des objets du ressort de l'histoire de la médecine dans les différents musées de France.</i>	69
<b>Dorveaux</b> (D <sup>r</sup> PAUL). — <i>Pierre Quthe, maître apothicaire de Paris. — Son portrait peint par François Clouet</i> .....	86
— <i>Adrien le Tartier, médecin champenois et ses promenades printanières</i> .....	140
<b>Gabory</b> (EMILE). — <i>Une épidémie de maladies vénériennes en Vendée sous la Révolution</i> .....	64
<b>Guelliot</b> (D <sup>r</sup> O.). — <i>Cabanis à la Faculté de médecine de Reims</i> .....	186
<b>Hamy</b> (P <sup>r</sup> E.-T.). — <i>Jean de Guistry, médecin et physicien du Roi, et le Collège de Cornouailles</i> ..	180
— <i>Thomas de Coron, dit le Franc</i> .....	193
<b>Le Pileur</b> (D <sup>r</sup> ). — <i>Note sur une médaille toulousaine de Proxenet juré</i> .....	82
— <i>Première mention officielle du mal de Naples</i> ...	133
<b>Mac-Auliffe</b> (D <sup>r</sup> LÉON). — <i>Note sur un portrait inédit de Laënnec</i> .....	156
<b>Neveu</b> (D <sup>r</sup> RAYMOND). — <i>Le régime de Pythagore d'après le D<sup>r</sup> Cocchi</i> .....	72
— <i>La médecine et les médecins dans l'œuvre de Sénèque le Philosophe</i> ..	163
<b>Prieur</b> (D <sup>r</sup> ALBERT). — DOCUMENTS. — <i>Etat général des Hospices militaires et civils, Maisons d'arrêt</i>	

<i>et de détention qui se trouvent sur chacun des douze arrondissements de la commune de Paris; indicatif de la manière dont s'y font les inhumations...</i>	241
<b>Rambaud</b> (PIERRE). — <i>Factum des médecins de Poitiers pour le règlement qu'ils demandent contre les apothicaires.....</i>	100
<b>Suddhoff</b> (Dr KARL). — <i>Le « T sincipital » néolithique et le périscythisme ou l'hypospathisme des peuples anciens considérés comme des opérations chirurgicales devant guérir des maladies chroniques des yeux.....</i>	175
<b>Vincent</b> (Dr LÉON). — <i>De la méthode en médecine.</i>	206
<b>Wickersheimer</b> (Dr ERNEST). — <i>A propos d'un Index chronologique des Périodiques médicaux de France de 1679 à 1856.....</i>	135
— <i>La médecine à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau (été 1908).....</i>	158
<i>Circulaire adressée par la Société concernant le Corpus inscriptionum.....</i>	244